

Comptes administratifs 2022

Exécution budgétaire de l'exercice 2022

*Communauté
d'agglomération
du Pays Ajaccien*

L'exécution budgétaire de l'exercice 2022

Introduction.....	5
I. L'exécution des 5 budgets	5
II. L'atteinte des objectifs du DOB 2022	7
II.1. L'évolution des dépenses de fonctionnement	7
II.2. Le besoin de financement	8
Partie A : Le compte administratif du budget général	9
I. Les résultats financiers du compte administratif 2022.....	9
I.1. Le résultat du compte administratif 2022.....	9
I.2. Le financement de l'investissement.....	10
I.3. Les volumes financiers du compte administratif par section	15
I.4. Le compte de gestion	25
II. Les Réalisations de l'Année 2022.....	27
II.1. Aménagement.....	27
II.2. Protection et Valorisation du cadre de vie.....	31
II.3. Transports et mobilité.....	36
II.4. Développement Economique.....	37
II.5. Développement Social	43
II.6. Grands Projets.....	44
II.7. Police Intercommunale	49
II.8. Systèmes d'information et numérique	50
II.9. Bâtiments et Matériels.....	53
II.10. Environnement.....	58
II.11. Organisation et contrôle de gestion	58
II.12. Affaires juridiques, commande publique et assemblées	59
II.13. Communication	60
II.14. Ressources humaines (hors masse salariale)	61
II.15. Médecine préventive	64
II.16. Communication interne	65
II.17. Budget et Finances.....	65
II.18. Direction Générale des Services	66

III. Les ressources	67
LES RESSOURCES FISCALES (Chapitre 73).....	67
III.1. Structure des ressources fiscales	67
III.2. Fiscalité des ménages perçue en 2022 et son évolution.....	69
III.3. Fiscalité économique perçue en 2021 et son évolution	73
III.4 Création de la Fraction de TVA en 2021.....	77
III.5 La taxe de séjour communautaire (TSC)	78
III.6 Analyse des Rôles complémentaires et supplémentaires 2022	79
III.7 Mécanismes de péréquation	80
DOTATIONS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS (Chapitre 74)	82

Partie B : Le compte administratif du budget des Transports **91**

I. Les résultats financiers du compte administratif 2022.....	91
I.1. Le résultat du compte administratif 2022.....	91
I.2. Le financement de l'investissement.....	92
I.3. Le compte de gestion	94
II. Les réalisations	95
II.1. La section de fonctionnement	96
II.2. La section d'investissement	103

Partie C : Le compte administratif du budget de l'Environnement..... **107**

I. Les résultats financiers du compte administratif 2022.....	107
I.1. Le résultat du compte administratif 2022.....	107
I.2. Le financement de l'investissement.....	108
I.3. Le compte de gestion	109
II. Les réalisations	111
II.1. La section de fonctionnement	111
II.2 La section d'investissement	122

Partie D : Le compte administratif du budget de l'Eau potable.....	127
I. Les résultats financiers du compte administratif 2022.....	128
I.1. Le résultat du compte administratif 2022.....	128
I.2. Le financement de l'investissement.....	128
I.3. Le compte de gestion	131
II. Les réalisations	133
II.1. La section de fonctionnement	133
II.2. La section d'investissement	138
Partie E : Le compte administratif du budget de l'Assainissement.....	153
I. Les résultats financiers du compte administratif 2022.....	154
I.1. Le résultat du compte administratif 2022.....	154
I.2. Le financement de l'investissement.....	154
I.3. Le compte de gestion	156
II. Les réalisations	158
II.1. La section de fonctionnement	158
II.2. La section d'investissement	164

Introduction

Le compte administratif retrace la gestion et les réalisations de l'exercice budgétaire écoulé. Il arrête les comptes au 31 décembre de l'année et rapproche les réalisations des crédits votés lors des budgets et décisions budgétaires de l'année.

Pour 2022, la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien adopte cinq comptes administratifs représentant un volume consolidé de 143 545 506,00 euros de dépenses (131 757 464,11 euros hors flux réciproques inter budgets).

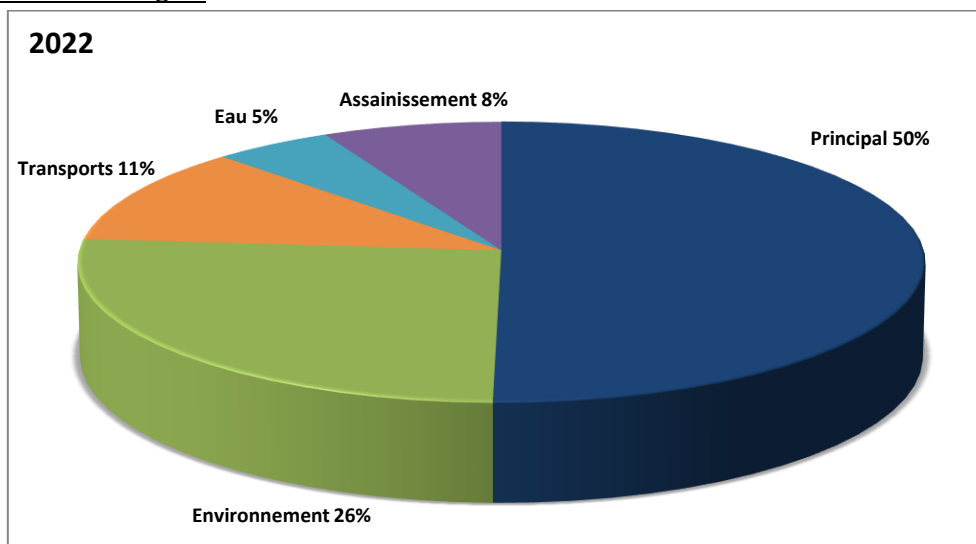
I. L'exécution des 5 budgets

Exécution des 5 budgets (résultats antérieurs compris) :

Dépenses 2022	Budget principal	Budget environnement	Budget transports	Budget eau	Budget assainissement	Flux réciproques inter budgets
Section de fonctionnement	61 069 688,02	29 950 448,37	12 629 471,66	1 797 521,58	4 355 510,82	- 11 788 041,89
Section d'investissement	11 128 149,47	7 414 241,87	3 618 045,06	5 308 397,93	6 274 031,22	
Total	72 197 837,49	37 364 690,24	16 247 516,72	7 105 919,51	10 629 542,04	- 11 788 041,89
Dépenses consolidées						131 757 464,11

Recettes 2022	Budget principal	Budget environnement	Budget transports	Budget eau	Budget assainissement	Flux réciproques inter budgets
Section de fonctionnement	71 100 788,35	31 064 570,80	13 229 967,98	4 878 386,42	6 877 720,97	- 11 788 041,89
Section d'investissement	8 815 903,02	6 396 549,07	4 787 658,07	4 651 469,48	6 761 314,32	
Total	79 916 691,37	37 461 119,87	18 017 626,05	9 529 855,90	13 639 035,29	- 11 788 041,89
Recettes consolidées						146 776 286,59

Le poids relatif des 5 budgets



Résultat consolidé :

Section de fonctionnement en euros	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	109 802 640,45	115 505 290,38	5 702 649,93
Report de l'exercice précédent (002)	0,00	11 664 561,91	11 664 561,91
Total (1)			17 367 211,84
Section d'investissement en euros	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	33 166 682,45	25 105 987,16	- 8 060 695,29
Report de l'exercice précédent (001)	576 183,10	6 306 906,80	5 730 723,70
Restes à réaliser	15 749 863,27	2 699 201,00	- 13 050 662,27
Total (2)			- 15 380 633,86
Total (1) + (2)			1 986 577,98

En 2022, la Communauté d'Agglomération a mandaté 143 545 506,00 euros de dépenses pour 116 451 477,09 euros mandatés en 2021, et affiche un résultat consolidé de 1 986 577,98 euros pour 18 158 973,18 euros au titre de l'exercice 2021.

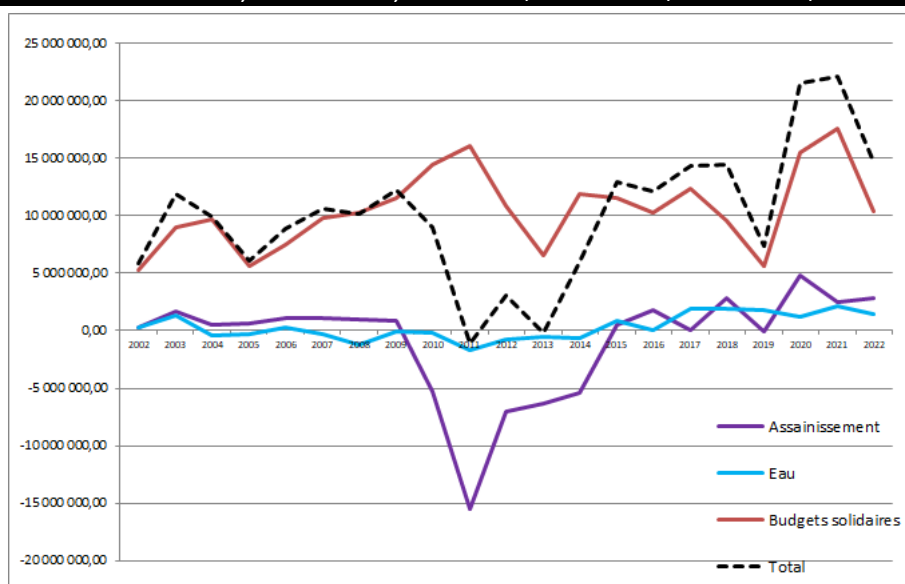
Ce résultat consolidé, établi après restes à réaliser, est celui considéré sur le plan juridique pour apprécier l'équilibre du compte administratif d'une collectivité. **Pour rappel, il doit être positif ou négatif dans une proportion maximale de 5 % des recettes réelles de fonctionnement. Avec un résultat positif de 2 M€, la CAPA respecte donc cette règle.**

Résultat consolidé		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonct.	Réalisations	6 791 718,30	6 871 598,15	3 985 645,73	7 732 502,40	6 902 901,81	5 702 649,93
	Report N-1	6 242 153,73	9 922 763,15	6 123 306,56	4 795 007,34	9 839 961,04	11 664 561,91
	Total	13 033 872,03	16 794 361,30	10 108 952,29	12 527 509,74	16 742 862,85	17 367 211,84
Invest.	Réalisations	1 861 192,32	- 3 715 897,29	- 338 772,41	11 735 028,65	- 3 646 398,75	- 8 060 695,29
	Report N-1	- 164 428,82	1 697 613,50	- 2 018 283,79	- 2 357 906,20	9 377 122,45	5 730 723,70
	Restes à réaliser	- 4 154 031,55	- 7 123 790,04	- 2 412 467,75	- 6 765 557,11	- 4 314 613,37	- 13 050 662,27
	Total	- 2 457 268,05	- 9 142 073,83	- 4 769 523,95	2 611 565,34	1 416 110,33	- 15 380 633,86
TOTAL		10 576 603,98	7 652 287,47	5 339 428,34	15 139 075,08	18 158 973,18	1 986 577,98

On notera toutefois que si le résultat de la section de fonctionnement reste à un niveau élevé, le déficit en investissement se creuse ; résultat de la politique d'investissement menée sur le territoire et, à l'inverse des années antérieures, de dimensionnement au plus juste de l'emprunt dans un contexte de fort rebond des taux d'intérêt.

S'agissant du fonds de roulement, il diminue de 7,4 M€, pour s'établir à 14,7 M€ fin 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budget Principal	10 557 380,74	7 217 276,44	5 151 233,34	9 163 991,19	12 081 836,54	7 718 853,88
Transports	1 412 212,84	259 926,92	- 129 496,80	4 236 765,17	3 475 576,35	1 770 109,33
Environnement	- 329 061,64	1 305 739,78	- 124 410,26	1 299 905,47	1 222 805,23	96 429,63
Assainissement	158 550,91	3 040 954,33	74 987,74	4 932 488,66	2 592 680,46	3 009 493,25
Eau Potable	2 931 552,68	2 952 180,04	2 779 582,07	2 271 481,70	3 100 687,97	2 442 354,16
Total	14 730 635,53	14 776 077,51	7 751 896,09	21 904 632,19	22 103 660,12	14 667 313,82



II. L'atteinte des objectifs du DOB 2022

A l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022, et conformément aux dispositions de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 du 22 janvier 2018, ont été présentés les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

II.1. L'évolution des dépenses de fonctionnement

Ainsi, à partir des CA prévisionnels pour 2021 et du taux de progression des dépenses réelles de fonctionnement de BP 2021 à BP 2022 tel que prévu au stade de la préparation budgétaire, le conseil avait retenu un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de + 1,7 % tous budgets confondus (+ 1,7 % pour les seuls budgets solidaires).

Si l'on prend en considérations les dépenses réelles de fonctionnement des 5 budgets, cet objectif n'est pas atteint avec + 10,8 % tous budgets confondus et + 10,9 % pour les budgets solidaires.

Evolution des DRF brutes	Budget général	Transports	Environnement	Eau potable	Assainissement
CA 2021	52 318 506	11 402 836	24 843 771	729 954	1 487 516
CA 2022	57 553 700	11 645 844	29 005 729	634 747	1 750 256
Evolution	10,0 %	2,1 %	16,8 %	- 13,0 %	17,7 %
	10,9 %				
	10,8 %				

Il convient toutefois de procéder à un retraitement pour neutraliser les flux interbudgets (les subventions d'équilibre aux budgets des transports et de l'environnement, les reversements au titre des frais de structures et dépenses de personnels, le transfert de la provision déchets depuis le budget principal vers celui de l'environnement, et la constitution de provision pour la réhabilitation du site de St Antoine d'une part, et dans le cadre d'un contentieux pour les gens du voyage d'autre part), ainsi que le reversement de la taxe de séjour dont le produit est intégralement reversé.

Evolution des DRF nettes des flux interbudgets	Budget général	Transports	Environnement	Eau potable	Assainissement
CA 2021	43 522 172	11 128 231	22 102 705	472 217	1 107 846
CA 2022	46 220 768	11 301 514	24 365 291	424 798	1 202 027
Evolution	6,2 %	1,6 %	10,2 %	- 10,0 %	8,5 %
	6,7 %				
	6,6 %				

Une fois ces retraitements opérés, l'évolutions des dépenses réelles de fonctionnement s'établit comme suit : + 6,6 % tous budgets confondus, + 6,7 % pour les budgets solidaires.

Il convient toutefois de prendre en considération les éléments qui sont venus impacter directement les dépenses réelles de la CAPA et qui ne pouvaient être anticipées lors de l'adoption du budget primitif. Ainsi, la guerre en Ukraine et ses répercussions économiques sur le coût des carburants et des matières premières a produit un niveau d'inflation qui n'avait plus été connu depuis le milieu des années 1980, avec un taux moyen de 5,2 % publié par l'INSEE. Cette hausse du niveau des prix s'est également traduite en mai par une augmentation du SMIC et donc des grilles les plus basses de la fonction publique, et en juillet le point d'indice des agents publics a été réévalué de 3,5 %.

Ainsi, la hausse des dépenses réelles de fonctionnement de la CAPA a été équivalente à l'inflation constatée sur l'année 2022.

II.2. Le besoin de financement

S'agissant de l'évolution du besoin de financement, qui se calcule par différence des chapitres 16 en recettes et en dépenses, celui-ci était évalué comme négatif (absence de besoin) à hauteur de - 544 k€ à l'occasion du débat d'orientations budgétaires :

Objectifs DOB 2022	Budget général	Transports	Environnement	Eau potable	Assainissement	Tous budgets
Emprunt	- 2 841 000	- 227 000	1 834 000	2 390 000	1 922 000	3 078 000
- Remboursement d'emprunt	389 000	427 000	516 000	497 000	1 793 000	3 622 000
Besoin de financement	- 3 230 000	- 654 000	1 318 000	1 893 000	129 000	- 544 000

Au Compte administratif 2022, il est constaté un besoin de financement de 4,28 M€.

CA 2022	Budget général	Transports	Environnement	Eau potable	Assainissement	Tous budgets
Emprunt	0	0	4 200 000	2 000 000	2 000 000	8 200 000
- Remboursement d'emprunt	388 978	427 274	685 875	574 961	1 846 827	3 923 915
Besoin de financement	- 388 978	- 427 274	3 514 125	1 425 039	153 173	4 276 085

Il faut toutefois relever que 3 emprunts avaient été contractés en 2021, mais n'ont été mobilisés qu'en 2022 : 2 M€ sur le budget de l'eau potable, 2 M€ sur celui de l'assainissement, et 4,2 M€ sur celui de l'environnement.

De même, un emprunt supplémentaire de 2 M€ a été contracté sur le budget annexe de l'assainissement mais n'a été mobilisé qu'en 2023.

Partie A : Le compte administratif du budget général

Le volume du compte administratif du budget général s'élève à 72 197 837,49 euros, dont 61 069 688,02 euros de dépenses réalisées au titre du fonctionnement et 11 128 149,47 euros de dépenses réalisées au titre de l'investissement.

Les différences de montant entre les résultats financiers (I) et les réalisations (II) s'expliquent du fait que les premiers intègrent les mouvements d'ordre, tandis que les seconds retracent uniquement les mouvements réels.

I. Les résultats financiers du compte administratif 2022

I.1. Le résultat du compte administratif 2022

Le compte administratif du budget général présente un excédent global de 368 547,94 euros déterminé à partir des résultats suivants :

a. Le résultat de fonctionnement :

Section de fonctionnement en euros	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	61 069 688,02	63 157 027,62	2 087 339,60
Report de l'exercice précédent (002)	0,00	7 943 760,73	7 943 760,73
Total (1)			10 031 100,33

Constitué par le cumul des flux de fonctionnement réalisés sur l'exercice 2022 et du résultat reporté, il s'élève à 10 031 100,33 euros.

Ce montant fera l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante.

b. Le solde d'exécution de la section d'investissement :

Section d'investissement en euros	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	11 128 149,47	8 151 395,41	- 2 976 754,06
Report de l'exercice précédent (001)	0,00	664 507,61	664 507,61
Restes à réaliser	7 440 785,74	90 480,00	- 7 350 305,94
Total (2)			- 9 662 552,39

Total (1) + (2)			368 547,94
------------------------	--	--	-------------------

Corrigé des restes à réaliser, le solde d'exécution en investissement présente un déficit de - 9 662 552,39 euros.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'année. Ils seront repris au budget supplémentaire de l'exercice 2023.

I.2. Le financement de l'investissement

a. La capacité d'autofinancement dégagée par le budget général.

L'épargne brute qui représente le solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, permet d'analyser la capacité de la collectivité à faire face à ses engagements, mais également à réaliser des investissements nouveaux. Pour déterminer le niveau d'épargne réel que la collectivité pourra dégager annuellement de façon récurrente, il convient de retraiter l'ensemble des dépenses et des recettes des mouvements exceptionnels qui ont pu être enregistrés dans les comptes de l'année. Les recettes réelles ont ainsi été retraitées des reprises sur provision et des recettes exceptionnelles.

L'épargne est usuellement rapportée aux recettes réelles de fonctionnement pour calculer le « taux d'épargne brute ». Ce ratio majeur doit idéalement rester supérieur à 10 %. En deçà de 7 %, il témoigne à l'inverse d'une solvabilité dégradée et met en péril à court terme l'équilibre des comptes ainsi que l'accès à l'emprunt.

Pour les agglomérations, le calcul de l'épargne doit se faire en neutralisant au dénominateur les sommes qui ne font que transiter par la collectivité, autrement dit les doubles-comptes, à savoir :

- les reversements obligatoires : les recettes reversées aux communes membres à travers l'attribution de compensation qui est égale au surplus de fiscalité perçu en 2001 par l'agglomération, une fois comptabilisé le volume de charges transférées par les communes, ou encore le prélèvement du FPIC,
- les refacturations de personnel ou de frais généraux que le budget principal centralise.

L'épargne de gestion englobe les frais financiers et permet ainsi de mesurer la part globale des flux de recettes pouvant être consacrés à investir.

L'épargne nette est le solde d'épargne brute après déduction du remboursement en capital de la dette.

L'épargne brute du budget général s'élève à 2 857 099,08 euros, soit 6,9 % des recettes réelles de fonctionnement nettes.

	CA 2021	Budget Principal
(1)	Recettes réelles de fonctionnement*	58 600 353,60
(1 bis)	Nettes des doubles comptes	41 198 370,89
(2)	Dépenses réelles de fonctionnement*	55 792 602,91
(3)=(1)-(2)	Epargne brute	2 807 750,69
(3)/(1 bis)	Taux d'épargne brute	6,82 %
(4)	Frais financiers	43 071,88
(5)=(3)+(4)	Epargne de gestion	2 850 822,57
(5)/(1 bis)	Taux d'épargne de gestion	6,92 %
(6)	Remboursement de capital*	378 608,29
(7)=(3)-(6)	Epargne nette *	2 429 142,40
(7)/(1 bis)	Taux d'épargne nette *	5,90 %
	<i>* Hors mouvements non-récurrents retraités</i>	

Cependant, ce budget subventionnant les deux budgets annexes de l'environnement et des transports, il convient d'appréhender l'analyse financière de manière globalisée afin de tenir compte des résultats des trois budgets financièrement solidaires.

L'épargne brute globalisée s'élève ainsi à 5 918 068,76, soit 8,06 % des recettes réelles de fonctionnement – soit en-deçà du seuil de vigilance – à comparer aux 10,39 % de 2021, tandis que l'épargne nette globalisée s'établit à 4 432 588,98 euros, soit 6,0 %.

CA 2022		Principal	Transports	Environnement	Flux réciproques	Total
(1)	Recettes réelles de fonctionnement*	58 600 353,60	11 293 429,71	30 462 361,08	- 7 800 000,00	92 556 144,79
(2)	Nettes des doubles comptes (AC, refacturation)	41 198 370,89	11 125 655,71	28 943 217,08	- 7 800 000,00	73 635 418,08
(3)	Dépenses réelles de fonctionnement*	55 792 602,91	11 645 844,18	26 999 628,54	- 7 800 000,00	86 638 075,75
(4)=(1)-(3)	Epargne brute	2 807 750,69	- 352 414,47	3 462 732,54		5 918 068,76
(4)/(2)	Taux d'épargne brute	6,82 %	- 3,17 %	11,96 %		8,06 %
(5)	Epargne nette*	2 429 142,40	- 779 687,47	2 776 857,54		4 426 312,47
(5)/(2)	Taux d'épargne nette*	5,90 %	- 7,01 %	9,59 %		6,02 %
<i>* Hors mouvements non-récurrents retraités</i>						

Pour pouvoir opérer une comparaison avec les exercices précédents, il importe d'opérer rétrospectivement les mêmes traitements que ceux réalisés sur le CA 2021, à savoir :

- Pour les recettes réelles de fonctionnement : neutralisation du produit de la taxe de séjour, de la reprise de provision déchet opérée sur le budget principal pour la transférer au budget de l'environnement, et des produits exceptionnels (vente du terrain de Mezzana à la SPL, régularisation du versement mobilité par l'URSSAF) ;
- Pour les recettes réelles de fonctionnement nettes des doubles comptes : neutralisation des attributions de compensation versées par le budget principal et celui de l'environnement, mais aussi des refacturations inter-budgets (hors subventions d'équilibres qui constituent des flux réciproques) ;
- pour les dépenses réelles de fonctionnement : la constitution de provisions (transfert de la provision déchets sur le budget de l'environnement, contentieux gens du voyage, mise en conformité du site de St Antoine) et les reversements de taxe de séjour à l'OIT et l'ATC.

En 2022, l'épargne brute globalisée diminue pour se situer en-deçà du seuil de vigilance.

Budgets solidaires	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement*	73 979 517,72	76 281 244,66	76 953 081,81	84 510 887,82	86 444 484,25	92 556 144,79
Nettes des doubles comptes (AC, refacturation)	50 159 207,72	55 761 098,04	57 379 270,67	65 231 257,21	67 641 342,58	73 635 418,08
Dépenses réelles de fonctionnement*	67 855 978,03	70 865 983,69	73 386 448,33	74 964 055,68	79 418 622,75	86 638 075,75
Epargne brute	6 123 539,69	5 415 262,35	3 566 633,72	9 546 832,14	7 025 861,50	5 918 068,76
Taux d'épargne brute	12,21 %	9,71 %	6,22 %	14,64 %	10,4 %	8,06 %
Epargne nette*	5 054 651,81	4 331 269,52	2 709 321,04	8 421 453,70	5 642 705,50	4 426 312,47
Taux d'épargne nette*	10,08 %	7,77 %	4,72 %	12,91 %	8,3 %	6,02 %
<i>* Hors mouvements non-récurrents retraités</i>						

On relèvera que si les taux de fiscalités étaient restés inchangés en 2020, les recettes globalisées auraient été amputées de 4,85 M€ de taxe sur le foncier bâti et de 1,1 M€ de TEOM, avec pour conséquence un taux d'épargne brute qui aurait plongé à - 0,2 %.

S'agissant de l'épargne nette, elle s'est établie à 4 426 312,47 euros, pour un taux de 6,0 %.

b. Le financement des investissements du budget général.

Le niveau de dette porté par le budget général est particulièrement faible, avec une capacité de désendettement à 1,12 ans (contre 0,60 en 2021).

Rappelons que ce ratio doit idéalement rester inférieur à 10 ans, le plafond d'alerte étant généralement situé à 15 ans.

CA 2022	Budget général
Capital restant dû au 31/12/2022	3 146 197
Epargne brute	2 807 751
Capacité de désendettement	1,12

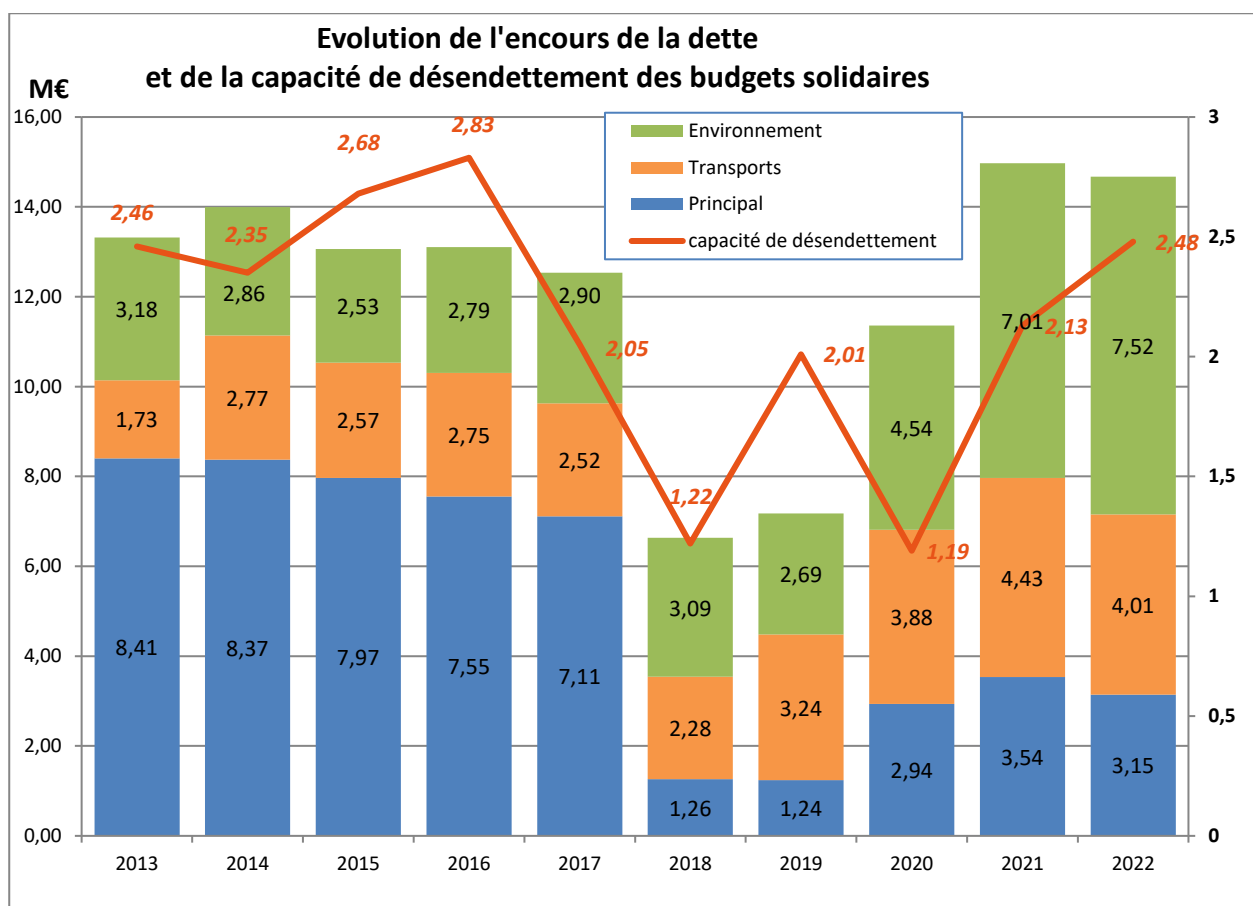
Là encore, il faut élargir l'analyse à la consolidation des 3 budgets solidaires (général, environnement et transports).

En 2022, la dette globalisée a diminué de 302 126 euros. Combinée à une diminution de l'épargne brute de 1 101 516 euros, qui constitue son principal moyen de remboursement, cela se traduit par une évolution de la capacité de désendettement globalisée qui est passée de 2,13 ans à 2,48 ans. Elle continue ainsi de refléter un endettement très soutenable, puisqu'à titre d'illustration : la dernière moyenne connue des communautés d'agglomération (2021) ressortait à 4,7 ans.

CA 2022	Budget général	Budget transports	Budget environnement	TOTAL
Capital restant du 31/12/2022	3 146 197	4 006 887	7 519 831	14 672 915
Epargne brute	2 807 751	- 352 414	3 462 733	5 918 069
Capacité de désendettement	1,12	- 11,37	2,17	2,48

L'évolution de la dette globalisée depuis 2017 est ainsi la suivante :

CA	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant du 31/12	12 533 101,81	6 633 496,57	7 173 205,52	11 358 197,06	14 975 041,34	14 672 915,00
Epargne brute	6 123 539,69	5 415 262,35	3 566 633,72	9 546 832,14	7 025 861,50	5 918 068,76
Capacité de désendettement	2,05	1,22	2,01	1,19	2,13	2,48
<i>Moyenne Comm. Agglomération</i>	<i>4,7</i>	<i>4,09</i>	<i>4,08</i>	<i>4,06</i>	<i>4,7</i>	



Les dépenses réelles hors dette du budget principal s'élèvent sur l'exercice 2022, à 10 193 641 euros, constituées principalement de dépenses d'équipement (mais également de 185,3 k€ de participations, et 18 k€ d'immobilisations financières).

Tableau de financement		Budget principal
Emplois		10 193 641
Dépenses d'investissement hors dette		10 193 641
Ressources		5 830 658
Epargne brute récurrente		2 807 751
Fonctionnement non-récurrent retraité		2 519 840
Dotations et subventions		641 188
Divers		250 858
Variation de la dette		- 388 978
Variation du fonds de roulement		- 4 362 983
Fonds de roulement au 31/12/2021		12 081 837
Fonds de roulement au 31/12/2022		7 718 854

L'épargne brute, augmentée des subventions et des quelques autres recettes définitives d'investissement et atténuée de la variation de la dette (soit 5,8 M€), n'a pas permis de couvrir ces 10,2 M€ ; ce qui a eu pour conséquence de réduire le fonds de roulement (- 4,36 M€), le portant à un niveau de 7,7 M€ fin 2022 ; volume qui demeure confortable.

Toutefois, comme cela a été précédemment exposé, il importe d’appréhender les budgets solidaires de façon globalisée. On pourra constater que les 19 311 558 € de dépenses d’équipement hors dette des budgets solidaires, n’ont pas été intégralement couverts par 12 116 733 € de ressources (principalement constituées par de l’épargne brute et par des dotations et subventions). De ce fait, le fonds de roulement globalisé a diminué de - 7 194 825 €, pour atteindre 9 585 394 €.

Tableau de financement	Budgets solidaires
Emplois	19 311 558
Dépenses d’investissement hors dette	19 311 558
Ressources	12 116 733
Epargne brute récurrente	5 918 069
Fonctionnement non-récurrent retraité	2 177 858
Dotations et subventions	940 515
Divers	382 418
Variation de la dette	2 697 874
Variation du fonds de roulement	- 7 194 825
Fonds de roulement au 31/12/2021	16 780 218
Fonds de roulement au 31/12/2022	9 585 394

I.3. Les volumes financiers du compte administratif par section

Le budget général a enregistré 68 136 319,01 euros de dépenses réelles sur l'exercice 2022 pour 56 558 159,13 euros en 2021. Il enregistre ainsi une augmentation de 20,5 %.

Dépenses réelles €	CA 2017	CA 2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Fonctionnement	43 167 029,39	47 193 047,16	47 665 511,38	52 084 652,88	52 318 506,28	57 553 700,42	10,0 %
Investissement	3 551 914,28	8 883 169,00	5 706 348,45	7 392 135,97	4 239 652,85	10 582 618,59	149,6 %
Total dépenses réelles	46 718 943,67	56 076 216,16	53 371 859,83	59 476 788,85	56 558 159,13	68 136 319,01	20,5 %

1.3.1. La section de fonctionnement

a. Les dépenses réelles de fonctionnement :

Elles s'élèvent à 57 553 700,42 euros et enregistrent une progression de 10,0 %.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
011 - Charges à caractère général	4 953 569,08	4 317 378,52	4 614 537,39	4 836 692,91	5 568 172,93	5 806 755,08	4,3 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 585 985,20	8 960 340,86	10 426 905,16	11 241 620,38	11 801 632,74	13 308 780,55	12,8 %
014 - Atténuation de produits	25 843 319,99	24 212 092,60	23 252 307,58	22 229 022,52	22 394 604,11	22 902 720,11	2,3 %
65 - Autres charges de gestion courantes	2 243 274,75	4 093 891,88	4 387 403,15	4 845 655,88	4 487 144,92	6 970 117,80	55,3 %
66 - Charges financières	177 542,84	209 343,30	53 730,61	57 601,68	53 954,84	43 071,88	- 20,2 %
67 - Charges exceptionnelles	3 363 337,53	2 800 000,00	4 930 627,49	8 874 059,51	8 012 996,74	7 800 000,00	- 2,7 %
68 - Dotations aux amortissements et provisions	0,00	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	722 255,00	-
Total Dépenses réelles de fonctionnement	43 167 029,39	47 193 047,16	47 655 511,38	52 084 652,88	52 318 506,28	57 553 700,42	10,0 %
042 - Opéra° d'ordre transferts entre sections	668 368	926 689	1 133 348,86	1 364 782	1 871 605,00	3 515 987,60	87,9 %
043 - Opéra° d'ordre dans la sec° de fonct.							
Total Dépenses d'ordre de fonctionnement	668 368	926 689	1 133 348,86	1 364 782	1 871 605,00	3 515 987,60	87,9 %
Total dépenses de fonctionnement	43 835 397,39	48 119 736,16	48 798 860,24	53 449 434,88	54 190 111,28	61 069 688,02	12,7 %

Cette évolution s'explique notamment par l'évolution de la masse salariale qui conjugue notamment la mise en place du RIFSEEP en année pleine, l'augmentation du traitement des agents des premiers échelons de catégorie C suite au relèvement du SMIC, la hausse du point d'indice.

Les versements aux communes (du chapitre 014), obligatoires (attribution de compensation) et facultatifs (dotation de solidarité communautaire) pèsent à eux seuls pour 21,9 millions d'euros, soit 38,0 % des dépenses réelles de fonctionnement.

A cela s'ajoute le fonds de concours de 1,9 M€ versé à la ville d'Ajaccio (au chapitre 65) au titre des équipements qui rayonnent sur l'ensemble du territoire communautaire ; lequel porte les versements aux communes à 23,8 M€, soit 41,3 % des dépenses réelles de fonctionnement.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Attribution de compensation	20 491 797	17 195 714	16 270 791	15 482 143	15 285 869	15 651 477
Dotation de Solidarité Communautaire	4 712 401	6 335 466	6 212 400	6 212 400	6 212 401	6 212 401
Fonds de concours	-	-	-	-	-	1 900 000
Part des DRF 01 consacrée à l'AC	47,5%	36,4 %	34,1 %	29,7 %	29,2 %	27,2 %
Part des DRF 01 consacrée à la DSC	10,9%	13,4 %	13,0 %	11,9 %	11,9 %	10,8 %
Part des DRF 01 consacrée au fonds de concours						3,3 %
Part des DRF reversée aux communes	58,4%	49,9 %	47,2 %	41,7 %	41,1 %	41,3 %
Part des RRF reversée aux communes	52,3%	45,5 %	44,8 %	36,6 %	37,1 %	37,8 %

En 2022, l'Attribution de Compensation se ventile comme suit entre les communes membres :

Attribution de compensation		BP+DM 2022	
		Dépenses	Recettes
Afa		999 213 €	
	Minoration EPU	-	
Ajaccio		19 664 711 €	
	Minoration PLIE	- 335 422 €	
	Minoration OIT	- 442 423 €	
	Minoration CIAS	- 1 416 882 €	
	Minoration EPU*	- 159 783 €	
	Minoration DACP	- 247 877 €	
	Minoration DSIN	- 867 036 €	
	Minoration DRH	- 1 766 832 €	
	Minoration SMP	- 212 383 €	
	Minoration DCI	- 73 757 €	
	Minoration SIAU	- 143 674 €	
Alata		32 264 €	
	Minoration CIAS	- 5 388 €	
	Minoration EPU*	-	
Appietto		77 383 €	
	Minoration CIAS	- 1 842 €	
	Minoration EPU*	-	
Cuttoli-Corticchiato		8 112 €	12 168,00 €
	Minoration OIT	- 576 €	
	Minoration CIAS	- 2 850 €	
	Minoration EPU*	-	
Peri		77 372 €	
	Minoration CIAS	- 991 €	
	Minoration EPU*	-	
Sarrola-Carcopino		494 449 €	
	Minoration CIAS	- 183 €	
	Minoration EPU*	-	
	Minoration SIAU	- 20 524 €	
Tavaco		5 929 €	
	Minoration EPU*	-	
	Minoration SIAU	- 4 847 €	
Valle-di-Mezzana		56 168 €	84 252,00 €
	Minoration EPU*	-	
	Minoration SIAU	- 3 373 €	
Villanova		35 916 €	53 874,00 €
	Minoration EPU*	-	
	Minoration SIAU	- 5 803 €	
Total AC		15 739 071 €	150 294 €

* Eaux pluviales urbaines : AC provisoire dans l'attente de la réunion de la CLECT

Son montant a été arrêté lors de la création de la CAPA. Il est modifié en fonction des nouveaux transferts de charges (après réunion de la CLECT), et de la constitution des services communs (dans le cadre conventionnel).

Ainsi, en 2018, trois nouveaux services communs ont été mutualisés : la Direction des Services d'Information et du Numérique, la Direction Adjointe de la Commande Publique (au 1^{er} février), puis la Direction des Ressources Humaines au 1^{er} avril. En 2019, a par ailleurs été constitué sur les mêmes modalités le service commun de la Médecine Préventive, à compter du 1^{er} août. En 2021, la Direction de la Communication Interne a été créée.

Pour pouvoir mettre en œuvre ces services, il a été opéré une réfaction sur l'attribution de compensation versée à la ville sur la base d'un acompte voté lors du BP 2022 correspondant au montant ayant fait l'objet

d'une réfaction en 2021, corrigé par la suite du coût réel des services constaté en 2021 après application des clés de répartition prévues dans les conventions.

Par ailleurs, s'agissant du service d'instruction des actes d'urbanisme, les modalités de répartition du coût du service ont été modifiées en 2018 suites aux réunions d'un groupe de travail avec les maires concernés. Ainsi, le remboursement des frais liés au fonctionnement du service est désormais effectué pour moitié au prorata du nombre annuel d'actes instruits, et pour moitié au prorata de la population totale des communes concernées.

S'agissant de la **Dotation de Solidarité Communautaire**, le travail initié en 2017 avec les maires a été conclusif à l'été 2018 et s'est traduit par une refonte des critères, une revalorisation de l'enveloppe globale de 1,5 M€, et l'instauration d'une DSC minimale de 50 000 euros par commune.

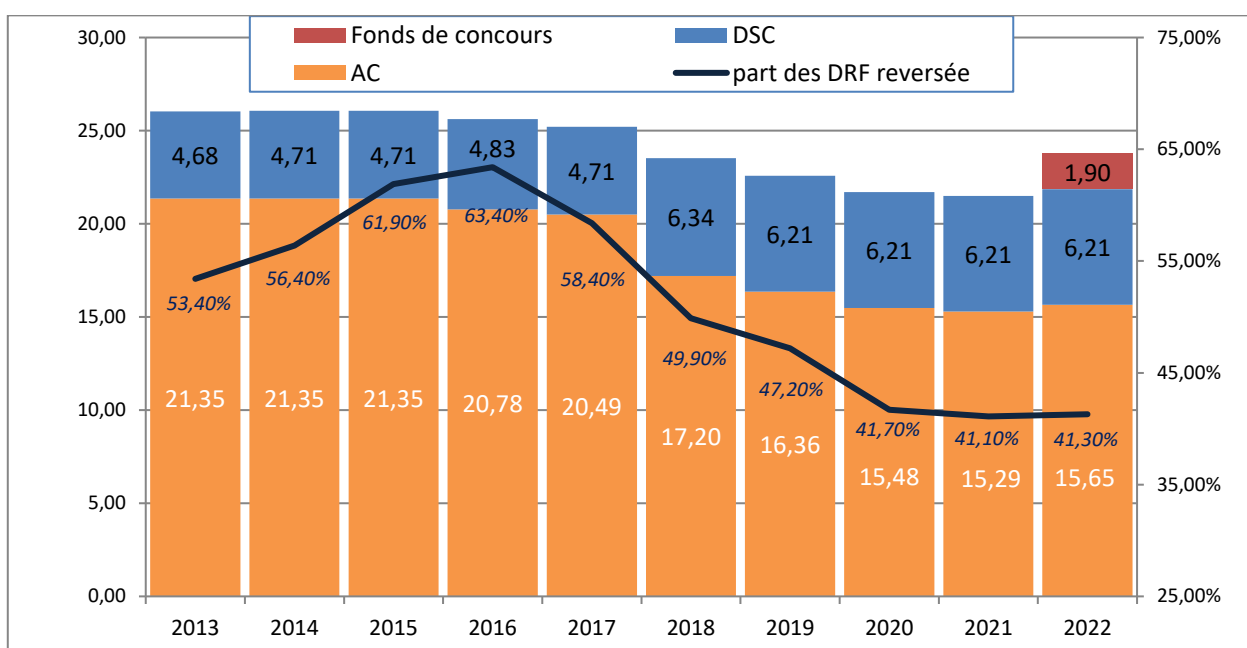
En 2021, pour se mettre en conformité avec les textes, le conseil communautaire a décidé de réviser les critères de répartition de la DSC comme suit :

	Ancienne pondération	Nouvelle pondération
Population DGF	15 %	15 %
Revenu par habitant	15 %	16 %
Potentiel financier par habitant	9 %	21 %
Charges de fonctionnement	15 %	11 %
Croissance économique	5 %	6 %
Logements sociaux loi SRU	10 %	5 %
Superficie hors Espaces Stratégiques Agricoles	2 %	0 %
Longueur de voirie	6 %	4 %
Effort fiscal	8 %	5 %
Centralité	15 %	17 %

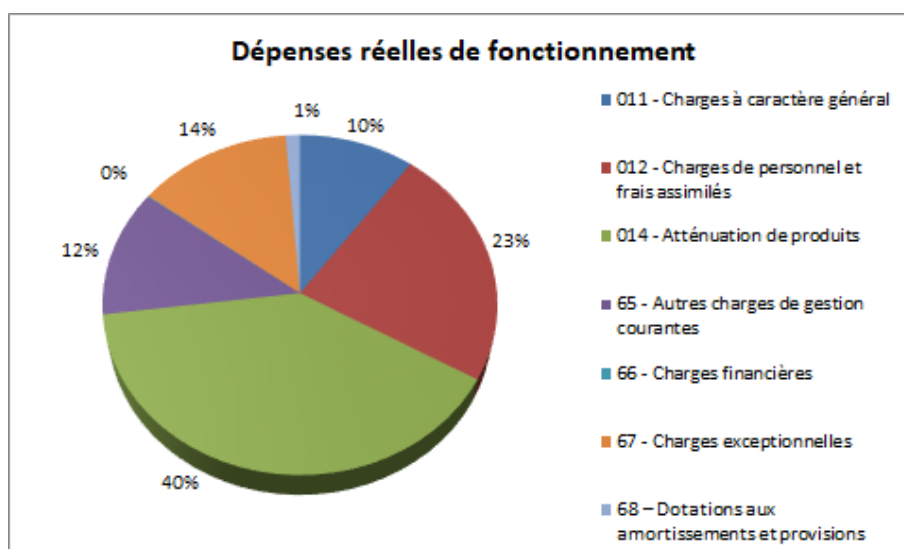
On rappellera que pour permettre à l'EPCI de récupérer des marges de manœuvre, il a en outre été décidé de geler l'enveloppe globale à hauteur de 6 212 400 euros pour une période de 5 ans. Toutefois, si l'enveloppe globale reste invariante, la part versée à chaque commune est appelée à évoluer en fonction de l'application des différents critères (sauf en 2020 pour les raisons précédemment exposées).

En application de ces critères, l'enveloppe a évolué comme suit :

Dotation de Solidarité Communautaire	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Afa	212 686 €	226 640 €	255 204 €	255 204 €	228 560 €	214 730 €
Ajaccio	3 867 688 €	5 123 987 €	4 878 358 €	4 878 358 €	4 911 618 €	4 957 552 €
Alata	156 305 €	228 987 €	229 718 €	229 718 €	207 965 €	207 955 €
Appietto	87 544 €	115 230 €	116 644 €	116 644 €	111 246 €	111 636 €
Cuttoli-Corticchiato	101 733 €	114 418 €	107 130 €	107 130 €	95 646 €	104 791 €
Peri	76 398 €	131 532 €	136 679 €	136 679 €	128 424 €	126 990 €
Sarrola-Carcopino	142 527 €	244 649 €	338 644 €	338 644 €	378 919 €	338 724 €
Tavaco	30 207 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Valle-di-Mezzana	19 834 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Villanova	17 479 €	50 023 €	50 023 €	50 023 €	50 023 €	50 023 €
Total DSC	4 712 401 €	6 335 467 €	6 212 400 €	6 212 400 €	6 212 401 €	6 212 401 €



Hors l'AC et la DSC (majorés du reversement de la taxe de séjour à l'OIT et à l'ATC), les principaux postes de dépenses sont consacrés à la masse salariale (23 %), aux charges à caractère général (10 %), et aux autres charges de gestion courante constituées des subventions à des tiers (12 %).



b. La masse salariale

Le chapitre 012 a été réalisé à 99,2 % à hauteur de 24 963 927,76 € tous budgets confondus, avec une augmentation de la masse salariale de 11,4 % par rapport au CA 2021.

L'évolution se justifie d'une part par la prise en compte des avancements de carrière des agents et des revalorisations indiciaires. En 2022, 24 agents ont été promus en avancements de grade. 278 agents ont bénéficié d'avancements d'échelons sur l'ensemble de l'année 2022, ce qui représente un coût supplémentaire d'environ 245 k€.

De plus, une revalorisation de l'indice majoré minimal a été effectuée par application du décret n°2022-586 du 20 avril 2022 portant revalorisation de l'indice majoré minimum de la fonction publique avec effet au 1^{er} mai 2022 qui passe de 343 (IB 371) à 352 (IB 382). Cela a touché 150 agents de la collectivité, pour un surcoût estimé à 10 k€.

Enfin en juillet 2022, la valeur du point de la fonction publique territoriale a été augmentée de 3,5 % et a impacté l'ensemble des agents. Cela représente un coût supplémentaire d'environ 299 k€.

De plus l'instauration du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) avec mise en place de la part fixe (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises, ou IFSE) et le versement de la part variable (complément indemnitaire annuel, ou CIA), a participé à l'augmentation du chapitre 012. En effet en 2022, l'IFSE a été versé en année pleine. Le CIA a été versé à 100 % pour les agents n'ayant pas d'absence et ayant eu une bonne évaluation professionnelle. Cela a représenté un coût supplémentaire pour 2022 de 215 k€.

De la même manière de nombreux agents ont bénéficié d'une augmentation de leur IFSE en fonction de leur ancienneté sur le poste.

Par ailleurs, des évènements non prévisibles ou difficilement anticipables en cours d'exercice ont engendré des coûts supplémentaires par rapports aux estimations du BP, ce dernier se basant sur une estimation d'absentéisme correspondant aux situations les plus courantes : remboursements de demi-traitements à la suite de passage en CLM-CLD, retour d'agents qui étaient en maladie ordinaire, longue maladie, longue durée.

L'ensemble de ces éléments est repris pour chaque budget.

S'agissant du budget principal, le chapitre 012 évolue de 12,8 %. Cette somme intégrant le reversement au budget des transport pour la mise en œuvre de la compétence transports scolaires (167 774 €) et celui au budget de l'assainissement pour celle des eaux pluviales urbaines (83 422 €), la masse salariale directement imputable au budget principal s'élève à 13 057 585 euros, soit une augmentation réelle de 10,6 %.

214 agents ont bénéficié d'avancements d'échelons sur l'ensemble de l'année 2022, ce qui représente un cout supplémentaire d'environ 123 k€. La prise en compte du décret n°2022-586 du 20 avril 2022 portant revalorisation de l'indice majoré minimum de la fonction publique a touché 50 agents sur le budget principal.

L'augmentation de 3,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, explique pour 156 k€ l'augmentation de la masse salariale du budget principal, tandis que le versement du CIA a représenté un coût de 147 k€.

Tableau des effectifs au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2022, la CAPA comptait 413 agents statutaires ou assimilés, répartis comme suit :

	Agents statutaires (titulaires et stagiaires)	Agents contractuels affectés sur un emploi permanent	Collaborateurs de cabinet	Total
Catégorie A	60	22	2	84
Catégorie B	45	3	0	48
Catégorie C	277	4	0	281
Total	382	29	2	413

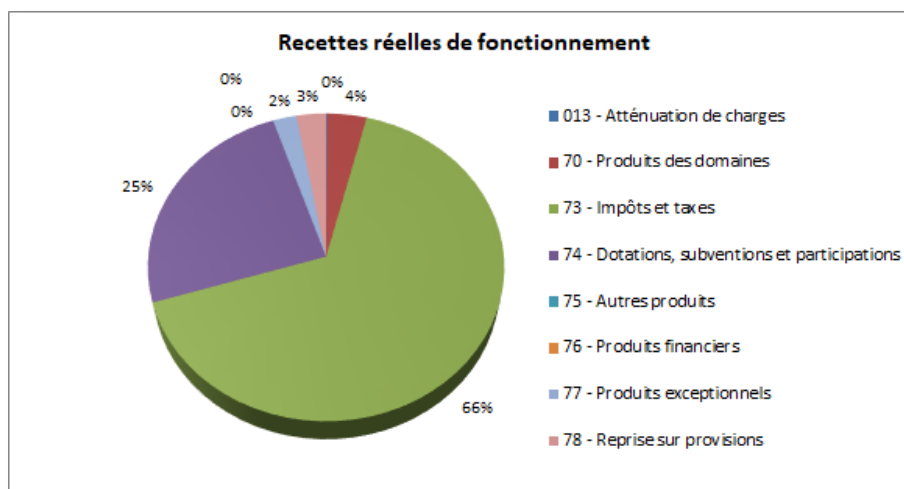
Depuis le 1er janvier 2020, la CAPA participe financièrement à la protection sociale de ses agents sur le principe de la labélisation. En effet, tous les agents ayant adhéré à un contrat labellisé couvrant le risque « santé » et/ou « prévoyance » bénéficient d'une aide mensuelle. La participation employeur pour le risque « santé » est ainsi passée de 27 130 € en 2020 à 29 085 € en 2021 puis à 33 030 € en 2022 et pour le risque « prévoyance » de 10 370 € en 2020 à 17 016 € en 2021 et à 19 970 € en 2022.

c. Les recettes réelles de fonctionnement.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
013 - Atténuation de charges	21 241,73	38 645,08	54 405,47	122 795,24	95 019,11	67 367,13	- 29,1 %
70 - Produits des domaines	1 966 885,04	2 054 834,00	1 923 076,96	2 473 857,22	2 220 197,46	2 403 283,93	8,2 %
73 - Impôts et taxes	30 523 237,55	30 612 768,41	32 013 076,10	39 506 144,77	40 014 358,42	41 700 225,42	4,2 %
74 - Dotations, subventions et participations	15 703 745,33	16 010 031,10	16 223 087,76	16 295 053,59	15 609 647,91	15 468 316,40	- 0,9 %
75 - Autres produits	0,00	0,00	1,61	0,92	1,03	3,23	213,6 %
76 - Produits financiers	1,23	1,22	0,34	0,88	1,09	0,00	- 100,0 %
77 - Produits exceptionnels	5 000,00	20 327,84	0,10	0,00	150,40	1 442 094,51	958739 %
78 - Reprise sur provisions	0,00	3 008 885,58	0,00	800 000,00	0,00	1 800 000,00	-
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	48 220 110,88	51 745 493,23	50 213 648,34	59 197 852,62	57 939 375,42	62 881 290,62	8,5 %
042 – Opéra° d'ordre transferts entre sections	98 523	165 188	196 969	229 871	273 055,00	275 737,00	1,0 %
043 – Opéra° d'ordre dans la sec° de fonct.							
Total recettes d'ordre de fonctionnement	98 523	165 188	196 969	229 871	273 055,00	275 737,00	1,0 %
Total recettes de fonctionnement	48 318 633,88	51 910 681,23	50 410 617,34	59 427 723,62	58 212 430,42	63 157 027,62	8,5 %

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal enregistrent une hausse de 8,5 % par rapport à 2021, à atténuer cependant de la reprise de la provision déchets de 1,8 M€ pour la transférer au budget de l'environnement d'une part, et à l'inscription en produits exceptionnels de la vente du terrain de Mezzana à la SPL Ametarra pour 1 327 347 € d'autre part. Sans prendre en compte ces recettes exceptionnelles, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement serait de 3,1 %.

On relèvera également la baisse d'environ 141 k€ des dotations, subventions et participations encaissées au chapitre 74. L'analyse de cette baisse est exposée ci-après dans le paragraphe relatif au chapitre 74.



La fiscalité et les dotations – développées en partie III du présent chapitre – représentent respectivement 66 % et 25 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 69 % et 27 % en 2021. Sans les recettes exceptionnelles précédemment exposées, elles représenteraient 70 % et 26 %.

1.3.2. La section d'investissement

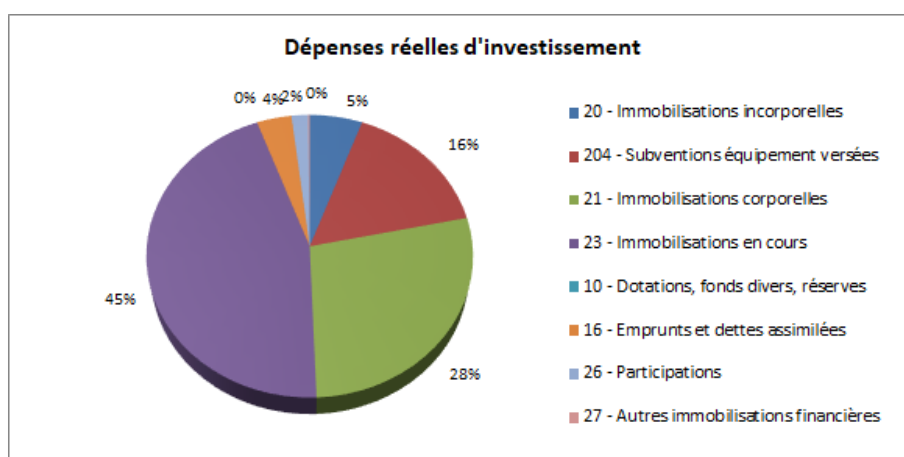
a. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 10 582 619 euros, en progression de 149,6 % par rapport à l'exercice 2021.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
20 - Immobilisations incorporelles	259 319,45	195 175,74	189 703,62	431 501,60	314 805,02	588 987,53	87,1 %
204 - Subventions équipement versées	1 432 651,66	216 784,10	2 083 330,66	2 600 245,23	1 431 503,37	1 708 798,62	19,4 %
21 - Immobilisations corporelles	902 544,11	1 418 632,04	1 468 179,09	3 250 011,37	1 045 278,49	2 927 585,30	180,1 %
23 - Immobilisations en cours	427 832,27	738 632,04	1 483 457,36	663 061,88	868 979,35	4 764 917,29	448,3 %
10 - Dotations, fonds divers, réserves	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	443 879,79	5 848 635,61	217 178,72	314 210,89	401 226,62	388 977,85	- 3,1 %
26 - Participations	60 000,00	305 000,00	169 000	65 333,00	65 333,00	185 334,00	183,7 %
27 - Autres immobilisations financières	25 687,00	60 189,00	95 499,00	67 772,00	112 527,00	18 018,00	- 84,0 %
Total DI réelles	3 551 914,28	8 883 169,00	5 706 348,45	7 392 135,97	4 239 652,85	10 582 618,59	149,6 %
040 - Opérations ordre transferts entre sec°	98 523,00	165 188,00	196 969,00	229 871,00	273 055,00	275 737,00	1,0 %
041 - Opérations patrimoniales	67 803,00	171 183,00	153 744,00	0,00	296 084,00	269 793,88	- 8,9 %
Total DI pour ordre	166 326,00	336 371,00	350 713,00	229 871,00	569 139,00	545 530,88	- 4,1 %
Total dépenses investissement	3 718 240,28	9 219 540,00	6 057 061,45	7 622 006,97	4 808 791,85	11 128 149,47	131,4 %

Si l'on s'intéresse à l'évolution des seules dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21 et 23), elles augmentent de 172,9 % entre 2021 et 2022.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
20 - Immobilisations incorporelles	259 319,45	195 175,74	189 703,62	431 501,60	314 805,02	588 987,53	87,1 %
204 - Subventions équipement versées	1 432 651,66	216 784,10	2 083 330,66	2 600 245,23	1 431 503,37	1 708 798,62	19,4 %
21 - Immobilisations corporelles	902 544,11	1 418 632,04	1 468 179,09	3 250 011,37	1 045 278,49	2 927 585,30	180,1 %
23 - Immobilisations en cours	427 832,27	738 632,04	1 483 457,36	663 061,88	868 979,35	4 764 917,29	448,3 %
Dépenses d'équipement	3 108 034,49	2 934 533,39	5 489 169,73	7 077 925,08	3 660 566,23	9 990 288,74	172,9 %



Les restes à réaliser – qui correspondent aux dépenses engagées non encore mandatées, et qui seront reprises sur l'exercice 2022 – se portent à 7 440 785,74 euros.

Sur la période 2017-2022, la CAPA a directement réalisé pour 31,4 M€ de dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23 et 45) sur son budget principal. Si l'on intègre les budgets annexes solidaires, on relèvera que près de 43,8 M€ ont été mandatés sur 6 ans.

Dépenses d'équipement (chap 20,21, 23, 45)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Total 2017-2022
Principal	1 589 696	2 352 560	3 141 340	4 344 575	2 229 063	8 281 490	21 938 724
Transports	819 570	587 868	1 891 489	411 988	1 482 803	2 950 364	8 144 082
Environnement	2 905 157	992 439	1 430 739	1 845 342	369 321	6 167 553	13 710 551
Total budgets solidaires	5 314 422	3 932 868	6 463 568	6 601 905	4 081 186	17 399 407	43 793 356

Pour information, les dépenses d'équipements pour les budgets autonomes sont les suivantes, mais leur addition n'est pas possible puisque depuis 2018 ces budgets sont votés et exécutés en hors taxes.

Dépenses d'équipement (chap 20,21, 23, 45)	CA 2017 TTC	CA 2018 HT	CA 2019 HT	CA 2020 HT	CA 2021 HT	CA 2022 HT
Eau potable	1 640 721	1 286 308	1 041 038	1 137 300	745 425	4 240 985
Transports	4 673 040	3 105 835	4 795 515	5 198 594	5 303 976	3 108 749
Total budgets solidaires	6 313 761	4 392 143	5 836 553	6 335 894	6 049 401	7 349 734

Pour ce qui concerne le chapitre 204, à savoir les subventions d'équipements versées à des tiers. Il est essentiellement constitué de la participation à l'enfouissement des lignes EDF dans le cadre du projet de téléporté (880 k€), des participations que la CAPA apporte aux opérateurs HLM pour réaliser du logement social sur le territoire (525 k€), de la participation au financement du poste centralisé de régulation du trafic (266 k€), des aides accordées aux particuliers au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (20 k€).

Chapitre 204	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Total 2017-2022
Principal	1 432 652	216 784	2 083 330	2 600 245	1 431 503	1 708 799	9 473 314

Dans le cadre de l'amélioration constante de la fiabilité des comptes, un travail a été mené en 2022 par la Direction du Budget et des Finances en partenariat avec les directions concernées sur les Autorisations de Programme pour la section d'investissement et les Autorisations d'Engagement pour la section de fonctionnement.

Ce travail a consisté, en premier lieu, à établir une procédure uniformisée pour le suivi des autorisations pluriannuelles notamment sur les étapes à respecter lors de la création, modification ou solde de celles-ci. Ainsi, un modèle de délibération a été mis en place afin d'assurer une plus grande lisibilité des évolutions des projets concernés. Dans un second temps, un recensement des autorisations existantes a été établi conjointement avec les directions opérationnelles afin d'identifier le stade d'exécution de chaque projet et ainsi de pouvoir évaluer précisément les crédits nécessaires au mandatement des projets année par année.

Cette étape, en réduisant le besoin de couverture des restes à réaliser d'investissement, a permis notamment de limiter l'emprunt de près de trois millions d'euros en 2022 sur le budget des transports dans un contexte bancaire tendu et ainsi de maîtriser les intérêts induits en section de fonctionnement.

En sus du lissage des crédits de paiement, un travail a été mené sur les reports d'engagements d'investissement auprès des directions opérationnelles. Cela a également permis de diminuer le recours à l'emprunt de près d'un million d'euros sur le budget principal et, de fait, d'alléger la charge des intérêts sur le budget de fonctionnement.

b. Les recettes d'investissement.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 365 613,93 euros, en augmentation de 33,3 % par rapport à l'exercice 2021.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
13 - Subventions	999 969,82	476 720,76	498 089,20	666 460,92	635 935,75	279 810,78	- 56,0 %
10 - Dotations, fonds divers	1 068 145,67	121 282,31	253 897,75	279 974,62	815 821,19	361 376,95	- 55,7 %
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	4 958 093,93	947 041,57	7 669 325,22	2 697 378,06	1 739 058,52	3 473 568,20	99,7 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	103 695,56	82 956,44	3 000 000,00	20 739,12	0,00	- 100,0 %
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	4 789,54	0,00	0,00	-
27 - Autres immobilisations financières	155 000,00	288 920,00	257 225,00	340 469,00	64 133,00	250 858,00	291,2 %
Total RI réelles	7 181 209,42	1 937 660,20	8 761 493,61	6 989 072,14	3 275 687,58	4 365 613,93	33,3 %
040 - Opérations ordre transferts entre section	668 368,00	926 689,00	1 133 348,86	1 364 782,00	1 871 605,00	3 515 987,60	87,9 %
041 - Opérations patrimoniales	67 803,00	171 183,00	153 744,00	0,00	296 084,00	269 793,88	- 8,9 %
Total RI pour ordre	736 171,00	1 097 872,00	1 287 092,86	1 364 782,00	2 167 689,00	3 785 781,48	74,6 %
Total recettes investissement	7 917 380,42	3 035 532,20	10 048 586,47	8 353 854,14	5 443 376,58	8 151 395,41	49,7 %

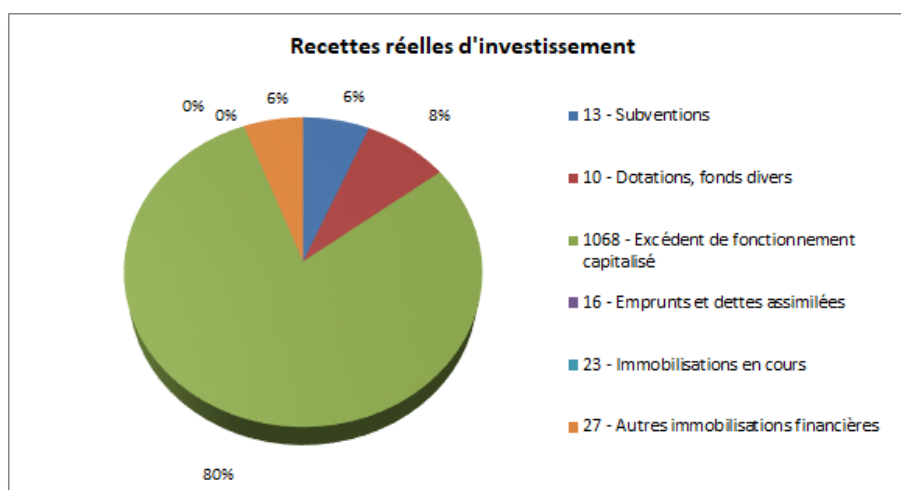
Cette évolution est essentiellement portée par le presque doublement de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2021 affecté sur 2022.

Le résultat de fonctionnement positif constaté en 2022 (10,0 M€) doit couvrir en priorité le besoin de financement 2022 de la section d'investissement (- 9,7 M€).

Il sera proposé que le solde du résultat de fonctionnement (375 k€) soit intégralement affecté à l'actif de la section de fonctionnement.

Outre l'excédent de fonctionnement capitalisé, les recettes réelles d'investissement sont principalement constituées par des dotations (361 k€) et l'encaissement de subventions (280 k€).

Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté sur le budget général au titre de l'exercice 2022, le financement des opérations nouvelles a ainsi été essentiellement assuré par le virement de la section de fonctionnement, l'épargne, les dotations et subventions.



I.4. Le compte de gestion

1.4.1. Conformité des comptes

Le conseil communautaire doit s'assurer de la conformité du compte administratif établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion établi par le comptable.

Pour ce faire, on se reportera au tableau « II-A1 – Présentation générale du budget, vue d'ensemble » en page 6 du premier :

Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Dépenses		Recettes
	Section de fonctionnement	61 069 688,02 (A)	63 157 027,62 (B)
	Section d'investissement	11 128 149,47 (C)	8 151 395,41 (D)

que l'on compare au tableau « II.1 – Résultats budgétaires de l'exercice » en page 22 du second :

Résultats budgétaires de l'exercice	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	8 151 395,41 (D)	63 157 027,62 (B)	71 308 423,03
Dépenses nettes	11 128 149,47 (C)	61 069 688,02 (A)	72 197 837,49
Résultats de l'exercice	- 2 976 754,06	2 087 339,60	- 889 414,46

pour constater la stricte concordance des montants.

On pourra toutefois relever une différence s'agissant du résultat cumulé, lequel s'établi à 7 718 853,88 € au compte administratif et à 8 484 525,26 € au compte de gestion (page 22), soit une différence de 765 671,38 €.

Depuis 2007, lors de l'édition des comptes de gestion, les résultats de clôture de l'exercice des comptes de gestion du budget principal, de l'eau et de l'assainissement font apparaître une différence avec les comptes administratifs. Cette différence remonte aux origines de la CAPA, lors de l'intégration des résultats du district des 3A. Après recherche et comparaison depuis l'origine de la création de la CAPA en 2002, on peut constater que la différence concernant les résultats de l'exercice en section d'investissement provient de l'intégration des résultats du district, qui est erronée depuis 2007 et le changement de logiciel comptable au Trésor.

Chaque année, le Trésor Public, qui est toujours à la recherche d'une solution pour résoudre ce problème informatique, adresse un tableau rectifié manuellement, qui permet ainsi de constater la totale adéquation entre le compte administratif et le compte de gestion.

1.4.2. Analyse sommaire du compte de gestion

Actif (patrimoine)	M€
Immobilisations	67,08
Créances	4,89
<i>dont titres restant à recouvrer</i>	4,51
<i>dont rattachement de recettes</i>	0,38
Apport de trésorerie aux budgets annexes	3,62
Trésorerie	15,32
TOTAL ACTIF	90,90

Passif (ressources)	M€
Fonds propres	72,60
Provisions	0,41
Dettes financières à long terme	3,13
<i>dont intérêts courus non-échus</i>	0,17
Dettes d'exploitation	14,76
<i>dont mandats émis restant à payer</i>	11,95
<i>dont rattachement de dépenses</i>	2,81
Trésorerie des budgets annexes	0,00
TOTAL PASSIF	90,90

D'un point de vue comptable, le budget principal affiche 67,08 M€ d'immobilisations nettes issues de ses investissements. Celles-ci sont entièrement couvertes par des fonds propres (72,60 M€), c'est-à-dire par des ressources stables.

La trésorerie s'élève à 15,32 M€, soit un niveau supérieur au résultat cumulé du compte administratif qui s'établit à 7,7 M€. Outre la différence de 766 k€ précédemment évoquée, l'écart s'explique par plusieurs éléments :

- 414 k€ de provisions restaient constituées sur la problématique des gens du voyage, suite au transfert de la provision liée au traitement des déchets sur le budget de l'environnement,
- 11,95 M€ de mandats émis n'avaient pas été décaissés par la Trésorerie du fait du décalage entre ordonnateur et comptable ; dont 7,8 M€ de subventions d'équilibre aux budgets annexes des transports et de l'environnement qui ont été mandatés dans le cadre de la journée complémentaire,
- 2,81 M€ de dépenses ont fait l'objet de rattachement ; dont 1,9 M€ de fonds de concours à la ville d'Ajaccio dont le versement est intervenu en 2023 après réception des éléments justificatifs,
- 0,17 M€ d'intérêts courus non échus (ICNE) restait à payer à la clôture de l'exercice,

En sens inverse :

- 3,62 M€ de trésorerie sont apportés par le budget principal aux budgets annexes : cet apport est ponctuel du fait du non-versement au 31 décembre de la subvention d'équilibre pour les raisons précédemment exposées,
- 4,51 M€ de titres émis restaient à recouvrer ; dont 1,5 M€ d'attribution de compensation versée par le budget de l'environnement, ainsi que 1,8 M€ de reversements de personnels des budgets annexes mandatés dans le cadre de la journée complémentaire,
- 0,38 M€ de recettes ont fait l'objet d'un rattachement. Il est rappelé que ne sont portées en recettes que les montants pour lesquels les services disposent des arrêtés ou conventions les justifiant.

Il faut relever que le compte de gestion étant arrêté par le comptable au 31 décembre de l'exercice, les flux opérés pendant la journée complémentaire sont ainsi considérés comme des mandats émis à payer ou des titres restant à recouvrer.

II. Les Réalisations de l'Année 2022

La présentation des principales dépenses réalisées en 2022, reprend l'organisation des services effective en 2022, et ne prend pas en compte la réorganisation issue du comité technique du 28 septembre 2022 qui s'est mise en place en fin d'année. Les comparaisons avec les exercices antérieurs se font sur la base des missions exercées par les directions dans ce cadre organisationnel.

II.1. Aménagement

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virement	Mandatement 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	109 155			93 030		85,2 %
Investissement	7 063 901	2 209 271	- 441 856	4 720 701	2 301 854	53,5 %

Dépenses réalisées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	158 650 €	77 172 €	191 089 €	88 331 €	24 371 €	93 030 €
Investissement	1 451 244 €	286 889 €	3 114 321 €	4 498 935 €	1 829 013 €	4 749 531 €

Dépenses de fonctionnement

011-16535 - Adhésion Fédération nationale SCoT - 951 € (100,0%)

La CAPA adhère à la Fédération Nationale des SCOT. La cotisation 2022 s'élevait à 951 €. Avec une inscription budgétaire initiale de 870 €, cette ligne de crédit a été complétée par virement, pour être consommée à hauteur de 100 %.

Cellule foncier

011-16524 - Convention Safer - 4 200 € (100,0%)

Cette ligne sert à payer la cotisation annuelle de la SAFER prévue dans la convention signée entre la CAPA et la SAFER. Elle permet notamment de disposer d'un observatoire foncier en temps réel.

011-23475 - Estimations foncières - 1 260 € (100,0%)

Cette enveloppe a permis d'externaliser l'estimation du local dit « CODEC » en 2022.

Service Aménagement opérationnel

011-10032 - Frais d'acte et de contentieux - 60 € (5,3%)

Cette enveloppe de 500 € fluctue en fonction des sollicitations des différentes directions de la CAPA. Elle sert à saisir le service des hypothèques pour identifier un propriétaire, ou à faire intervenir un huissier de justice.

011-11680 - Honoraires géomètre - 3 871 € (107,4%)

Cette enveloppe fluctue en fonction des projets qui surviennent en cours d'année, pour le service aménagement opérationnel ou pour les acquisitions foncières. En 2022, un bornage a été réalisé sur le secteur de Mezzana.

011-11722 - Débroussaillage - 0 € (0,0%)

La totalité de cette enveloppe a été affectée en début d'année à l'enveloppe 11680. Il n'a pas été nécessaire de recourir à des prestations de débroussaillage.

Service Habitat

011-10085 - Observatoire habitat - acquisition de données - 941 € (45,5%)

Cette enveloppe est partagée entre le Service habitat et la Cellule foncier de la direction de l'aménagement. Pour l'exercice 2022, la somme de 2150 € était inscrite au budget. 941 € ont été mobilisés par la cellule foncier pour l'acquisition de données foncières et immobilières.

011-10080 - Animation OPAH copro ville - 10 000 € (100,0%)

La CAPA est associée à l'OPAH Copropriétés des Cannes-Salines portée par la Ville. Pour ce volet animation prévu à la convention initiale, la CAPA dédie 10 000 € sur l'exercice budgétaire 2022.

65-10083 - Subvention ADIL - 5 000 € (100,0%)

Par convention triennale, la CAPA participe au fonctionnement de l'ADIL à hauteur de 5000 € par an. Cette somme a intégralement été versée à l'ADIL en 2022.

65-20942 - Participation service commun accueil demandeurs - 38 000 € (100,0%)

La CAPA a créé un Lieu d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux auprès du CIAS. La participation communautaire a été autorisée au BP 2022 à hauteur de 38 000 €, intégralement versée au CIAS sur l'exercice.

011-22439 - Observatoire des loyers - 16 000 € (100,0%)

La CAPA pilote l'Observatoire des Loyers élaboré par l'ADIL 2A. Par voie de convention, la CAPA verse 16 000 € par an à l'ADIL afin d'alimenter et animer l'observatoire. La totalité de l'enveloppe a été consommée en 2022.

011-23473 - AE - Etude PLH 3 - 12 000 € (54,7%)

La somme de 12 000 € a été mandatée en 2022 correspondant aux phases de conception des orientations et du plan d'action du futur PLH. Conformément à l'AE/CP révisé par délibération du 6 avril 2023, la somme de 25 000 € sera dédier à la finalisation de la mission.

Maison de l'Habitat Durable (MHD)

011-10084 - Prestations Maison de l'Habitat - 746 € (14,9%)

En 2022, le renforcement des missions de la MHD a nécessité des dépenses sur la section fonctionnement. Néanmoins, ces dépenses (essentiellement de communication et de logiciels) ont été exécutées sur d'autres lignes rattachées à la Direction Communication et la DSIN. Ainsi n'apparaissent sur l'enveloppe 10084 que les dépenses liées à la création d'une mallette pédagogique.

Pour rappel, la MHD a 2022 lancé le développement de plusieurs actions complémentaires à ses missions de base :

- Poursuite de la mise en place de son projet de partenariat avec les agences immobilières, syndicats et banques du territoire afin de favoriser la rénovation énergétique des logements et impulser une dynamique nouvelle envers les copropriétés. Le déploiement interviendra en 2023.
- Création et mise à disposition d'une mallette pédagogique auprès des particuliers qui s'interrogent sur la qualité de leur logement.
- Acquisition de 2 logiciels dédiés à la réalisation d'audit énergétique et de pré-dimensionnement d'installation solaire photovoltaïque (en revente totale ou autoconsommation).
- Rédaction d'un guide dédié à la rénovation et calqué sur le modèle du guide de l'habitat.

La plupart de ses actions seront opérationnelles et mises en œuvre en 2023.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Maison de l'Habitat Durable	4 428	5 336	6 992	0	0	746

Dépenses d'investissement

Cellule foncier

21-15505 - Acquisition immeuble communautaire - 222 333 € (100,0%)

La CAPA a fait l'acquisition de locaux dits « Tandem » situés au rez-de-chaussée de l'espace Alban pour permettre d'agrandir l'espace bureaux du bâtiment.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Acquisition hôtel communautaire	658 837	608 467	1 022 971	2 012 705	582 040	222 333

21-19759 - Acquisitions foncières - 1 819 033 € (65,5%)

En 2022, cette ligne a permis d'acquérir : deux parties des terrains d'emprise des bassins de rétention du Vazzio, une parcelle accolée au terrain militaire de Saint-Joseph sur laquelle la CAPA a réalisé des travaux, les terrains dits « Morelli », en continuité de la ZAE de Mezzana.

Service Aménagement opérationnel

204-20880 - Participation concession Mezzana - 0 € (0,0%)

La participation à la concession de Mezzana est déterminée par le CRACL., lissé sur plusieurs années. En 2022, la SPL Ametarra n'a pas souhaité appeler de participation communautaire au regard de la réorientation du projet.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Participation ZAE Mezzana	300 000	0	1 100 000	1 500 000	600 000	0

20-21961 - Etude faisabilité - 0 € (0,0%)

L'étude sur le ponton de Saint-Joseph a repris et sera finalisée fin 2023.

20-23502 - Aménagement front de mer études diverses - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe prévoyait la réalisation d'une étude portant sur l'entrée de ville, qu'il n'a pas été possible de la lancer en 2022.

204-23510 - Mandat SPL Ametarra projet urbain St Joseph - 17 039 € (38,9%)

Cette enveloppe a été supprimée après paiement d'une facture à la SPL Ametarra et répartie entre les 3 enveloppes suivantes, pour une meilleure lisibilité comptable de l'opération :

23-26871 - AP - Projet urbain St Jo - Rémunération SPL - 100 188 € (95,9%)

23-26873 - AP - Projet urbain St Jo - Etudes conv de mandat - 189 853 € (93,8%)

23-26874 - AP - Projet urbain St Jo - Travaux conv de mandat - 928 347 € (88,4%)

L'ensemble de la mission a été confiée sous forme de mandat à la SPL Ametarra, et préparé sous la forme d'une AP/CP prélevée sur les budgets des transports et de l'aménagement (délibération n° 2021-056). En 2022 le projet s'est concentré sur les ouvrages hydrauliques et la renaturation du cours d'eau. En 2023 débiteront les études liées au parc urbain et parc relais.

	2019	2020	2021	2022
Mandat St Joseph	27 009	0	118 609	1 235 454

204-26870 - Enfouissement lignes EDF - 880 000 € (100,0%)

Dans le cadre du protocole signé avec EDF pour l'enfouissement des lignes haute tension nécessaires à la réalisation du téléporté, la participation communautaire de 1 760 000 euros est lissée sur 2 exercices budgétaires. Les travaux ont débuté en 2022 et se finaliseront en mars 2023.

Service Habitat

204-12753 - Règlement aides hébergement et logement social - 525 853 € (26,2%)

En 2022, dans le cadre de sa politique d'aide à la production de logements sociaux sur le territoire, la CAPA a participé à la production sociale ; ainsi sur la base des justificatifs produits, la CAPA a procédé aux mandatements à destination des opérateurs de logement social pour un montant de 525 853 €. Les sommes ainsi accordées font l'objet d'un échéancier de versement sur plusieurs exercices budgétaires, pour tenir compte du calendrier de réalisation des opérations d'une part, et pour préserver la capacité annuelle d'intervention communautaire d'autre part. Ainsi, en 2022, ont été mandaté : le troisième versement de l'opération « Les Hauts du Vazzino » d'Erilia (96 452 €), les premier et deuxième versements de l'opération Campo di Fiori d'Adoma (113 060 € chaque), le premier versement de l'opération « A Murtella 2 » d'Erilia (110 628 €) et le premier versement de l'opération « A Nepita 3 » d'Erilia (92 653 €).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Aides logement social	967 538	51 220	521 596	740 996	381 068	525 853

204-12749 - Participation Opah - Villages aides à réhabilitation - 15 098 € (2,4%)

La CAPA poursuit la réception des derniers dossiers consacrés à l'OPAH Villages (11 projets restant à réceptionner en 2022). 2022 aura permis de réceptionner 3 nouveaux projets, pour une participation communautaire de 15 098 €. Il restera donc 8 projets à réceptionner entre 2023 et 2025 (la date limite à ne pas dépasser pour le projet le plus lointain est fixé par l'ANAH au 18 mai 2025). A noter que le taux de consommation de cette enveloppe est très faible car elle se base sur un report de crédit correspondant à l'enveloppe totale fixée il y a 10 ans et sur la base des objectifs totaux fixés dans le cadre de l'OPAH. En réalité, le reste à réaliser sur les derniers dossiers sur l'enveloppe 12749 sera au plus de 141 470€.

27-15472 - Participation Opah-villages avances CTC - 16 518 € (22,6%)

La consommation sur 2022 représente l'avance réalisée pour le compte de la Collectivité de Corse (ex-Collectivité Territoriale de Corse) sur l'ensemble des projets réceptionnés. Le reste à réaliser sur les derniers dossiers sur l'enveloppe 15472 sera au plus de 38 400 €.

27-15473 - Participation Opah-villages avances CG - 1 500 € (1,6%)

La consommation sur 2022 représente l'avance réalisée pour le compte de la Collectivité de Corse (ex-Conseil départemental 2A) sur l'ensemble des projets réceptionnés. Le reste à réaliser sur les derniers dossiers sur l'enveloppe 15473 sera au plus de 33 730 €.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Participation OPAH Village	83 729	36 446	54 082	83 320	121 447	177 188	63 858
Avances CTC/CG	89 869	39 627	25 687	60 189	95 499	67 772	73 607

204-21956 - Participation Opah Cannes - 4 941 € (10,6%)

La CAPA participe à l'OPAH des Cannes-Salines pilotée par la Ville sur le volet travaux ; la participation communautaire est prévue à hauteur de 10 % du montant total des travaux réalisés par les ménages bénéficiaires. La somme de 52 544 €, prévue à la convention initiale et autorisée au BP 2022, n'a été consommée qu'à hauteur de 4 941 € en 2022 dans la mesure où seulement deux ménages ont pu finaliser leur démarche. Ce faible taux de consommation s'explique par une frilosité de la part des ménages de s'engager dans des travaux de rénovation notamment pour des raisons financières.

II.2. Protection et Valorisation du cadre de vie

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virements	Mandatement 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	496 918		- 28 388	468 530		89,2 %
Investissement	2 500 995	612 843	- 52 077	1 250 140	1 641 609	40,8 %

Dépenses réalisées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	262 878 €	323 259 €	286 489 €	512 928 €	433 785 €	468 530 €
Investissement	268 036 €	27 244 €	403 972 €	310 416 €	414 520 €	1 250 140 €

Dépenses de fonctionnement

Direction

011-11731 - AE prestations accompagnement concertation SAGE - 25 204 € (57,3%)

La rédaction des documents du projet de SAGE s'est terminée en 2022, ceux-ci ayant été validés par la CLE, pour ensuite être transmis à l'Assemblée de Corse. Le coût des commissaires enquêteurs lors de la phase d'enquête publique, réalisée au second semestre 2022, ayant été moins important que les prévisions, le taux de consommation de l'enveloppe est de 57,3%. La prestation est terminée et le marché est soldé.

011-26844 - Elaboration stratégie com du SAGE - 0 € (0,0%)

La CAPA a pour obligation de développer, dans l'année qui suit l'approbation du SAGE, un plan de communication afin de créer et de diffuser des outils permettant de former, d'informer et de sensibiliser tous les publics cibles. Elle doit préalablement définir un cadre pour sa stratégie de communication, afin de déterminer quels sont les objectifs à atteindre à l'aide de ces outils. L'adoption du projet définitif ayant été décalée à la fin d'année 2022 en raison des élections territoriales et législatives, l'élaboration de la stratégie se fera durant l'année 2023, suite à l'approbation du projet par l'Assemblée de Corse, prévue fin avril.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SAGE	38 965	88 241	20 136	1 680	127 379	17 278	25 204

011-24662 - Adhésion Fédération des EPL - 0 € (0,0%)

La CAPA a engagé une réflexion sur l'opportunité de créer une SPL Énergies afin de porter des projets d'énergies renouvelables, avec dans un premier temps la création et l'exploitation d'une petite centrale hydroélectrique (PCH) et d'un champ photovoltaïque sur la commune de Peri. Le choix s'est porté sur un portage en régie. L'adhésion à la fédération des EPL n'a donc pas été renouvelée en 2022.

65-20940 - Adhésion Syndicat mixte de la Parata - 206 000 € (100,0%)

La CAPA est adhérente au syndicat mixte de la Parata (délibération n°2017/156). Le montant réalisé correspond à la participation annuelle.

Service Energie Air Bruit

011-11645 - Education à environnement du public et des scolaires - 42 794 € (77,8%)

Il s'agit d'une opération de sensibilisation des scolaires sur la thématique de l'eau à travers des ateliers en classes et des sorties pédagogiques sur le terrain. Cette action est réalisée dans le cadre du SAGE. En 2022, 17 classes (400 élèves) ont participé à cette opération. La Fête de l'Environnement s'est déroulée à l'ALSH de Baleone.

65-11714 - Subvention Qualitair Corse - 25 000 € (100,0%)

Cette enveloppe concerne la subvention à Qualitair Corse, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air. Le montant est inchangé depuis l'année 2011.

011-15495 - AE - Prestations de services (PCAET) EPE - 19 500 € (74,6%)

L'étude de Programmation et de Planification Énergétique (EPE) a démarré en septembre 2020. Les phases 1 et 2, correspondant à l'état des lieux du territoire et perspectives énergétiques ont été achevées. Le bureau d'études a démarré la phase 3 « Élaboration de la stratégie et du plan d'actions pour tendre vers un territoire à énergie positive » au second semestre 2022. La fin de la mission est prévue en 2023.

	2020	2021	2022
EPE	16 000	34 505	19 500

011-15496 - Fournitures de petit équipement - 2 705 € (73,0%)

Il s'agit de l'achat de tentes pour la Fête de l'Environnement qui s'est déroulée à l'ALSH de Baleone au mois de juin 2022 dans le cadre du programme Acqua Linda.

011-19771 - Démarche Cit'Ergie - 0 € (0,0%)

La CAPA s'est engagée dans une démarche de labellisation Cit'ergie. L'exécution de l'étude a été suspendue en 2021 du fait d'une charge de travail importante du service. L'étude se poursuivra en 2023.

011-25797 - Accompag. création SPL centrale hydroélectrique - 0 € (0,0%)

La CAPA a engagé une réflexion sur l'opportunité de créer une SPL Énergies afin de porter des projets d'énergies renouvelables, avec dans un premier temps la création et l'exploitation d'une petite centrale hydroélectrique (PCH) et d'un champ photovoltaïque sur la commune de Peri. Le choix s'est porté sur un portage en régie.

Service Milieux Naturels et Aquatiques

011-23477 - AE - Etude MO Natura 2000 mer golfe Ajaccio - 0 € (0,0%)

Les crédits prévus sur cette enveloppe ont été, pour partie, transférés vers l'enveloppe 26935 (à hauteur du montant de l'offre retenue soit 19 200 €).

011-26935 - AE - Prestations Natura 2000 mer golfe Ajaccio - 19 200 € (100,0%)

Il s'agit de la prestation d'enlèvement des corps morts sur Trottel et Marinella. La prestation a été réalisée en totalité en 2022.

011-25807 - Sensibilisation PPRE - 0 € (0,0%)

Cette action a pour but la sensibilisation du grand public. Les pistes explorées en 2021 n'ayant pu aboutir suite à arbitrages budgétaires, le service a travaillé sur d'autres projets moins onéreux, mais toujours avec l'objectif d'atteindre le plus de personnes possible.

011-26843 - Accompagnement rédaction STERE - 0 € (0,0%)

Ce projet nécessitait le vote de la CLE du SAGE, pour désigner la CAPA comme structure porteuse de ce programme. Or celle-ci ne s'est pas réunie en 2022. L'étude n'a pas pu être réalisée en 2022 et a été reportée en 2023.

011-26845 - Balisage et entretien plage de Lava - 37 530 € (99,3%)

Les prestations de balisage et d'entretien de la plage de Lava ont été réalisées dans leur totalité en 2022.

Service Prévention des risques majeurs

011-11724 - Etude érosion des milieux marins - 23 850 € (100,0%)

La CAPA a signé avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) une convention triennale pour la période 2021-2023 pour le suivi du trait de côte des plages du Ricantu et de Lava. En effet, l'un des effets du réchauffement global est de contribuer de manière significative à l'érosion côtière et les plages qui sont situées sur le littoral de l'intercommunalité ne font pas exception à la règle. Depuis de nombreuses années, des phénomènes significatifs d'érosion pour la plage du Ricantu ont été observés, de même qu'un phénomène d'accrétion pour la plage de Lava.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etude érosion milieux marins	22 050	0	22 050	22 050	22 050	23 670	23 850

011-19749 - AE - Etude stratégie locale inondation - 7 875 € (100,0%)

Le montant correspond au solde de l'étude pour déterminer quelles sont les zones d'expansion de crues pour les cours d'eau qui se déversent sur le territoire de la CAPA. Elle a conclu à la présence de 45 zones d'expansion de crues dans des terrains agricoles et naturels.

	2020	2021
Etude stratégie locale inondation	27 420	28 575

011-19782 - Adhésion CEPRI réseau PAPI SLGRI - 1 000 € (100,0%)

La CAPA est adhérente au CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque Inondation) et à son réseau PAPI – SLGRI. Cette association fédère un grand nombre d'institutions compétentes en matière de prévention du risque inondation (services centraux et déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, ...).

011-21949 - AE - Etudes hydrauliques diverses gravières - 7 230 € (100,0%)

La cessation prochaine de l'activité de prélèvement de matériau dans les plans d'eau des gravières de Baleone-Piattanaccia devrait être effective dans les années à venir. Conformément à la réglementation, les exploitants auront la charge de remettre en état les sites post-exploitation. Compte-tenu des enjeux, tant de nature écologique que la prévention des inondations, la CAPA a souhaité s'associer à la démarche de réhabilitation des sites en accompagnant les exploitants. La phase relative aux inventaires floristiques et faunistiques est terminée. La phase hydraulique se poursuivra en 2023 pour finaliser l'étude.

Dépenses d'investissement

Service Milieux Naturels et Aquatiques

23-21955 - Restauration basse Vallée de la Gravona - 137 619 € (98,9%)

Cette opération est entrée en 2022 dans sa quatrième année de mise en œuvre et se poursuivra jusqu'en 2023. Elle a permis la réalisation d'une prestation de rattrapage d'entretien dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général des travaux de restauration : 3 195 ml sur le Ponte Bonellu et 350 ml sur la Gravona.

Restauration basse vallée de la Gravona	2019	2020	2021	2022
Etudes	17 568	2 196	0	
Travaux	59 251	166 726	93 622	137 619

20-23503 - Réalisation plan gestion stratégique zones humides - 0 € (0,0%)

La mise en œuvre du Plan de gestion stratégique des zones humides doit faire l'objet d'études localisées sur chaque zone humide identifiée comme prioritaire dans ce document. Concernant le territoire de la CAPA, 4 zones ont été retenues, 2 autour de la zone aéroportuaire, étant parallèlement traitées dans le cadre de l'étude de zones d'expansion de crue, et 2 autres appartenant à des exploitants agricoles. Ces zones humides étant localisées sur des parcelles privées, l'adhésion des propriétaires est indispensable. Or malgré plusieurs échanges, il n'a pas été possible de les convaincre de l'utilité de travailler ensemble à la préservation de ces espaces, qui sont par ailleurs parfaitement entretenus. Ces études nécessitant de pénétrer sur les zones pour des relevés botaniques et hydrauliques, elles n'ont pas pu être initiées.

20-25805 - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes - 34 535 € (57,6%)

Le traitement prévu, sur le Ponte Bonellu a été réalisé entièrement en 2022. Une partie de cette prestation consiste en de la replantation végétale qui doit être réalisée au mois de novembre pour respecter le calendrier végétal. De fait, la facture correspondante adressée en fin d'année n'a pu être payée sur l'exercice 2022. Les travaux de restauration du cours d'eau Salive (quartier de Vazzio), se sont achevés au premier trimestre 2022. Afin de pérenniser cette opération, un suivi d'entretien est nécessaire. C'est pourquoi un transfert de 30 000 € a permis d'abonder cette enveloppe pour réaliser 4 passages. Au regard des conditions météorologiques plutôt sèches, 2 passages ont suffi à maintenir le site en bon état.

20-23511 - AP - Réutilisation des eaux usées traitées - 2 190 € (24,1%)

La CAPA a entrepris de lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif de réutilisation des eaux usées traitées sur son territoire. L'étude a démarré en décembre 2019. La crise sanitaire a largement entravé son déroulement. De fait, le comité technique de fin de tranche ferme s'est tenu le 24/03/2021. Le comité de pilotage devant se prononcer sur l'opportunité de poursuivre l'étude en affermissant la tranche optionnelle et programmé le 12/04/2021, a été reporté à une date ultérieure à la demande du président de l'OEHC qui souhaitait s'entretenir préalablement avec le président de la CAPA, sur le sujet. Le calendrier électoral n'a pas permis cette entrevue. A l'issue d'une réunion début 2022 devant déterminer la suite donnée à cette étude, la collectivité a décidé de ne pas poursuivre l'étude de faisabilité, considérant le coût élevé des potentiels futurs investissements et les difficultés techniques.

	2019	2020	2021	2020
Plan de gestion zone humides	9 432	26 907	14 466	2 190

20-24684 - Etude zone mouillage organise golfe de Lava - 3 240 € (100,0%)

L'étude du mode de gestion lancée en 2021 s'est achevée en 2022.

20-24685 - MOE mouillage organisé golfe de Lava - 23 400 € (36,5%)

La commune d'Appietto a souhaité mettre en place une zone de mouillage et d'équipements légers sur la partie Nord du Golfe de Lava. Cette action s'inscrit dans le cadre des orientations du SAGE. La maîtrise d'œuvre a débuté le 16 août 2021. Parallèlement, une prestation CSPS a également débuté. L'AVP et une partie de la mission complémentaire ont été remis en novembre 2021. Le PRO et une part de la mission complémentaire ont été réalisés en 2022. Deux consultations relatives aux travaux ont été lancées, mais n'ont pu aboutir (Infructuosité puis déclaration sans suite). En conséquence la mission de MOe n'a pu s'achever.

20-26833 - Frais insertion enquête publique ZMEL Lava - 6 610 € (100,0%)

Enquête publique dans le cadre de l'obtention de la convention d'occupation du domaine maritime public.

23-25806 - Travaux mouillage organisé golfe de Lava - 6 120 € (65,4%)

Réalisation d'études sur les modes de gestion du mouillage organisé dans le golfe de Lava.

23-26837 - AP - Travaux mouillage organisé golfe de Lava - 0 € (0,0%)

Deux consultations ont été lancées au cours de l'année 2022, mais n'ont pu aboutir (Infructuosité puis déclaration sans suite). La raison essentielle est la hausse des matières premières, consécutives aux crises successives internationales. La mise en place de la zone de mouillage espérée pour la saison 2023, ne pourra pas avoir lieu et a été reportée à la saison 2024. L'échéancier du projet ayant ainsi été modifié, le montant de 24 000 € initialement prévu pour couvrir l'avance sur travaux n'a pas été consommé.

	2020	2021	2022
Frais ZMEL Lava			6 610
Etude mouillage organisé Lava			3 240
MOE mouillage organisé Lava	9 720	28 920	23 400
Travaux mouillage organisé Lava		8 280	6 120
Total	9 720	37 200	39 370

Service Energie Air Bruit

20-26846 - Etude création SPL énergies renouvelables - 0 € (0,0%)

La CAPA a engagé une réflexion sur l'opportunité de créer une SPL Énergies afin de porter des projets d'énergies renouvelables, avec dans un premier temps la création et l'exploitation d'une petite centrale hydroélectrique (PCH) et d'un champ photovoltaïque sur la commune de Peri. Le choix s'est porté sur un portage en régie.

Service Prévention des risques majeurs

20-21954 - AP - Etude technique digue aéroport - 42 681 € (35,6%)

La prise de compétence GEMAPI par la CAPA au 1er janvier 2018 a conduit, notamment, à une reprise en gestion de la digue de Campo Dell'Oro, qui protège la zone aéroportuaire d'Ajaccio des inondations de la Gravona. Il a toutefois été convenu, au moyen d'une convention quadripartite (Etat, Collectivité de Corse, Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et CAPA), que le transfert de gestion de l'ouvrage ne serait réalisé qu'à l'obtention de l'autorisation préfectorale de régularisation du système d'endiguement (soit au 1er juillet 2024 au plus tard). Dans ce cadre, c'est l'intercommunalité qui a en charge la réalisation de l'étude de dangers. Compte tenu des difficultés liées à la révision du PPRI, l'étude a été légèrement décalée. Elle s'achèvera au premier semestre 2023.

Bassins de rétentions (GEMAPI)

20-25777 - Etude bassin Peraldi - 2 551 € (1,2%)

La CAPA confie à la Ville d'Ajaccio, par maîtrise d'ouvrage déléguée, la réalisation d'un bassin pluvial Rue Peraldi. L'enveloppe couvre la part étude du projet dont les travaux ont débuté fin 2021. Les délais d'obtention de l'autorisation environnementale ont décalé la réalisation du bassin de rétention en 2023 et les études afférentes.

20-26961 - Insertion enquête publique bassin Peraldi - 0 € (0,0%)

Le commissaire enquêteur ayant remis son rapport au premier trimestre 2023, le montant prévu au budget 2022 a été reporté au budget de l'année 2023.

20-25778 - Etude bassin Alzo - 40 259 € (45,9%)

La CAPA confie à la Ville d'Ajaccio, par maîtrise d'ouvrage déléguée, la réalisation d'un bassin pluvial à Alzo di Leva. L'enveloppe couvre la part étude de maîtrise d'œuvre.

20-25779 - Etude bassin Vazzio - 0 € (0,0%)

La CAPA confie à la Ville d'Ajaccio, par maîtrise d'ouvrage déléguée, la réalisation d'un bassin pluvial dans le secteur du Vazzio. L'enveloppe couvre la part étude du projet. Les difficultés liées aux données hydrauliques d'entrée et au fait que le projet soit scindé en deux parties n'ont pas permis d'effectuer les premiers règlements aux bureaux d'études.

23-25785 - AJA - Travaux bassin Peraldi - 950 934 € (44,0%)

La CAPA confie à la Ville d'Ajaccio, par maîtrise d'ouvrage déléguée, la réalisation des travaux relatifs aux aménagements hydrauliques sur Peraldi composés de l'aménagement du ruisseau des moulins blancs et de la réalisation du bassin de rétention. Les dépenses concernent les travaux de la première phase (moulins blancs). Les délais d'obtention de l'autorisation environnementale ont décalé la réalisation du bassin de rétention en 2023.

	2021	2022
Bassin Alzo di Leva	0	40 259
Bassin Peraldi	77 962	953 485
Bassin Vazzio	0	0
Total	77 962	993 744

II.3. Transports et mobilité

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virements	Mandatement 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	2 487 814		0	2 320 491		93,3 %
Investissement	0	0	487 540	265 868	221 672	54,5 %

Dépenses réalisées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	2 049 903 €	2 045 032 €	2 169 401 €	1 775 796 €	2 322 080 €	2 320 491
Investissement	0 €	0 €	0 €	95 833 €	0 €	221 672

Dépenses de fonctionnement

011-26927 - Marché transports scolaires - 878 847 € (90,7%)

011-20889 - Transports scolaires - 1 378 131 € (98,0%)

Marchés de prestations de service pour la réalisation des services de transport scolaire. Pour l'année 2022, des services ont été ajoutés afin de répondre à l'augmentation de la demande sur le collège Stiletto. Depuis la rentrée scolaire 2022, des services ont été supprimés avec la fin de la période de mise en œuvre de la nouvelle sectorisation des collèges (double desserte). L'actualisation annuelle des prix, intervenue en septembre 2022 (+ 13,7 %), a pris en compte l'augmentation importante du coût de carburant.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Transports scolaires	1 785 638	1 937 881	1 972 172	2 052 253	1 758 196	2 181 220	2 256 978

011-23484 - Locations immobilières - 0 € (0,0%)

Il s'agit de la location du terrain de St Joseph dans le cadre d'une AOT. Aucune demande de paiement n'a été formulée en 2022.

011-26842 - Etude plan déplacement Ets scolaires - 0 € (0,0%)

Opération non réalisée.

011-25801 - Billettique SAEIV - 53 707 € (92,0%)

Fonctionnement des deux logiciels permettant une gestion efficace des transports scolaires : gestion des inscriptions, billettique et suivi d'exploitation.

65-25802 - Participation transports scolaires - 9 805 € (39,2%)

Somme versée au titre du règlement communautaire des transports scolaires : allocation transport scolaire pour les familles éligibles et participation à l'accompagnement dans les cars scolaires pour les communes.

Depuis 2017, les transports scolaires (et donc la subvention afférente versée par la Collectivité de Corse) ne relèvent plus du budget annexe des transports, mais sont imputés au budget principal. En 2019, l'ouverture du nouveau collège du Stiletto et la réorganisation des affectations dans les collèges en fonction des lieux de résidence ont nécessité la mise en place de services supplémentaires qui n'ont pas été compensés.

Dépenses réalisées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Marchés transports scolaires	1 937 881 €	1 972 172 €	2 052 253 €	1 758 196 €	2 181 220 €	2 256 978 €
Subvention reçue	1 403 834 €	1 337 585 €	1 356 513 €	1 340 247 €	1 180 554 €	1 277 806 €
Reste à charge	534 047 €	634 587 €	695 740 €	417 949 €	1 000 666 €	979 172 €

Dépenses d'investissement

204-26955 - Participation PCRT - 265 868 € (54,5%)

Conformément à la progression des réalisations afférentes à ce projet (gestion intelligente des feux et priorités aux bus), seules 54.5% de la somme prévue a été versée à la ville d'Ajaccio. Les retards sont principalement dus aux difficultés d'approvisionnement. Le système devrait être opérationnel au dernier trimestre 2023.

II.4. Développement Economique

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virements	Mandatament 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	1 487 133		26 030	1 367 503		90,4 %
Investissement	633 890	622 169	44 780	739 296	329 041	56,8 %

Dépenses réalisées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	1 591 179 €	1 252 298 €	1 306 071 €	1 675 438 €	1 280 664 €	1 367 503 €
Investissement	174 598 €	304 420 €	268 773 €	2 085 649 €	443 092 €	739 296 €
Invest. yc Caserne Grossetti	203 125 €	374 274 €	276 032 €	2 225 642 €	476 958 €	2 291 748 €

Dépenses de fonctionnement

011-11718 - Entretien espaces naturels - 4 968 € (80,4%)

Marché de prestation de service porté par la DBM et utilisé dans le cadre de l'entretien des ETA des Sentiers Patrimoniaux non pris en charge par le PTIPR.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entretien sentiers	39 330	23 712	22 860	17 970	12 533	8 993	4 968

011-26853 - Sentiers numériques (Capascope) - 0 € (0,0%)

Action annulée.

011-26938 - Fournitures de petit équipement cellule espaces verts - 2 145 € (99,2%)

Acquisition de fournitures et de petits équipements permettant le bon fonctionnement de la cellule.

011-24656 - Expérimentation accomp. Espaces test agricole - 20 000 € (94,3%)

Le test d'activité agricole s'inscrit dans un parcours de création progressive d'activité. Il définit le moyen pour une (ou des) personne(s) de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre limitant et échelonnant la prise de risque, afin d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet. L'expérimentation proposée regroupe des compétences partenariales précises ayant pour objectif de participer à la mise en œuvre concrète de l'expérimentation au travers d'un accompagnement individualisé et thématique : projet ; comptabilité-gestion ; technique de maraichage ; insertion dans le milieu socio-professionnel ; freins périphériques ; mise à disposition de bureaux. L'expérimentation vise à accompagner au minimum 4 testeurs sur une durée de 3 ans. Un accompagnement annuel est estimé à 5 300 € minimum par testeur. Le taux de réalisation inférieur à 100% s'explique par le choix de la MSA en tant qu'intervenant par certains testeurs. La MSA participant gratuitement à l'opération.

011-26849 - ETA fourniture petit équipement - 2 360 € (66,6%)

Acquisition de fournitures et de petits équipements permettant le bon fonctionnement de l'Espace Test Agricole.

011-26850 - ETA certification - 1 008 € (100,0%)

Coût annuel de la certification BIO de l'Espace Test Agricole.

	2020	2021	2022
Espaces test agricoles	3 450	24 527	23 368

011-24661 - Etude attractivité économie du territoire (territoire industrie) - 30 390 € (52,3%)

La CAPA a été retenue par le gouvernement dans le cadre du programme Territoires d'Industrie dont le comité territorial a été installé en fin d'année 2020. Ce programme retient 4 priorités (recruter, attirer, innover, simplifier). Dans le cadre de la priorité « attiré », la CAPA s'est engagée à réaliser une étude portant sur l'attractivité économique de son territoire afin de définir sa stratégie d'attractivité économique ainsi qu'un plan d'actions partagé 2022/2027.

Les principaux objectifs de cette étude sont de disposer d'un cadre stratégique d'intervention permettant la mise en œuvre de la politique d'attractivité économique ; définir l'offre territoriale en matière d'accueil des entreprises ; stimuler l'appartenance au territoire et l'envie d'entreprendre ; valoriser les atouts et l'offre territoriale de l'ensemble des acteurs du territoire ; attirer de nouveaux talents ; renforcer la notoriété et l'attractivité de la Communauté d'Agglomération ; fédérer, mobiliser l'ensemble des acteurs économiques du territoire autour d'une vision partagée.

La CAPA a donc confié la réalisation de cette étude au Cabinet MSC Consulting pour un coût total de prestation à hauteur de 58 116 €. Ce cabinet consultant a initié la réalisation de sa prestation depuis février 2022. La Phase 1 de diagnostic réalisée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire (Directions/Services de la CAPA, Institutions intervenant dans le cadre du développement économique, entreprises, opérateurs de la CAPA, ...) est à ce jour finalisée.

MSC travaille actuellement à la mise en œuvre de la Phase 2 et 3, notamment à travers la finalisation de la stratégie d'attractivité économique et la proposition d'actions susceptibles de satisfaire à cette stratégie. L'ensemble du rendu des trois phases sera présenté au Conseil Communautaire de juillet 2023 pour information et validation des contenus.

A la suite, une phase optionnelle, dite phase 4 du marché, sera réalisée et consiste à la définition d'une marque territoriale qui devrait être finalisée d'ici à la fin de l'année 2023. Il est également nécessaire de préciser que cette étude est financée à hauteur de 30% par la Banque des Territoires.

011-26848 - Etude mutualisation logistique agroalimentaire - 0 € (0,0%)

La CAPA a été retenue par le gouvernement dans le cadre du programme Territoires d'Industrie dont le comité territorial a été installé en fin d'année 2020. Ce programme retient 4 priorités (recruter, attirer, innover, simplifier). Pour la mise en œuvre de ce programme des études devaient être conduites.

Parmi ces études, une étude visant à définir les possibilités de mutualisation des différentes fonctions logistiques des industriels de l'Agroalimentaire du Pays Ajaccien avait été envisagée sur 2022. La réalisation de cette étude s'intégrait dans une réflexion de plus grande ampleur qui concernait l'aménagement de la ZAE de Mezzana. En effet, initialement cette ZAE était notamment destinée à accueillir les entreprises du secteur agroalimentaire du territoire intercommunal, afin de favoriser leur développement et la structuration de cette filière industrielle. La réorientation de la ZAE de Mezzana induite par l'installation du centre de tri et de valorisation énergétique des déchets de la CAPA sur le terrain de Mezzana, a conduit à suspendre pour l'heure la réalisation de cette étude.

011-26928 - Etude bien sans maître - 3 072 € (99,1%)

Etude réalisée par la SAFER en prestation complémentaire dans le cadre du conventionnement existant.

011-26851 - Pôle nature - 4 500 € (100,0%)

Dépenses correspondant à des prestations d'accompagnement de la population en hors saison sur les Sentiers Patrimoniaux par des guides spécialisés dans le secteur APN.

011-26852 - Schéma développement et aménagement touristique - 0 € (0,0%)

Cette action n'a pas été mise en œuvre en 2022.

011-20941 - Concours culinaire napoléonien - 0 € (0,0%)

Cette action n'a pas été mise en œuvre en 2022.

011-25814 - Réceptions des actions de développement éco - 3 568 € (95,6%)

Inauguration du Sentier Patrimonial de Valle di Mezzana via le marché traiteur.

011-24660 - Adhésion associations et réseau dev éco - 7 050 € (87,6%)

Cette enveloppe a permis d'acquitter l'ensemble des adhésions 2022 aux associations et aux réseaux, nécessaires pour garantir une action efficace de la CAPA dans le cadre du développement économique du territoire et qui ont été validées par les instances communautaires, à savoir : réseau RTES/AVE (650 €), incubateur Inizia (5 000 €), Renata (300 €), Fondation du Patrimoine (1 100 €).

011-25792 - Equipement agents - 0 € (0,0%)

Equipements de sécurité des agents de terrain.

65-19731 - Dispositif intercommunal de soutien à l'ESS - 149 545 € (96,1%)

Le dispositif intercommunal de soutien à l'ESS vise à soutenir la création d'entreprise via les structures d'accompagnement à la création d'entreprise du territoire CAPA.

Sur l'exercice budgétaire 2022, la CAPA a soldé les actions conduites par les acteurs de l'ESS sur l'année 2021 pour un montant total de 45 355 €, a lancé un appel à proposition à destination des acteurs de l'ESS afin qu'ils accompagnent des créateurs d'entreprises de l'ESS sur le territoire intercommunal au cours de l'année 2022 et a conventionné avec quatre structures d'accompagnement pour un montant total de 104 190€. Ce processus de conventionnement a conduit à la CAPA à verser 50% des subventions attribuées aux structures d'accompagnement sélectionnées sur l'exercice budgétaire 2022 pour un montant total de 52 105 €. Le solde des subventions 2022 (fonction des réalisations des opérateurs et dans la limite de 52 085 €) est budgété sur l'exercice 2022 mais fera l'objet d'un acquittement sur 2023, sur la base de la production d'éléments de bilan.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Appel à projet ESS	100 969	83 181	69 775	49 575	133 265	97 148	149 545

65-24659 - Aides à l'immobilier d'entreprise - 6 896 € (69,0%)

Les aides à l'immobilier d'entreprise constituent une compétence exclusive des communautés de communes et des communautés d'agglomération (Loi Notre – 2015). La dotation prévue sur cette ligne à hauteur de 10 000 € a permis de soutenir, pour un montant effectif de 6896 €, la constitution du pôle économique sur la plateforme de Castellani en intervenant auprès des opérateurs partenaires déjà installés, qui ne peuvent pas s'inscrire dans le portage opéré par la SPL M3E.

65-20860 - Participation OIT - 610 000 € (100,0%)

La CAPA soutient l'Office Intercommunal de Tourisme d'Ajaccio dans le cadre de l'exercice de ces missions. L'OIT s'engage à fournir un travail partenarial avec l'appui technique de ses services dans une démarche de valorisation de l'offre à travers une stratégie de développement autour de trois filières : le tourisme d'affaires, la valorisation du patrimoine bâti urbain et rural, la mise en valeur des productions et des savoir-faire du territoire et les activités de pleine nature.

En 2022, la participation de 580 000 € a été complétée d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € pour la mise en œuvre d'un spectacle sur la thématique napoléonienne.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Subvention OMT / OIT	150 000	750 000	650 000	650 000	649 998	650 000	580 000
Subvention exceptionnelle		170 000		20 000	300 000		30 000
Taxe de séjour (pour mémoire)	330 714	652 438	599 693	698 492	481 032	806 701	934 959

65-24658 - Soutien manifestations développement local - 38 000 € (90,5%)

L'action vise notamment à soutenir les actions en adéquation avec les priorités de la CAPA en termes de retombées économiques et sociales pour le territoire communautaire. Il s'agit également de mettre en exergue l'ensemble de nos atouts territoriaux dans les différents domaines : alimentation, environnement, culture, commerce équitable, bien-être, artisanat, tourisme... En outre, ce soutien apporté aux manifestations doit permettre de renforcer la reconnaissance des produits locaux, des savoir-faire insulaires, des atouts naturels et patrimoniaux et de renforcer ainsi l'attractivité du territoire. Les manifestations soutenues ont été : la Foire de la Figue (5000 €), le Rallye du Pays ajaccien (20 000 €), les Amis du Château de la Punta (3 000 €), l'EPA Corsica (10 000 €).

65-26942 - Fonds de concours festival de la BD - 19 000 € (100,0%)

L'association "case & bulle" a organisé du 10 au 13 novembre 2022, le 20^{ème} festival international de la bande dessinée au palais des congrès à Ajaccio. Ce festival a accueilli de nombreux auteurs internationaux de renommée mondiale et est un rendez-vous reconnu parmi les festivals organisés au niveau national. Pour le Pays ajaccien, le festival a permis donc de mobiliser un public venu de toute la Corse et au-delà. L'association "case & bulle" a produit l'ensemble des éléments de bilan nécessaire au versement de la subvention et 19 000 € lui ont donc été versés.

65-26948 - Participation festival Mezu Mezu - 0 € (0,0%)

A l'occasion d'une décision modificative, il avait été proposé de participer au financement du festival Mezu Mezu. En absence de convention et de délibération, cette enveloppe n'a pas été utilisée.

65-25829 - Fonds de concours Paddle trophy - 9 000 € (100,0%)

La troisième édition du Corsica Paddle trophy s'est déroulée dans le golfe d'Ajaccio en octobre 2022 sur trois jours. Pour le territoire, cette manifestation est porteuse de nombreuses et importantes retombées économiques. L'association sportive SENS CORSICA porteuse de cet évènement a produit l'ensemble des éléments de bilan nécessaire au versement de la subvention et 9 000 € lui ont donc été versés.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Subventions associations (hors contrat de ville)	27 000	71 600	30 000	28 000	16 800	30 000	66 000

65-24670 - Fonds de concours - 35 000 € (100,0%)

En matière de développement économique, la volonté de la CAPA est de développer une offre de service équilibrée et cohérente permettant l'amélioration de la qualité de vie pour tous et la facilité d'accès aux équipements du plus grand nombre. Par délibération n°2008-69, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe d'accorder un fonds de concours aux communes disposant ou installant temporairement des équipements à vocation socioculturelle et sportive dont le rayonnement dépasse largement le périmètre communal. Depuis 2010, la Ville d'Ajaccio installe une patinoire provisoire à l'occasion des fêtes de fin d'année dans le cadre d'une animation ouverte à l'ensemble des habitants du territoire communautaire. Depuis cette même date la Communauté d'Agglomération se prononce favorablement pour le soutien de cette initiative permettant à la commune de développer son projet d'animation globale, renforçant par la même le sentiment d'appartenance des populations au bassin de vie.

En fin d'année 2022, la commune d'Ajaccio a sollicité le versement de ce fonds de concours pour la patinoire qui avait été installée sur le marché de Noël en fin d'année 2021, pour un montant de 35 000 euros. L'ensemble des pièces administrative nécessaire ayant été produites, ce montant a donc bien été versé à la Ville d'Ajaccio.

65-20936 - COSP M3E - 421 000 € (100,0%)

La CAPA a délibéré à la fin de l'année 2017 pour créer une SPL M3E. A ce titre, une compensation de Service Public est allouée dans le cadre des critères cumulatifs posés par la jurisprudence nationale et européenne.

Dépenses d'investissement

Pour les dépenses afférentes à la réhabilitation de la Caserne Grossetti, on se reportera au détail exposé ci-après dans le paragraphe II.6. Grands Projets.

Sentiers**23-20875 - AP - Trx aménagement sentiers patrimoine Peri - 49 € (1,6%)**

Le sentier a été finalisé et inauguré en 2021.

20-23490 - AP - MO sentier voie verte Valle di Mezzana - 13 068 € (100,0%)

Le sentier a été finalisé et inauguré en 2022.

23-24673 - AP - Trx aménagement voie verte Valle di Mezzana - 171 499 € (100,0%)

Le sentier a été finalisé et inauguré en 2022.

20-24671 - AP - MO aménagement sentier Tavaco - 605 € (6,6%)

Le sentier a été finalisé et sera inauguré en 2023.

21-26876 - Acquisition plants Tavaco - 375 € (100,0%)

Le verger intégrant le sentier du patrimoine de Tavacu a été finalisé et sera inauguré en 2023.

23-25772 - AP - Trx aménagement sentier patrimonial Tavaco - 176 910 € (89,4%)

Le sentier a été finalisé et sera inauguré en 2023.

20-24672 - AP - MO aménagement sentier Afa - 17 694 € (63,4%)

Le sentier a été finalisé et sera inauguré en 2023.

23-25774 - AP - Trx aménagement sentier patrimonial Afa - 267 505 € (71,1%)

Le sentier a été finalisé et sera inauguré en 2023.

20-26854 - MO sentier floral Sarrola Carcopino - 0 € (0,0%)

Action non débutée en 2022.

20-26855 - MO sentier Villanova - 0 € (0,0%)

Action non débutée en 2022.

20-26856 - Bornage géomètre - 0 € (0,0%)

Il n'y a pas eu de bornage en 2022.

21-26946 - Sentier numérique - 0 € (0,0%)**21-22443 - Sentier numérique - 0 € (0,0%)**

L'action a été annulée.

23-24676 - Travaux divers sur sentiers - 0 € (0,0%)

Il n'y a pas eu de travaux spécifiques en 2022.

MOE et travaux	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Sentier de Peri	864		10 800	198 775	291 388	162 996	49	664 872
Canal de la Gravona		80 557						80 557
Sentier de Valle-di-Mezzana				7 366	10 901	63 506	184 567	266 340
Sentier de Tavaco					6 444	2 460	177 980	186 884
Sentier d'Afa					11 670	111 342	285 199	408 211
Sentier Sarrola							0	0
Sentier Villanova							0	0
Aménagements sentiers		9 360	32 225	13 632	8 874	2 295	0	66 386
TOTAL	864	89 917	43 025	219 773	329 277	342 599	647 795	1 673 250

21-26939 - Acquisition matériel cellule espaces verts - 6 840 € (68,4%)

Acquisition de matériels permettant le bon fonctionnement de la cellule.

21-26857 - Acquisition matériel légumerie - 0 € (0,0%)

Les acquisitions de matériels seront portées par la SPL Ametarra

21-25757 - Achats casiers frigorifiques - 0 € (0,0%)

Dans l'attente de la construction du Magasin de Producteurs par la SPL Ametarra sur la zone de Mezzana, la CAPA souhaite initier une démarche vertueuse qui permettrait de commencer à faire vivre la zone d'activités. Pour ce faire, il est proposé d'installer un distributeur automatique réfrigéré dans lequel les producteurs du territoire pourraient offrir directement leurs produits aux consommateurs. Ce type de dispositif est assez avantageux pour les producteurs et les consommateurs : gain de temps pour la vente et l'achat (ouvert 7j/7 et 24h/24) ; Machine polyvalente pouvant accueillir des produits variés ; utilisation simple, entretien facile et rapide ; possibilité de placer les distributeurs où on le souhaite voire de les déplacer. L'acquisition du dispositif a été réalisée en 2023.

20-26951 - Avant projets aménagement agricole - 0 € (0,0%)

Pas de réalisation dans ce domaine en 2022.

23-24674 - Aménagement terrains agricoles - 19 417 € (78,8%)

Cette action vise à entretenir et améliorer l'ETA existant par de nouveaux aménagements et de nouvelles acquisitions.

	2020	2021	2022
Aménagement terrains agricoles	15 600	34 512	19 417

26-20948 - Titres de participation SPL M3E - 65 334 € (100,0%)

Les actionnaires de la SPL ont 5 années pour libérer le capital. La SPL a été créée au 01 mars 2018. A la création, les deux actionnaires ont libéré 50 % du capital soit 245 000€ pour la CAPA. En 2019, une erreur d'interprétation a amené la SPL à solliciter un cinquième du capital restant au lieu d'un quart. Pour 2020, 2021 et 2022, chacun des actionnaires a donc versé un tiers de sa part de capital restant, soit pour la CAPA : 196 000 € répartis comme suit : 65 333 € en 2020, 65 333 € en 2021, et 65 334 € en 2022.

II.5. Développement Social

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virements	Mandatement 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	2 957 693		- 2 522	2 875 313		97,3 %

Dépenses réalisées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	538 767 €	2 271 906 €	2 379 565 €	2 516 831 €	2 451 985 €	2 875 313 €
Investissement	0 €	155 000 €	0 €	25 000 €	0 €	0 €
Invest. yc Centre social	184 604 €	853 146 €	1 040 165 €	197 389 €	0 €	0 €

Dépenses de fonctionnement

011-20937 - Cotisation réseau professionnel (IRDSU) - 129 € (99,4%)

Cette enveloppe est liée à l'adhésion des agents de la direction au réseau professionnel de l'IRDSU. Le montant réalisé correspond à l'adhésion des quatre agents de la direction. Le réseau professionnel du développement social urbain apporte des connaissances sur l'actualité de la politique publique et met en partage des initiatives territoriales inspirantes.

011-26950 - Mise en place SPIE - 2 879 € (6,1%)

La Direction de la cohésion sociale tente d'animer une démarche partenariale sur la question de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de fragilité, voire de grande fragilité. Un poste dédié à cette mission a été budgété mais non pourvu à ce jour. La démarche peine à trouver sa place dans un contexte de quasi plein emploi et en l'absence de public prescrit par les partenaires.

011-25793 - Etude diagnostic stratégie prévention délinquance - 19 040 € (95,2%)

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance, un diagnostic local de sécurité et de prévention a été mené afin de réactualiser la connaissance des mécanismes à l'œuvre sur le territoire de la CAPA. Sur la base de ce diagnostic, une stratégie territoriale a été validée et les fiches actions qui en découlent sont en cours de mise en œuvre.

65-15506 - Subvention Mission locale - 50 000 € (100,0%)

Dans le prolongement de sa politique de prévention et l'attention particulière portée au public jeune en difficultés ou fragiles, la CAPA soutient l'action de la Mission Locale, en participant à son fonctionnement à hauteur de 50 000 euros annuels. La convention de partenariat fixe les objectifs opérationnels à atteindre : développement de permanence dans les espaces de proximité du territoire de la CAPA et développement des supports insertionnels dans le parcours des jeunes.

65-17671 - Actions prévention et développement social - 150 000 € (95,7%)

Cette enveloppe permet de financer les fiches actions de la Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance. 9 actions ont été financées dans le cadre de la prévention précoce et de la lutte contre la récidive, 8 actions ont été financées dans le cadre de la protection des personnes vulnérables et des violences intrafamiliales.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prévention CISPD	114 4490	142 720	110 600	120 000	116 340	119 425	150 000

65-19743 - Sub politique de la ville - 350 000 € (92,7%)

Cette enveloppe budgétaire permet de financer les actions retenues dans le cadre de l'appel à projets annuel dont le cahier des charges fixe les objectifs à atteindre en matière de cohésion sociale, d'amélioration du cadre de vie, de développement économique et d'insertion par l'emploi.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Politique de la Ville	297 897	342 729	360 565	340 505	359 495	336 500	350 000

65-21959 - Subvention de fonctionnement au CCIAS - 2 303 265 € (100,0%)

Cette ligne concerne la subvention globale accordée au CCIAS pour mettre en œuvre la politique sociale de l'Agglomération

II.6. Grands Projets

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virements	Mandatement 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	442 880		- 800	228 335		51,7 %
Investissement	5 193 216	444 059	436 963	1 938 665	1 614 597	31,9 %

Dépenses réalisées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	0 €	2 880 €	58 442 €	140 184 €	577 503 €	228 335 €
Investissement	213 131 €	698 546 €	1 062 914 €	445 919 €	495 224 €	1 938 665 €

Dépenses de fonctionnement

011-19825 - Outil de suivi certificats sociaux et fiscaux - 3 803 € (100,0%)

Logiciel de centralisation et de suivi des attestations fiscales et sociales pour les marchés du pôle technique.

011-25800 - Fournitures de petit équipement - 311 € (14,2%)

Achat de petits outillages pour le service des eaux pluviales.

011-24666 - Inspection ouvrages GEMAPI - 89 € (0,8%)

Repérage du collecteur pluvial de l'avenue Noel Franchini et rattachements

011-24667 - Curage ouvrages et réseaux GEMAPI - 5 651 € (17,1%)

Curage des réseaux et ouvrages GEMAPI, notamment les bassins de la Madonuccia et Alzo

011-25799 - Entretien ouvrages et réseaux GEMAPI - 49 325 € (34,2%)

Entretien par terrassement ou réparation des ouvrages liés à l'exercice de la compétence GEMAPI, réouverture du ruisseau de la Salive au Vazzio, entretien du bassin de Suartello.

GEMAPI	2020	2021	2022
Inspections ouvrages	0	11 347	89
Curage ouvrages	12 952	56 182	5 651
Remboursement ville	0	130 644	0
Entretien ouvrages	0	155 980	49 325

011-24663 - Inspection ouvrages et réseaux PU - 11 182 € (43,9%)

Contrôle caméra dans les réseaux d'eaux pluviales pour comprendre leur fonctionnement ou/et définir leur état sur différents sites.

011-24664 - Détection repérage ouvrages réseaux PU - 4 147 € (27,6%)

Investigations nécessaires à positionner les réseaux existants liés à l'exercice de la compétence Eaux pluviales urbaines.

011-24665 - Curage ouvrages et réseaux PU - 21 838 € (55,3%)

Curage des réseaux d'eaux pluviales sur différents sites.

011-24668 - Reversement à Kyrnolia - 131 334 € (99,9%)

Frais liés à la collecte et au traitement des eaux pluviales présentés dans les réseaux de type unitaire prévus dans le contrat de concession.

Eaux pluviales urbaines	2020	2021	2022
Inspections ouvrages	0	4 792	11 182
Repérage des ouvrages	0	0	4 147
Curage ouvrages	0	14 923	21 838
Remboursement ville	0	65 763	0
Reversement à Kyrnolia	123 820	125 063	131 334

011-26858 - Prestations météo - 654 € (93,4%)

Prestation de suivi météorologique pour contrôle des intempéries de chantier.

011-26930 - Acquisition socle armoiries – 0 € (0,0%)

Transféré sur enveloppe 25826.

011-26931 - Travaux DSI - 0 € (0,0%)

Remboursement travaux service DSI mutualisé.

Dépenses d'investissement**Poste de Lava****23-25787 - Travaux réhabilitation poste de Lava - 993 € (100,0%)**

Les travaux de réhabilitation principale du poste de secours de Lava ont été effectués au Printemps 2021.

Locaux communautaire Alban**20-24739 - Etude aménagement locaux Alban - 3 993 € (68,4%)**

Etudes pour l'aménagement des nouveaux bureaux au rez-de-chaussée de l'Hôtel communautaire.

20-25781 - Etude sous-sol Alban électricité - 0 € (0,0%)

En attente définition du besoin quant au périmètre du parc de véhicules à doter.

23-26840 - Travaux aménagement Alban - 224 729 € (64,1%)

Travaux d'aménagement des locaux du rez-de-chaussée dont la livraison est intervenue fin 2022. Le solde des marchés interviendra au premier trimestre 2023.

Ascenseur urbain**20-23497 - AMO ascenseur urbain - 0 € (0,0%)**

La tranche ferme de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été initiée en 2020 et présente plusieurs scénarios de cheminement entre le cours Napoléon et le site de la miséricorde. D'importantes contraintes foncières suspendent toutefois la poursuite du projet qui doit faire l'objet arbitrages.

Caserne Grossetti**20-19829 - AP - Pré études caserne Grossetti - 39 844 € (55,7%)**

Etudes et Assistance à maîtrise d'ouvrage relatives à l'obtention de la Certification énergétique dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne caserne Grossetti.

20-20877 - AP - Etude caserne Grossetti - 54 129 € (37,5%)

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne caserne Grossetti. La phase conception est achevée, la maîtrise d'œuvre assure désormais les missions de pilotage de l'opération de travaux qui doit s'achever au premier trimestre 2024.

23-26838 - AP - Travaux Caserne Grossetti - 1 458 479 € (55,4%)

Les travaux initiés en novembre 2021 s'achèveront au premier trimestre 2024.

23-26866 - Aja - Caserne Grossetti jonction EPU - 0 € (0,0%)

Travaux d'extension de réseau pluvial engagés sur enveloppe 24688.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Acquisition Grossetti	2 831 398	0	0	0	0	0	0
Etudes Grossetti	22 416	41 631	69 854	7 260	123 400	33 865	93 973
Travaux Grossetti	0	0	0	16 824	16 594	0	1 458 479

Gendarmerie

20-20879 - AP - Etudes Gendarmerie de Peri - 0 € (0,0%)

Etude de maîtrise d'œuvre pour la création d'une caserne de gendarmerie plaine de Peri. L'opération fait l'objet d'un concours d'architecture. Les 3 candidats ont été retenus fin octobre et remettront une esquisse au premier semestre 2023.

20-23493 - AP - Autre étude Gendarmerie de Peri - 480 € (1,3%)

Autres études (hors maîtrise d'œuvre) nécessaires à la création d'une caserne de gendarmerie plaine de Peri (géotechnique, topographie, contrôle technique...), en attente de la désignation du maître d'œuvre.

	2019	2020	2021	2022
Etudes Gendarmerie	0	20 068	0	480

CIAS

20-23494 - AP - Etude siège CIAS - 0 € (0,0%)

Etudes de maîtrise d'œuvre pour la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale rue Antoine Sollacaro. L'opération fait l'objet d'un concours d'architecture pour lequel 3 candidats seront sélectionnés au premier semestre 2023.

20-23495 - AP - Autre étude siège CIAS - 0 € (0,0%)

Autres études (hors maîtrise d'œuvre) nécessaires à la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale rue Antoine Sollacaro (géotechnique, topographie, contrôle technique...), en attente de sélection du maître d'œuvre.

23-21953 - AP - Frais mise en sécurité siège CIAS - 0 € (0,0%)

La Capa a fait l'acquisition d'une parcelle proche de l'Hôtel communautaire afin de créer un nouveau Centre Intercommunal d'Actions Sociales. L'opération soumise à concours de maîtrise d'œuvre est en phase d'analyse des candidatures. Toutefois le bâtiment de la parcelle est frappé d'un arrêté de péril. L'enveloppe autorise des travaux de sécurisation en cas d'évolution de la ruine et du périmètre de sécurité existant.

CIAS	2019	2020	2021	2022
Etudes	0	10 652	1 522	0
Travaux	0	0	0	0
Mise en sécurité	10 747	0	0	0

Office Intercommunal du Tourisme

20-23496 - Etude OIT - 0 € (0,0%)

Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Office Intercommunal du Tourisme. La consultation des marchés de travaux a été relancée fin 2022 suite à une infructuosité.

23-23499 - Travaux mise à niveau OIT - 0 € (0,0%)

Consultation de travaux relancée fin 2022 et attribuée en janvier 2023. L'opération débutera au premier semestre 2023.

Office du Tourisme	2019	2020	2021	2022
Etudes	0	10 511	7 883	0
Travaux	26 824	0	0	0

Centre social communautaire

20-11709 - Etudes spécifiques pôles structurants - 0 € (0,0%)

Solde encore non facturé du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération.

23-12742 - AP - Trx Centre socio culturel Peri - 0 € (0,0%)

Opération achevée.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etudes CSC Peri	17 543	2 775	14 035	18 906	41 191	9 489	0	0
Travaux CSC Peri		780	170 569	679 640	960 068	162 899	0	0

Gens du voyage

20-25780 - Etude aménagement gens du voyage - 0 € (0,0%)

La CAPA projette la réhabilitation des terrains familiaux de Saint Antoine ainsi que la création d'une aire de grand passage. Le marché de maîtrise a été provisoirement suspendu dans l'attente d'un éclairage juridique quant à la constructibilité de la zone. Les études débiteront au premier trimestre 2023.

23-20882 - Travaux aménagement gens du voyage - 1 783 € (1,2%)

Les études ont été suspendues dans l'attente d'un éclairage juridique quant à la constructibilité de la zone. La consultation travaux interviendra en 2023.

Hydraulique

20-26859 - Etudes hydrauliques - 0 € (0,0%)

Etudes hydrauliques diverses autorisant le dimensionnement de réseaux pluviaux au cas par cas.

20-26860 - CSPS et CT - EPU & GEMAPI - 0 € (0,0%)

Enveloppe globale relative aux études nécessaires à l'élaboration des marchés de travaux liés à la compétence pluviale et GEMAPI.

GEMAPI

23-24681 - Trx sur réseaux et ouvrages GEMAPI - 15 585 € (100,0%)

Travaux de réparations ou améliorations sur les ouvrages GEMAPI : principalement sécurisation du bassin de Cruccianella à Ajaccio.

23-24683 - Trx renouvellement réseaux et ouvrages GEMAPI - 8 393 € (5,6%)

Travaux de renouvellement ponctuel du réseau et ouvrage (changement de trappes d'accès, protections...).

	2020	2021	2022
GEMAPI (hors bassins)	0	47 970	24 978
Remboursement ville GEMAPI		105 558	

Eaux pluviales urbaines

20-24678 - AP - Diagnostic cartographie schéma directeur - 33 960 € (37,7%)

Diagnostic, zonage, règlement et schéma directeur des eaux pluviales pour l'ensemble du territoire de la CAPA. La consultation a été infructueuse. L'opération a débuté en 2022 et se poursuivra en 2023.

23-24680 - Trx sur réseaux et ouvrages PU - 28 235 € (54,7%)

Travaux de réparations ou améliorations sur les ouvrages d'eaux pluviales suite à des dysfonctionnements ou lors de travaux de voirie : principalement le cours Napoléon, l'avenue de Paris, l'avenue Impératrice Eugénie à Ajaccio.

23-24682 - Trx renouvellement réseaux et ouvrages PU - 57 650 € (17,2%)

Travaux de renouvellement de réseaux d'eaux pluviales : Cours Napoléon à Ajaccio principalement.

23-25782 - Aja - Trx renforcement pluvial Pozzo Zevaco Maire - 0 € (0,0%)

Marché de travaux engagé et notifié fin novembre 2022. Les travaux seront réalisés en 2023.

23-25783 - Sarrola - Trx renforcement pluvial A Riba - 0 € (0,0%)

Etudes suspendues en l'absence de maîtrise du foncier et des niveaux d'imperméabilisation projetés sur le secteur.

23-25784 - Appietto - MOD pluvial Monte Nebbiu - 0 € (0,0%)

La Capa confie à la commune d'Appietto une maîtrise d'ouvrage délégué afin d'intégrer à l'opération communale d'aménagement du secteur, le déploiement des réseaux d'eau, d'assainissement et de pluvial. Les marchés de travaux ont été initiés en 2022. Le paiement des premiers titres interviendra en 2023.

23-26862 - Aja - PU fosse Jardins Suartello - 0 € (0,0%)

Projet de rouvrir le ruisseau de Suartello au niveau de la copropriété les jardins de Suartello pour régler les problèmes de ravinement. Opération reportée en attente des conclusions de l'étude sur le bassin versant de la Madonniccia.

23-26863 - Aja - PU renouv transversales rue Fesch - 0 € (0,0%)

Opération liée aux travaux de voirie. Pas de réalisation en 2022. La rue Sébastiani est prévue en 2023

23-26864 - Sarrola - PU Pratu Tondu prolongement réseau - 0 € (0,0%)

Etudes suspendues en l'absence de maîtrise du foncier dont l'acquisition par la commune a été annulée.

23-26868 - Alata - EPU Villaranda - 0 € (0,0%)

Travaux commandés dans le cadre de l'enveloppe 24682 - Trx renouvellement réseaux et ouvrages PU.

	2020	2021	2022
Eaux pluviales urbaines	0	94 681	119 845
Remboursement ville EPU		114 556	

II.7. Police Intercommunale

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virements	Mandatament 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	32 990			26 375		80,0 %
Investissement	15 000		- 1 896	44 800	840	97,2 %

Dépenses réalisées	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	9 137 €	13 871 €	16 069 €	15 956 €	26 375
Investissement	7 527 €	46 231 €	0 €	0 €	44 800

Dépenses de fonctionnement

011-20869 - Fournitures de petit équipement - 10 554 € (80,0%)

Cette enveloppe a été utilisée pour l'achat du matériel permettant l'installation de caméras pièges photographique, d'équipement de protection, d'équipement d'entraînement, pour l'achat et le renouvellement de matériel d'intervention, pour l'achat de matériel de protection moto.

011-20870 - Fournitures administratives - 1 117 € (79,8%)

Achats de registres de Police (armes, armurerie, véhicules, patrouilles, témoignages, formation).

011-23478 - Vêtements de sécurité - 7 727 € (87,8%)

Achat et renouvellement d'uniformes de police.

011-23479 - Fournitures petit armement - 5 300 € (94,5%)

Cette enveloppe a permis l'acquisition de munitions d'entraînement pour les Pistolets à impulsion électrique ainsi que pour les Glock 17. Aussi pour l'achat d'un pistolet à impulsion électrique supplémentaire.

011-23480 - Fournitures diverses - 1 277 € (63,8%)

Enveloppe ayant servi à l'acquisition de trousse de secours pour l'équipement des véhicules de patrouille.

011-23481 - Contrôle des équipements - 400 € (69,0%)

Etalonnage des 2 éthylotest du service, contrôle annuel obligatoire.

011-23482 - Entretien véhicules de police - 0 € (0,0%)

Enveloppe non utilisée.

Dépenses d'investissement

21-22456 - Acquisition véhicules police intercommunale - 44 800 € (97,2%)

Acquisition d'un véhicule FORD RANGER et de 2 scooters XMAX 125cc.

II.8. Systèmes d'information et numérique

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virements	Mandatement 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	841 436		- 648	630 642		75,0 %
Investissement	1 773 000	1 675 559	20 000	1 048 643	1 125 857	30,3 %

Dépenses réalisées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	318 728 €	189 281 €	221 374 €	381 364 €	543 138	630 642
Investissement	286 337 €	752 043 €	315 581 €	1 210 641 €	448 500	1 048 643

Dépenses de fonctionnement

011-10027 - Frais de télécommunications - 51 998 € (57,4%)

Cette enveloppe permet de payer l'ensemble des frais de télécom « utilisateurs » de la CAPA : abonnement GSM et téléphone fixe, données mobiles, radio, IOT. Une partie des prévisions de dépenses a été surévaluée. De plus, des retards de facturation sont à prendre en compte et expliquent l'écart au BP.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Frais de télécommunication	45 187	71 835	74 911	37 662	50 421	76 028	51 998

011-10040 - Maintenance logiciels/salle conseil/onduleurs - 369 122 € (83,0%)

Prise en charge des coûts annuels de maintenance et d'évolution des logiciels disponibles dans les services. Cette maintenance a pour objectif de disposer d'une assistance pour l'utilisation des produits, d'une version incluant les dernières possibilités et options offertes par le dispositif ainsi qu'une intégration des évolutions techniques et juridiques liées aux métiers concernés. Les retards de facturation sont à l'origine de l'écart au BP.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Maintenance logiciels	31 372	60 326	40 082	57 596	261 175	385 242	369 122

011-10042 - Mise en œuvre schéma aménagement numérique - 4 478 € (89,6%)

Cette enveloppe a été utilisée pour l'achat d'une prestation d'hébergement sécurisé pour le SIG. Cette enveloppe n'est plus utilisée.

011-10043 - Achats de prestations de services acquisition données - 1 202 € (92,4%)

Enveloppe destinée à l'acquisition de divers noms de domaines pour les applications et sites internet développés par la CAPA, ainsi qu'à l'acquisition de diverses prestations d'hébergement de sites ou encore l'acquisition de certificats électroniques (signature).

011-11617 - Concours divers (adhésions, cotisations) - 3 785 € (36,0%)

Enveloppe permettant le paiement d'adhésions à divers organismes professionnels en lien avec les systèmes d'information. Les retards de facturations expliquent l'écart au BP.

011-16542 - Actions Charte de la langue corse - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe sert à payer des projets qui n'ont pas de porteur au sein de la DSIN.

65-25816 - Parlemu corsu - 300 € (100,0%)

Cette enveloppe a été utilisée pour accompagner l'association Parlemu Corsu.

011-11682 - Abonnement internet Wi-Fi 3G - 99 € (19,8%)

Cette enveloppe n'est plus utilisée.

011-15454 - Etude mise en œuvre du SDSI et du PNT - 33 960 € (40,9%)

Cette enveloppe permet à la CAPA le paiement des études pour la mise en œuvre du PNT et du pack initial (action de cybersécurité dans le cadre du plan France Relance). Des glissements de planning pour les deux sujets ont entraîné des retards de facturation, ce qui explique l'écart au BP.

011-22453 - Réparations diverses - 1 006 € (100,0%)

Paiement des réparations sur les panneaux d'affichage numériques. Cette enveloppe n'est plus utilisée.

011-24651 - Prestations - 49 558 € (73,1%)

Il s'agit de la mise en œuvre de prestations diverses qui s'inscrivent dans le cadre des contrats de maintenance logicielle et qui participent à la mise en place d'évolution ou d'expertises techniques de la part des prestataires pour répondre à des problématiques spécifiques. Certaines prestations n'ont pas pu être réalisées en 2022 comme prévu, ce qui explique l'écart au BP.

011-20856 - Manifestations diverses - 0 € (0,0%)

Pas de participation de la DSIN à des manifestations en 2022.

011-11676 - Fournitures de petit équipement - 16 354 € (94,5%)

Achat de divers matériels.

011-15451 - Locations mobilières photocopieurs - 98 780 € (99,7%)

Cette enveloppe est utilisée pour la location et la maintenance du parc de photocopieurs.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Photocopieurs	50 612	63 359	50 830	56 545	57 388	39 899	98 780

011-26847 - Dépenses complémentaires ville - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe n'est plus utilisée.

Dépenses d'investissement

20-12751 - Acquisition logiciels - 207 841 € (46,5%)

Des glissements de planning des projets « logiciel de médecine du travail » et « mise en place du module SEM », et l'abandon du projet « ZoGravity » expliquent principalement l'écart au BP.

	2019	2020	2021	2022
Acquisition logiciels	40 877	46 029	85 884	207 841

21-10120 - Matériel informatique - 232 101 € (50,7%)

Ces dépenses sont réalisées sur la base d'un marché à bon de commande sur une année glissante. Les achats sont réalisés en fonction des besoins d'équipements des services qu'ils soient nouveaux ou dans le cadre de renouvellements imposés par l'obsolescence des matériels (ce renouvellement a lieu en moyenne tous les 5 ans). Des retards de livraisons liés au contexte international (pénurie de composants électroniques) ont entraîné des retards importants de facturation qui expliquent l'écart au BP.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Matériel informatique	86 660	42 936	194 644	86 317	108 169	94 343	232 101
Convention ville					424 212	92 917	

21-11684 - Acquisition tablettes lecture convoc assemblées - 0 € (0,0%)

Cette ligne n'est plus utilisée.

20-26875 - Etude projet territoire numérique - 38 555 € (96,4%)

Diverses études dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire.

21-15468 - Acquisition projet territoire numérique - 225 674 € (15,6%)

Fin 2022, 850 k€ ont été soldés du fait de projets non réalisés.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Projet Territoire Numérique	239 283	110 052	535 080	177 641	631 122	175 355	264 229

21-10589 - Acquisition matériel réseau - 334 059 € (80,5%)

Cette enveloppe est utilisée afin de permettre l'achat d'équipements d'infrastructure.

21-26956 - Ecoles numériques - 0 € (0,0%)

L'équipement des écoles du territoire CAPA a pris du retard. Il est en cours de réalisation avec une fin de réalisation au 31 juillet 2023. Ce retard explique l'écart au BP.

21-17626 - Evolution système informations & réseau interne - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe n'est plus utilisée

23-16590 - Travaux fibre - 10 413 € (18,6%)

Enveloppe commune avec la direction des grands travaux pour la réalisation de travaux fibre optique. Le besoin est difficile à évaluer.

II.9. Bâtiments et Matériels

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virements	Mandatament 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	1 947 677		- 6 449	1 579 939		81,4 %
Investissement	228 000	24 812	- 8 103	37 704	64 229	15,4 %

Dépenses réalisées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	1 253 175 €	1 190 869 €	1 332 154 €	1 590 726 €	1 542 884 €	1 579 939 €
Investissement	706 587 €	691 871 €	321 048 €	62 645 €	119 007 €	37 704 €

Dépenses de fonctionnement

011-10005 - Voyages et déplacements - 14 146 € (70,7%)

Cette enveloppe a pour objet de couvrir tous les déplacements des agents et élus de la CAPA dans le cadre de formations, réunions, ... Les montants sont difficilement quantifiables car les déplacements pris en charge sont variables d'un exercice l'autre. En 2022, les trois quarts des dépenses engagées ont concerné des agents de la CAPA pour des déplacements liés à des réunions, des formations ou des sessions d'examen.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Voyages-Déplacements	24 292	23 142	30 856	29 054	4 004	17 735	14 146

011-10007 - Carburants - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe est destinée à permettre un ravitaillement de carburant en cas de panne des pompes du garage municipal. Aucune dépense n'a été réalisée en 2022 sur cette enveloppe.

011-10008 - Alimentation - 7 384 € (59,6%)

Cette enveloppe a pour objet de couvrir tous les besoins alimentaires de la collectivité, notamment à l'occasion des accueils café proposés en interne (Eau, boissons, café...). La consommation budgétaire sur cette enveloppe est variable suivant les années.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Alimentation	3 778	3 826	3 146	1 488	3 561	16 985	7 384

011-10009 - Taxes foncières - 508 € (42,3%)

Cette enveloppe est prévue initialement pour la taxe foncière de l'immeuble Alban mais elle comprend également les taxes sur les propriétés non bâties.

011-10010 - Frais de déménagement - 1 558 € (100,0%)

Cette enveloppe est utilisée pour les frais de déménagements. En 2022, les dépenses ont concerné le déménagement des services de Médecine préventive dans leurs nouveaux locaux.

011-10011 - Frais de nettoyage des locaux - 241 102 € (80,3%)

Cette enveloppe est destinée aux prestations de nettoyage des différents locaux gérés par la CAPA. Les dépenses de nettoyage des extensions et nouveaux bâtiments ont été anticipées : prise en charge des nouveaux locaux Rue Bataillon de choc, extension de besoins sur le site de CODEC et nouveau marché nettoyage locaux DRH en juillet 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Frais nettoyage des locaux	130 517	126 253	136 564	143 984	194 202	223 139	241 102

011-10013 - Eau et assainissement - 11 040 € (92,0%)

Cette enveloppe est utilisée pour la consommation en eau du bâtiment Alban. Les besoins sont estimés en fonction des historiques de consommation et des éventuelles évolutions.

011-10014 - Energie et électricité - 59 380 € (91,4%)

Cette enveloppe est utilisée pour la consommation électrique du bâtiment Alban. Les besoins sont estimés en fonction des consommations précédentes et des éventuelles évolutions. La surface de bureau a augmenté avec des besoins plus importants (CIAS et Police). Ces dépenses devraient encore augmenter en 2023 du fait des nouveaux locaux utilisés partiellement en 2022 (2 mois sur 12) et de l'augmentation générale des coûts de l'énergie.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Energie et électricité	46 106	44 967	37 874	46 073	56 588	57 595	59 380

011-10015 - Fournitures de petit équipement - 27 191 € (66,7%)

Cette enveloppe est destinée à faire face à des besoins nouveaux en matière d'équipements divers nécessaires aux travaux d'entretien et de maintenance réalisés par les équipes internes. Les dépenses relatives à cette enveloppe sont très variables d'un exercice à l'autre et fluctuent en fonction des interventions réalisées en interne par les agents du patrimoine.

011-10016 - Fournitures administratives - 41 889 € (76,2%)

Cette enveloppe est utilisée pour les besoins en fournitures diverses des services. Les besoins sont estimés en fonction des consommations précédentes et des éventuelles évolutions. Ils sont donc difficilement quantifiables avec précision.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fournitures administratives	48 978	54 492	37 234	57 396	75 584	53 620	41 889

011-24649 - Fournitures de petit équipement Covid19 - 11 141 € (35,1%)

Cette enveloppe est utilisée pour la fourniture des équipements liés à la prévention comme les masques et les gels hydro alcooliques. Peu d'achats ont été réalisés en 2022 compte-tenu des stocks existants et du ralentissement de la pandémie.

011-26880 - Maintenance Covid19 - 2 028 € (100,0%)

En 2022, seule l'opération de d'hygiénisation des fontaines à eau du réseau CAPA

011-10017 - Locations immobilières - 29 410 € (89,1%)

Il s'agit d'une enveloppe permettant de gérer la location du logement de fonction du Directeur général des services.

011-10018 - Locations mobilières véhicules - 184 739 € (99,9%)

Cette enveloppe est utilisée pour la location de la flotte de véhicules légers et utilitaires de la CAPA dans le cadre d'un contrat avec l'UGAP.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Location véhicules	177 243	93 890	242 657	148 587	141 631	178 352	184 739

011-10019 - Charges locatives et de copropriété - 36 131 € (80,3%)

Cette enveloppe est utilisée pour les charges de copropriété des immeubles Alban.

011-10021 - Entretien et réparations matériel roulant - 6 919 € (15,5%)

Cette enveloppe est utilisée pour les réparations des véhicules de la flotte CAPA hors franchises. Peu d'accidents cette année. Le montant estimé prenait également en compte les frais de remise en état des véhicules restitués en fin de contrat de location 2022, les véhicules seront restitués en 2023 suite aux nombreux retards de livraison des constructeurs automobiles.

011-10023 - Maintenance - 29 055 € (59,3%)

Cette enveloppe est utilisée pour les maintenances périodiques mais également certaines interventions hors contrats ou des besoins nouveaux difficilement quantifiables.

011-10025 - Frais d'affranchissement - 20 565 € (68,5%)

Cette enveloppe est utilisée pour les frais d'affranchissement du courrier de l'établissement et ils sont fonction du nombre et de leur nature. Les dépenses restent stables en 2022 au regard des exercices précédents.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Affranchissement	25 495	28 610	24 457	24 857	22 177	16 106	20 565

011-10090 - Réceptions - 12 201 € (40,2%)

Cette enveloppe est utilisée pour financer des prestations de traiteur.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Réceptions	13 377	14 412	25 989	35 702	28 487	3 278	12 201

011-11715 - Archivage délocalisé - 12 500 € (56,8%)

Cette enveloppe est utilisée pour l'archivage des documents de la CAPA chez un prestataire spécialisé. Une partie du coût est variable car il est fonction des besoins des services pour récupérer certaines archives

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Archivage dématérialisé	16 448	11 843	9 672	10 510	10 605	10 931	12 500

011-12774 - Entretien espaces verts - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe est utilisée pour l'entretien des espaces verts de la CAPA et reste très liée aux aléas climatiques et aux besoins des services.

011-15491 - Frais de gardiennage locaux - 2 833 € (94,4%)

Cette enveloppe comprend les contrats de gardiennage des différents sites de la CAPA et elle permet de faire face aux interventions de la société de gardiennage (déclenchement alarme nécessitant une ronde du prestataire), lesquelles ne sont pas quantifiables

011-15487 - Télésurveillance sites CAPA - 2 878 € (95,9%)

Enveloppe destinée aux abonnements annuels de télésurveillance pour les sites Alban et Mezzavia.

011-15492 - Mission de conseils en assurances - 2 980 € (59,6%)

Enveloppe destinée au consultant spécialisé en assurances des collectivités (avec une possibilité de solliciter une éventuelle intervention hors contrat initial). Elle peut également concerner des frais d'expertise.

011-19822 - Primes d'assurances - 253 767 € (95,8%)

Cette enveloppe est utilisée pour disposer de polices d'assurances. Les cotisations évoluent en fonctions des sinistres déclarés, de l'évolution du nombre de mètres carrés assurés, de l'évolution de la masse salariale ... La forte augmentation par rapport à 2021 est due essentiellement à la majoration de 40 % de la cotisation VAM suite à la mauvaise sinistralité et aux nouveaux contrats passés pour 2022 (augmentation des cotisations DAB et RC).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Primes d'assurance	279 728	267 979	190 370	141 277	155 105	163 567	253 767

011-19823 - Entretien et réparations bâtiments - 40 369 € (88,4%)

Cette enveloppe est utilisée pour assurer diverses prestations d'entretien et de réparation. Les besoins sont estimés en fonction des interventions planifiées sur l'année mais en prenant également en compte des besoins nouveaux et des travaux dont la périodicité reste aléatoire.

011-23463 - Locations mobilières conteneurs site Codec - 10 944 € (100,0%)

Location de containers pour stocker du matériel administratif et technique sur le site de « CODEC ».

011-23465 - Locations machine mise sous pli - 6 942 € (99,2%)

Cette enveloppe est utilisée pour la location d'une machine de mise sous pli pour la DRH.

011-25765 - Maintenance vidéo protection - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe est utilisée pour la maintenance des différents systèmes de vidéosurveillance.

011-25766 - Eau agricole - 289 € (11,6%)

Frais pour l'eau agricole de la pépinière d'entreprises agricoles de la Sposata.

Plage de Lava

011-10056 - Eau et assainissement Lava - 23 € (23,2%)

Frais d'eau pour le poste de secours de la plage de Lava.

011-10057 - Energie et électricité Lava - 0 € (0,0%)

Frais d'électricité pour le poste de secours de la plage de Lava

011-10060 - Fournitures de petit équipement Lava - 585 € (72,6%)

Petits équipements pour le poste de secours de la plage de Lava (Equipements médicaux et VHF).

011-10061 - Contrats de prestations de services Lava - 3 022 € (75,6%)

Contrats de prestations de services pour le poste de secours de la plage de Lava.

011-10062 - Locations immobilières Lava - 2 400 € (96,0%)

Cette enveloppe est utilisée pour la location d'un garage à proximité de la plage de Lava afin de stocker du matériel.

011-23469 - Fournitures petit équipement sécurité baignade - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe permet l'achat de petit matériel. N'ayant pas eu de dégradations il n'y a pas eu de dépenses sur cette ligne en 2022.

011-23470 - Contrats prestations services entretien plages - 8 962 € (18,7%)

Cette enveloppe concerne le marché de gestion de la plage de Lava et plus particulièrement le contrat de location de toilettes chimiques pour la plage de Lava.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entretien plages	91 622	125 032	32 099	44 429	46 486	45 936	8 962

Gens du voyage

011-20918 - Entretien et réparations sur terrains GDV - 11 749 € (58,7%)

Cette enveloppe est utilisée pour assurer divers d'entretien et de réparation des différents sites des gens du voyage.

011-20944 - Eau frais gens du voyage - 12 935 € (64,7%)

Cette enveloppe est utilisée pour la fourniture en eau des différents sites des gens du voyage.

011-20945 - Electricité frais gens du voyage - 36 318 € (106,8%)

Cette enveloppe est utilisée pour la fourniture en électricité des différents sites des gens du voyage.

011-20871 - Frais de fonctionnement gens du voyage - 45 457 € (96,7%)

Dépenses relatives aux frais engagés pour le déménagement des occupants du terrain Pasqualini.

Gens du voyage	2018	2019	2020	2021	2022
Entretien et réparations	106 376	33 939	29 725	12 902	11 749
Location	84 000	84 000	84 000	0	
Eau	29 688	3 465	39 904	16 749	12 935
Electricité	18 407	37 232	27 659	30 749	36 318
Frais GDV					45 457
Total	238 471	158 636	181 288	60 400	106 459

M3E

011-16585 - Loyer incubateur et pépinière - 277 900 € (89,6%)

Location par la CAPA des locaux Castellani sous-loués à la M3E.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Loyer incubateur et pépinière	128 756	128 756	96 567	173 137	103 425	300 708	277 900
Location immobilière Mezzavia				93 943	95 636	95 836	98 181
Charges locatives M3E				12 560	11 477	14 903	12 517
Total	128 756	128 756	96 567	279 640	210 538	411 447	388 598

011-22444 - Location immobilière Mezzavia - 98 181 € (99,2%)

Cette enveloppe est utilisée pour assurer la location des locaux Casissima à Mezzavia.

011-23464 - Charges locatives et copropriété SPL + Inizia - 12 517 € (78,2%)

Cette enveloppe est utilisée pour les charges locatives du site Castellani.

Section d'Investissement

21-11653 - Acquisition matériel divers - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe est destinée à l'acquisition d'outillage et matériels pour la réalisation de travaux en régie. Pas de besoins de renouvellement de matériels en 2022.

21-11712 - Matériel bureau administration - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe permet de fournir les bureaux, fauteuils et fournitures associées pour l'équipement des services de la CAPA.

21-26944 - Mobilier bureau administration - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe n'a pas été utilisée.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Matériel bureau adm.	52 715	27 306	49 190	51 942	38 965	72 717	0

21-23486 - Extension vidéoprotection - 0 € (0,0%)

Enveloppe servant au déploiement de nouvelles caméras de vidéosurveillance.

21-19828 - Autres immobilisations corporelles matériel de transport - 27 487 € (100,0%)

Cette enveloppe sert régulièrement pour l'achat de véhicule ; en 2022, les dépenses relatives à cette enveloppe concernant l'achat de 4 scooters (dont un électrique).

23-23488 - Travaux divers Alban - 10 217 € (10,2%)

Enveloppe utilisée pour des travaux d'électricité dans le bâtiment Alban

204-24746 - Participation travaux dir mutualisée ville - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe sert habituellement pour rembourser les travaux d'aménagement réalisés par la ville d'Ajaccio sur le site de la direction des systèmes d'information et du numérique.

23-25768 - Travaux ALSH - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe prévue pour assurer diverses prestations d'entretien et de réparation sur le site de Baleone, n'a pas été utilisée.

II.10. Environnement

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reportes de crédits	Virements	Mandatement 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	0		6 914	4 851		70,2 %

Dépenses réalisées	2022
Fonctionnement	4 851

Dépenses de fonctionnement

011-25830 - Pièces maintenance véhicules communautaires - 2 433 € (66,7%)

Achat de pièces de véhicules nécessaires aux véhicules de service de la CAPA en dehors des véhicules de la Direction de l'Environnement

011-25831 - Vêtements communautaires - 2 418 € (74,0%)

Achat de vêtements de travail nécessaires aux agents de la CAPA en dehors de la Direction de l'Environnement

II.11. Organisation et contrôle de gestion

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reportes de crédits	Virements	Mandatement 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	89 300			87 808		98,3 %

Dépenses réalisées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	6 300 €	1 200 €	13 259	0 €	0 €	87 808 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Dépenses de fonctionnement

011-24650 - Fourrière animale - 83 008 € (98,8%)

Conformément au marché concernant la mise en œuvre de la compétence « fourrière canine », le montant versé représente le paiement de la prestation.

011-10593 - Mise en œuvre Agenda 21 - 4 800 € (100,0%)

En raison du contexte sanitaire, les actions prévues en 2021 ont été menées en 2022, en conséquence les 4 800 € représentent le solde des subventions versées aux écoles.

011-20857 - Réactivation conseil développement - 0 € (0,0%)

Enveloppe non utilisée.

II.12. Affaires juridiques, commande publique et assemblées

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virements	Mandatament 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	145 796		0	111 420		76,4 %
Investissement	17 000	0	7 000	23 353	1 419	93,5 %

Dépenses réalisées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	88 851 €	150 842 €	123 083 €	138 195 €	70 904 €	111 420 €
Investissement	8 100 €	5 762 €	9 279 €	3 456 €	30 087 €	23 353 €

Section de Fonctionnement

Juridique et documentation

011-10012 - Concours divers (cotisations) - 23 282 € (100,0%)

Il s'agit de l'enveloppe sur laquelle est prélevé l'ensemble des cotisations (ADCF etc...). La participation de la CAPA étant peu variable d'une année sur l'autre il est possible d'ajuster le montant de l'enveloppe au plus près du coût réel.

011-10028 - Documentation générale et technique - 15 933 € (99,6%)

Les besoins des services sont variables d'une année sur l'autre. Ces besoins sont recensés deux fois par année afin de voter un budget au plus proche des dépenses réelles tout en conservant une latitude.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Documentation (hors RH)	19 272	18 863	18 893	14 180	13 935	15 736	15 933

011-10031 - Frais d'acte et de contentieux - 32 989 € (59,6%)

Une baisse progressive de l'enveloppe allouée aux contentieux est effective. Il est cependant nécessaire de tenir compte de l'imprévisibilité de l'inflation des contentieux notamment depuis la prise de compétence liée à la gestion des eaux pluviales.

011-24589 - Base de données juridiques - 17 199 € (100,0%)

Cette enveloppe correspond à la souscription d'un abonnement à cette base de données. Le montant peut être sujet à variation en fonction de l'évolution du coût de l'abonnement connue en milieu d'année.

Secrétariat Général des Assemblées

011-11687 - Retranscriptions instances - 5 875 € (83,9%)

Cette prestation est facturée en fonction de la durée et de la fréquence des réunions du bureau et du conseil communautaire.

011-11693 - Frais de reliure - 1 238 € (61,9%)

Cette prestation dépend du nombre de reliures à effectuer et donc du nombre de conseils ayant eu lieu durant l'année écoulée.

Service de la commande publique

011-10036 - Annonces et insertions - 14 904 € (59,6%)

Le montant réalisé est ajusté en fonction de la densité des affaires traitées pour l'année en cours. Pour les budgets annexes, le montant des enveloppes relatives aux annonces et insertion est également ajusté en fonction de la densité des affaires pour l'année en cours.

Section d'investissement

Service de la commande publique

20-10119 - frais d'insertion - 23 353 € (93,5%)

Le montant réalisé est ajusté en fonction de la densité des affaires traitées pour l'année en cours. Pour les budgets annexes, le montant des enveloppes relatives aux annonces et insertion est également ajusté en fonction de la densité des affaires pour l'année en cours.

II.13. Communication

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virements	Mandatement 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	303 923		- 34 884	227 657		84,6 %
Investissement	3 200	375	2 360	2 573	375	90,2 %

Dépenses réalisées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	271 789 €	102 616 €	131 193 €	89 602 €	150 455 €	303 923 €
Investissement	0 €	7 342 €	1 198 €	0 €	3 482 €	3 200 €

Section de fonctionnement

011-10089 - Annonces et insertions - 89 898 € (88,3%)

La Direction de la communication a réalisé plusieurs campagnes de communication (étude de programmation énergétique, transports scolaires, le nouveau site et appli Parlamicorsu.). Elle a soutenu également des événements tels Mezu Mezu et a procédé à la location annuelle d'espace pub à l'aéroport.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Annonces et insertions	103 235	124 231	24 613	56 517	37 834	75 700	89 898

011-10088 - Catalogues et imprimés - 71 950 € (89,8%)

Les dépenses d'impression ont concerné le magazine Paesi, les cartes de vœux, l'étude de programmation énergétique, les espaces test agricole, le nouveau site Parlamicorsu, l'enquête publique SAGE, le bassin de rétention Peraldi, les sentiers de randonnées et le plan numérique territorial.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Catalogues et imprimés	56 387	81 743	31 969	75 425	37 039	43 315	71 950

011-10092 - Contrats de prestations de services avec des entreprises - 20 000 € (82,3%)

Les dépenses ont concerné la distribution du Paesi, la photothèque et la veille média.

011-25791 - Tragulinu - 45 525 € (73,4%)

Les dépenses ont concerné l'achat de prestations intellectuelles (vidéos, animations), l'habillage de la scène et de petits matériels.

011-25827 - Fournitures de petit équipement - 284 € (35,6%)

Les dépenses ont concerné du matériel sono et vidéo.

Section investissement

21-20946 - Acquisition matériel communication - 2 573 € (72,0%)

La Direction de la communication a fait l'acquisition d'une nouvelle sono.

II.14. Ressources humaines (hors masse salariale)

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virements	Mandatement 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	872 598		14 495	765 273		86,3 %
Investissement	14 000	1 809		11 217	107	71,0 %

Dépenses réalisées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	679 214 €	700 512 €	694 504 €	615 566 €	672 607 €	765 273
Investissement	0 €	8 921 €	7 856 €	5 254 €	10 714 €	11 217

Section de fonctionnement

011-10046 - Annonces et insertions - 1 615 € (65,8%)

Afin de mener à bien les procédures de recrutement, il était prévu au BP 2022 une somme de 2 455 euros pour effectuer la publicité des appels à candidatures externes tant au niveau régional que national. La réalisation du plan de recrutement 2022 a nécessité la consommation de 1 615 euros.

011-10049 - Versements à des organismes de formation - 60 067 € (59,7%)

Bien que la majorité des formations des agents communautaires soient assurées par le CNFPT, avec lequel la CAPA poursuit son partenariat, une somme de 100 680 € était prévue au BP 2022 afin de financer les formations dispensées par d'autres prestataires (principalement les formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité) ou par le CNFPT mais hors cotisation. Ainsi, 60 067 euros ont été consacrés à la formation des agents communautaires (hors formations financées grâce à la cotisation versée au CNFPT – pourcentage appliqué à notre masse salariale). On constatera que l'effet du COVID ne se fait plus sentir avec un taux de réalisation qui est nettement supérieur aux années 2020 et 2021. Toutefois l'intégralité du budget n'a pas été consommé car le CNFPT a pu réaliser toutes les actions dites « intra » via la cotisation annuelle et il a moins été fait appel à des prestataires privés dans le cadre des formations individuelles de l'encadrement.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Vst. Organismes de forma°	63 866	57 426	46 367	49 524	43 123	28 216	60 067

011-24653 - Remboursement frais de concours - 469 € (68,6%)

La crise sanitaire et le décalage des concours organisés par les centres de gestions ont restreints le nombre de nomination sur liste d'aptitude ; par conséquent le nombre de remboursement fait par la CAPA est particulièrement faible en 2022.

011-25771 - Prise en charge formation apprentis - 20 631 € (89,7%)

La CAPA peut accueillir sur une même période sept apprentis au sein de ses services. A ce titre, elle est tenue de participer à leurs frais de formations (l'autre partie étant financée par le CNFPT). Le montant total prévu pour l'année 2022 s'élevait à 23 000 euros.

011-10052 - Convention ACFI - 15 000 € (100,0%)

Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et la sécurité au travail (ACFISS) en vertu de l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale. Les missions d'un ACFISS consistent notamment à contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité (décret n°85-603 modifié, nouveau code du travail 4ème partie et les décrets pris pour son application) et proposer à l'Autorité compétente toute mesure paraissant de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels. Une somme de 15 000 € a été inscrite au BP 2022 afin de poursuivre notre partenariat avec le centre départemental de gestion de la fonction publique des Alpes-Maritimes pour la mise à disposition d'un ACFISS. Cette somme a été versée au CDG06 pour la réalisation de la campagne d'inspection 2022.

011-10054 - Documentation générale et technique RH - 1 965 € (39,3%)

Une somme de 5 000 € avait été prévue au BP 2022, afin de permettre aux services de la direction des ressources humaines de bénéficier d'une documentation actualisée et d'un accès aux études statutaires et autres fonds documentaires des CIG de la grande et de la petite couronne. De plus, avec l'arrivée d'un formateur interne, le service prévention a besoin d'outils de sensibilisation (plaquettes, livrets à destination des agents et livret formateur).

011-11689 - Frais de colloques et séminaires - 525 € (52,5%)

Une ligne de 1 000 € avait été prévue au BP 2022 afin de permettre la prise en charge des inscriptions aux colloques et séminaires auxquels les agents communautaires étaient susceptibles de participer. 52,5 % de ce budget a été dépensé au titre des colloques et séminaires.

011-11732 - Fournitures petit équipement aménagement poste de travail - 1 786 € (24,5%)

Conformément à l'avis du médecin de prévention, la Direction des Ressources Humaines a dû, au cours de l'année 2022, procéder à des aménagements de poste pour la somme de 1 786 euros. Cette somme a permis de financer les mesures de compensation du handicap des agents en inaptitude (soit des personnes RQTH, soit des personnes pour lesquelles le médecin de prévention a effectué une prescription). Il s'agit essentiellement d'aménagement ergonomique des postes de travail administratifs et de l'acquisition de prothèses auditives. Il faut souligner que la CAPA demande des aides financières au FIPHFP pour le remboursement de la majorité de ces dépenses. Pour les aménagements de poste, le FIPHFP ne prend en charge que le montant lié à la compensation du handicap. Il accorde les financements à hauteur des surcoûts qu'entraînent pour les employeurs la compensation du handicap, dans la limite de certains plafonds. L'employeur détermine le surcoût par différence entre le coût d'un poste standard et celui du poste aménagé.

011-26921 - Frais de mission agents - 11 370 € (105,1%)

Budget consommé au-delà de l'estimation initiale compte tenu de la levée des restrictions COVID et des déplacements qui ont pu reprendre au même rythme que précédemment : Formation professionnelles – Déplacements professionnels – Concours.

011-26934 - Remboursement frais de déménagement agent - 8 540 € (100,0%)

Recrutement par voie de mutation de deux gardiens de Police Intercommunale en 2022 et donc obligation de leur rembourser les frais de déménagement liés à ces mutations.

011-26954 - Fournitures administratives élections - 216 € (100,0%)

Pour les élections professionnelles de 2022, il a fallu faire appel à une imprimerie locale pour le matériel de vote par correspondance (Enveloppes de votes, Enveloppes d'envoi pré timbrées)

011-22434 - Réalisation de bilans professionnels - 0 € (0,0%)

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de l'inaptitude, la DRH accompagne les agents dans leurs demandes de mobilité choisie ou contrainte. Ainsi des bilans de compétences ont été réalisés par la Chargé de mission « Accompagnement et reconversion » ; toutefois le recours à une plateforme de réalisation de tests professionnels n'a pas été nécessaire pour l'année 2022.

011-23467 - Compte personnel de formation - 3 565 € (79,2%)

Une ligne budgétaire dédiée au compte personnel de formation a été prévue au BP 2022 afin de financer : les formations ou diplômes demandés dans le cadre d'une évolution de carrière en dehors du poste de travail occupé ainsi que les préparations aux concours et examens professionnels permettant à l'agent d'évoluer sur son poste de travail ou sur un autre poste selon les règles applicables au CPF.

65-10100 - Indemnités des maires adjoints et conseillers - 191 076 € (95,8%)

La fonction de Président, Vice-Président et Conseillers communautaires délégués ouvre droit au bénéfice d'une indemnité de fonction. Ces indemnités sont déterminées en appliquant respectivement 100% pour le Président, 44% pour les Vice-Présidents et 6% pour les Conseillers au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

65-10101 - Frais de missions maires adjoints conseillers - 3 000 € (100,0%)

Une ligne budgétaire est dédiée aux frais de missions des élus (maires, adjoints et conseillers).

65-10102 - Cotisations de retraite élus - 28 456 € (71,1%)

Une grande majorité des élus cotisent comme tous les agents de la Fonction Publique au régime général et donc aussi aux caisses de retraite complémentaire IRCANTEC et certains d'entre eux à la CAREL.

65-10103 - Formations élus - 0 € (0,0%)

Aucune demande de formation élu n'a eu lieu sur 2022.

65-15503 - Cotisations FNAL parts patronale élus - 964 € (96,4%)

Une grande majorité des élus cotisent comme tous les agents de la Fonction Publique au régime général et donc aussi au FNAL pour un taux de 0,50 % de leur indemnité de fonction. Cette cotisation est versée directement à l'URSSAF.

65-15346 - Cotisations de sécurité sociale parts patronale élus - 95 837 € (93,0%)

Une grande majorité des élus cotisent comme tous les agents de la Fonction Publique au régime général et donc aussi aux différentes cotisations de Sécurité Sociale (Veillesse, Allocations Familiale, Accident du travail). Ces cotisations sont versées directement à l'URSSAF.

65-15490 - Versement transport adjoints et conseillers - 1 812 € (85,6%)

Une grande majorité des élus cotisent comme tous les agents de la Fonction Publique au régime général et donc aussi à la cotisation transport pour un taux de 1,10 % de leur indemnité de fonction.

65-21950 - Protection élus victimes accidents - 0 € (0,0%)

Les élus locaux bénéficient d'un régime de protection qui s'apparente à la protection fonctionnelle des agents publics. Une ligne budgétaire dédiée a été prévue au budget 2022 d'un montant de 1 500 €. Ce montant est prévu notamment pour la prise en charge des frais liés à un accident dont un élu peut être victime dans l'exercice de ses fonctions. Aucun accident n'a été enregistré en 2022.

65-10104 - Cotisation au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat - 1 266 € (100,0%)

Le Fonds d'allocation des élus en fin de mandat (FAEFM) a pour objectif d'offrir aux élus locaux ayant cessé leur activité professionnelle pour exercer leur fonction électorale, un soutien financier temporaire facilitant le retour à la vie professionnelle à l'issue de leur mandat. Cette aide prend la forme d'une allocation versée pendant une période maximale d'un an. La cotisation est annuelle et à la charge de la collectivité. Aucune cotisation ne doit être prélevée sur les élus. Elle correspond à au montant maximum annuel des indemnités de fonction brutes des élus sur laquelle s'applique un taux de 0,2 %.

65-11678 - Subventions de fonctionnement au COS - 298 668 € (100,0%)

Conformément à la convention conclue, la CAPA participe au comité des œuvres sociales, sportives et culturelles de la CAPA.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Subvention au CCOSCAPA	164 039	165 000	213 895	207 989	182 523	233 811	298 668

65-23528 - Subventions de fonctionnement au COS CIAS - 15 446 € (93,6%)

Conformément à la convention conclue, la CAPA participe au comité des œuvres sociales, culturelles, sportives et de loisirs du CIAS.

65-23529 - Subventions de fonctionnement syndicats - 3 000 € (54,5%)

La CAPA étant dans l'impossibilité de mettre des locaux équipés à la disposition des organisations syndicales, celle-ci a accordé une aide financière destinée au financement des frais liés à la location d'un local et de son équipement (mobilier, poste informatique, téléphone, internet). Chaque syndicat perçoit la somme de 1 500 € par an.

Section d'investissement

21-22447 - Acquisition matériel formation prévention – 0 € (0,0 %)

Depuis le 1er juin 2018, un formateur interne a intégré le service « Prévention et sécurité des agents ». Afin que cet agent puisse assurer l'ensemble de ses missions, il était prévu au BP 2022 une somme de 2 106 euros permettant l'acquisition ou le renouvellement du matériel nécessaire à l'organisation des formations premier secours, évacuation des locaux et extinction de feux (mannequins, extincteurs de formation, défibrillateur de formation, etc.). Au cours de l'année 2022, l'ensemble des formations relatives à l'hygiène et la sécurité des agents ont été externalisées.

21-23489 - Aménagement poste de travail – 11 217 € (81,9 %)

Conformément à l'avis du médecin de prévention, la Direction des Ressources Humaines a dû, au cours de l'année 2022, procéder à des aménagements de poste pour la somme de 11 217 euros. Cette somme a permis de financer les mesures de compensation du handicap des agents en inaptitude (soit des personnes RQTH, soit des personnes pour lesquelles le médecin de prévention a effectué une prescription). Il s'agit essentiellement d'aménagement ergonomique des postes de travail administratifs. Il faut souligner que la CAPA demande des aides financières au FIPHP pour le remboursement de la majorité de ces dépenses.

II.15. Médecine préventive

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virements	Mandatement 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	30 800		- 2 425	16 242		57,2 %
Investissement	2 000			1 094	54,7 %	73,3 %

Dépenses réalisées	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	6 576 €	15 209 €	18 360 €	16 242 €
Investissement	0 €	4 660 €	5 868 €	1 094 €

Section de fonctionnement

011-23575 - Fourniture de petit équipement médecine préventive - 15 442 € (68,4%)

Achat de produits pharmaceutiques pour le service médical (médicaments d'urgence, vaccins et consommables) et produits pharmaceutiques pour alimenter les trousseaux et armoires à pharmacie.

011-23576 - Examen biologique et radiologique - 0 € (0,0%)

Bilans biologiques nécessaires à définir l'aptitude au poste (produits toxiques, recherches d'anticorps...). Cette enveloppe n'a pas été utilisée en 2022.

011-23590 - Traitement déchets soins médecine préventive - 800 € (100,0%)

Enlèvement des seringues usagées et fournitures de boîtes collecte des seringues.

Section d'investissement

21-23577 - Matériel médecine préventive - 1 094 € (54,7%)

Achat de matériel et de petits appareils médicaux pour le cabinet médical qui a emménagé dans de nouveaux locaux fin 2022

II.16. Communication interne

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virements	Mandatement 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	40 000		- 1 716	8 626		22,5 %

Dépenses réalisées	2021	2022
Fonctionnement	21 239 €	8 626 €
Investissement	0 €	0 €

Section de fonctionnement

011-22450 - Arbre de Noël - 7 513 € (44,9%)

Achat de prestations, et bons cadeaux pour l'arbre de Noël des enfants du personnel.

011-25773 - Communication interne - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe n'a pas été utilisée en 2022.

011-25828 - Fournitures communication interne - 1 113 € (71,4%)

Fournitures pour l'aménagement de l'atelier festival de Noël

II.17. Budget et Finances

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virements	Mandatement 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	44 287		14 168	39 264		72,5 %

Dépenses réalisées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	29 856 €	33 600 €	25 931 €	28 543 €	27 819 €	39 264 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	38 920 €	0 €

Section de fonctionnement

011-10001 - Contrats de prestations de services avec des entreprises - 39 264 € (72,5%)

L'inscription porte sur le marché d'assistance et de conseils financiers contracté avec le cabinet spécialisé « Michel Klopfer » au titre de l'exercice 2022.

011-22692 - Services bancaires et assimilés - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe prévue pour le règlement de commissions bancaires n'a pas été mobilisée en 2022.

II.18. Direction Générale des Services

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Reports de crédits	Virements	Mandatement 2022	Restes à réaliser 2022	Taux de réalisation
Fonctionnement	31 500		5 640	34 562		93,4 %

Dépenses réalisées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	7 238	43 031	6 758	2 893 €	2 404 €	34 562 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	1 500 €	0 €	0 €

Section de fonctionnement

011-17637 - Fêtes et cérémonies - 34 562 € (93,4%)

Cette enveloppe est utilisée pour la prise en charge des repas de travail.

011-21951 - Prestations de services direction générale services - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe qui permet de rémunérer ou de défrayer des intervenants ou experts n'a pas été mobilisée.

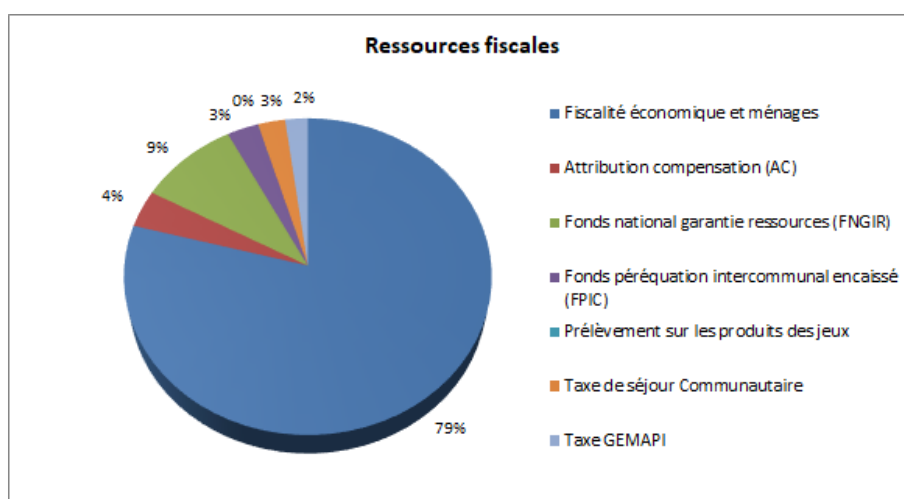
III. Les ressources

Le produit total issu de la fiscalité en 2021 au sens du chapitre comptable 73 s'élève à 41 700 225,42 €, soit une augmentation de 4,2 % par rapport à 2021, tandis que les dotations, subventions et participations au sens du chapitre 74 enregistrent une baisse de -0,9 % pour un montant de 15 468 316,40 €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
73-Impôts et taxes	30 523 238	30 612 768	32 013 076	39 506 145	40 014 358	41 700 225	4,2 %
74- Dotations, subventions et Participations	15 703 745	16 010 031	16 223 088	16 295 054	15 609 648	15 468 316	- 0,9 %

LES RESSOURCES FISCALES (Chapitre 73)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Fiscalité économique et ménages	23 639 414	23 452 613	24 557 114	31 772 954	31 602 238	33 000 889	4,4 %
Attribution compensation (AC)	1 591 000	1 582 377	1 582 175	1 584 718	1 586 548	1 581 844	- 0,3 %
Fonds national garantie ressources (FNGIR)	3 925 809	3 925 809	3 924 595	3 924 595	3 924 595	3 924 595	0,0 %
Fonds péréquation intercommunal encaissé (FPIC)	838 496	860 076	911 901	1 059 200	1 217 091	1 236 305	1,6 %
Prélèvement sur les produits des jeux	219	0	138	138	10 169	2 976	- 70,7 %
Taxe de séjour Communautaire	528 299	599 693	769 117	569 177	896 334	1 067 986	19,2 %
Taxe GEMAPI		192 000	268 036	595 363	777 383	885 631	13,9 %
TOTAL	30 523 238	30 612 768	32 013 076	39 506 144	40 014 358	41 700 225	4,2 %



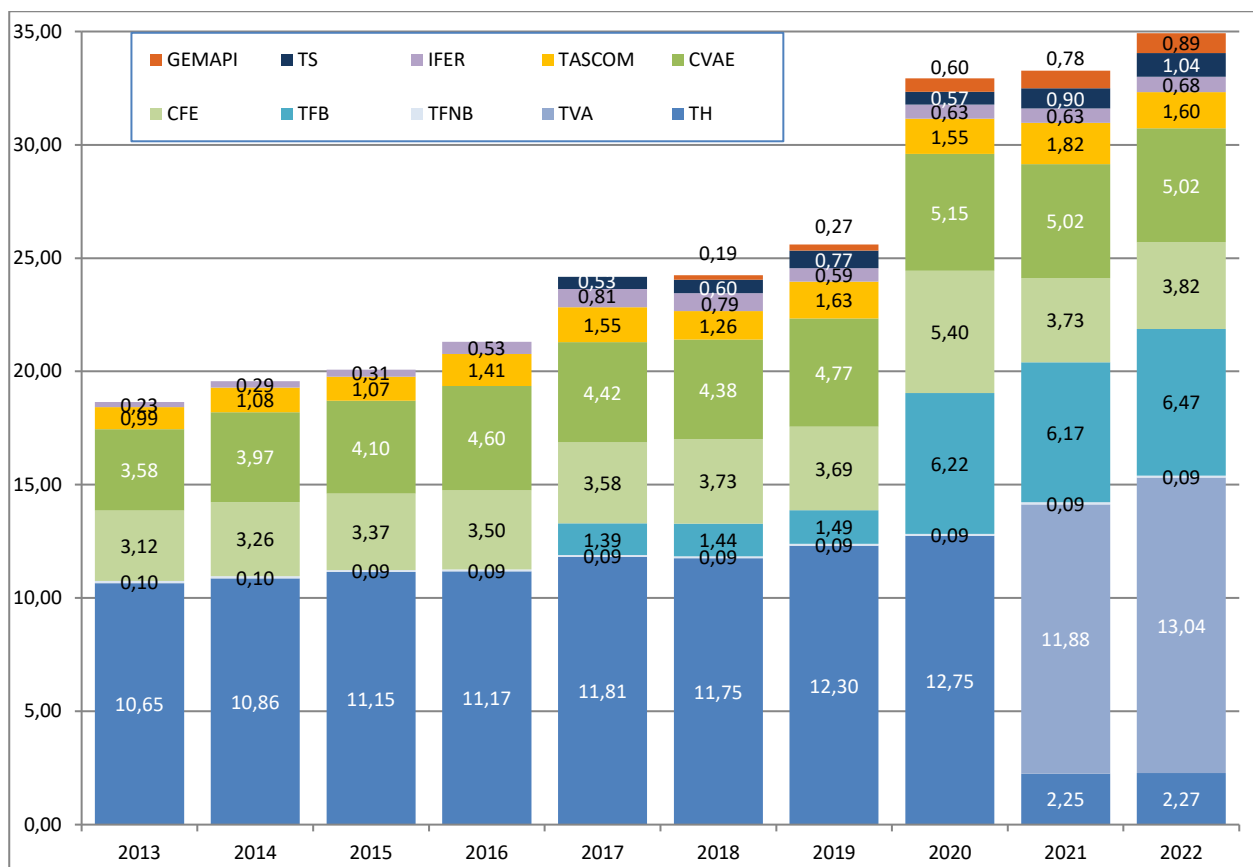
III.1. Structure des ressources fiscales

L'année 2022 poursuit la modification de la structure des ressources fiscales entamée en 2021. En effet, celle-ci est dorénavant composée de trois parts (contre deux depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2011) : la fiscalité des entreprises (34 %) pour un montant perçu de 11 128 834 €, la fiscalité des ménages (27 %) pour un montant perçu de 8 828 828 € et la fraction de TVA reversée depuis 2021 en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales (39 %) pour un montant perçu de 13 043 227 euros.

Cette mutation du « panier fiscal » liée à la réforme de la taxe d'habitation est développée plus bas dans le paragraphe relatif à la taxe d'habitation.

Le produit fiscal total en 2022 augmente de 4,4% pour un gain de 1 398 651 €.

Contributions directes	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Fiscalité entreprises	10 347 503	10 165 443	10 678 048	12 729 929	11 205 446	11 128 834	- 0,7 %
Fiscalité ménages	13 291 911	13 287 370	13 879 066	19 046 025	8 516 463	8 828 828	3,7 %
Fraction de TVA					11 880 329	13 043 227	9,8 %
Produit des rôles de fiscalité	23 639 414	23 452 613	24 557 114	31 772 954	31 602 238	33 000 889	4,4 %



L'évolution de la fiscalité directe dépend des facteurs suivants :

- l'évolution des taux d'imposition,
- la revalorisation forfaitaire des bases fiscales. Consacrée par la loi de finances 2017 (article 99) , la majoration forfaitaire n'est plus votée en loi de Finances mais est fixée automatiquement au regard de deux paramètres :
 - o l'inflation passée et non prévisionnelle afin d'éviter les surestimations récurrentes ;
 - o l'indice des prix à la consommation harmonisée au niveau européen de novembre N-1.
Dès lors, pour 2022, et basé sur les résultats constatés en novembre 2021, le coefficient de majoration forfaitaire est fixé à 3,4 % pour les taxes foncières (foncier bâti et non bâti) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- la dynamique du territoire (variation physique des bases liée à la conjoncture économique),
- les politiques d'exonération et/ou d'abattement décidées par l'Etat et/ou le conseil communautaire.
- Le reversement de rôles complémentaires ou supplémentaires émis pour actualiser ou corriger les erreurs ou omissions effectuées par la Direction Régionale des Finances Publiques et constatées dans le rôle général d'impôt destiné à la Collectivité ou l'EPCI.

III.2. Fiscalité des ménages perçue en 2022 et son évolution

Le produit de fiscalité ménages s'élève à 8 828 828 € et représente 27 % des contributions directes perçues par la CAPA au titre de l'année 2022.

Depuis la réforme de la Taxe Professionnelle de nouvelles ressources avaient été transférées aux collectivités depuis 2011. De ce fait, la CAPA avait récupéré la part départementale de la Taxe d'Habitation ainsi que les parts régionale et départementale de la Taxe Foncière non Bâtie.

Ce transfert de fiscalité s'était accompagné d'un « rebasage » des taux de fiscalité permettant l'intégration d'une partie des frais de gestion normalement perçus par l'Etat.

En 2021, une nouvelle réforme de la fiscalité codifiée par la loi de Finances 2020 relative à la réforme est venue modifier le « panier fiscal » communautaire. En effet, l'année 2020 ayant été la dernière année de perception de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) de la part du bloc communal dans son régime « classique », la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) devient la seule part encaissée à compter de 2021.

Pour compenser la perte fiscale engendrée par cette réforme, l'Etat s'engage à reverser une fraction de TVA aux EPCI dont les caractéristiques sont à retrouver dans le paragraphe dédié plus bas.

En 2022, le panorama de la fiscalité ménage CAPA est donc le suivant :

- **26 %** Taxe d'habitation (TH),
- **1 %** Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) et la Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB).
- **73 %** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB).

<i>Produits perçus</i>	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Taxe d'Habitation	11 809 956	11 754 929	12 302 600	12 745 306	2 252 004	2 270 234	0,8 %
Taxes Foncières sur Propriétés Non Bâties	87 581	88 799	89 467	85 364	90 381	91 699	1,5 %
Taxe foncière sur les Propriétés Bâties	1 394 374	1 443 642	1 486 999	6 215 355	6 174 078	6 466 895	4,8 %
Fiscalité ménages	13 291 911	13 287 370	13 879 066	19 046 025	8 516 463	8 828 828	3,7 %

<i>Taux votés</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe habitation résidences principales	11,54 %	11,54 %	11,54 %	11,54 %	-	-
Taxe d'habitation résidences secondaires	11,54 %	11,54 %	11,54 %	11,54 %	11,54 %	11,54 %
Taxe additionnelle au Foncier Non Bâti	2,36 %	2,36 %	2,36 %	2,36 %	2,36 %	2,36 %
Taxe foncière sur les Propriétés Bâties	1,50 %	1,50 %	1,50 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %

En 2022, la fiscalité ménage augmente de 3,7 % par rapport à 2021 représentant un gain de 312 365 euros.

a. Taxe d'habitation sur le territoire communautaire

Le produit de Taxe d'habitation perçu par les collectivités est calculé sur les bases brutes retraitées des exonérations et abattements (bases nettes) multipliées par le taux.

Source : Collectivités Locales. Gouv		Taux TH		Produit / habitant	
Eléments de référence	CAPA	Moyen National EPCI FPU	CAPA	Moyen National EPCI FPU	
2016	11,54 %	9,24 %	128 €	134 €	
2017	11,54 %	9,24 %	128 €	118 €	
2018	11,54 %	9,26 %	131 €	105 €	
2019	11,54 %	9,21 %	135 €	102 €	
2020	11,54 %	9,13 %	137 €	115 €	
2021 (THRS seulement)	11,54 %	8,54 %	24 €	-	
2022 (THRS seulement)	11,54 %	NC	24 €	-	

Le taux voté pour la CAPA s'élève à 11,54 %, inchangé depuis sa récupération du Département en 2011. Ne portant plus que sur les résidences secondaires, son produit est de 24 € par habitant.

Codifiée notamment dans l'article 5 de la Loi de Finances 2020 relative à la réforme de la fiscalité locale, l'année 2020 a constitué la dernière année de perception de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) de la part du bloc communal dans son régime « classique », l'État compensant la perte par le reversement d'une fraction de TVA aux EPCI.

Pour rappel, malgré la poursuite de la taxation sur les 20 % de ménages encore assujettis en 2021-2022 (dont le mécanisme d'exonération est lissé sur la période 2021-2023), le bloc communal s'est vu retirer l'attribution de cette THRP dès le 1^{er} janvier 2021, les montants résiduels étant directement au profit de l'État.

A noter également qu'aucun pouvoir de taux n'est accordé au bloc communal depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette fixation des taux perdure jusqu'en 2023, date à laquelle les collectivités concernées retrouvent la possibilité de moduler le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) dont le produit continue d'être perçu dans les conditions en vigueur.

Bases nettes de THRS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Bases nettes	17 434 158	17 623 721	18 124 962	19 102 250	19 512 316	19 670 782	0,8 %

b. La Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties et la taxe additionnelle au foncier non bâti

La base d'imposition (ou revenu cadastral) des taxes foncières sur les propriétés non bâties correspond à 80 % de la valeur locative cadastrale du terrain. On rappellera qu'en application de l'article 1394 B du code général des impôts (CGI), les propriétés non bâties agricoles situées en Corse sont totalement exonérées de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Depuis 2011, la Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB) a été créée. Elle est égale au produit des bases foncières non bâties hors terre agricole en Corse par la somme des taux départementaux et régionaux majorée des frais de gestion transférés.

Ce mécanisme appelé « rebasage » des taux de fiscalité a permis, à compter de 2011, l'intégration d'une partie des frais de gestion normalement perçus par l'Etat et le calcul d'un taux de TAFNB égal à 34,97 %.

La CAPA n'a pas de pouvoir de taux sur la TAFNB. Elle en perçoit seulement le produit.

Taxes Foncières sur Propriétés Non Bâties	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Taxe Foncières sur Propriétés Non Bâties	5 538	5 614	5 864	5 397	5 713	5 797	1,5 %
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti	82 043	83 185	83 603	79 967	84 668	85 902	1,5 %
Produit Taxes Foncières sur propriétés Non Bâties	87 581	88 799	89 467	85 364	90 381	91 699	1,5 %

Le produit des Taxes Foncières sur les Propriétés Non Bâties s'élève en 2022 à 91 699 €, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 2021.

Le taux de TFNB voté sur le territoire communautaire n'ayant pas évolué (2,36 %), l'augmentation du produit perçu par la CAPA résulte notamment d'une hausse de 3 526 des bases imposées sur le territoire communautaire au titre des terrains à bâtir et assimilés.

Terrains à bâtir et assimilés	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Nombre de propriétaires	826	838	855	858	859	900	4,8 %
Bases imposées	215 192	218 307	219 077	208 566	213 967	216 778	1,3 %
Produit	5 079	5 152	5 170	4 923	5 049	5 114	1,3 %

Autres propriétés non bâties	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Nombre de propriétaires	880	882	872	872	1 278	1 280	0,2 %
Bases imposées	19 419	19 571	19 989	20 110	28 152	28 867	2,5 %
Produit	459	462	471	474	664	681	2,5 %

Taxe Foncière Non bâti	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Nombre de propriétaires	1 706	1 720	1 727	1 730	2 137	2 180	2,0 %
Bases imposées	234 611	237 878	239 066	228 676	242 119	245 645	1,5 %
Produit	5 538	5 614	5 864	5 397	5 713	5 797	1,5 %

c. La Taxe Foncière sur les propriétés bâties

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est perçue au profit des communes, des groupements de communes à fiscalité propre et des départements (jusqu'en 2020 étant donné que, depuis 2021, la fraction Collectivité de Corse est réallouée aux communes en compensation de la perte de la TH sur les résidences principales).

La base d'imposition (ou revenu cadastral) des taxes foncières sur les propriétés bâties correspond à 50 % de la valeur locative cadastrale du logement (et à un loyer de marché affublé de divers coefficients dans le cas des locaux professionnels).

L'assiette d'imposition correspond aux propriétés bâties sises en France ainsi que les installations destinées à abriter des personnes, des biens, sols des bâtiments, terrains employés à un usage industriel et/ou commercial ou utilisés pour la publicité commerciale ou industrielle.

Par délibération n°2017-01 en date du 31 janvier 2017, la CAPA avait voté pour la première fois la perception de la part intercommunale sur son territoire à compter de l'exercice 2017 en appliquant un taux de 1,5 %. On rappellera que cette évolution était demeurée neutre pour le contribuable local, le conseil départemental ayant réduit de 2 points son taux cette même année.

En 2020, afin de retrouver une stabilité financière permettant à la CAPA de poursuivre son développement, et pour faire face à la fois aux dépenses engendrées par les crises des déchets, aux prises de nouvelles compétences, ainsi qu'aux pertes de recettes attendues suite à la pandémie de Covid-19, le conseil

communautaire a voté l'application d'un taux de 6 % (soit 4,5 points supplémentaires) par délibération n°2020-047 en date du 30 juin 2020. Ce taux a été reconduit en 2021 et 2022.

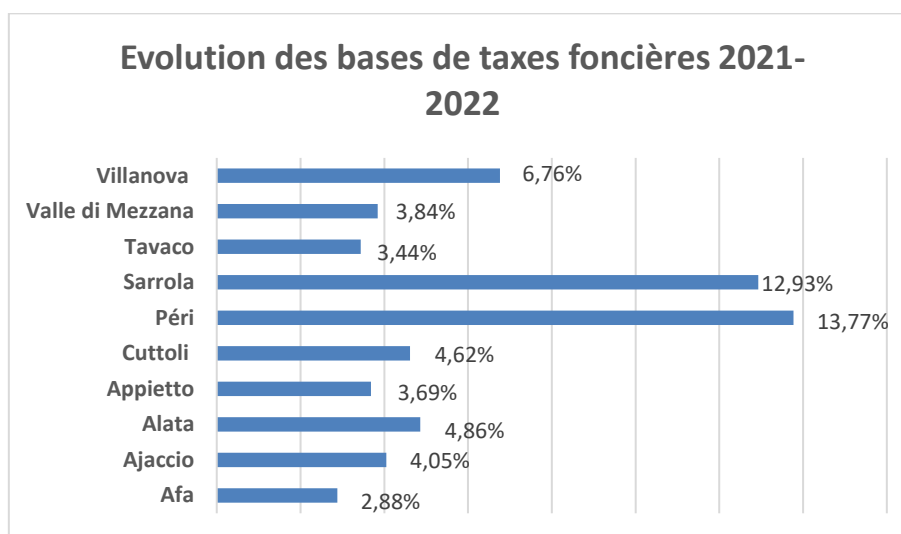
En conséquence, le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties s'élève en 2022 à 6 466 895 €, en progression de 4,8 % par rapport à 2021.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Taxe Foncières sur Propriétés Bâties	1 394 374	1 437 247	1 486 999	6 215 355	6 174 078	6 466 895	4,8 %

Taxe Foncière Non bâti 2021 (pour mémoire)	Habitation ordinaire	Habitation social	Professionnel commercial	Etablissements industriels	Autres (dont rôles supplémentaires)	Total
Nombre de propriétaires	31 850	6	3 349	56	55	35 316
Bases imposées	72 490 526	4 822 684	22 821 324	2 427 727	398 410	102 960 671
Produit	4 349 431	289 361	1 369 279	145 664	20 343	6 174 078

Taxe Foncière Non bâti 2022	Habitation ordinaire	Habitation social	Professionnel commercial	Etablissements industriels	Autres (dont rôles supplémentaires)	Total
Nombre de propriétaires	32 531	6	3 392	56	100	36 085
Bases imposées	76 262 605	4 977 757	23 480 892	2 595 816	464 513	107 781 583
Produit	4 575 757	298 665	1 408 853	155 749	27 871	6 466 895

Le taux de TFB voté sur le territoire communautaire n'ayant pas évolué (6,0 %), l'augmentation du produit (+4,8 % soit environ 292 k€) résulte principalement de l'évolution forfaitaire des bases votée en loi de finances 2022 (+3,4 % pour rappel) couplée à la dynamique physique constatée sur le territoire (+ 1,4 %).



On relèvera la progression des bases fiscales de Peri, plus grosse augmentation recensée sur le territoire en 2022, principalement liée au travail d'actualisation des bases fiscales piloté par les services financiers communautaires en lien avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) et la commune.

Cette démarche, menée parallèlement et individuellement par Ajaccio, intègre à ce jour les communes de Valle-di-Mezzana, commune pilote du dispositif pour laquelle le travail a été mené en 2018, ainsi que Tavaco, Appietto, Peri et Sarrola-Carcopino.

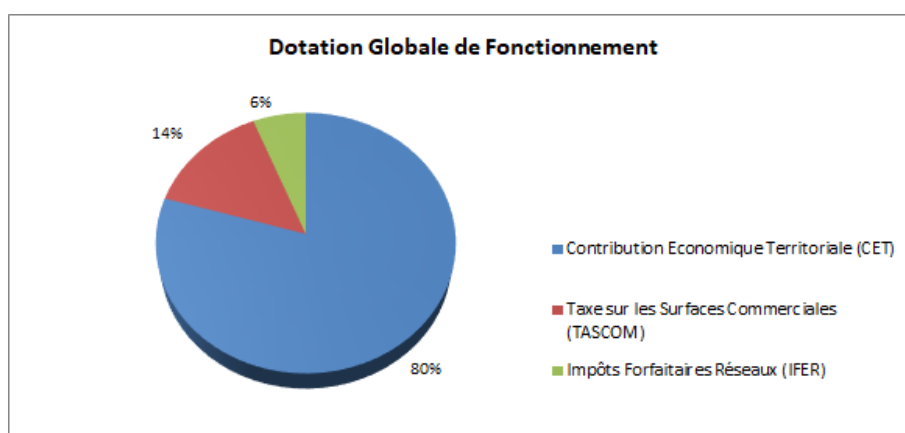
Ce dispositif va s'étendre dès 2023 aux communes nouvellement adhérentes, à savoir Alata, Cuttoli-Corticchiato et prochainement Villanova et Afa, ces deux dernières ayant exprimé leur volonté d'adhérer lors du comité de pilotage et de liaison associé en date du 23 mars 2023.

III.3. Fiscalité économique perçue en 2021 et son évolution

En 2022, la fiscalité économique du territoire – qui représente 34 % des recettes fiscales de la CAPA – se compose de :

- 80 % de **Contribution Economique Territoriale (CET)** dont 57 % de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et 43 % de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).
- 14 % de **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)** ;
- 6 % d' **Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**.

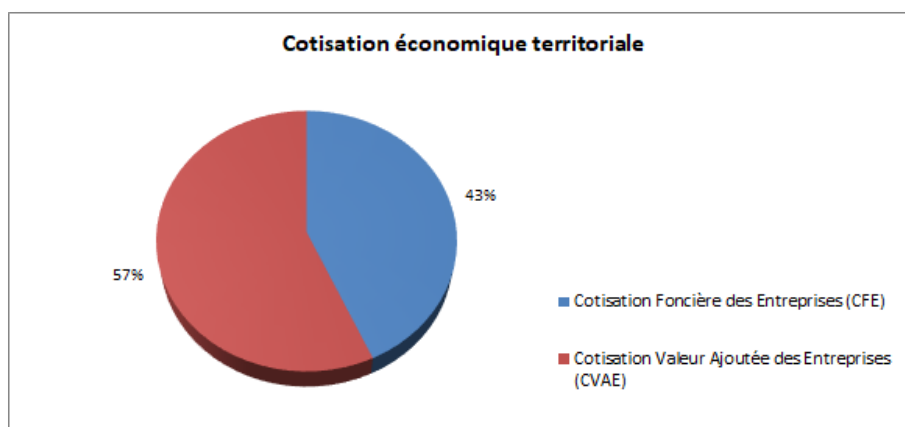
Produits perçus	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Contribution Economique Territoriale (CET)	7 996 863	8 113 354	8 458 851	10 549 161	8 748 357	8 848 294	1,1 %
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	1 545 560	1 258 832	1 625 226	1 550 987	1 823 782	1 601 419	- 12,2 %
Impôts Forfaitaires Réseaux (IFER)	805 080	793 257	593 971	626 781	633 307	679 121	7,2 %
Fiscalité des entreprises	10 347 503	10 165 443	10 678 048	12 726 929	11 205 446	11 128 831	- 0,7 %



a. La Contribution Economique Territoriale (CET) : 80 % de la fiscalité économique

Le produit de CET perçu en 2022 représente près de 8,85 M€, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à 2021 correspondant à un gain de 99 k€, principalement portée par la progresssion de la Cotisation Foncière des Entreprises, tandis que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) reste stable.

Produit	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	3 576 975	3 730 922	3 689 680	5 395 975	3 726 276	3 823 911	2,6 %
Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	4 419 888	4 382 432	4 769 171	5 153 186	5 022 081	5 024 383	0,0 %
Cotisation économique Territoriale	7 996 863	8 113 354	8 458 851	10549 161	8 748 357	8 848 294	1,1 %



1. La cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

Elle correspond à l'ancienne part foncière de la taxe professionnelle et est assise sur la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière situés en France dont a disposé le redevable pour les besoins de sa profession.

La période de référence retenue pour déterminer les bases de cotisation foncière des entreprises est l'avant-dernière année précédant celle de l'imposition. Ainsi, pour 2022 la période retenue est 2020.

La CFE CAPA 2022 représente 43 % du produit de la CET CAPA 2022 et s'élève à 3 823 911 €, soit 40 € par habitant.

Le taux voté par la CAPA en 2022 est de 20,77 %. Il est inchangé depuis la réforme de la taxe professionnelle et est inférieur au taux moyen national voté par les groupements en FPU (27,39 %).

Source : Collectivités locales. gouv		Produit / habitant	
Eléments de référence	CAPA	Moyen National EPCI FPU	
2016	40 €	108 €	
2017	40 €	107 €	
2018	41 €	108 €	
2019	41 €	117 €	
2020	58 €	118 €	
2021	40 €	123 €	
2022	40 €	125 €	

Le produit de CFE est issu des bases brutes d'imposition retraitées des réductions, des excédents et des exonérations décidées par le législateur, parmi lesquels l'abattement spécifique à la Corse de 25 %, afin d'obtenir les bases nettes auxquelles sera multiplié le taux voté par la collectivité.

Décomposition de la base brute d'imposition de CFE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Locaux commerciaux	14 449 408 €	15 414 348 €	15 563 439 €	18 001 958 €	16 414 298 €	16 522 575 €	0,7 %
Locaux Professionnels	396 911 €	239 777 €	272 979 €	315 751 €	335 116 €	401 629 €	19,9 %
Bâtiments Industriels	2 332 735 €	4 327 948 €	4 268 857 €	5 890 634 €	2 885 205 €	3 194 383 €	10,7 %
Autres	0 €	0 €	0 €	198 661 €	199 091 €	205 844 €	3,4 %
Total	17 179 054 €	19 982 073 €	20 105 275 €	24 407 004 €	19 833 710 €	20 329 646 €	2,5 %

Après une baisse significative de la base brute constatée en 2021 (- 19 %) due à l'exonération de moitié de la part industrielle (compensée par ailleurs), l'évolution reprend une courbe vertueuse en augmentant de 2,5% en 2022.

Le taux de CFE CAPA n'ayant pas évolué depuis plusieurs années, l'augmentation est principalement liée au développement des valeurs locatives des bâtiments industriels (+10,7 %) et professionnels (+20 %) sur le territoire.

Illustration des 20 établissements dominants sur le territoire CAPA et leur poids sur le produit total perçu en 2022

Etablissements dominants	Poids sur le produit total	Rappel 2021	Rappel 2020	Rappel 2019	Rappel 2018	Rappel 2017
STE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	4,87 %	4,84 %	6,95 %	3,60 %	3,48 %	3,59 %
SA ELECTRICITE DE FRANCE (VAZZIO)	3,72 %	3,69 %	5,02 %	7,26 %	7,02 %	7,21 %
SNC PACAM (GEANT CASINO)	1,58 %	1,61 %	1,11 %	1,62 %	1,62 %	1,67 %
SOCIETE AJACCIENNE DE GRANDS MAGASINS	1,48 %	1,44 %	1,03 %	1,51 %		
SAS DEPOT PETROLIERS DE LA CORSE	1,37 %	0,40 %	0,55 %	0,80 %	0,77 %	0,80 %
SAS ADIS AUCHAN	1,23 %	1,25 %	0,86 %			
SA LA BANQUE POSTALE	0,74 %	0,75 %	0,51 %	0,74 %	0,59 %	0,61 %
SA ELECTRICITE DE FRANCE (SIEGE SOCIAL)	0,59 %	0,59 %	0,81 %	1,17 %	1,13 %	0,84 %
SARL SAINTE CECILE	0,58 %	0,59 %	0,41 %	0,59 %	0,57 %	
SARL ENVIRONNEMENT SERVICES	0,57 %	0,57 %	0,78 %	1,13 %	1,09 %	
EUURL SCDA (anciennement SASU DECATHLON FRANCE)	0,55 %	0,56 %	0,39 %	0,57 %	0,55 %	0,58 %
ETS CAISSE REGIONAL CREDIT	0,53 %	0,54 %	0,38 %	0,55 %	0,54 %	0,57 %
SEM AIR CORSICA	0,52 %	0,53 %	0,37 %	0,53 %	0,47 %	0,55 %
SA ENGIE	0,49 %	0,56 %	0,66 %	0,96 %	0,93 %	0,96 %
PORT DE PLAISANCE (commune d'Ajaccio)	0,46 %	0,28 %	0,32 %	0,46 %	0,46 %	
BALEODIS (LECLERC BALEONE)	0,45 %	0,45 %	2,44 %			
SAS CPH	0,45 %	0,47 %	0,32 %	0,47 %	0,46 %	-
SA CONFORAMA FRANCE	0,45 %	0,45 %	0,31 %	0,46 %	0,44 %	0,48 %
SA CORSE COMPOSITE AERONAUTIQUE	0,42 %	0,40 %	0,56 %	0,80 %	0,78 %	0,80 %
SA ANTARGAZ FINAGAZ	0,35 %	0,22 %	0,31 %	0,42 %	0,42 %	0,45 %

2. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :

Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 152 000 € HT sont assujetties à la CVAE. L'assiette de calcul est la Valeur Ajoutée (VA) réalisée par l'entreprise. Le Taux est fixé au niveau national à partir d'un taux unique égal à 0,75 % de la VA auquel est appliqué un dégrèvement (pris en charge par l'Etat) suivant le montant du chiffre d'affaires.

La CAPA perçoit 53 % du produit de la CVAE afférente à son territoire avec un à deux ans de décalage.

Le produit de CVAE 2022 s'élève à 5 024 383 €. Il représente 57 % de la Contribution Economique Territoriale et se stabilise par rapport à 2021. Cette faible dynamique est la conséquence de l'effet décalé de la crise sanitaire de 2020.

La CAPA n'ayant aucun pouvoir de taux sur cette imposition, l'évolution du produit dépend de trois facteurs :

- L'évolution de la valeur ajoutée des entreprises,
- le rythme de paiement des acomptes en 2021 (étant entendu que l'Etat reverse en année N le produit collecté en N-1) et les redressements sur les exercices antérieurs,
- la variation éventuelle de la valeur des clefs de répartition de la valeur ajoutée des entreprises implantées sur plusieurs territoires entre leurs différents sites au prorata des effectifs salariés (2/3) et de la valeur locative (1/3).

Malgré un impact mesuré sur le produit reversé en 2022, il est à noter le retrait de 66 entreprises éligibles aux critères de CVAE, soit près de 3% de l'assiette.

Nombre d'entreprises	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	2 007	2 114	2 224	2 241	2 375	2 360	2 299	- 2,6 %

b. La Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 14 % de la fiscalité économique

Les établissements réalisant un chiffre d'affaire hors taxe de plus de 460 000 €, ouverts à partir du 1^{er} janvier 1960 et dont la surface de vente dépasse 400 m² sont assujettis à la TASCOM.

Le barème de la taxe dépend de la surface de vente et du chiffre d'affaires au mètre carré de l'établissement. Il est fixé au niveau national, mais la collectivité a la possibilité de moduler le montant de la TASCOM en appliquant un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2.

En 2022, la CAPA a reconduit le coefficient multiplicateur maximum de TASCOM de 1,20 pour un montant définitif perçu de 1 601 419 €, soit une baisse de la recette de 12 % par rapport à 2021.

La baisse conséquente du chiffre d'affaires correspondant (- 41 %) consécutive à l'augmentation de plus de 80 % enregistrée l'année passée semble traduire une année 2021 marquée par un important rattrapage fiscal pratiqué sur certains établissements assujettis.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Produit perçu	1 545 560	1 258 832	1 625 226	1 550 987	1 823 782	1 601 419	- 12,2 %
Coefficient multiplicateur	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	0,0 %
Chiffre d'affaires	357 019 332	368 189 724	636 522 505	507 274 480	926 189 128	548 282 958	- 40,8 %
Chiffre d'affaires au m²	6 646	5 650	6 393	5 130	8 725	5 109	- 41,4 %
Nombre d'entreprises	36	48	57	52	58	56	- 3,4 %

c. L'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER) : 6 % de la fiscalité économique

La part de cette imposition perçue par les EPCI concerne 2 secteurs d'entreprises : l'énergie et les télécommunications.

Le tarif fixé au niveau national revalorisé chaque année selon l'inflation prévisionnelle et l'assiette dépendent de la catégorie de l'IFER.

En 2022, le produit des IFER s'élève à 679 121 € et représente 6 % de la fiscalité économique du territoire.

Durant plusieurs années, l'ommission par les services fiscaux de la centrale du Vazio avait fortement impacté la fiscalité liée à l'IFER.

En 2018, la démarche partenariale entre la DRFIP et les services financiers communautaires, entamée en 2015, a permis de régulariser et clôturer définitivement la situation d'IFER entre 2014 et 2018.

En 2019, l'encaissement d'IFER constaté correspondant pleinement à la réalité du territoire communautaire et ne devait donc pas être mis en parallèle avec l'encaissement 2018 (+ 25 % par rapport 2019) qui intégrait les dernières régularisations des sommes non reversées à la CAPA depuis 2014.

Le produit 2022 conforte la pleine intégration de la Centrale du Vazio dans les bases assujetties et traduit une évolution classique (+ 7,2 %) en rapport avec la dynamique du territoire et la revalorisation forfaitaire.

Le produit est réparti sur le territoire communautaire entre quatre catégories : les transformateurs , les stations radioélectriques, la production électrique et le photovoltaïque.

Répartition du produit	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Transformateurs	128 637	129 924	131 616	132 930	133 731	150 820	12,8 %
Stations radioélectriques	186 591	185 568	194 146	235 912	238 783	264 915	11,9 %
Hydroliennes	0	0	12 869	0	0	0	-
Centrales électriques	486 262	471 124	234 984	237 367	239 703	242 358	1,1 %
Photovoltaïque	3 590	6 641	20 356	20 572	21 090	21 028	- 0,3 %
Total	805 080	793 257	593 971	626 781	633 307	679 121	7,2 %
Revalorisation Fixée en Loi de finances	0,4 %	1,012 %	1,3 %	1,0 %	0,4 %	3,4 %	

Nombre	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Transformateurs	2	2	2	2	2	3	50,0 %
Stations radioélectriques	26	26	24	26	26	30	15,4 %
Hydroliennes			2	0	0	0	-
Nucléaire	1	1	1	1	1	1	0,0 %
Photovoltaïque	1	2	5	4	5	4	- 20,0 %
Total	30	31	34	33	34	38	11,8 %

III.4 Création de la Fraction de TVA en 2021

En compensation de la suppression de la THRP de leurs ressources, les communes et EPCI perçoivent respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA nationale.

Une « garantie » de ressources sera appliquée chaque année aux EPCI, fraction de TVA versée en année N ne pouvant être inférieure au produit de référence de THRP calculé en valeur 2020.

Initialement, cette quote-part de TVA était calculée de la façon suivante pour expliquer le reversement constaté sur 2021 : produit de TH encaissé en 2020 + la moyenne des rôles supplémentaires encaissés entre 2018 et 2020 + la compensation d'exonération encaissée en 2020, le tout indexé sur le taux d'imposition de 2017.

En 2022, deux éléments ont actualisé le calcul de fraction de TVA reversé :

- En 2020, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), fragilisée par le contexte de crise sanitaire, s'est retrouvée dans l'impossibilité de gérer correctement l'assiette de taxe d'habitation et les conséquences de la réforme. De nombreuses collectivités avaient ainsi constaté des bases définitives en baisse par rapport à 2019. Pour régulariser ces baisses, les oublis de bases ont été réparés via des rôles supplémentaires émis courant 2021. Ces mêmes rôles seront dorénavant rapatriés dans le produit 2020 de Taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) de référence et donneront lieu à une réévaluation de la TVA.
- La TVA nationale, au regard des dernières projections faites par l'Etat en PLFI 2033, devait progresser de 9,6 % en 2022. Toutes les collectivités allocataires, dont la CAPA, ont bénéficié de cette croissance de leur fraction. A noter que, in fine, la variation 2022/2021 de la TVA nationale aura été de 8,6 %. Le trop-perçu correspondant (1 pt, soit 130 k) devra être reversé à l'Etat en 2023.

Ainsi, avec un produit constaté de 13 043 227 euros, la Fraction de TVA représente 39 % du produit fiscal encaissé en 2022.

Produit	2021	2022	2021-22
Fraction de TVA	11 880 329	13 043 227	9,8 %

III.5 La taxe de séjour communautaire (TSC)

L'article 66 de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRE) du 07 août 2015 a modifié l'article L.5216-5 du CGCT en inscrivant la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme parmi les compétences obligatoires au sein du bloc de compétences en matière de développement économique exercées de plein droit en lieu et place des communes membres par une communauté d'agglomération.

Concernant le Pays Ajaccien, ce transfert de compétence est effectif depuis le 1^{er} janvier 2017 et intègre la création d'un office intercommunal du tourisme (OIT) sous forme d'Etablissement public industriel et commercial (EPIC). Une des recettes d'un office du tourisme sous forme d'EPIC est la taxe de séjour.

Par délibération n°2016-199 en date du 28 septembre 2016, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de l'instauration d'une taxe de séjour communautaire sur le territoire concerné pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre, se substituant aux communes membres pour la collecte de cette taxe. Par délibération n°2018-104 en date du 27 septembre 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de l'actualisation des modalités et tarifs de la taxe de séjour communautaire.

En parallèle, par délibération n°18-101 en date du 26 avril 2018, l'Assemblée de Corse (CDC) a voté l'élargissement du périmètre de perception d'une taxe de séjour additionnelle de 10 % collectée sur l'ensemble du territoire régional. Cette taxe additionnelle, en vigueur à compter de 2019, doit être collectée sur le territoire de la CAPA dans les mêmes conditions que pour la taxe de séjour communautaire (du 1^{er} avril au 31 octobre) avant d'être reversée à l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC), chargée de la coordination de l'ensemble des actions du développement du tourisme en Corse.

Ainsi, en application du code du tourisme, de la loi NOTRE et des délibérations précitées, le produit collecté par les services financiers communautaires doit être intégralement reversé à l'OIT et à l'ATC (via la Collectivité de Corse, pour 10 %) dans le cadre du financement de la promotion du tourisme sur le territoire.

En conséquence au titre de l'exercice 2022, en prenant en compte la journée complémentaire, le produit collecté est de 1 038 842,51 euros, reversés comme suit : 934 958,26 € à l'OIT, 103 884,25 € à l'ATC.

La part reversée à l'OIT au titres des campagnes annuelles s'établit comme suit (le reliquat de l'année N, versée en N+1 permet de reconstituer le versement N+1) :

Reversé à l'OIT	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Taxe de séjour de l'année N	523 664	552 242	609 002	481 031	711 405	824 728	15,9 %
Reliquat versé en N+1	47 450	89 490	0	95 296	110 230	285 921 <i>(au 04 avril)</i>	159,4 %
Total de la campagne N	571 114	641 732	609 002	576 327	821 635	1 110 649	35,2 %

Ainsi, l'année 2022 marque l'entrée en vigueur de l'annualisation de la taxe de séjour sur le territoire et de la taxation au réel (et non plus au forfait) des ports et campings, en application de la délibération n°2021-081 votée par le conseil communautaire dans sa séance du 30 juin 2021.

Elle devient en outre l'année de référence depuis la prise de compétence en 2017 avec une collecte au titre de la campagne - en prenant en compte la poursuite du travail de récupération effectué par les services financiers communautaires des sommes collectées par les hébergeurs et non reversées au 31 décembre 2022 -, qui permet de dépasser les 1,2 M€ avec un reliquat constaté de plus de 318 k€ au 04 avril qui sera reversé à l'OIT et l'ATC sur l'exercice 2023.

III.6 Analyse des Rôles complémentaires et supplémentaires 2022

Codifiés par l'article L.252A du livret des procédures fiscales, les rôles sont les titres exécutoires en vertu desquels les comptables publics effectuent et poursuivent le recouvrement des impôts directs (impôts d'État et impôts locaux) et taxes assimilées. Ce sont des listes de contribuables passibles de l'impôt établies par l'administration fiscale qui comportent pour chaque contribuable son identification, la nature de l'impôt, les bases et les taux d'imposition, le montant à payer et le bénéficiaire.

Les rôles d'impôts locaux comprennent :

- les rôles généraux « primitifs » ou « complémentaires » en matière de taxes foncières, de taxe d'habitation et de taxes annexes qui permettent de recouvrer, au profit des collectivités pour lesquelles ils sont établis, les produits que celles-ci ont décidé de percevoir lors du vote de leur budget au titre d'une année donnée.
- Les rôles généraux « complémentaires » qui sont justifiés soit par une omission dans le budget voté, soit parce que ce dernier n'a pas été adopté ou autorisé en temps utile. Ils peuvent être émis jusqu'au 31 décembre de l'année suivant celle du fait générateur de l'impôt ;
- les rôles supplémentaires qui peuvent être émis pour chacune des taxes principales et des taxes annexes et sont justifiés par une augmentation de la matière imposable non comprise dans les rôles généraux (omission...).

Dans ce cadre, la CAPA s'est dotée d'un « observatoire fiscal » (personnel formé, logiciel spécifique, procédures internes...) intégré aux services financiers communautaires permettant d'analyser les bases fiscales économiques et ménages qui sont transmises tout au long de l'année par les services fiscaux (suivi des 50 plus grosses entreprises du territoire, convention d'actualisation des bases fiscales des communes membres...).

Le but est notamment de détecter les incohérences (sortie de l'assiette fiscale de la centrale du Vazio par exemple) et de transmettre les observations aux services déconcentrés chargés de régulariser la situation par émission de rôles complémentaires et/ou supplémentaires.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Rôles supplémentaires / complémentaires	1 371 437	820 371	628 086	1 321 353	194 973	118 569	- 39,2 %

Le produit de rôle complémentaire / supplémentaire perçu en 2022 représente 118 569 euros soit une baisse de 39 % par rapport à 2021. Cette baisse constatée tient essentiellement à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de l'ensemble des rôles complémentaires et supplémentaires correspondants générés chaque année, la compensation étant seulement matérialisée par de la fraction de TVA (cf.paragraphe fraction de TVA).

	TH	TFB	CFE	IFER	Total
Répartition du Rôle 2017	376 935	9 415	498 525	486 252	1 371 437
Répartition du rôle 2018	282 319	6 395	60 533	471 124	820 371
Répartition du rôle 2019	374 829	2 548	13 383	237 326	628 086
Répartition du rôle 2020	216 549	1 798	1 103 006	0	1 321 353
Répartition du rôle 2021	70 533	48 115	57 215	0	194 973
Répartition du rôle 2022	54 981	16 425	47 163	0	118 569

La répartition est intégrée dans l'analyse de l'ensemble des volets concernés et exposés dans le présent rapport (IFER, CFE...).

III.7 Mécanismes de péréquation

a. Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

La montée en puissance progressive du fonds devait faire passer l'enveloppe globale nationale de 150 M€ à 1 Md€ en 2016 et en 2017, pour atteindre 1,15 Md€ en 2018. Toutefois, la loi de finances 2017 a figé cette enveloppe globale à 1,00 Md€ à compter de 2018.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
FPIC perçu (part CAPA)	838 496 €	860 076 €	911 901 €	1 059 200 €	1 217 091 €	1 236 305 €	1,6 %
- FPIC versé (part CAPA)	110 823 €	81 219 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-
FPIC Net	727 673 €	778 857 €	911 901 €	1 059 200	1 217 091 €	1 236 305	1,6 %

En 2022, comme lors des deux exercices précédents, aucun prélèvement n'a été effectué sur le bloc communal CAPA (EPCI / Communes membres). Ainsi, le FPIC brut notifié CAPA correspond au FPIC net pour 2022, soit la somme de 1 236 305 € et représente 3 % du produit issu de la fiscalité. Il augmente de ce fait de 1,6 % par rapport à 2021.

Le produit net perçu par la CAPA est issu de la répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal, soit 2 642 333 € dont 1 406 028 € répartis entre les 10 communes membres. La CAPA perçoit une quote-part du produit égale à son coefficient d'intégration fiscale (CIF), soit 47 %, et les communes la différence, soit 53 %.

Répartition du FPIC Net entre CAPA et communes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Part CAPA	727 673	778 857	911 901	1 059 200	1 217 091	1 236 305	1,6 %
Part des Communes membres	1 244 182	1 295 346	1 418 518	1 456 801	1 400 852	1 406 028	0,4 %
Total	1 971 855	2 074 023	2 330 419	2 516 001	2 617 943	2 649 333	0,9 %

Répartition FPIC Net entre Communes membres	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Afa	42 938	46 422	49 357	48 242	47 120	45 874	- 2,6 %
Ajaccio	915 478	959 541	1 073 558	1 096 435	1 055 949	1 063 147	0,7 %
Alata	70 185	69 099	68 280	68 076	66 159	67 797	2,5 %
Appietto	45 648	50 253	51 324	50 427	46 778	46 620	- 0,3 %
Cuttoli-Corticchiato	52 819	49 610	49 046	54 123	51 792	50 546	- 2,4 %
Peri	44 549	46 789	49 545	49 933	47 382	46 386	- 2,1 %
Sarrola-Carcopino	38 989	40 706	44 472	54 667	51 878	50 076	- 3,5 %
Tavaco	9730	10 247	9 709	9 390	9 567	9 932	3,8 %
Valle-di-Mezzana	12 881	12 073	12 218	15 861	13 932	15 003	7,7 %
Villanova	10 965	10 606	10 829	9 647	10 295	10 647	3,4 %
Total réparti	1 244 182	1 295 346	1 418 518	1 456 801	1 400 852	1 406 028	0,4 %

b. Le Fonds National de Garantie des ressources

Le principe de compensation intégrale prévu par la réforme de la TP de 2010-2011 a entraîné la création de deux mécanismes : le Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR), inscrit au chapitre 73 car issu d'un prélèvement sur la fiscalité des collectivités initialement gagnantes à la réforme et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP, inscrit au chapitre 74).

Le FNGIR a pour but de garantir la préservation des ressources au niveau de chaque collectivité par un système de compensations entre collectivités à l'intérieur de chaque catégorie. Etant étroitement lié à la DCRTP, l'analyse de ce fond est effectuée au paragraphe subvention et dotations.

L'article 83 de la loi de finances rectificative pour 2016 a introduit une procédure exceptionnelle de révision des montants de prélèvement du Fonds national de garantie individuelle des ressources. Ce dispositif a permis à cinq collectivités d'obtenir de la DGFIP la révision du montant mis à leur charge au titre du prélèvement FNGIR, dont les montants sont figés depuis 2014.

La réduction de ces prélèvements est neutralisée par une diminution d'égal montant répartie sur l'ensemble des versements de garantie individuelle des ressources (GIR) au profit du bloc communal.

En 2022, les versements FNGIR restent dans la continuité de 2019, année de configuration définitive et d'affectation d'un coefficient d'équilibrage.

Ainsi, par arrêté préfectoral, le versement de la CAPA est maintenu à la somme de 3 924 595 €, soit 9 % des ressources fiscales de la CAPA.

c. L'attribution de compensation

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Attribution Compensation (AC)	1 591 000	1 582 377	1 582 175	1 584 718	1 586 548	1 581 844	- 0,3 %

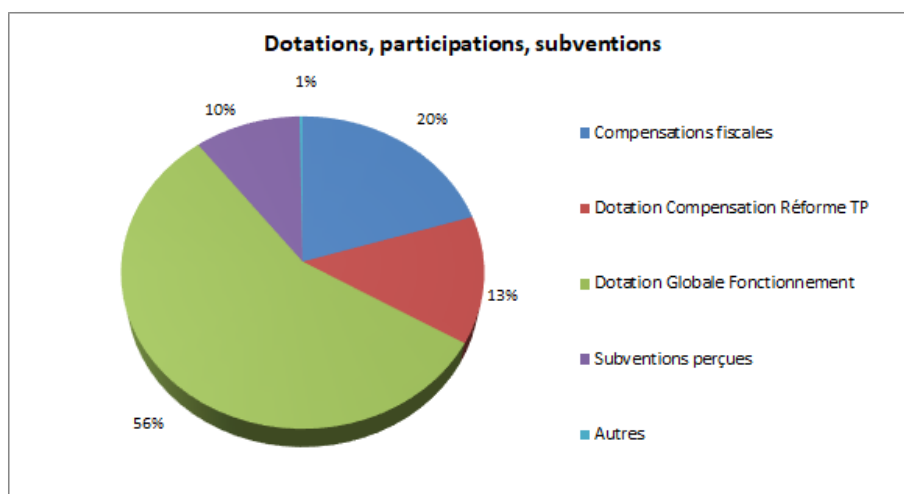
L'attribution perçue par le budget général est composée de deux parts non-indexables :

- 1 519 144 € issus du reversement par le budget environnement au titre des dépenses prises en charge par le budget général pour ce budget (remboursement pérenne à la Ville d'Ajaccio de l'excédent de TEOM dont elle bénéficiait lors du transfert de la compétence),
- 58 406 € issus des attributions de compensation négatives telles que déterminées par le rapport de la CLETC et approuvées par délibération par les 3 communes concernées (Cuttoli-Corticchiato, Valledi-Mezzana, Villanova), parce qu'elles avaient transféré plus de charges que de fiscalité lors de la création de la CAPA.
- 4 294 € de ponctions liées à la mise en œuvre du service commun d'instruction et d'autorisation des actes d'urbanisme.

En 2022, l'attribution de compensation représente 4 % du chapitre 73, impôts et taxes. Elle est stable par rapport à 2021 (-0,3%) et s'élève à 1 581 844 €.

DOTATIONS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS (Chapitre 74)

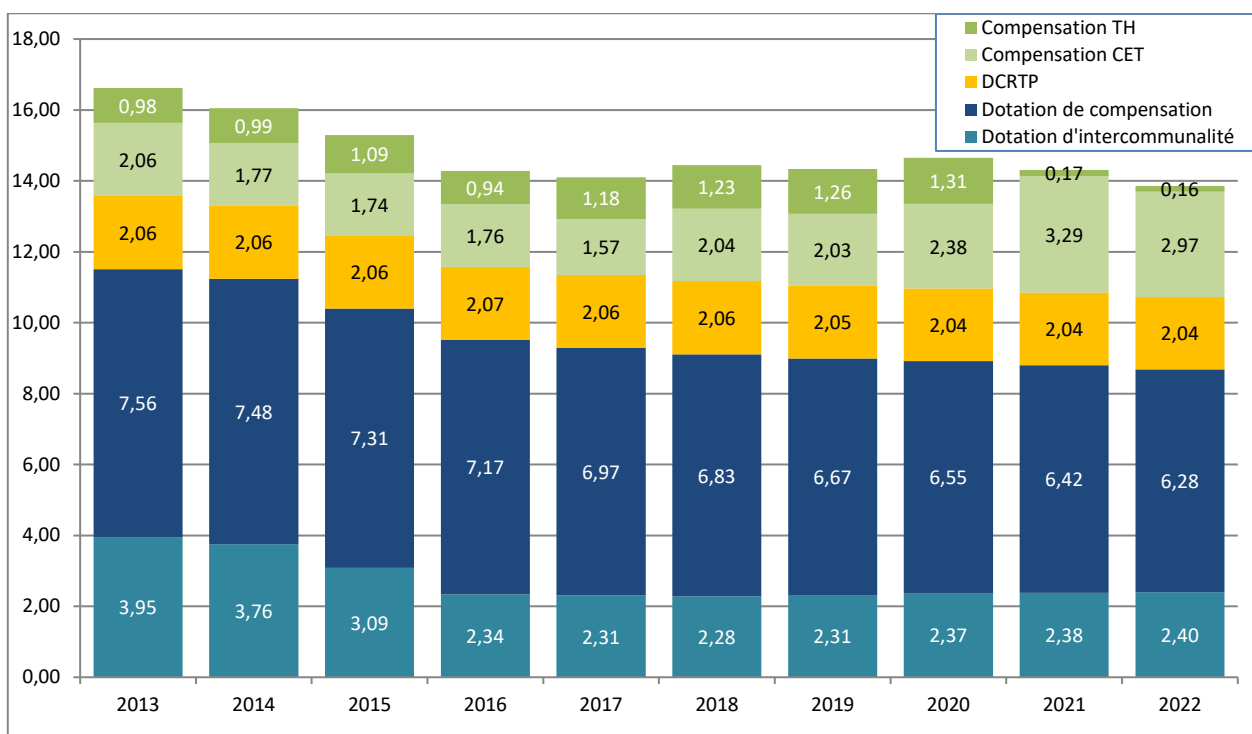
En 2022, les recettes totales du chapitre 74 (Dotation, Subventions et Participations) s'élèvent à 15 468 316 €. Elles représentent 25 % des recettes réelles de fonctionnement du budget général et baissent de 0,9 % par rapport à 2021.



La structure du chapitre 74 est composée par : 56 % de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), 20 % de compensations fiscales, 13 % de Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et 10 % de subventions de fonctionnement perçues.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Compensations fiscales	2 752 219	3 272 591	3 297 074	3 692 395	3 464 256	3 132 020	- 9,6 %
Dotation Compensation Réforme TP	2 064 223	2 064 223	2 052 616	2 042 919	2 042 919	2 042 919	0,0 %
Dotation Globale Fonctionnement	9 283 475	9 107 115	8 985 448	8 919 499	8 802 454	8 681 589	- 1,4 %
Subventions perçues	1 595 690	1 557 084	1 885 299	1 636 982	1 283 350	1 565 150	22 %
Autres	8 138	9 018	2 651	3 259	16 669	46 639	179,8 %
Dotation, Subventions et Participations	15 703 745	16 010 031	16 223 088	16 295 054	15 609 648	15 468 316	- 0,9 %

Malgré une baisse relative de la dotation globale de fonctionnement (- 1,4 %) et la minoration des compensations fiscales perçues tout au long de l'exercice (- 9,6 % soit - 332 k€), elles sont compensée par l'augmentation des subventions perçues (+ 282 k€ soit + 22 %).



a. Les allocations et dotations de compensations fiscales : 3 132 020 € en 2022

L'Etat verse chaque année des allocations permettant de compenser en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux, prises par le législateur en matière de fiscalités directe locale.

Ces exonérations compensables ne doivent pas être confondues avec les exonérations décidées par les collectivités qui, elles, ne sont pas compensées par l'Etat.

Le montant des allocations figure sur l'état de notification 1259 FPU transmis par les services fiscaux chaque début d'année.

Malgré l'intensification de la compensation propre à la réduction des bases industrielles consacrée par la réforme des bases foncières des locaux industriels (+ 24 % soit une compensation portée à 2,36 M€ contre 1,91 M€ en 2021) la baisse globale constatée de - 9,6 % est à retrouver au niveau de la compensation de l'abattement spécifique corse de 25% de CFE.

Cette baisse est néanmoins à relativiser, l'année 2021 ayant enregistré une hausse de 38 % des compensations correspondantes liées à l'intégration dans les bases compensées de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse du Sud (CCI) sur la période 2015-2020. Cette recette exceptionnelle ayant été régularisée, l'année 2022 correspond donc à un rythme fiscal plus représentatif de la dynamique du territoire.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Compensation CET	1 573 361	2 039 511	2 033 663	2 384 375	3 293 914	2 967 714	- 9,9 %
Compensation TH	1 178 858	1 233 080	1 263 411	1 308 020	170 342	164 306	- 3,5 %
Attribution Etat et compensation	2 752 219	3 272 591	3 297 074	3 692 395	3 464 256	3 132 020	- 9,6 %

b. La Dotation de Compensation réforme de la Taxe Professionnelle : 2 042 919 € en 2022

La Dotation de Compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est un mécanisme créé en corrélation avec le Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR) afin de garantir la préservation des ressources au niveau des collectivités grâce à un abondement de l'Etat.

Son montant correspond à la somme algébrique des différences entre les recettes effectives de 2010 avant la réforme de la TP, et les recettes fictives de 2010 après la réforme, FNGIR compris.

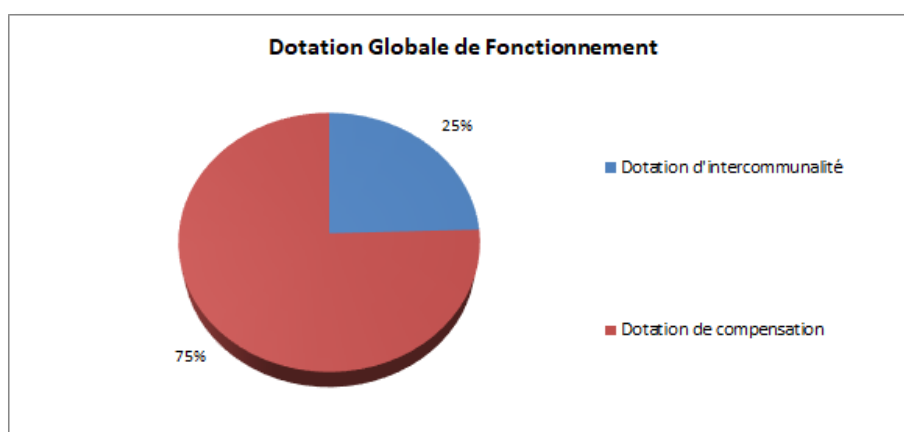
Les deux mécanismes de préservation des ressources, stabilisés initialement en valeur 2010 ont été revus en 2019 (FNGIR Cf. chapitre Fiscalité).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
FNGIR	3 925 809	3 925 809	3 924 595	3 924 595	3 924 595	3 924 595	0,0 %
DCRTP	2 064 223	2 064 223	2 052 616	2 042 919	2 042 919	2 042 919	0,0 %

c. La Dotation Globale de Fonctionnement : 8 681 589 € en 2022

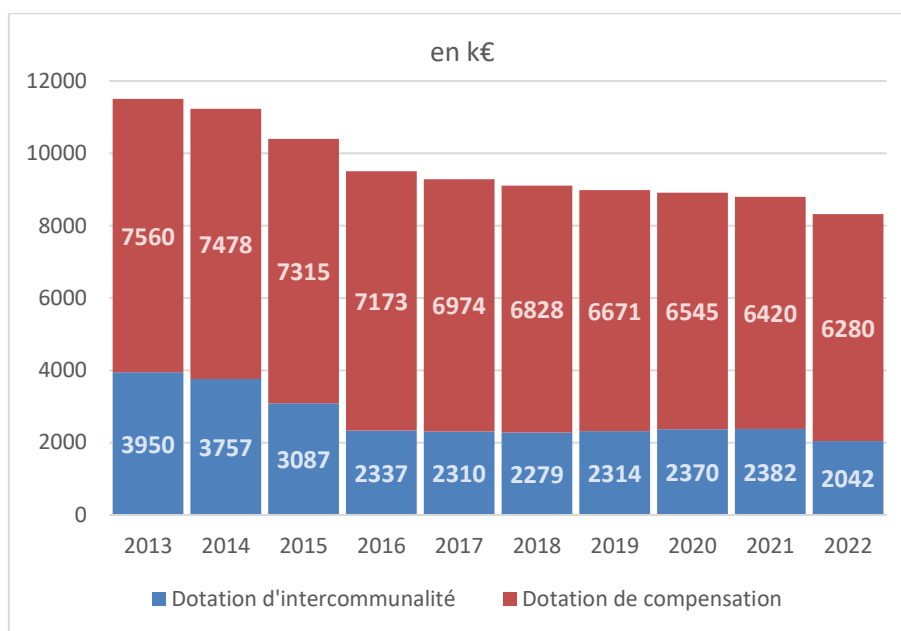
Le produit total de DGF CAPA 2021 s'élève à 8 681 589 € dont 6 279 579 € au titre de la Dotation de Compensation et 2 402 010 € au titre de la Dotation d'Intercommunalité. Elle diminue de - 5,5 % par rapport à 2021.

La Dotation Globale de Fonctionnement Intercommunale est composée de deux parts distinctes : 72 % par la Dotation de Compensation (qui reprend pour l'essentiel l'ancienne compensation suppression « part salaires » de la taxe professionnelle) et 28 % par la Dotation d'Intercommunalité.



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Dotation d'Intercommunalité	2 309 694	2 278 958	2 314 073	2 370 097	2 382 039	2 042 010	- 14,3 %
Dotation de compensation	6 973 781	6 828 157	6 671 375	6 549 402	6 420 415	6 279 579	- 2,2 %
Dotation Globale de Fonctionnement	9 283 475	9 107 115	8 985 448	8 919 499	8 802 454	8 681 59	- 5,5 %

Depuis 2013, la CAPA a ainsi perdu 3,2 M€ de DGF (- 27,7 %).



La Dotation de Compensation :

Devenue depuis 2012 une variable d'ajustement au sein de concours de l'Etat, son taux d'évolution, sans condition de potentiels fiscal et financier, s'élève à - 2,2 % pour 2022. Cet écrêtement uniforme de la compensation de la part salaires de l'ex-taxe professionnelle permet de financer l'actualisation annuelle des données de population et les mouvements de périmètres intercommunaux et surtout la péréquation intercommunale.

Le produit perçu s'élève pour 2022 à 6 279 579 €.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Dotation de compensation	6 973 781	6 828 157	6 671 375	6 549 402	6 420 415	6 279 579	- 2,2 %

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'écrêtement niveau national	- 2,78 %	- 2,1 %	2,30 %	- 2,1 %	1,97 %	2,19 %

La Dotation d'Intercommunalité :

La dotation d'intercommunalité, depuis la réforme de 2019, est composée de trois parts : une dotation de base, une dotation de péréquation, et une garantie éventuelle. L'ancienne Contribution au redressement des finances publiques (CRFP) a été noyée dans la masse à l'occasion de cette réforme.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Dotation de base	1 237 729	1 194 993	523 541	597 917	650 385	650 750	0,0 %
Dotation de péréquation	2 739 108	2 750 801	1 132 276	1 313 183	1 405 569	1 400 434	- 0,4 %
Complément de garantie			658 256	459 997	326 085	350 826	7,6 %
CRFP	-1 667 143	- 1 666 836	0	0	0	0	-
Dotation d'Intercommunalité	2 309 694	2 278 958	2 314 073	2 370 097	2 382 039	2 402 010	0,9 %

Les critères légaux (population, potentiel fiscal, revenu par habitant, coefficient d'intégration fiscale) déterminent une dotation d'intercommunalité de 2 051 184 €. Mais dans la mesure où elle affiche un coefficient d'intégration fiscale supérieur à 35 %, la CAPA bénéficie d'un maintien, via la garantie, de la dotation par habitant qu'elle touchait antérieurement à 2019.

Dans ces conditions, la Dotation d'Intercommunalité évolue chaque année comme la population : + 0,9 % en 2022 par rapport à 2021, soit une hausse de 19 971 €.

Pour rappel, conformément au « Pacte de confiance et de Solidarité » décidé par l'Etat en juillet 2013, la contribution au redressement était amplifiée chaque année depuis 2014. Ainsi, le montant de la dotation d'intercommunalité des EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à l'exception de ceux du Département de Mayotte était minorée. Cette minoration s'ajoutait aux contributions au redressement des finances publiques au titre des années 2014, 2015, 2016, 2017 qui s'élevaient respectivement à 252, 621, 621 et 310,5 millions d'euros. Le montant ponctionné est fixé sur la base des recettes réelles N-2 (avec un pourcentage de ponction uniforme pour l'ensemble des EPCI).

Cependant, conformément aux orientations présentées dans le cadre de la première conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017, la logique de baisse des dotations qui traduisait jusqu'alors la contribution des collectivités territoriale au redressement des finances publiques a été abandonnée au profit d'une logique partenariale ; le gouvernement souhaitant en effet associer les collectivités à l'effort partagé de maîtrise des dépenses sans reconduire la baisse de la DGF constatée entre 2014 et 2017.

L'année 2018 a ainsi marqué ainsi la fin des ponctions progressives de l'État sur l'enveloppe des concours aux collectivités. Dès lors, si des dotations augmentent, des « variables d'ajustement » baissières doivent être trouvées.

Concernant la CAPA, la contribution annuelle, plafonnée à 1,67 M€ en 2017, est figée depuis 2018 et a été fondue dans la nouvelle dotation issue de la réforme de 2019.

En conséquence de ce qui précède, le montant global DGF par habitant (dotation de compensation et dotation d'intercommunalité) est porté à 92 € en 2022 contre 94 € en 2021, soit une diminution constatée de 2 € par habitant.

d. Les subventions perçues par la CAPA en 2022

Les subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement perçues en 2022 s'élèvent à 1 565 150 €, soit un taux de réalisation de 81,9 % par rapport au prévisionnel. Elles représentent 10 % du chapitre 74.

	Prévues au budget 2022	Perçues en 2022	% réalisation	Rappel 2021
74718 - Subvention et participation de l'Etat	399 912	286 551	71,6 %	33,7 %
7473 - Subvention et participation du Département	1 275 182	1 277 806	100,2 %	92,6 %
74741 – Subvention et participation membre GFP	233 063	0	0,0 %	0,0 %
7478 - Subvention et participation autres organismes	3 793	3 000	20,9 %	363,2 %
Total subventions fonctionnement	1 911 950	1 565 150	81,9 %	76,4 %

Les subventions perçues dépendant fortement des projets menés, leur évolution au cours des années n'est pas très significative.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
74718 - Subvention et participation de l'Etat	89 411	174 262	404 026	64 786	81 003	286 551	253,8 %
7472 - Subvention et participation Région	64 248	43 366	89 822	16 987	0	0	-
7473 - Subvention et participation du Département	1 437 225	1 337 585	1 380 157	1 340 247	1 180 554	1 277 806	8,2 %
74741 – Subvention et participation membre GFP	-	-	-	157 728	0	0	-
7477 - Budget communautaire et fonds structurels	-	-	4 500	25 600	0	0	-
7478 - Subvention et participation autres organismes	4 806	1 871	6 793	31 634	21 793	3 000	-86,2 %
Total subventions fonctionnement	1 595 690	1 557 084	1 885 299	1 636 982	1 283 350	1 565 150	22,0 %
<i>Hors subvention transports scolaires</i>	<i>191 856</i>	<i>219 499</i>	<i>528 786</i>	<i>139 007</i>	<i>102 796</i>	<i>287 344</i>	<i>179,6 %</i>

74 – 19777– Sub ADEME plateforme rénovation énergétique Arr.1528C0099 – 14 700 (100%) €

Le reversement effectué par l'ADEME correspond au solde du financement opéré dans le cadre de la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique sur le territoire communautaire.

74 – 20853– Sub FF Karaté aménagement emploi sportif haut niveau – 7 000 € (54 %)

Le financement accordé par la Fédération Française de Karaté (FFK) se place dans la convention cadre relative à l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau et concerne l'aide attribuée permettant d'aménager le temps de travail d'un agent administratif afin de le rendre compatible avec la pratique au plus haut niveau de sa discipline sportive.

74 – 20892– Sub CDC compétence Transports scolaires – 1 277 806 € (100,2%)

Le reversement effectué par la Collectivité de Corse se fait dans le cadre de la convention relative aux modalités financières du transfert de compétence en matière de transports scolaires sur le territoire communautaire et en application de la délibération n°2007-73 votée par le conseil communautaire dans sa séance du 30 juillet 2007.

74 – 23581– Convention de gestion CAPA / SM Parata– 793 €

Le reversement effectué par le Syndicat mixte de la Parata (SMP) se place dans la convention de prestations de services passée entre le Syndicat mixte de la Parata et les services communautaires et relative notamment aux affaires des ressources humaines.

74 – 24594– Sub Agence de l'eau Politique gestion des eaux humides – 18 361 € (100 %)

Le reversement effectué par l'Agence de l'Eau se place dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ciblé sur le secteur Gravona-Prunelli du Golfe d'Ajaccio

74 – 24694– Sub Agence de l'eau Poste animation SAGE Arr.20204056 – 11 558 € (100 %)

Le reversement effectué par l'Agence de l'Eau se place dans le cadre du financement d'un animateur du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ciblé sur le secteur Gravona-Prunelli du Golfe d'Ajaccio.

74 – 19777– Sub ADEME AAP vélos et territoires– 8 195 (22%) €

Le reversement effectué par l'ADEME correspond à l'axe 3 du projet d'ingénierie territoriale marqué par le financement d'un chargé de mission sur le territoire CAPA.

74 – 24740– Sub Agence de l’eau Poste animation SAGE Arr.20204057 – 16 561 € (100%)

Le reversement effectué par l’Agence de l’Eau se place dans le cadre du financement d’un animateur du Schéma d’aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ciblé sur le secteur Gravona-Prunelli du Golfe d’Ajaccio.

74 – 25812– Sub DRAAF Espaces test agricoles Arr.202104 – 11 216 € (100%)

Le reversement de Direction régionale de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt (DRAAF) se place dans le cadre des espaces tests agricoles du projet alimentaire territorial en place.

74 – 26937– Sub SGAC guichet unique actes urbanisme Arr.20220605112 – 6000 € (100%)

Le reversement du Secrétariat Général pour les Affaires de Corse se place dans le cadre du fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales- programme démat ADS » permettant de financer la mise en place d’un guichet unique dématérialisé des actes d’urbanisme communautaires.

74 – 26945– Sub OFB nettoyage site Natura 2000 Arr.220173 – 12 960 € (100%)

Le reversement provenant de l’Office français de la Biodiversité se place dans le cadre du projet d’enlèvement de corps-morts illégaux et autres macro-déchets impactant les habitats marins sur les sites classés Natura 2000 du territoire

74 – 26947– Sub DREAL Poste animation PAPI 2021 – 24 000 € (100%)

Le reversement effectué par la DREAL correspond à l’animation du programme d’action de prévention des inondations marqué par le financement d’un chargé de mission sur le territoire CAPA.

74 – 26952– Sub DRAAF Drive Fermier 2022SRALPR07– 12 000 € (100%)

Le reversement effectué par la DRAAF se place dans le cadre du financement de distributeurs automatique réfrigérés sur le territoire communautaire

74 – 26953– Ministère Travail convention SPIE 02A22001 – 144 000 € (100%)

Le reversement effectué par le ministère du travail se place dans le cadre de la mise en œuvre du service public de l’insertion et de l’emploi ainsi que de l’ensemble des actions correspondantes sur le territoire communautaire.

Les subventions d’investissement

Les subventions d’investissement s’inscrivent au Chapitre 13 du Compte administratif 2022 pour un montant total perçu de 279 811 €, soit 19,1 % par rapport au prévisionnel 2022.

	Prévues au budget 2022	Perçues en 2022	Taux de réalisation	Rappel 2021
1311 - Etat et établissements nationaux	814 609	172 007	21,1 %	160,4 %
1312 - Région	117 004	77 004	65,8 %	117,0 %
1313 - Département				0,0 %
13141 – Communes membres du GFP	198 364	0	0,0 %	0,0 %
1317 – Trans budget communes	335 941	0	0,0 %	0,6 %
1318 - Autres	0	30 800	-	-
Total subventions Investissement	1 465 918	279 811	19,1 %	43,2 %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
1311 - Etat et établissements nationaux	45 050	758 799	131 492	165 374	63 986	386 767	172 007	- 55,5 %
1312 - Région	88 356	41 261	244 187	257 812	40 557	245 058	77 004	- 68,6 %
1313 - Département	43 943	199 910	60 917	43 028	272 653	0	0	-
13 141 – Communes membre du GFP	0	0	0	0	277 565	0	0	-
1317 - Fonds structurels	53 723	0	40 124	31 875	11 700	4 110	-	- 100,0 %
1318 - Autres							30 800	-
Total subventions Investissement	231 072	999 970	476 721	498 089	666 461	635 936	279 811	- 56,0 %

13-23513 – Sub AE étude dispositif réutilisation eaux usées – 2 475 € (50 %)

Le reversement effectué par l'Agence de l'Eau correspond au financement des études relatives à la mise en place d'un dispositif de réutilisation des eaux usées traitées sur l'ensemble du territoire communautaire.

13-23520 – Sub ATC création sentiers Valle di Mezzana Arr.2019/07 – 38 434 € (100 %)

Le reversement effectué par l'Agence du Tourisme de la Corse correspond au financement relatif à la création d'un sentier thématique « I Carunari » à Valle Di Mezzana.

13-26926 – SUB AE PPRE Gravona Arr.20204054 – 20 635 € (100%)

Le reversement effectué par l'Agence de l'Eau correspond au financement de la première année d'entretien de la ripisylve dans le cadre du PPRE de la Gravona.

13-26929 – SUB SGDSN Cyber sécurité– 40 000 € (100%)

La subvention versée par le SGAC s'inscrit dans le cadre du plan France Relance pour son volet « Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises » et finance les politiques de développement de la cyber sécurité en faveur des services communautaires.

13-26932 – SUB AE PPRE Gravona entretien Ripisylve Arr.20224147 – 15 924 € (100,0 %)

Le reversement effectué par l'Agence de l'Eau correspond au financement de la première année d'entretien de la ripisylve dans le cadre du PPRE de la Gravona.

13-26933 – SUB ATC Aide création ZMEL LAVA Arr202168– 15 470 € (100%)

La subvention versée par l'Agence du Tourisme de la Corse s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une zone de mouillage et d'équipements légers dans le golfe de Lava.

13-26979– Subventions Advenir– 30 800 € (100%)

La subvention s'intègre au programme Advenir accompagnant l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.

13-26936 – Sub ATC création sentiers Tavaco Arr.2020/02 – 23 100 € (100 %)

Le reversement effectué par l'Agence du Tourisme de la Corse correspond au financement relatif à la création d'un sentier thématique à Tavaco.

13-26980 – Sub DREAL 2022184 PAPI Aménagements ruisseau Moulins Blancs – 71 298 € (100 %)

Le reversement effectué par la DREAL s'intègre au fonds de prévention des risques naturels majeurs et finance les aménagements rattachés au ruisseau situé au ldt « Moulins Blancs ».

13-26981 – Sub DREAL 202021122200002Etudes Dignes Campo Dell'Oro – 15 000 € (100 %)

Le reversement effectué par la DREAL s'intègre au fonds d'animation du programme d'action de prévention des inondations (PAPI) d'Ajaccio et porte sur une étude d'aménagement et de fortification des digues situées sur le secteur de Campo Dell'Oro.

Partie B : Le compte administratif du budget des Transports

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé. Il constitue l'arrêté des comptes et arrête le résultat de clôture de la gestion passée.

Le volume des dépenses mandatées au compte administratif du budget des transports s'élève à 16 247 516,72 euros, dont 12 629 471,66 euros des dépenses (77,7 %) réalisées au titre du fonctionnement.

Les différences de montant entre les résultats financiers (I) et les réalisations (II) s'expliquent du fait que les premiers intègrent les mouvements d'ordres, tandis que les seconds retracent uniquement les mouvements réels.

I. Les résultats financiers du compte administratif 2022

I.1. Le résultat du compte administratif 2022

Le compte administratif du budget des transports présente un excédent global de 49 086,74 euros déterminé à partir des résultats suivants :

a. Le résultat de fonctionnement

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	12 629 471,66	13 195 242,76	565 771,10
Report de l'exercice précédent (002)	0,00	34 725,22	34 725,22
Total (1)			600 496,32

Constitué par le cumul des flux de fonctionnement réalisés sur l'exercice 2022 et du résultat reporté, il s'élève à 600 496,32 euros.

Ce résultat positif doit couvrir en priorité le besoin de financement 2022 de la section d'investissement (- 551 k€).

Il sera proposé que le solde du résultat de fonctionnement (49 k€) soit repris à cette section, sauf si l'assemblée délibérante en décide autrement.

b. Le solde d'exécution de la section d'investissement

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	3 618 045,06	1 346 806,94	- 2 271 238,12
Report de l'exercice précédent (001)	0,00	3 440 851,13	3 440 851,13
Restes à réaliser	1 721 022,59	0,00	- 1 721 022,59
Total (2)			- 551 409,58

Total (1) + (2)	49 086,74
-----------------	-----------

Corrigés des restes à réaliser, le solde d'exécution présente un excédent de 49 086,74 euros. Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'année. Ils seront repris sur l'exercice 2023.

I.2. Le financement de l'investissement

a. La capacité d'autofinancement dégagée par le budget des transports

L'épargne brute qui représente le solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, permet d'analyser la capacité de la collectivité à faire face à ses engagements, mais également à réaliser des investissements nouveaux. Pour déterminer le niveau d'épargne réel que la collectivité pourra dégager annuellement de façon récurrente, il convient de retraiter l'ensemble des dépenses et des recettes des mouvements exceptionnels qui ont pu être enregistrés dans les comptes de l'année.

Le budget des transports étant un budget subventionné par le budget général, son niveau d'épargne est peu significatif car il est dimensionné par construction budgétaire. C'est pourquoi, le niveau d'épargne globalisé est étudié dans la partie relative au compte administratif du budget général. Pour information, l'épargne brute du budget des transports se porte à - 352 414,47 euros.

L'épargne de gestion englobe les frais financiers et permet ainsi de mesurer la part globale des flux de recettes pouvant être consacrés à investir.

L'épargne nette est le solde d'épargne brute après déduction du remboursement en capital de la dette.

	CA 2022	Transports
(1)	Recettes réelles de fonctionnement*	11 293 429,71
(1 bis)	Nettes des doubles comptes	11 125 655,71
(2)	Dépenses réelles de fonctionnement*	11 645 844,18
(3)=(1)-(2)	Epargne brute	- 352 414,47
(3)/(1)	Taux d'épargne brute	- 3,2 %
(4)	Frais financiers	50 164,94
(5)=(3)+(4)	Epargne de gestion	- 302 249,53
(5)/(1)	Taux d'épargne de gestion	- 2,7 %
(6)	Remboursement de capital	427 273,00
(7)=(3)-(6)	Epargne nette	- 779 687,47
(7)/(1)	Taux d'épargne nette	- 7,0 %
	<i>* Hors mouvements non-récurrents retraités</i>	

Le taux d'épargne brute exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont donc disponibles pour rembourser la dette et investir. Il s'élève à - 3,2 % en 2022.

Il faut noter que le calcul de l'épargne brute fait abstraction des recettes exceptionnelles. Ainsi, les 1 622 377 € perçus de l'URSSAF au titre des impayés de versement mobilité des années antérieures ne sont pas pris en compte. S'ils l'étaient, le taux d'épargne brute serait de 9,8 %, s'établissant à 1,27 M€.

b. Le financement des investissements du budget des transports

Le niveau de dette porté par le budget des transports s'élève à 4 006 887 euros, tandis que son épargne brute est négative à – 352 414 euros, il en résulte une capacité de désendettement à - 11,4 ans, mais qui n'est pas significative s'agissant d'un budget annexe subventionné. Si l'on calculait l'épargne brute sans déduction des recettes exceptionnelles – tel que précédemment développé – la capacité de désendettement se porterait à 3,2 ans.

CA 2022	Budget transports
Capital restant dû au 31/12/2022	4 006 887
Epargne brute	- 352 414
Capacité de désendettement	- 11,4

Cependant, l'épargne étant dimensionnée par le niveau de subvention perçue, l'enjeu financier de ce budget réside dans sa capacité à augmenter ses recettes propres et à diminuer sa dépendance au budget général.

En 2022, 2 950 364,36 euros de dépenses d'équipement ont été réalisées sur le budget :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
20 - Immobilisations incorporelles	10 254,60	1 620,00	204 652,79	111 318,10	13 247,92	1 676 948,04	12558,2 %
21 - Immobilisations corporelles	644 635,45	455 322,68	1 571 531,49	196 939,02	1 370 912,10	1 034 770,63	- 24,5 %
23 - Immobilisations en cours	164 679,48	130 925,61	115 305,22	103 730,40	98 642,72	238 645,69	141,9 %
26 - Participations	0,00	1 200 000,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL	819 569,53	1 787 868,29	2 491 489,50	411 987,52	1 482 802,74	2 950 364,36	99,0 %

L'épargne brute négative, augmentée des subventions, combinée à une diminution de la dette n'a pas couvert ces 2 950 364 €. Cela s'est traduit par une réduction du fonds de roulement à hauteur de 427 k€. De ce fait, le fonds de roulement est passé de 3 475 577 € fin 2021 à 1 770 110 € au 31 décembre 2022.

La ressource correspondante sera disponible pour financer les investissements à réaliser en 2023.

Tableau de financement	Budget transports
Emplois	2 950 364
Dépenses d'investissement hors dette	2 950 364
Ressources	1 244 897
Epargne brute récurrente	- 352 414
Fonctionnement non-récurrent retraité	1 664 118
Dotations et subventions	228 907
Divers	131 560
Variation de la dette	- 427 274
Variation du fonds de roulement	- 1 705 467
Fonds de roulement au 31/12/2021	3 475 577
Fonds de roulement au 31/12/2022	1 770 110

Toutefois, comme cela a été précédemment exposé, il importe d'appréhender les budgets solidaires de façon globalisée. On se reportera donc à l'évolution globalisée du fonds de roulement, telle qu'exposée dans la partie du rapport relative au budget principal.

I.3. Le compte de gestion

1.3.1. Conformité des comptes

Le conseil communautaire doit s'assurer de la conformité du compte administratif établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion établi par le comptable.

Pour ce faire, on se reportera au tableau « II-A1 – Présentation générale du budget, vue d'ensemble » en page 5 du premier :

Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Dépenses		Recettes
	Section d'exploitation	12 629 471,66 (A)	13 195 242,76 (B)
	Section d'investissement	3 618 045,06 (C)	1 346 806,94 (D)

que l'on compare au tableau « II.1 – Résultats budgétaires de l'exercice » en page 21 du second :

Résultats budgétaires de l'exercice	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	1 346 806,94 (D)	13 195 242,76 (B)	14 542 049,70
Dépenses nettes	3 618 045,06 (C)	12 629 471,66 (A)	16 247 516,72
Résultats de l'exercice	- 2 271 238,12	565 771,10	- 1 705 467,02

pour constater la stricte concordance des montants.

1.3.2. Analyse sommaire du compte de gestion

Actif (patrimoine)	M€
Immobilisations	8,84
Créances	2,79
<i>dont titres restant à recouvrer</i>	2,67
<i>dont rattachement de recettes</i>	0,12
<i>Dont TVA à récupérer</i>	0,00
Trésorerie auprès du budget principal	0,00
TOTAL ACTIF	11,63

Passif (ressources)	M€
Fonds propres	6,69
Provisions	0,00
Dettes financières à long terme	3,93
<i>dont intérêts courus non-échus</i>	0,02
Dettes d'exploitation	0,56
<i>dont mandats émis restant à payer</i>	0,52
<i>dont rattachement de dépenses</i>	0,05
Apport de trésorerie du budget principal	0,44
TOTAL PASSIF	11,63

Le budget annexe des transports affiche 8,84 M€ d'immobilisations nettes issues de ses investissements. Celles-ci sont couvertes à 75,7 % par des fonds propres (6,69 M€), c'est-à-dire des ressources stables. La dette bancaire (3,93 M€) permet de financer le différentiel.

L'écart avec le résultat du compte administratif (- 1,77 M€) s'explique par le fait qu'à la date du 31 décembre 2022, 2,79 M€ de recettes restaient à recouvrer, dont 0,12 M€ au titre des rattachements de recettes, et 2,67 M€ de titres émis restant à recouvrer (la subvention d'équilibre du budget principal de 2,5 M€ ainsi que le reversement de 168 k€ du budget principal au titre des transports scolaires, qui ont été mandatés dans le cadre de la journée complémentaire). En effet, le compte de gestion est arrêté par le comptable au 31 décembre de l'exercice, les flux opérés pendant la journée complémentaire sont ainsi considérés comme des titres restant à recouvrer.

En sens inverse, 0,56 M€ de mandats restaient à décaisser, du fait principalement du décalage normal entre l'ordonnateur et le comptable (0,52 M€) et du rattachement de 0,05 M€ de dépenses, auxquels s'ajoutent 0,02 M€ d'intérêts courus non-échus, ainsi que 0,44 M€ d'apport de trésorerie du budget principal. Cet apport de trésorerie est ponctuel du fait du non-encaissement au 31 décembre de la subvention d'équilibre pour les raisons précédemment exposées.

II. Les réalisations

Le budget des transports a enregistré 15 023 482,24 euros de dépenses réelles sur l'exercice 2022 pour 13 329 903,68 euros enregistrés en 2021 ; soit une augmentation de 12,7 %.

On rappellera que depuis 2017, les enveloppes afférentes aux transports scolaires sont désormais imputées sur le budget principal.

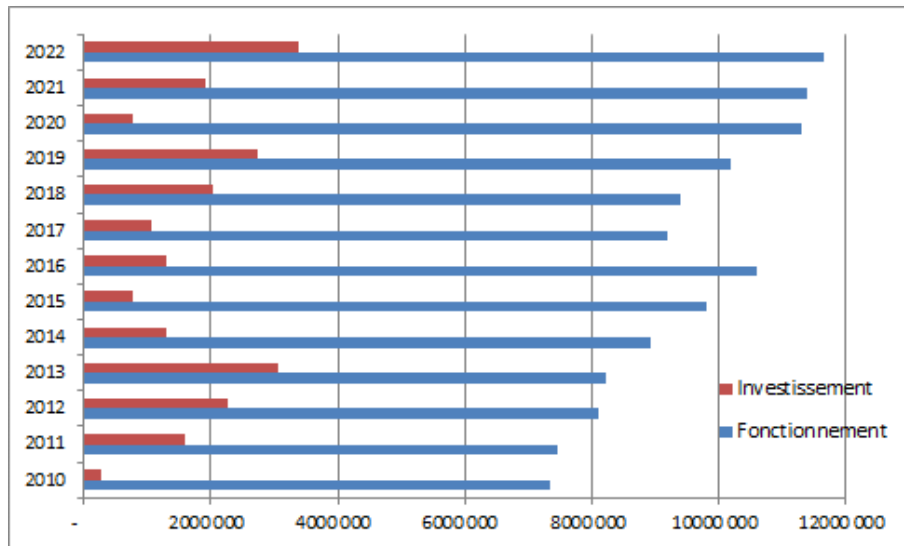
Dépenses réelles €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Fonctionnement	9 195 204,76	9 405 348,27	10 183 973,98	11 289 080,98	11 402 836,06	11 645 844,18	2,1 %
Investissement	1 054 420,65	2 026 917,81	2 732 430,35	772 903,98	1 927 067,63	3 377 638,06	75,3 %
Total dépenses réelles	10 249 625,41	11 432 266,08	12 916 404,33	12 061 984,96	13 329 903,68	15 023 482,24	12,7 %

Hors résultat d'investissement reporté

Les résultats du compte administratif en mouvements réels sont répartis comme suit :

	Crédits votés 2022 (BP+DM)	Mandatement 2022	Restes à réaliser 2022	taux réalisation	Taux de réalisation (y compris RAR)
Fonctionnement	11 975 264,27	11 645 844,18	0,00	97,2 %	97,2 %
Investissement	10 503 903,67	3 377 638,06	1 721 022,59	32,2 %	48,5 %
TOTAL	22 479 167,94	15 023 482,24	1 721 022,59	66,8 %	74,5 %

Si l'on intègre les restes à réaliser, le niveau de réalisation en section investissement atteint 5 098 660,65 euros, soit un taux de 48,5 %.

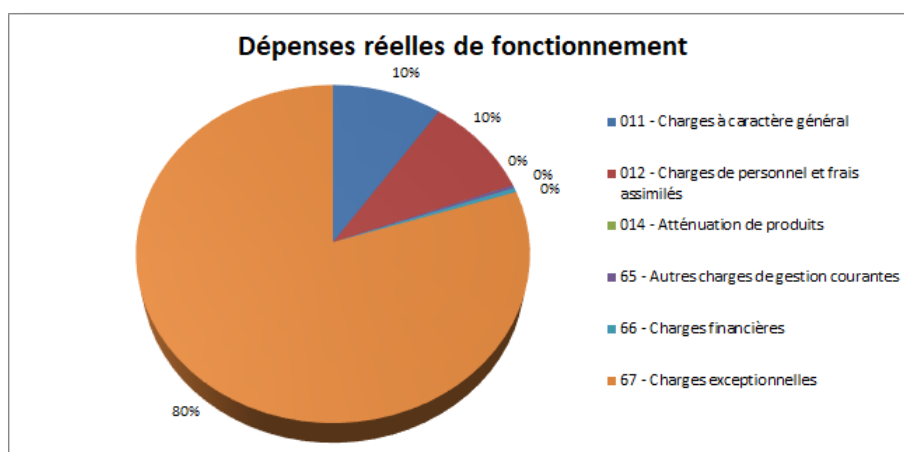


II.1. La section de fonctionnement

a. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à 11 645 844,18 euros et enregistrent une progression de 2,1 %.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
011 - Charges à caractère général	933 688,35	890 540,04	982 102,01	988 105,01	1 046 602,66	1 124 308,37	7,4 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	881 502,87	936 912,08	974 313,80	1 122 421,63	1 109 751,70	1 126 866,45	1,5 %
014 - Atténuation de produits	8 119,99	3 193,28	0,00	0,00	1 045,97	1 150,00	9,9 %
65 - Autres charges de gestion courantes	33 184,00	31 825,00	30 859,37	31 770,40	31 082,10	34 290,70	10,3 %
66 - Charges financières	73 004,88	65 752,67	58 245,48	59 491,62	56 340,34	50 164,94	- 11,0 %
67 - Charges exceptionnelles	7 265 704,67	7 477 125,20	8 138 453,32	9 087 292,32	9 158 013,28	9 309 063,72	1,6 %
Total DRF	9 195 204,76	9 405 348,27	10 183 973,98	11 289 080,98	11 402 836,05	11 645 844,18	2,1 %
042 – Opéra° d'ordre transferts entre sec°	921 879,00	906 420,00	875 842,50	2 464 998	1 201 590,00	983 627,48	- 18,1 %
043 – Opéra° d'ordre dans la sec° de fonct.							-
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	921 879,00	906 420,00	875 842,50	2 464 998	1 201 590,00	983 627,48	- 18,1 %
Total dépenses de fonctionnement	10 117 083,76	10 311 768,27	11 059 816,48	13 754 078,98	12 604 426,05	12 629 471,66	0,2 %



La subvention versée au délégataire (la SPL Muvitarra depuis le 1^{er} septembre 2016) pèse pour 9,31 millions d'euros (actualisation comprise) et représente 80 % des dépenses réalisées.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coût DSP Transports	6 887 970	7 265 705	7 477 125	8 138 453	8 472 802	9 158 013	9 309 064
Part de la DSP dans les DRF de fonctionnement du budget annexe (hors transports scolaires)	78,1%	79,0%	79,5%	79,9 %	75,0 %	80,3 %	79,9 %
Part de la DSP dans les DRF globalisées	9,9%	10,1%	9,7%	10,3 %	9,7 %	10,3 %	9,5 %

On notera toutefois, que le poids de la DSP pèse pour près de 10 % des dépenses réelles de fonctionnement globalisées (pour les trois budgets solidaires).

Les dépenses du chapitre 012 s'élèvent à 1 126 866,45 € contre 1 109 751,70 € en 2021, soit une progression de 1,5 %. Cette somme intégrant le reversement au budget principal (274 472 €), la masse salariale directement imputable au budget des transports s'élève à 879 394 euros contre 928 154 euros en 2021, soit une diminution réelle de - 5,2 %.

En 2022 prise en compte du décret n° 2022-586 du 20 avril 2022 portant revalorisation de l'indice majoré minimum de la fonction publique à effet au 1^{er} mai 2022 qui passe de 343 (IB 371) à 352 (IB 382). Cela a touché 7 agents du budget des transports.

En juillet 2022, la valeur du point de la fonction publique territoriale a été augmentée de 3,5 % et a impacté l'ensemble des agents. Cela représente un coût supplémentaire d'environ 11 000 € sur le budget annexe.

En 2022 le CIA a été versé à 100 % pour les agents n'ayant pas d'absence et ayant eu une bonne évaluation professionnelle ; cela a représenté un coût pour 2022 de 8 000 €.

10 agents ont bénéficié d'avancements d'échelons sur l'ensemble de l'année 2022, ce qui représente un coût supplémentaire d'environ 8 000 €.

011-38 - Annonces et insertions - 0 € (0,0%)								
Enveloppe consacrée aux frais de publication des marchés, elle est fonction de leur nombre et de leur complexité.								
Exploitation des réseaux de transport hors scolaire								
011-22524 - Transport maritime urbain - 709 046 € (99,9%)								
Marché de prestation de service pour le transport public de voyageurs par navette maritime entre Ajaccio et Grosseto-Prugna (le montant indiqué correspond au coût d'exploitation déduit de la recette commerciale). Le service a fonctionné normalement en 2022 avec un taux de réalisation élevé (88 %), avec un renforcement de l'offre à partir du 07 novembre 2022 en lien avec les travaux du giratoire de la Gravona (+ 40 %) et une dizaine de services supplémentaires. L'année 2022 est marquée par des données record : fréquentation, recette et taux de couverture.								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Navette maritime	557 249	651 390	628 244	638 138	688 605	669 412	709 046	
011-4 - Compensations tarifaires - 149 520 € (99,7%)								
Convention (2022-2025) tarifaire avec les CFC pour l'intermodalités avec les réseaux urbains et scolaires.								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Compensations tarifaires	121 736	121 000	121 000	130 507	149 520	149 520	149 520	
011-6 - Concours divers (cotisations...) - 14 325 € (95,5%)								
Abonnements annuels et récurrents au GART, AGIR et ANATEEP.								
011-7 - Remboursement de frais - 35 570 € (79,9%)								
Remboursement de frais au budget principal.								
011-37 - Locations mobilières - 0 € (0,0%)								
Cette enveloppe est destinée à couvrir la location de vélos et trottinettes à assistance électrique dans le cadre de la semaine de mobilité. Ces frais ont finalement été assumés par les services de l'Etat dans le cadre d'un partenariat.								
011-44 - Débroussaillage - 4 123 € (90,6%)								
Entretien des parkings de Mezzana et Saint Joseph.								
011-1070 - Maintenance informatique bus - 0 € (0,0%)								
011-21516 - maintenance logiciel - 10 252 € (100,0%)								
Maintenance du logiciel de suivi et de gestion du versement mobilité.								
011-1063 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers - 52 904 € (72,3%)								
Entretien et nettoyage des abris voyageurs scolaires et urbains (marché M34/16). La faiblesse des dégradations a permis une gestion maîtrisée des interventions.								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entretien abris voyageurs	60 978	58 295	52 851	46 000	49 085	42 122	65 089	52 904

011-2075 - Entretien et réparations matériel roulant - 2 371 € (18,0%)

L'acquisition des pièces pour l'entretien et les réparations des véhicules du service Aiaccina est désormais engagée sur l'enveloppe 22537. Cette enveloppe est dédiée uniquement aux prestations de service pour le matériel roulant (contrôles réglementaires et nettoyage). Les frais ont été contenus du fait des difficultés d'approvisionnements en pièces détachés pour les anciens véhicules et par l'utilisation de véhicules neufs sous garantie.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Entretien matériel roulant	25 428	30 662	33 868	43 834	11 098	13 785

011-3090 - Frais électricité - 21 087 € (68,0%)

Abonnement annuel DRIVECO permettant la recharge des AIACCINA sur l'ombrière solaire du parking Charles Ornano ainsi que l'alimentation électrique du parking-relais de saint Joseph et du dépôt de Castelvechio. Les pannes subies par les Aiaccini (ancien modèle) ont diminué la consommation annuelle.

011-19487 - Annonces et insertions communication - 17 442 € (38,8%)

Campagne sur le vélo dans le cadre de la semaine de la mobilité et « Mai à vélo » ainsi que des flyers et affiches pour la navette maritime et le service Aiaccini. Le partenariat avec les services de l'Etat et le niveau d'activité limité retenu ont permis de contenir la dépense.

011-21514 - Catalogues et imprimés communication - 1 058 € (10,6%)

Supports de communication (navette maritime)

011-22546 - Prestations de service com - 3 528 € (70,6%)

Marquage des véhicules du service Aiaccina. Une partie des véhicules à marquer ne sera livrée qu'en 2023.

011-9 - Taxes sur véhicules - 0 € (0,0%)

Les frais d'immatriculation ont été inclus dans les commandes de nouveaux véhicules, et il n'y a pas eu de dépenses de mise à jour des certificats existants.

011-21507 - AMO nouveau contrat - 0 € (0,0%)

Enveloppe destinée à l'accompagnement dans le cadre de la préparation du nouveau contrat d'obligation de service public avec la SPL, non-utilisée en 2022.

011-22531 - Charges copropriété - 2 660 € (66,5%)

Charges pour le bâtiment rue du 1^{er} Bataillon de Choc du dépôt du service « Aiaccina ».

011-22523 - Développement modes actifs - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe n'a pas été mobilisée.

011-22525 - Services de location moyenne durée - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe n'a pas été mobilisée.

011-22536 - Prestations de service action DTM - 7 958 € (79,6%)

Opération « Mai à vélo » : prestation de sécurité du périmètre.

011-22545 - Transport occasionnel routier - 1 000 € (90,9%)

Organisation d'un transport pour les Ateliers du territoire.

011-22526 - Travaux aire de lavage - 10 560 € (100,0%)

Prestation de pose liée à la commande via la CATP d'un portique de lavage pour les autobus du réseau urbain (Muvitarra).

011-22534 - Achat de fournitures et matières 1eres - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe n'a pas été mobilisée.

011-22537 - Achat de fournitures et matières - 80 905 € (98,6%)

Acquisition de pièces relative à l'entretien et réparation des Aiaccina (marchés MC18/016 et 017 puis 2022C086) mais également pour la constitution d'un stock pour le nouveau modèle de véhicule (près de 60 k€).

65-19493 - Régularisation PAS - 3 € (0,0%)

Régularisation au titre du prélèvement à la source.

65-11 - Indemnités élus - 34 288 € (95,8%)

Prise en charge par le budget des transports de l'indemnité du vice-président délégué.

67-2 - OSP transports - 8 129 453 € (99,6%)

Contrat d'obligation de service public avec la SPL MUVITARRA. La mise en œuvre d'une prolongation de contrat (mars 2024) incluant un business plan mis à jour dans le cadre de l'avenant 9 au COSP a permis de contenir et de mesurer précisément la dépense correspondante.

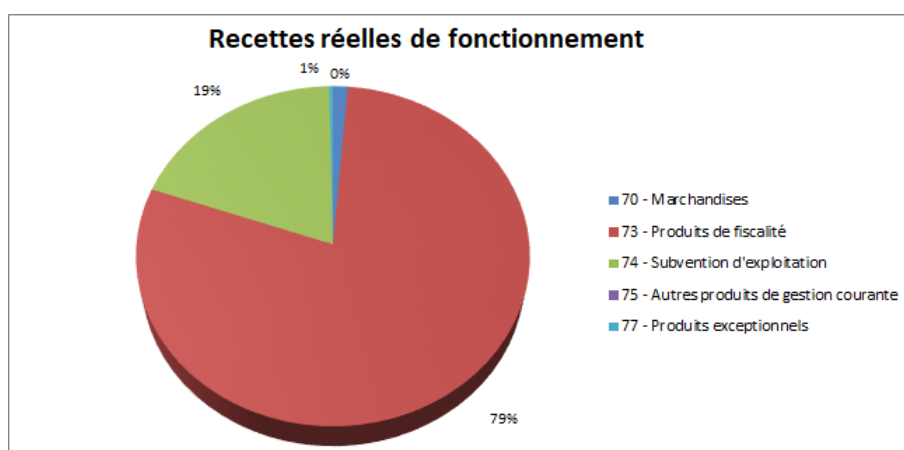
67-20497 - Actualisation COSP - 1 179 610 € (100,0%)

Actualisation périodique en application du Contrat d'obligation de service public avec la SPL MUVITARRA. L'avenant 9 au COSP à remplacer l'actualisation par une participation exceptionnelle aux effets de l'inflation et de la crise des matières premières.

b. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 12 957 547,76 €, en augmentation de 4,2 % par rapport à 2021, malgré une diminution de - 47,9 % de la subvention du budget principal.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
70 – Ventes de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 774,00	-
73 - Impôts et taxes	8 163 428,29	8 571 079,39	7 963 116,36	7 146 779,59	7 607 575,06	10 248 032,38	34,7 %
74 - Dotations, subventions et participations	1 750 000,00	1 600 000,00	2 900 000,00	6 390 000,00	4 800 000,00	2 500 000,00	- 47,9 %
75 – Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	2,45	2,18	1,50	0,33	- 78,0 %
77 – Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 210,40	0,00	26 516,00	41 741,05	57,4 %
Total RRF	9 913 428,31	10 171 073,39	10 864 329,21	13 536 781,77	12 434 092,56	12 957 547,76	4,2 %
042 – Opéra° d'ordre transferts entre sec°	169 029	169 029	169 029,00	193 691	193 691,00	237 695,00	22,7 %
043 – Opéra° d'ordre dans la sec° de fonct.							-
Total recettes d'ordre de fonctionnement	169 029	169 029	169 029,00	193 691	193 691,00	237 695,00	22,7 %
Total recettes de fonctionnement	10 082 457,31	10 340 102,39	11 033 358,21	13 730 472,77	12 627 783,56	13 195 242,76	4,5 %



Détail du chapitre 73 : Impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent 79 % des recettes réelles de fonctionnement (61 % en 2021) et sont inscrits au chapitre 73. Ils sont constituée exclusivement du Versement Mobilité (anciennement Versement Transport), lequel accuse une hausse de 34,7 % matérialisée par une augmentation de 2 640 457 € par rapport à 2021.

Destiné à financer les transports publics de l'agglomération, le versement mobilité était initialement prélevé sur la masse salariale des employeurs privés ou publics de plus de neuf salariés. La loi de finances 2016 est revenue sur ce principe en réévaluant le seuil d'assujettissement au VM de 9 à 11 salariés. La perte de recettes engendrée a été intégralement compensée aux collectivités à travers l'enveloppe normée jusqu'en 2019, puis divisée par deux en 2020. Par suite de difficultés de mise en œuvre, l'Etat ne s'est pas acquitté de cette compensation en 2016 ; deux annuités avaient donc été touchées en 2017.

La fiscalité liée au versement de transport est recouvrée par l'URSSAF et reversée aux autorités organisatrices des transports en commun via l'ACOSS.

L'évolution de l'assiette fiscale dépend de 5 critères :

- la variation de l'effectif des entreprises,
- la variation de la totalité des salaires des effectifs,
- les mesures législatives, comme le relèvement du seuil d'assujettissement de 10 à 11 salariés en 2017,
- la fin de la mise en place d'un dispositif d'assujettissement progressif lorsque l'employeur a franchi le seuil d'imposition,
- les problèmes d'annualisation du produit reversé par l'Urssaf,
- Les régularisations opérées par l'Urssaf dans la cadre de la simplification financière liée à la loi de financement de la sécurité sociale de 2020.

En 2022, le produit reversé à la CAPA s'est chiffré à 10 248 033 €, faisant suite notamment à l'article 18 de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2020. En effet, ce dernier a prévu la simplification des relations financières entre les Urssaf et les organismes attributaires des cotisations et contributions sociales recouvrées par celles-ci, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 s'agissant du versement mobilité affecté aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Conformément à l'article 12 de cette réforme, il est prévu que l'Urssaf Caisse nationale assure, au bénéfice des attributaires concernés, le règlement des créances détenues sur les employeurs au titre des recettes qui sont affectées, telles que constatées au 1^{er} janvier 2022. Ce règlement sera effectué sur la base de la valeur estimée recouvrable des créances, qui correspond à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2021.

En application de ces dispositions, le montant notifié régularisé s'établissait à 1 622 377,41 €, reversé courant décembre 2022 auprès du comptable public.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
URSSAF Corse	6 048 434	6 427 024	5 643 607	5 000 391	5 346 362	6 175 496	15,5 %
URSSAF Autres	1 800 350	1 950 578	2 003 403	1 937 366	2 116 207	3 838 390	81,4 %
Mutualité Sociale Agricole	314 644	293 471	316 106	209 023	145 006	234 147	61,5 %
Total Versement Transport	8 163 428	8 571 073	7 963 116	7 146 780	7 607 575	10 248 033	34,7 %

	1 ^{er} sem. 2016	2 ^{ème} sem. 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux	0,80 %	1,10 %	1,10 %	1,10 %	1,10 %	1,10 %	1,10 %	1,10 %
Masse salariale	453 087 250	233 474 364	742 129 909	750 660 991	761 938 231	727 877 416	760 892 886	807 741 148
Produit estimé	3 624 698	2 568 218	8 163 429	8 257 271	8 381 321	8 006 652	8 369 822	8 885 153
	6 192 916							
Produit réel	3 624 698	2 568 218	8 163 429	8 571 073	7 963 116	7 146 780	7 607 575	10 248 033
	6 192 916							
<i>Hyp 1. Produit simulé taux 0,70 %</i>	4 805 931		5 194 909	5 254 627	5 333 568	5 095 142	5 326 250	5 654 188
<i>Hyp 2. Produit simulé taux 0,80 %</i>	5 492 493		5 937 039	6 005 288	6 095 506	5 823 019	6 087 143	6 461 930
<i>Hyp 3. Produit simulé taux 1,1 %</i>	7 552 178		8 163 429	8 257 271	8 381 321	8 006 652	8 369 822	8 885 153

Pour rappel, et dans le cadre de la politique interne d'optimisation des recettes fiscales, les services financiers communautaires se sont rapprochés de l'URSSAF pour tenter de comprendre les variations du Versement de Mobilité versé par les entreprises du territoire et plus particulièrement la baisse conséquente enregistrée depuis 2019.

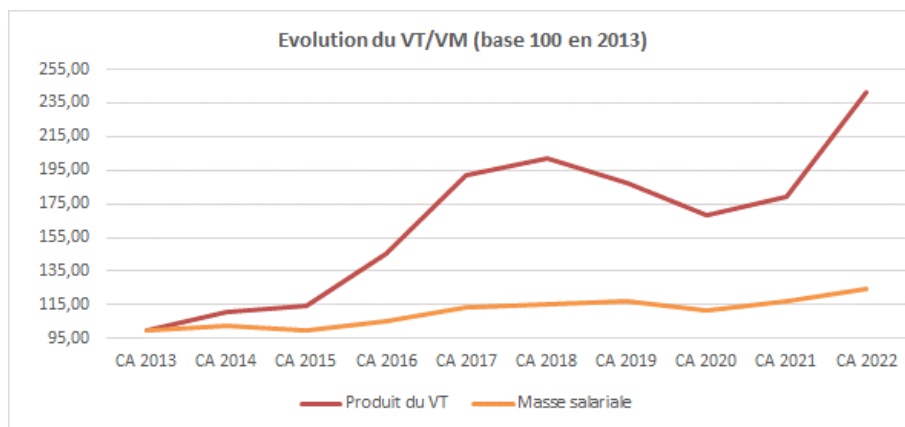
Après plusieurs années de blocage, l'URSSAF qui collecte la somme auprès des entreprises avant de la reverser à l'EPCI, a donné son accord en 2019 pour partager le fichier de l'ensemble des assujettis. Ce fichier, couvrant la période 2015-2022, et intégrant une masse d'informations (listing des entreprises assujettis, nombre d'employés, versements, taux, bases taxables...) est actualisé et communiqué chaque année à l'EPCI.

Ainsi, en intégrant le Versement de Mobilité à l'observatoire fiscal communautaire déjà en application sur d'autres volets de la fiscalité (taxes ménages, IFER, TASCOS...), l'objectif est de récupérer la maîtrise directe de ces données, l'analyse, les justifications des variations enregistrées, et d'entamer une réelle politique d'optimisation de cette recette à moyen terme.

Au 31 décembre 2022, et analyse faite par les services financiers communautaires des bases de données communiquées, il apparaît que l'URSSAF de Corse traduit un déficit de reversement de 2,8 M€ en faveur de la CAPA du fait de l'absence de régularisation d'un ou plusieurs établissements redevables du versement de mobilité pour la période 2018-2022, dont 2,2M€ au 31 décembre 2021.

Dès lors, il reste à noter que la réforme n'a pas permis de récupérer la totalité de la créance, pour une perte sèche estimée à 600 k€ au 31 décembre 2021.

Evolution du Versement Mobilité (ex-Versement Transport)

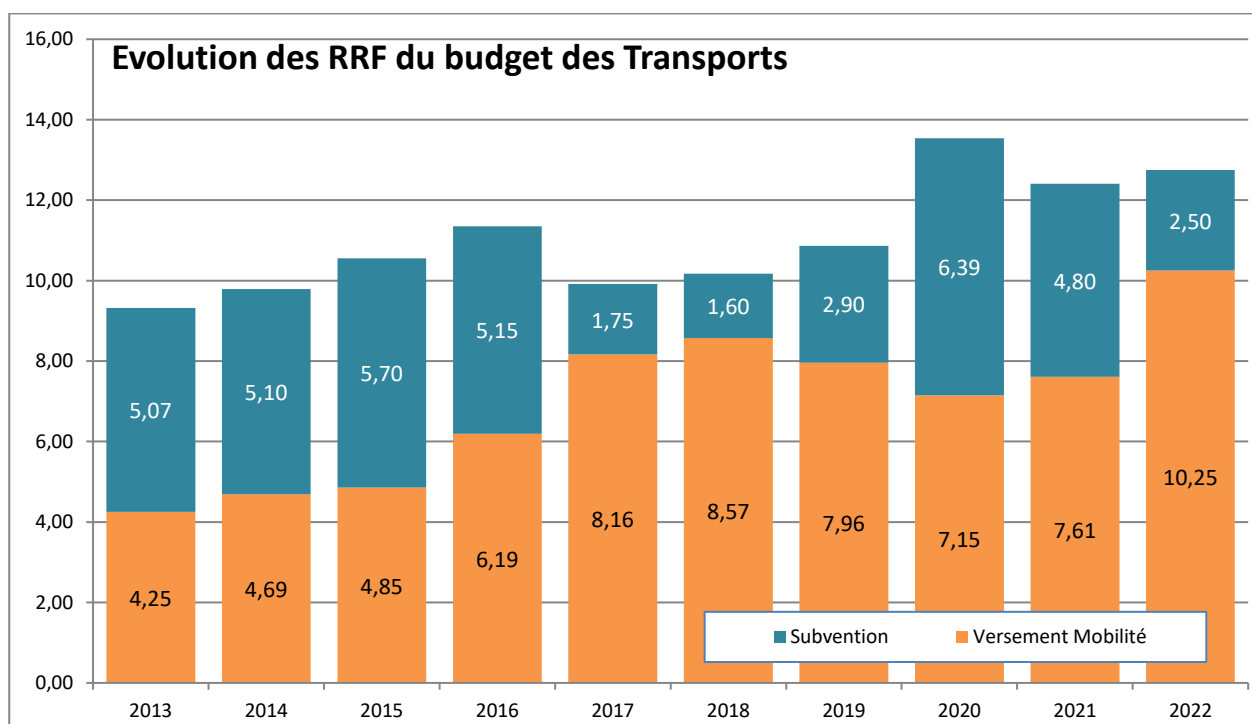


Détail du chapitre 74 : Dotations et subventions

La subvention du budget général s'est élevée à 2 500 000 euros et représente 19,3 % des recettes de fonctionnement.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de la subvention d'équilibre	1 750 000	1 600 000	2 900 000	6 390 000	4 800 000	2 500 000
part des dépenses réelles du budget principal subventionnant le budget des transports	4,1%	3,4%	6,1 %	12,3 %	9,2 %	4,3 %
part de la subvention dans les recettes réelles de fonctionnement du budget des transports	17,7%	15,7%	26,7 %	47,2 %	38,6 %	19,3 %

La dépendance du budget annexe des transports avait fortement augmenté en 2020, passant de 26,7 % des recettes réelles de fonctionnement en 2019 à 47 % en 2020. Elle avait commencé de diminuer en 2021 à 39 %. Si l'on ne tient pas compte de la recette exceptionnelle concernant le rattrapage des impayés du versement mobilité versé par l'URSSAF, le taux s'établit à 22 %, soit dans la moyenne enregistrée pour les agglomérations comparables (entre 20 % à 25 %).



Détail du chapitre 77 : Produits exceptionnels

Le chapitre regroupe deux catégories sur 2022 :

- La cession deux véhicules électriques au syndicat mixte de la Parata pour une valeur totale de 29 090 euros ;
- L'annulation de rattachements de charges effectués sur 2021 sur des opérations finalement abandonnées et ne donnant pas lieu à des services faits pour un montant total de 12 651,05 euros.

II.2. La section d'investissement

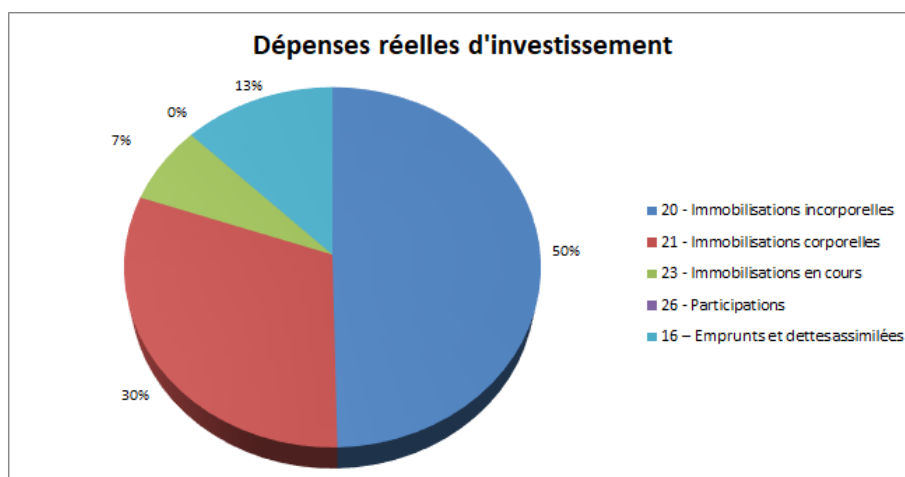
a. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 377 638,06 euros, soit augmentation de 75,3 % par rapport à 2021, réparties comme suit :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
20 - Immobilisations incorporelles	10 254,60	1 620,00	204 652,79	111 318,10	13 247,92	1 676 948,04	12558,2 %
21 - Immobilisations corporelles	644 635,45	455 322,68	1 571 531,49	196 939,02	1 370 912,10	1 034 770,63	- 24,5 %
23 - Immobilisations en cours	164 679,48	130 925,61	115 305,22	103 730,40	98 642,72	238 645,69	141,9 %
26 - Participations	0,00	1 200 000,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	-
16 – Emprunts et dettes assimilées	234 851,12	239 049,52	240 940,85	360 916,46	444 264,89	427 273,70	- 3,8 %
TOTAL DRI	1 054 420,65	2 026 917,81	2 732 430,35	772 903,98	1 927 067,63	3 377 638,06	75,3 %
042 – Opéra° d'ordre transferts entre sec°	169 029,00	169 029,00	169 029,00	193 691,00	193 691,00	237 695,00	22,7 %
043 – Opéra° d'ordre dans la sec° de fonct.	5 760,00	10 255,00	1 620,00	0,00	108 079,00	2 712,00	- 97,5 %
Total DI d'ordre	174 789,00	179 284,00	170 649,00	193 691,00	301 770,00	240 407,00	- 20,3 %
Total dépenses d'investissement	1 229 209,65	2 206 201,81	2 903 079,35	966 594,98	2 228 837,63	3 618 045,06	62,3 %

Cette évolution s'explique principalement du fait de la réalisation des études préalables aux travaux du téléporté, suite à l'attribution du marché de conception, réalisation, exploitation, maintenance.

Les restes à réaliser qui seront repris sur l'exercice 2023 se portent à 1 721 022,59 euros.



20-24 - Frais insertion - 3 696 € (97,0%)

Frais liés à la publication des marchés d'investissement.

20-22522 - Frais centrale achat - 2 712 € (18,1%)

Frais de passation pour les achats via la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP).

20-2080 - Etude MOE PEM St Joseph - 0 € (0,0%)

23-22535 - AP - Etudes PEM Saint Joseph - 28 830 € (24,8%)

Etude pour la création du Pôle d'échange multimodal de Saint Joseph via un mandat donné à la SPL Ametarra. Les montants suivent les avancées des travaux et études réalisés par la SPL Ametarra.

Téléphérique

20-17483 - AP - Etude téléphérique - 229 379 € (65,8%)

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du téléphérique urbain : fin de la phase de préparation et démarrage de la phase conception + avenant 1. Les montants suivent les avancées des productions du titulaire du CREM Transport par Cable.

20-19494 - AP - Marché conception téléphérique - 1 425 743 € (43,0%)

Marché de Conception / Réalisation / Exploitation / Maintenance du téléphérique urbain : démarrage de la phase de conception le 22/03/22 (durée : 12 mois). Les montants suivent les avancées des productions du titulaire du CREM Transport par Cable.

20-20506 - Marché complémentaire réalisation téléphérique - 5 100 € (2,6%)

Cette enveloppe porte sur des prestations de contrôles techniques des bâtiments et installations lors de la réalisation du téléphérique (OQA / OCTA). Le calendrier de la prestation est calé sur celui du marché de conception réalisation.

	2019	2020	2021	2022
Etude téléphérique	166 798	105 918	1 192	229 379
Conception téléphérique	806	0	728	1 430 843
Réalisation téléphérique	0	0	0	0

23-20501 - AP - travaux PEM Saint Joseph - 0 € (0,0%)

Mandat confié à la SPL pour les études et les travaux d'aménagement du PEM de Saint Joseph. Il n'y a pas eu de dépenses afférentes en 2022.

Réseau de bus urbain (Muvistrada)

21-19489 – Matériel de transport Aiaccina (cristal) - 715 200 € (46,6%)

Livraison de 4 véhicules en décembre 2021 pour un montant de 715 200 € TTC facturés en janvier 2022 et commande 2 véhicules en octobre 2022 qui seront livrés au 2^e trimestre 2023.

21-18 - AP 21 - matériel de transport - 271 200 € (27,5%)

Commande d'un bus de gabarit réduit auprès de la CATP livré en janvier 2022.

21-22527 - AP 22-24 matériel de transport - 0 € (0,0%)

Commande de 4 bus standard Mild hybride auprès de la CATP livrés fin 2022 et dépense imputée sur le budget 2023.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Matériel de transport	578 880	358 511	393 352	1 399 414	188 711	34 386	986 400

20-21509 - AP - MOE dépôt Aiaccina - 10 317 € (8,6%)

Le marché de MOE a été lancé en 2022 et la prestation est en cours.

23-20500 - AP - Dépôt Aiaccina installation matériel - 24 117 € (17,9%)

Dans l'attente de la rénovation du bâtiment (Moe en cours), des travaux de sécurisation et d'utilisation provisoire ont été réalisés : électricité, cloisons, peinture. Une prestation de sondage des structures a également été réalisée.

21-22532 - Matériel dépôt Aiaccina - 12 531 € (100,0%)

Dépense effectuée pour la fourniture et l'installation de 2 bornes de charges pour véhicules électriques sur le dépôt de Castelvechchio. La mise en service de cet équipement est intervenue le 17 janvier 2022.

21-22543 - Acquisition petit matériel garage - 2 148 € (21,5%)

Acquisition de matériel pour l'atelier du service « Aiaccina ».

21-22528 - Acquisition aire de lavage - 0 € (0,0%)

Commande via la CATP d'un portique de lavage pour les autobus du réseau urbain (Muvitarra) : l'opération a été soldée au 1^{er} trimestre 2023.

21-22530 - Acquisition aire toilettes chauffeurs - 0 € (0,0%)

Opération non débutée.

21-21 - Acquisition matériel SAEIV - 9 856 € (0,9%)

Suite au dépôt de bilan de notre fournisseur historique, la CAPA et la SPL Muvitarra cherchent un prestataire capable de faire fonctionner le matériel existant avec un nouveau logiciel compatible avec les investissements déjà réalisés : les marchés afférents seront lancés en 2023.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Matériel SAEIV	202 230	51 582	172 118	1 268	0	9 856

Autres**21-3098 - Acquisition petit matériel - 0 € (0,0%)**

Enveloppe non-utilisée en 2022.

23-23 - Aménagement accessibilité et mode doux - 185 698 € (51,2%)

Les aménagements 2022 sont calés sur les travaux menés par les gestionnaires de voirie. Cela a permis une gestion maîtrisée des coûts de mise en accessibilité.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Aménagements accessibilité	199 898	164 679	130 926	115 305	103 730	98 643	185 698

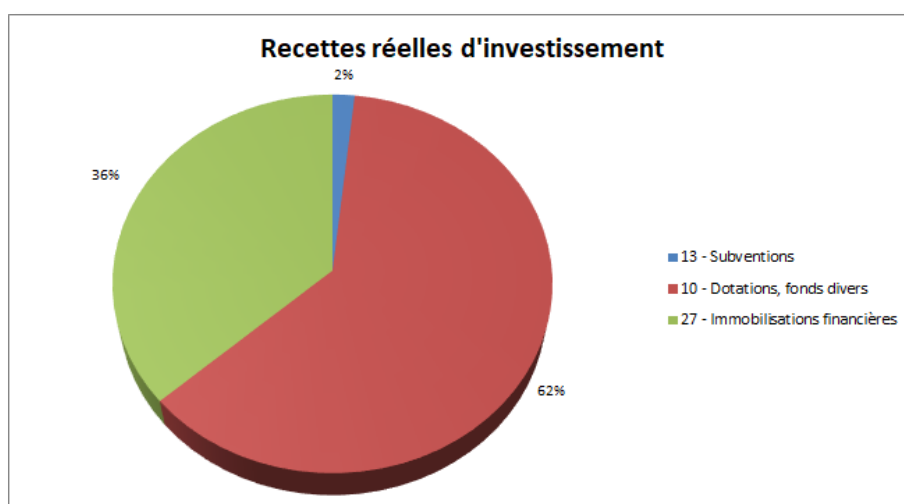
21-22529 - Développement modes actifs - 23 836 € (47,7%)

10 vélos à assistances électriques ont été acquis et mis à disposition des agents de la CAPA. Cette acquisition a été faite dans le cadre du plan de mobilité interne de la CAPA en lien avec toutes les directions.

b. Les recettes d'investissement.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 360 467,46 euros, en progression de 167,8 %.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
13 - Subventions	0,00	0,00	369 923,63	0,00	62 880,88	6 252,60	- 90,1 %
10 - Dotations, fonds divers	56 935,64	108 906,77	94 527,77	276 974,49	69 941,42	222 654,56	218,3 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	1 198 200,00	2 000 000,00	1 800,00	0,00	- 100,0 %
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
23 - Immobilisations en cours	28 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
27 - Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	614 490,67	0,00	131 560,30	-
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Total RI réelles	85 255,64	108 906,77	1 662 651,40	2 891 465,16	134 622,30	360 467,46	167,8 %
042 - Opéra° d'ordre transferts entre sec°	921 879,00	906 420	875 842,50	2 464 998	1 201 590,00	983 628,00	- 18,1 %
043 - Opéra° d'ordre dans la sec° de fonct.	5 760,00	10 255	1 620,00	0	108 079,00	2 712,00	- 97,5 %
Total RI d'ordre	927 639,00	916 675	877 462,50	2 464 998	1 309 669,00	986 340,00	- 24,7 %
Total recettes investissement	1 012 94,64	1 025 581,77	2 540 113,90	5 356 463,16	1 444 291,30	1 346 807,46	- 6,7 %



Les subventions perçues par la CAPA en 2021 s'inscrivent au Chapitre 13 du Compte administratif pour un montant total perçu de 6 252,60 €. On notera que la subvention accordée par l'Etat à hauteur de 70 % du montant hors taxes des études du téléporté n'a donné lieu à aucun versement en 2022, et sera mobilisée en 2023.

Par rapport à la prévision portée au budget primitif, le taux de réalisation est de 0,3 %. Cela s'explique du fait que la participation de l'Etat à hauteur de 70 % des études du marché de conception, réalisation, exploitation, maintenance du téléporté n'a pas donné lieu à mandatement en 2022, mais sera versée sur 2023.

	Prévues	Perçues	% réalisation
1311 – Etats et établissement nationaux	2 091 669	0	0,0 %
1312 - Régions	6 253	6 253	100,0 %
Subventions d'investissement	2 097 922	6 253	0,3 %

13-21508– Sub CDC Billettiques sans contact 2020903 – 6 253 €

L'encaissement correspond au financement de la Collectivité de Corse (CDC) calculé sur les prestations exécutées en 2022 dans le cadre du déploiement d'un système de billettique interopérable sur les réseaux de transport public, urbain et scolaire de la CAPA. Le projet est notamment co-financé avec la DREAL.

Partie C : Le compte administratif du budget de l'Environnement

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé. Il constitue l'arrêté des comptes et arrête le résultat de clôture de la gestion passée.

Le volume mandaté du compte administratif du budget de l'environnement s'élève à 37 364 690,24 euros dont 29 950 448,37 euros réalisés au titre de la section de fonctionnement.

Les différences de montant entre les résultats financiers (I) et les réalisations (II) s'expliquent du fait que les premiers intègrent les mouvements d'ordres, tandis que les seconds retracent uniquement les mouvements réels.

I. Les résultats financiers du compte administratif 2022

I.1. Le résultat du compte administratif 2022

Le compte administratif de l'environnement présente un excédent global de 1 040,51 euros déterminé à partir des résultats suivants :

a. Le résultat de fonctionnement :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	29 950 448,37	31 023 175,08	1 072 726,71
Report de l'exercice précédent (002)	0,00	41 395,72	41 395,72
Total (1)			1 114 122,43

Constitué par le cumul des flux de fonctionnement réalisés sur l'exercice 2022 et du résultat reporté, il s'élève à 1 114 122,43 euros.

Ce résultat positif doit couvrir en priorité le besoin de financement 2022 de la section d'investissement (- 1,11 M€). Il sera proposé que le solde du résultat de fonctionnement (1 k€) soit repris à cette section, sauf si l'assemblée délibérante en décide autrement.

b. Le solde d'exécution de la section d'investissement :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	7 414 241,87	5 215 139,56	- 2 199 102,31
Report de l'exercice précédent (001)	0,00	1 181 409,51	1 181 409,51
Restes à réaliser	704 110,12	608 721,00	- 95 389,12
Total (2)			- 1 113 081,92

Total (1) + (2)			1 040,51
------------------------	--	--	-----------------

Corrigé des restes à réaliser, le solde d'exécution en investissement présente un déficit de - 1 113 081,92 euros.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'année. Ils seront repris à l'exercice budgétaire 2023.

I.2. Le financement de l'investissement

a. La capacité d'autofinancement dégagée par le budget de l'environnement.

L'épargne brute qui représente le solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, permet d'analyser la capacité de la collectivité à faire face à ses engagements, mais également à réaliser des investissements nouveaux. Pour déterminer le niveau d'épargne réel que la collectivité pourra dégager annuellement de façon récurrente, il convient de retraiter l'ensemble des dépenses et des recettes des mouvements exceptionnels qui ont pu être enregistrés dans les comptes de l'année.

Le budget de l'environnement étant un budget subventionné par le budget général, son niveau d'épargne est peu significatif car il est dimensionné par construction budgétaire. C'est pourquoi, le niveau d'épargne globalisé est étudié dans la partie relative au compte administratif du budget général.

L'épargne brute du budget de l'environnement s'élève à 3 462 732,54 euros. Le taux de 12,0 % (rapporté aux recettes réelles de fonctionnement) n'est pas significatif s'agissant d'un budget dont la subvention est dimensionnée afin d'assurer l'équilibre comptable et qui, au demeurant, investit peu en proportion de sa surface financière.

L'épargne de gestion englobe les frais financiers et permet ainsi de mesurer la part globale des flux de recettes pouvant être consacrés à investir.

L'épargne nette est le solde d'épargne brute après déduction du remboursement en capital de la dette.

	CA 2022	Environnement
(1)	Recettes réelles de fonctionnement*	30 462 361,08
(1 bis)	Nettes des doubles comptes	28 943 217,08
(2)	Dépenses réelles de fonctionnement*	26 999 628,54
(3)=(1)-(2)	Epargne brute	3 462 732,54
(3)/(1 bis)	Taux d'épargne brute	12,0 %
(4)	Frais financiers	82 824,72
(5)=(3)+(4)	Epargne de gestion	3 545 557,26
(5)/(1 bis)	Taux d'épargne de gestion	12,3 %
(6)	Remboursement de capital	685 875,00
(7)=(3)-(6)	Epargne nette	2 776 857,54
(7)/(1 bis)	Taux d'épargne nette	9,6 %
	<i>* Hors mouvements non-récurrents retraités</i>	

b. Le financement des investissements du budget de l'environnement.

Le niveau de dette porté par le budget de l'environnement s'élève à 3 640 671 euros, ce qui porte la capacité de désendettement à 9,80 années.

	CA 2022	Environnement
Capital restant dû au 31/12/2022		7 519 831
Epargne brute		3 462 733
Capacité de désendettement		2,17

Ce budget n'étant pas autonome, l'épargne est dimensionnée par le niveau de subvention perçue. Ainsi, l'enjeu financier de ce budget réside dans sa capacité à créer de l'épargne pour diminuer sa dépendance au budget général.

Deux emprunts pour un montant total de 4,2 M€ ont été contractés en 2021, mais mobilisés en 2022.

Les dépenses d'équipement se portent 6 167 552,97 €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
20 - Immobilisations incorporelles	2 484,00	3 348,00	5 184,00	1 404,00	8 826,00	4 968,00	- 43,7 %
21 - Immobilisations corporelles	2 767 219,03	975 546,88	1 364 941,92	1 728 471,89	235 373,98	5 456 444,99	2218,2 %
23 - Immobilisations en cours	135 453,61	13 544,16	8 266,85	12 924,60	80 190,86	629 291,02	684,7 %
45 - Opérations sous mandat	0,00	0,00	450 368,80	102 541,89	44 929,97	76 848,96	71,0 %
Total DI réelles	2 905 156,64	992 439,04	1 828 761,57	1 845 342,38	369 320,81	6 167 552,97	1570,0 %

Comme le montre le tableau ci-dessous, le financement de ces 6,2 M€ d'opérations nouvelles a été partiellement couvert par l'épargne (3,46 M€), ainsi que par les subventions et dotations (70 k€), et par l'augmentation de l'emprunt (3,5 M€). Le fonds de roulement a ainsi diminué de 1,1 M€, pour atteindre 96 k€ au 31 décembre 2022. La ressource correspondante sera disponible pour financer les investissements à réaliser en 2023.

Tableau de financement		Environnement
Emplois		6 167 553
	Dépenses d'investissement hors dette	6 167 553
Ressources		5 041 177
	Epargne brute récurrente	3 462 733
	Fonctionnement non-récurrent retraité	- 2 006 100
	Dotations et subventions	70 420
	Divers	0
	Variation de la dette	3 514 125
	Variation du fonds de roulement	- 1 126 376
	Fonds de roulement au 31/12/2021	1 222 805
	Fonds de roulement au 31/12/2022	96 430

1.3. Le compte de gestion

1.3.1. Conformité des comptes

Le conseil communautaire doit s'assurer de la conformité du compte administratif établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion établi par le comptable.

Pour ce faire, on se reportera au tableau « II-A1 – Présentation générale du budget, vue d'ensemble » en page 6 du premier :

Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Dépenses		Recettes
	Section de fonctionnement	29 950 448,37 (A)	31 023 175,08 (B)
Section d'investissement	7 414 241,87 (C)	5 215 139,56 (D)	

que l'on compare au tableau « II.1 – Résultats budgétaires de l'exercice » en page 21 du second :

Résultats budgétaires de l'exercice	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	5 215 139,56 (D)	31 023 175,08 (B)	36 238 314,64
Dépenses nettes	7 414 241,87 (C)	29 950 448,37 (A)	37 364 690,24
Résultats de l'exercice	- 2 1 99 102,31	1 072 726,71	- 1 126 375,60

pour constater la stricte concordance des montants.

1.3.2. Analyse sommaire du compte de gestion

Actif (patrimoine)	M€
Immobilisations	24,10
Créances	7,55
<i>dont titres restant à recouvrer</i>	5,30
<i>dont rattachement de recettes</i>	1,98
<i>Dont opération sous mandat non encore remboursée</i>	0,28
Trésorerie auprès du budget principal	0,00
TOTAL ACTIF	31,65

Passif (ressources)	M€
Fonds propres	17,25
Provisions	2,01
Dettes financières à long terme	7,26
<i>dont intérêts courus non-échus</i>	0,04
Dettes d'exploitation	1,29
<i>dont mandats émis restant à payer</i>	0,97
<i>dont rattachement de dépenses</i>	0,31
Apport de trésorerie du budget principal	3,85
TOTAL PASSIF	31,65

Le budget annexe de l'environnement affiche 24,10 M€ d'immobilisations nettes issues de ses investissements. Celles-ci sont couvertes à 71,6 % par des ressources stables (17,25 M€) issues des surplus de fonctionnement dégagés, des subventions, du FCTVA, ... La dette bancaire (7,26 M€) permet de financer le différentiel.

L'écart avec le résultat du compte administratif (- 0,96 M€) s'explique par le fait qu'à la date du 31 décembre 2022, 7,55 M€ de recettes restaient à recouvrer, dont 1,98 M€ au titre des rattachements de recettes (dont 1,67 M€ de remboursement de trop-versé au Syvadec), et 5,30 M€ de titres émis restant à recouvrer (la subvention d'équilibre du budget principal ayant été mandatée dans le cadre de la journée complémentaire). En effet, le compte de gestion est arrêté par le comptable au 31 décembre de l'exercice, les flux opérés pendant la journée complémentaire sont ainsi considérés comme des titres restant à recouvrer.

En sens inverse, 1,29 M€ de mandats restaient à décaisser, du fait principalement du décalage normal entre l'ordonnateur et le comptable (0,97 M€) et du rattachement de 0,31 M€ de dépenses, auxquels s'ajoutent 0,04 M€ d'intérêts courus non-échus, ainsi que 3,85 M€ d'apport de trésorerie du budget principal. Cet apport de trésorerie est ponctuel du fait du non-encaissement au 31 décembre de la subvention d'équilibre pour les raisons précédemment exposées.

Il convient également de prendre en considération les 2,01 M€ de provisions : 1,8 M€ transférés du budget principal à celui de l'environnement suite aux préconisations de la chambre régionale des comptes pour anticiper les conséquences d'une nouvelle crise des déchets, et 206 k€ au titre des travaux de réhabilitation du site de St Antoine.

II. Les réalisations

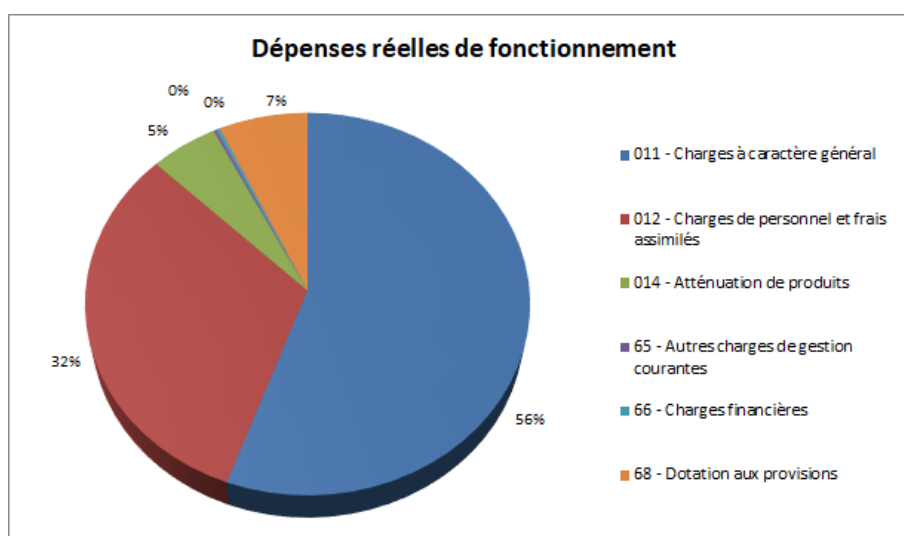
Le budget de l'environnement a enregistré 35 859 156,41 euros de dépenses réelles sur l'exercice 2022 pour 25 750 755,08 euros enregistrés en 2021, soit une progression de 39,3 %.

Dépenses réelles €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Fonctionnement	19 322 042,78	20 267 181,26	21 306 962,97	24 151 183,42	24 843 770,55	29 005 728,54	16,8 %
Investissement	3 295 313,40	1 404 359,18	2 280 300,60	2 295 593,47	906 984,53	6 853 427,87	655,6 %
Total dépenses réelles	22 617 356,18	21 671 540,44	23 587 263,57	26 446 776,89	25 750 755,08	35 859 156,41	39,3 %

Hors résultat d'investissement reporté

II.1. La section de fonctionnement

a. Les dépenses réelles de fonctionnement :



Elles s'élèvent à 29 005 728,54 euros, soit une progression de 16,8 %, et un taux de réalisation de 97,6 %.

Cette évolution s'explique en grande partie du fait du transfert de la provision qui avait été constituée au budget principal pour prévenir les futures crises des déchets vers le budget de l'environnement. Sa reconstitution au chapitre 68 à hauteur de 1,8 M€ s'ajoute à la constitution d'une provision de 206,1 k€ constituée pour prévenir une éventuelle astreinte si les travaux imposés par arrêté sur St Antoine n'étaient pas réalisés dans les délais. Suite à leur réalisation, cette seconde provision sera reprise en 2023.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
011 - Charges à caractère général	10 553 398,44	11 356 326,09	11 935 163,50	13 853 820,82	14 727 819,81	16 104 305,78	9,3 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 105 924,93	7 260 735,52	7 659 710,94	8 234 790,93	8 457 754,39	9 217 757,79	9,0 %
014 - Atténuation de produits	1 522 736,00	1 524 396,00	1 524 753,00	1 524 839,00	1 525 342,00	1 526 372,00	0,1 %
65 - Autres charges de gestion courantes	33 184,00	31 825,00	30 893,05	31 770,39	41 083,08	68 368,25	66,4 %
66 - Charges financières	106 799,41	93 898,65	86 442,48	78 561,94	69 001,23	82 824,72	20,0 %
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	70 000,00	427 400,34	22 770,04	0,00	- 100,0 %
68 - Dotation aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 006 100,00	-
Total DRF	19 322 042,78	20 267 181,26	21 306 962,97	24 151 183,42	24 843 770,55	29 005 728,54	16,8 %
042 - Opéra° d'ordre transferts entre sec°	859 338,00	1 032 734,00	990 847,66	991 278,00	1 019 690,00	944 719,83	- 7,4 %
043 - Opéra° d'ordre dans la sec° de fonct.							
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	859 718,00	1 032 734,00	990 847,66	991 278,00	1 019 690,00	944 719,83	- 7,4 %
Total dépenses de fonctionnement	20 181 380,78	21 299 915,26	22 297 810,63	25 142 461,42	25 863 460,55	29 950 448,37	15,8 %

Le total cumulé des dépenses de fonctionnement s'établit à 29 950 448,37 euros pour un taux de réalisation de 97,7 %, contre 25 142 461,42 euros en 2021 (et un taux de réalisation de 98,1 %).

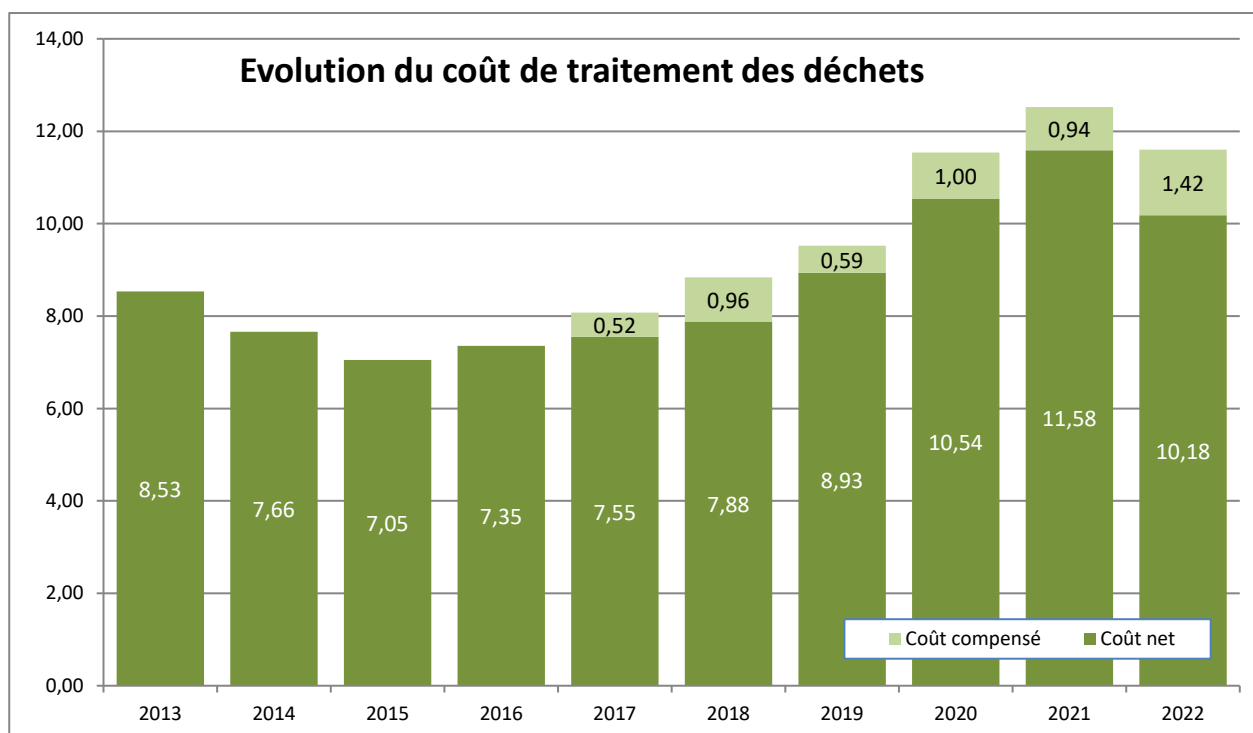
Les dépenses du chapitre 011 s'élèvent à 16 104 305,78 euros contre 14 727 819,81 euros en 2021, soit une augmentation de 9,3 %.

Les charges liées au traitement des déchets, notamment les charges du Syvadec, sont ainsi passées de 12 524 419 euros en 2021 à 13 272 286 euros en 2022, soit une augmentation de 6,0 %.

Toutefois, par courrier du 16 janvier, le Syvadec a notifié à la CAPA un trop-versé de 1 672 424 € qui fait l'objet d'un rattachement de recettes sur l'exercice. Ainsi, en prenant en compte cet élément, la cotisation de la CAPA pour 2022 se porte à 11 599 862 € ; tandis que l'évolution réelle du chapitre 011 est de - 2,0 %.

Si l'on intègre les recettes de valorisation, l'évolution du coût du traitement des déchets est de - 12,1 %.

Coût	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Traitement	7 048 504	7 354 309	8 075 925	8 836 280	9 521 151	11 536 526	12 524 419	11 599 862
net des recettes	7 048 504	7 354 309	7 551 277	7 878 483	8 934 233	10 539 880	11 584 557	10 179 423
Evolution	- 8,0 %	+ 4,3 %	+ 2,7 %	+ 4,3 %	+ 13,4 %	+ 18,0 %	+ 9,9 %	- 12,1 %



En 2022, la production globale des déchets ménagers et assimilés était 45 372 tonnes, soit 504 kg/hab et - 13% par rapport à 2021.

- 6 639 tonnes : - 4251 tonnes de déchets résiduels et - 2388 tonnes de valorisables.
- 84 kg/habitant : - 54 kg/hab de résiduels et - 30 kg/hab de valorisables.

	Total DMA		Total enfouissement		Total valorisable		Taux de valorisation
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	
Total 2018	50 129	589	36 399	428	13 729	161	27 %
Total 2019	52 164	597	36 257	415	15 907	182	30 %
Total 2020	49 418	563	33 906	386	15 512	177	31 %
Total 2021	52 011	588	34 746	393	17 265	195	33 %
Total 2022	45 372	504	30 495	339	14 877	165	32 %
Evolution 2018-2022	- 9,5 %	- 14,4 %	- 16,2 %	- 20,8 %	+ 8,4 %	+ 21,1 %	+ 5 pt
Evolution 2021-2022	- 12,8 %	- 14,3 %	- 12,2 %	- 13,7 %	- 13,8 %	- 15,4 %	- 1 pt

Collectes sélectives réalisées par la CAPA

en tonnes	Emballages	Papier	Verre	Cartons	Biodéchets	Total
2018	1076	1129	1904	1055	0	5164
2019	1462	1037	2026	1172	0	5697
2020	1832	914	1870	1087	12	5715
2021	2203	857	1969	1288	80	6397
2022	2047	744	2095	1378	243	6506
Evolution 2018-22	+ 971	- 385	+ 191	+ 323	+ 243	+ 1342
Evolution 2021-22	- 156	- 113	+ 125	+ 90	+ 163	+ 109

Globalement les résultats de collecte sélective assurée par la CAPA sont en légère hausse : 109 tonnes (+ 1,2 kg/hab). Ce résultat confirme que la baisse globale des déchets valorisés est bien imputable à la déchèterie.

en tonnes	Emballages		Papier		Verre		Cartons		Biodéchets	Total
	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte		
2019	734	729	831	206	1212	814	1172			5697
2020	724	1108	751	164	1271	600	1085	2	12	5715
2021	745	1458	684	173	1270	699	1240	48	80	6397
2022	618	1429	581	163	1183	911	1271	106	243	6506
Evolution 2021-22	- 17 %	- 2 %	- 15 %	- 5 %	- 7 %	+ 30 %	+ 3 %	+ 122 %	+ 203 %	+ 2 %

Administration générale

011-8 - Remboursement de frais à la collectivité de rattachement (budget annexe) - 149 295 € (53,6%)

Reversement à la collectivité des frais de structure (location du copieur, nettoyage du bâtiment...)

011-16588 - Frais d'acte et de contentieux - 0 € (0,0%)

Aucune dépense en 2022, ce poste comprend principalement les frais d'huissier.

011-18634 - Adhésions, cotisations - 987 € (65,8%)

Adhésion au réseau AMORCE

011-2193 - AE - Etude optimisation de la collecte - 0 € (0,0%)

Ligne plus utilisée, remplacée par la ligne 23720

011-22692 - Services bancaires et assimilés - 0 € (0,0%)

Régularisation commission bancaire DC 2017/083

011-22678 - Opération pilote Tarra biodéchets - 0 € (0,0%)

Les analyses n'ont pas été réalisées car la production a été faible.

011-23720 - AE - Etude optimisation de la collecte - 60 900 € (100,0%)

Cette étude a pour objectif d'identifier les leviers d'optimisation fonctionnelle et financière du service public de collecte des déchets, de maîtriser les coûts de gestion, d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers et de moderniser les outils de travail et de suivi. Le marché a été notifié le 26/04/2022. La phase 2 est en cours.

65-22679 - Subvention FALEPA recyclage plastique - 10 000 € (100,0%)

Correspond à un reliquat de 2021

65-20654 - Régularisation PAS - 1 € (0,0%)

Régularisation du prélèvement à la source.

65-56 - Indemnités des maires adjoints et conseillers - 34 288 € (95,8%)

Prise en charge par le budget annexe de l'indemnité versée au vice-président en charge de la compétence.

65-20656 - Créances admises en non-valeur - 24 079 € (97,0%)

Par délibération n°2022-112 du 26 juillet 2022, le conseil communautaire a autorisé l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

014-18630 – Dotation de solidarité communautaire – 1 519 144 € (100 %)

Remboursement au budget principal de la part d'attribution de compensation reversée à la ville dans le cadre du transfert de la compétence environnement

014-17619 – Remboursement CCCP TEOM – 5 695 € (99,9 %)

L'inscription budgétaire porte sur l'application de la convention de coopération locale liant la CAPA à la Communauté de Communes du Celavu-Prunelli relative aux prestations de collecte de déchets ménagers, adoptée par la délibération n°2018-105.

Centre technique communautaire pour exploitation collecte**011-1 - Energie et électricité - 30 000 € (100,0%)**

Consommation électrique sur le site des locaux de la Direction de l'Environnement (CODEC)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Electricité	76 668	65 134	66 252	63 859	83 581	27 226	30 000
Electricité St Antoine						50 364	34 370

011-2 - Combustibles - 1 140 € (76,0%)

Gaz consommé pour les activités du centre technique : chariots élévateurs, soudage...

011-4 - Annonces et insertions - 11 664 € (97,2%)

Publicités et annonces légales liées aux marchés publics de la Direction de l'Environnement. Montant défini par le service de la commande publique, en fonction des données transmises par les services.

011-5 - Locations immobilières Codec - 257 136 € (100,0%)

Location des locaux CODEC abritant la Direction de l'Environnement.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Locations immobilières	225 000	225 000	225 000	235 826	236 762	235 826	257 136

011-7 - Carburants - 640 000 € (100,0%)

Reversement à la Ville d'Ajaccio du carburant utilisé par les véhicules légers et les véhicules de collecte de la collectivité. L'augmentation en 2022 vient de l'augmentation du coût du carburant durant l'année 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Carburants	140 408	406 030	384 882	370 856	380 167	358 004	640 000

011-9 - Autres frais divers - 1 147 € (28,3%)

Frais et interventions diverses (reproduction de clé, intervention de dépannage ...).

011-10 - Fournitures d'entretien - 1 559 € (59,9%)

Acquisition de produits d'entretien pour les véhicules.

011-11 - Fournitures de petit équipement - 10 026 € (66,8%)

Acquisition de petit équipement : balais, pelles, râteliers, cadenas, matériel divers pour équipement du bâtiment.

011-12 - Vêtements de travail - 70 524 € (86,0%)

Acquisition d'EPI : vêtements, chaussures, gants et autres équipements nécessaires aux agents de collecte.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Vêtements de travail	85 327	86 777	55 552	100 641	105 642	115 141	70 524

011-14 - Prestations entretien parc PL - 75 560 € (69,6%)

Entretien et maintenance du parc de véhicules poids-lourds destinés à la collecte des déchets

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entretien parc PL	436 746	437 566	233 695	239 689	150 304	131 635	75 560

011-16 - Locations mobilières - 281 678 € (92,9%)

Location de véhicules de collecte.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Locations mobilières	613 398	530 750	320 432	302 218	148 515	132 825	281 678

011-18 - Contrôle réglementaire trimestriel bennes - 10 018 € (96,3%)

Prestations relatives aux contrôles réglementaires des équipements de bennes à ordures ménagères, équipements et engins de levage.

011-20 - Contrats de prestations travaux ferronnerie - 0 € (0,0%)

Ferronnerie/chaudronnerie sur les caissons des bennes de collecte.

011-26 - Fournitures de petit équipement - 975 € (25,4%)

Ce poste concerne la fourniture de petits équipements pour le site de Saint-Antoine.

011-116 - Eau et assainissement - 1 926 € (38,5%)

Consommation d'eau et de curage sur les sites de Saint-Antoine et de Codec.

011-1190 - Maintenance - 4 295 € (90,1%)

Contrat d'entretien et de maintenance des détecteurs de gaz.

011-2224 - Maintenance colonnes enterrées - 759 € (5,7%)

Réparation, maintenance et curage des colonnes enterrées et semi-enterrées.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Maintenance col. enterrées	- 270	18 259	6 677	6 032	13 677	3 200	759

011-3262 - Acquisition sacs pour collecte - 36 266 € (99,8%)

Acquisition sac Emballage pour la collecte en sac du centre-ville. Acquisition de sacs bordeaux pour les professionnels situés en centre-ville.

011-4297 - Fournitures petit équipement CTC - 2 240 € (44,8%)

Acquisition de petit matériel (consommable débroussailleuse, diable, outillage...).

011-16571 - Elimination matériel usagé - 11 169 € (62,2%)

Traitement Pneus, conteneurs roulants et bornes usagés.

011-16572 - Contrôles réglementaires - 675 € (16,4%)

Contrôles périodiques des équipements (pont élévateur du garage, machines garage ...).

011-16574 - Maintenance engins - 2 929 € (58,6%)

Maintenance et fourniture de pièces détachées des engins chargeurs et chariots élévateurs.

011-16575 - Prestations entretien parc VL - 2 016 € (50,4%)

Charges relatives à l'entretien et à la maintenance du parc de véhicules légers (mini-bennes, camions plateaux...).

011-17599 - Travaux aménagement locaux Codec - 337 449 € (89,4%)

Travaux engagés en 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Aménagements locaux CODEC	7 386	161 752	47 997	95 645	38 685	0	337 349

011-17600 - Entretien bat Codec - 30 457 € (78,9%)

Entretien du site CODEC, contrat de dératisation, remplacement robinetterie vestiaire...

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entretien CODEC	16 676	10 390	23 733	9 626	26 392	6 085	30 457

011-22677 - Aire de lavage - 28 986 € (100,0%)

Aménagement d'une aire de lavage sur le site de Codec afin que les chauffeurs ne soient plus obligés d'aller laver leur véhicule sur le site de Saint-Antoine

011-17604 - Acquisition sacs fermentescibles - 17 569 € (95,0%)

Acquisition de sacs pour la collecte des biodéchets.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Acquisitions sacs collecte	80 375	54 800	23 733	0	13 226	19 820	53 835

011-18625 - Supports signalétique - 5 739 € (66,7%)

Panneaux signalétiques pour interdiction de dépose des dépôts sauvages, panneaux d'information

011-20649 - Lavage désinfection PAV - 0 € (0,0%)

Aucune dépense en 2022 car marché infructueux. Relance en cours, notification courant 2023

011-20648 - Débroussaillage Codec - 0 € (0,0%)

Prestation externe de débroussaillage du site CODEC, aucune dépense réalisée en 2022. Prestation réalisée en régie.

011-21665 - Fournitures pièces maintenance véhicules - 169 162 € (78,4%)

Ce poste concerne l'acquisition de pièces nécessaire à la maintenance des véhicules de collecte.

011-22689 - Logiciel de gestion des bacs - 17 040 € (100,0%)

Marché de gestion et suivi des bacs.

011-20662 - Acquisition vaccins - 2 423 € (99,9%)

Acquisition de vaccins pour la protection des agents.

011-23703 - Vidéosurveillance PAV - 9 949 € (66,3%)

Pièges photographiques pour accompagner les actions de la PMI dans la lutte contre les dépôts sauvages et incivilités.

011-23712 - Acquisition pièces détachées pour mobilier collecte - 7 146 € (96,6%)

Acquisition de petites pièces détachées pour les bacs, les bornes ne pouvant être engagé en investissement.

011-23713 - Consommables cuves PL - 9 257 € (92,3%)

Acquisition de fluides pour les activités du garage communautaire (huiles, ADBlue ...).

Prévention – réemploi – tri – valorisation

011-4280 - Communication et sensibilisation - 176 € (3,5%)

Actions de prévention réalisées par le service prévention et valorisation

011-40 - Prestations service communication - 24 347 € (53,6%)

011-22694 - Annonces insertions communication - 1 827 € (100,0%)

011-22695 - Catalogues imprimés communication - 408 € (100,0%)

Les dépenses ont concerné la campagne de communication et les impressions relatives aux nouvelles modalités de collecte des déchets en centre-ville. La direction de la communication a également procédé au renouvellement de l'ensemble des supports d'information relatifs au tri : impression de pochettes et mémos tri par flux. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de la RSI, des dépliants ont été imprimés. Enfin, il a été réalisé une campagne de communication pour la fête du réemploi.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Communication-sensibilisation	95 082	40 838	76 621	85 965	14 797	10 436	176
Prestations service communication						49 263	26 582

011-23702 - Compostage collectif maitre composteur - 0 € (0,0%)

Le projet a été abandonné.

011-23708 - Matériel de sensibilisation - 2 428 € (2,6%)

Acquisition de matériel de communication : tente, rubans adhésifs...

011-23704 - Equipement communication sur BOM - 0 € (0,0%)

Concernant l'affichage sur les BOM, l'opération a été reportée en 2023.

Traitement

011-24 - Energie et électricité Saint Antoine - 34 370 € (68,7%)

Consommation électrique sur le site de Saint-Antoine.

011-2194 - Eau et assainissement Saint Antoine - 1 858 € (61,9%)

Prestations eau et de curage St Antoine.

011-23701 - Nettoyage caniveaux Saint Antoine - 0 € (0,0%)

L'opération a été reportée en 2023.

011-32 - Traitement des déchets liquides - lixiviats - 202 405 € (99,9%)

Ce poste comprend la location de l'installation de traitement, la télésurveillance et maintenance de l'unité, ainsi que les consommables nécessaires au traitement des lixiviats sur la base d'un traitement de 18 000 m3. Le nombre de m3 traités dépend des précipitations.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Traitement lixiviats	340 378	207 294	232 800	249 671	195 798	210 493

011-33 - Contrôle réglementaire pont bascule - 1 440 € (72,0%)

Contrôle nécessaire au maintien de l'agrément du pont bascule de Saint-Antoine

011-116 - Eau et assainissement - 1 926 € (38,5%)

Prestations eau et de curage St Antoine.

011-2198 - Débroussaillage St Antoine - 35 340 € (100,0%)

La collectivité est tenue, par arrêté préfectoral de maintenir débroussaillée une bande de 50m autour du site. Par mesure de sécurité, elle est tenue de maintenir dégagés les abords des bâtiments et installations de captage du biogaz. Une partie du débroussaillage est réalisée en régie, l'autre partie est sous-traitée.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Débroussaillage St Antoine	11 952	21 363	17 434	11 492	6 342	18 152	35 340

011-2235 - Analyse des eaux et lixiviats St Antoine - 28 998 € (76,3%)

La deuxième campagne d'analyses prévue en décembre 2021 n'a pu être réalisée qu'en janvier 2022 (date de notification du nouveau marché), ce qui explique l'augmentation des dépenses de ce poste pour l'année 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Analyses lixiviats	- 15 327	24 028	25 005	30 370	29 183	14 722	28 998

011-3242 - Transports OM SYVADEC - 13 272 286 € (99,8%)

Le montant inscrit correspond au paiement des appels de fonds prévisionnels. Les prévisions reposaient sur un tonnage à enfouir en baisse s'établissant à 33 928 tonnes sur la base d'un coût d'enfouissement à 391 € la tonne. Le tonnage définitif pour l'année 2022 s'élève à 30 495 tonnes ce qui a engendré une régularisation en faveur de la CAPA.

011-3245 - Contrôles réglementaires décharge réhabilitée - 1 200 € (6,0%)

Contrôle topographique du site (surveillance des tassements), ainsi qu'un contrôle inopiné déclenché par l'inspecteur des installations classées. Ce poste comprend également les contrôles de la combustion du biogaz en torchère.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contrôles règlementaires	0	5 849	8 766	1 210	3 780	736	1 200

011-3247 - Maintenance torchère pour biogaz - 7 761 € (77,6%)

Diagnostic réseau torchère saint Antoine.

011-4285 - Garanties financières réhabilitation St Antoine - 2 592 € (96,0%)

Ce poste comprend le coût de la garantie accordée à la collectivité pour le suivi post-exploitation. Les garanties doivent couvrir les opérations de surveillance du site, d'intervention en cas d'accident ou de pollution, et de remise en état du site après exploitation. Le montant initial de cette garantie pour la décharge de St Antoine est de 1 075 000 euros. Ce montant est de 716 000 euros à compter de la sixième année.

011-4286 - Marché enlèvement du verre - 186 809 € (93,4%)

Collecte du verre des cafés, hôtel et restaurants.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Enlèvement du verre	86 184	123 478	143 601	186 660	158 858	148 178	186 809

011-4287 - Cotisation déchetterie SYVADEC - 0 € (0,0%)

Extension de service de la déchetterie du Stiletto (ouverture des jours fériés) pour la collecte des encombrants, le montant payé en 2022 a été mandaté sur l'enveloppe 3242.

Les dépenses du chapitre 012 s'élèvent à 9 217 757,79 € contre 8 457 754,39 € en 2020, soit 9,0 % d'augmentation. Cette somme intégrant le reversement au budget principal (931 611 €), la masse salariale directement imputable au budget de l'environnement s'élève à 8 286 147 euros contre 7 550 164 euros en 2021, soit une augmentation réelle de 9,75 %.

44 agents du budget de l'environnement ont bénéficié d'avancements d'échelons sur l'ensemble de l'année 2022, ce qui représente un coût supplémentaire d'environ 105 k€.

En 2022, la prise en compte du décret n° 2022-586 du 20 avril 2022 portant revalorisation de l'indice majoré minimum de la fonction publique à effet au 1^{er} mai 2022 - qui passe de 343 (IB 371) à 352 (IB 382) – a touché 89 agents.

En juillet 2022, la hausse de la valeur du point de la fonction publique territoriale de 3,5 % a impacté l'ensemble des agents, pour un coût supplémentaire d'environ 115 k€.

Avec la mise en place du RIFSEEP, le CIA a été versé à 100% pour les agents n'ayant pas d'absence et ayant eu une bonne évaluation professionnelle ; représentant un coût pour 2022 de 52 500 €.

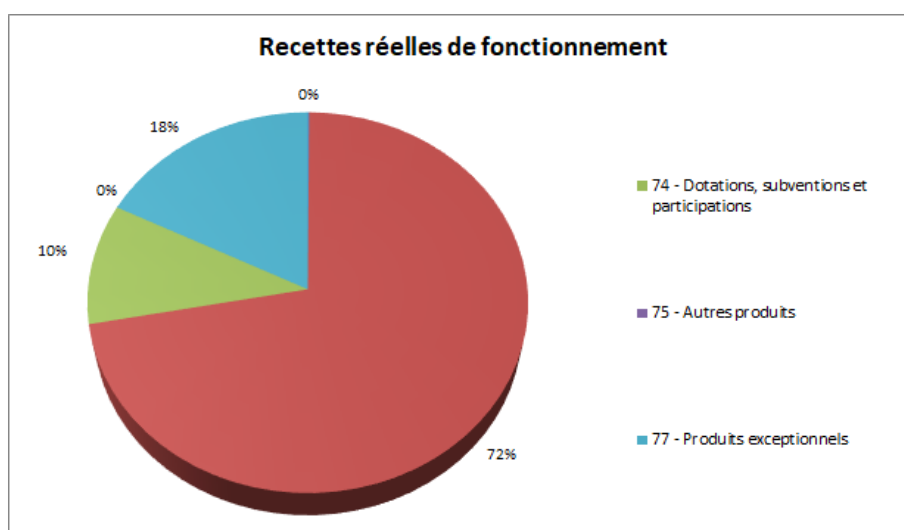
L'évolution de la masse salariale a également été impactée par le recours à des saisonniers au service de la collecte pour pallier les absences d'agents en arrêt maladie.

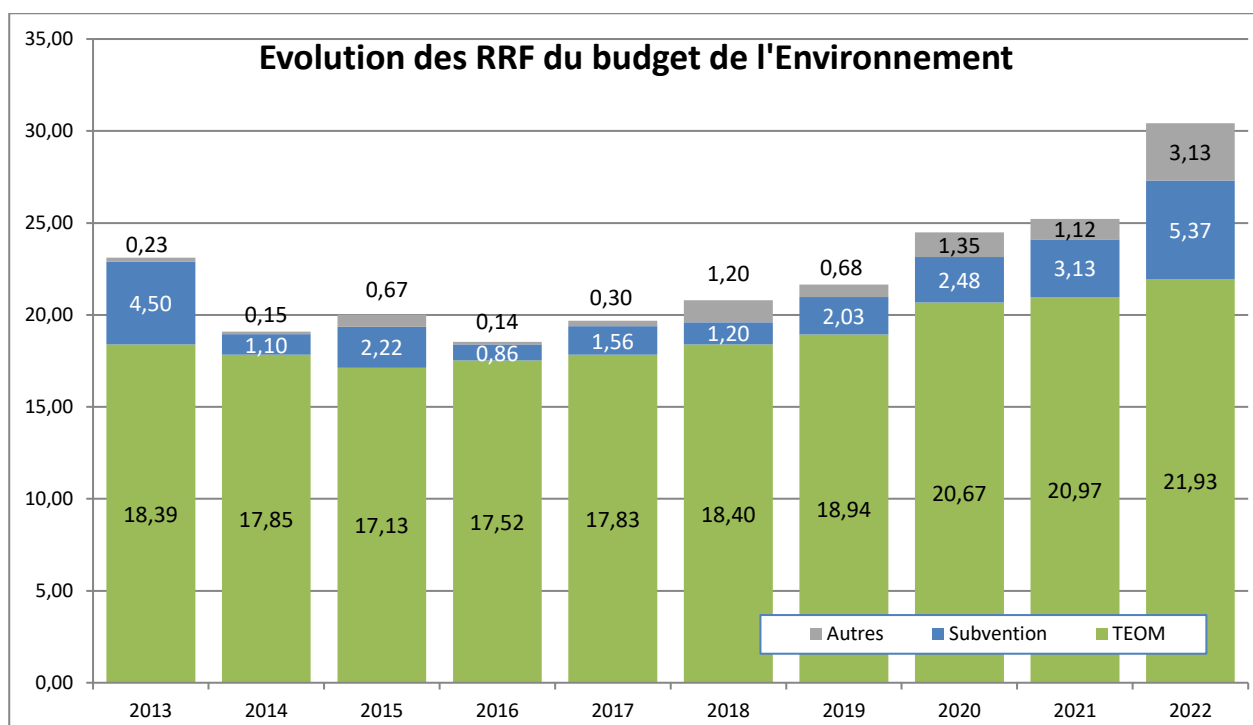
b. Les recettes réelles de fonctionnement.

Elles s'élèvent à 30 462 361,08 euros, en augmentation de 20,8 %, principalement liées à l'augmentation du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères du fait de l'évolution des bases, des subventions et de la subvention d'équilibre du budget principal (qui intègre les 1,8 M€ de transfert de la provision précédemment exposée).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
013 - Atténuation de charges	8 938	0	0,00	0,00	0,00	0	-
70 - Produits des domaines	461	4 500	0,00	109,96	389,70	32 270,00	8180,7 %
73 - Impôts et taxes	17 830 456	18 397 955	18 940 156,00	20 666 990,00	20 971 241,00	21 927 013,00	4,6 %
74 - Dotations, subventions et participations	289 422	1 191 031	606 159,10	948 121,78	1 122 385,20	3 128 204,28	178,7 %
75 - Autres produits	0	0	1,51	2,28	0,77	0,95	23,4 %
77 - Produits exceptionnels	1 555 944	1 200 000	2 030 000,00	2 480 000,00	3 127 386,09	5 374 872,85	71,9 %
78 - Reprise sur provision	0	0	70 000,00	398 224,00	0,00	0,00	-
Total RRF	19 685 221	20 793 486	21 646 316,61	24 493 448,02	25 221 402,76	30 462 361,08	20,8 %
042 - Opéra° d'ordre transferts entre sec°	481 840	523 188	619 076,00	643 057,00	654 511,00	560 814,00	- 14,3 %
043 - Opéra° d'ordre dans la sec° de fonct.							-
Total Recettes d'ordre de fonctionnement	481 840	523 188	619 076,00	643 057,00	654 511,00	560 814,00	- 14,3 %
Total recettes de fonctionnement	20 167 061	21 367 232	22 265 392,61	25 136 505,02	25 875 913,76	31 023 175,08	19,9 %

Si on neutralise cet apport exceptionnel de 1,8 M€, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 13,6 %.





Détail du chapitre 73 : Impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent 72 % des recettes réelles de fonctionnement et sont inscrits au chapitre 73. Ce dernier augmente de 955 772 € soit 4,6 %, par rapport à 2021.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères constitue la principale ressource de budget annexe de l'environnement. Elle est assise sur 50 % de la valeur locative cadastrale (VLC). La variation du produit dépend du taux fixé et des évolutions forfaitaire et physique des bases foncières. Consacrée par l'article 99 de la loi de finances 2017, la majoration forfaitaire n'est plus votée en loi de finances, mais est automatiquement fixée au regard des deux paramètres suivants :

- l'inflation passée (et non plus prévisionnelle) afin d'éviter les surestimations récurrentes,
- l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre de l'année N-1.

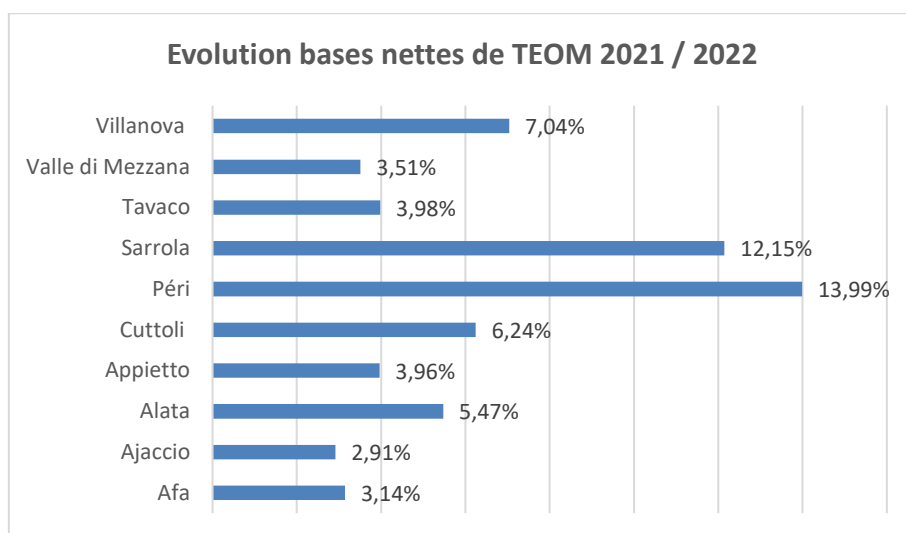
Ainsi, pour 2022, et sur la base des résultats constatés en novembre 2021, le coefficient de majoration forfaitaire a été fixé à 3,4 %.

L'année 2015 avait marqué la fin du lissage de taux sur le territoire communautaire. Ainsi et abstraction faite des taux réduits applicables à certaines zones, deux taux pleins coexistent sur le territoire : 20,57 % Ajaccio et 17,21 % rural.

Ces taux ont été inchangés pour 2022.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Bases	94 193 682	97 416 369	99 162 709	102 733 670	104 320 804	108 330 543	3,8 %
Taux Moyen pondéré	18,94 %	18,94 %	18,94 %	19,94 %	19,94 %	19,94 %	

Concernant les bases nettes, l'évolution forfaitaire des bases telle que précédemment décrite combinée à l'évolution physique explique l'augmentation du rythme d'évolution en 2022 comparé à 2021.



On relèvera la progression de Peri, plus grosse augmentation recensée du territoire en 2022, principalement liée au travail d'actualisation des bases fiscales, piloté par les services financiers communautaires en lien avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) et qui se poursuivra sur 2023.

Détail du chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Le chapitre 74 représente 10 % des recettes réelles de fonctionnement, en progression de 178,7 % par rapport à 2021 du fait notamment de l'évolution des recettes valorisables reversées par le Syvadec en fonction des performances de tri (1 420 439 € contre 939 862 € en 2021) combiné au rattachement du remboursement attendu du trop versé par la CAPA au titre de sa contribution 2022 à hauteur de 1 672 424 €.

74-18635 - Recettes revalorisables reversées par le Syvadec - 3 092 863 € (217,7%)

Ce montant intègre à la fois, le trop-versé de cotisation Syvadec précédemment exposé pour 1 672 424 €, et 1 420 439 € de recettes de valorisation.

74-20661 - FCTVA fonctionnement - 35 341 € (19633,9%)

Le reversement effectué par la Préfecture correspond au fond de compensation de la TVA payé en section de fonctionnement dans le cadre des opérations de éligibles sur la période 2020-2021.

Détail du chapitre 77 : Produits exceptionnels

Le chapitre 77 est constitué de la subvention du budget général, dimensionnée pour maintenir l'équilibre du compte administratif. Elle représente 17,4 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 12 % au CA 2021. Toutefois, si l'on ne tient pas compte des 1,8 M€ liés au transfert de la provision du budget principal vers celui de l'environnement, la subvention représente 11,5 % des recettes réelles de fonctionnement.

Son augmentation de 71,0 % constatée sur 2022, passant de 3,1 à 5,3 M€ (3,5 M€ soit + 12,9 % sans le transfert de provision), pérennise et accroît la dépendance envers le budget principal.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Part de la subvention dans les RRF du budget de l'environnement	7,9 %	5,8 %	9,4 %	10,1 %	12,3 %	17,4 %
Part de la TEOM dans les RRF du budget annexe de l'environnement	90,6 %	88,5 %	87,5 %	84,4 %	83,1 %	72,0 %
Evolution du montant de la subvention N/N-1	81,0 %	- 22,9 %	69,2 %	22,2 %	26,1 %	71,0 %

Outre la subvention versée par le budget principal, on compte également quelques recettes supplémentaires au chapitre 77.

77-2241 – Produits exceptionnels divers – 3 013 €

La somme encaissée résulte d'opérations diverses de gestion, telles que la restitution d'avoir, le remboursement de trop perçu sur des marchés en cours de réalisation ou bien le remboursement de conteneurs sinistrés par décision de justice.

77-17624 – Cession véhicules OM vente aux enchères – 24 259 €

L'encaissement résulte de plusieurs ventes aux enchères organisées sur la plateforme Agorastore et concernant des véhicules rattachés aux services techniques (Bennes à ordures ménagères, plateaux...).

77-23715 – annulation de rattachements – 47 601 €

La recette résulte de l'opération de gestion consistant à régulariser des rattachements de charges de fonctionnement constatées sur le compte administratif 2021 mais n'ayant pas été réalisées au 31 décembre 2022. Comme pour les budgets Principal et Transports, il convient ainsi de neutraliser cette charge par un titre de recette du montant non réalisé.

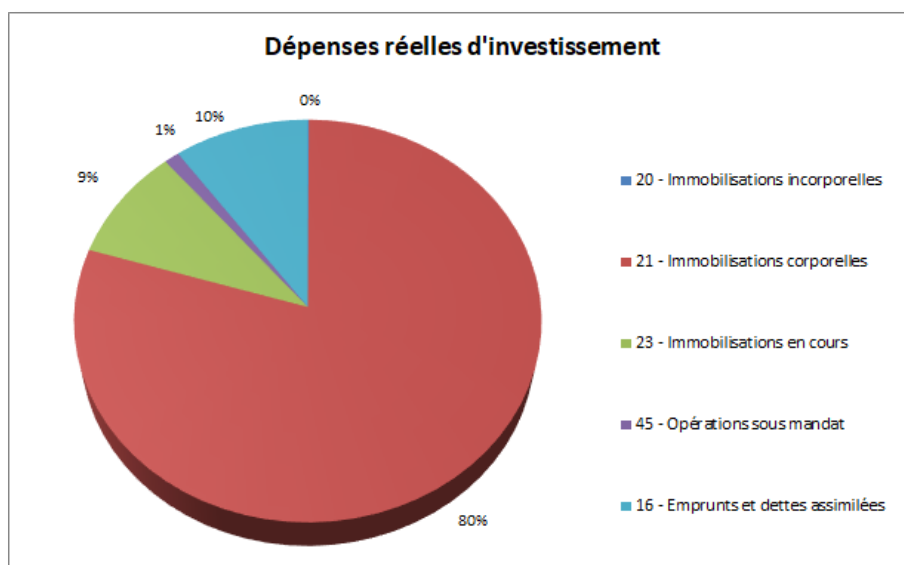
II.2 La section d'investissement

a. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 853 427,87 euros, en progression de 655,6 % par rapport à 2021 ; pour un taux de réalisation de 70,4 %, contre 21,8 % l'exercice précédent. Sans l'acquisition des locaux dits « Fun Foot » destinés à accueillir le futur centre technique communautaire pour 4 342 654 €, leur évolution serait de + 176,8 %.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
13 - Atténuation de charges	0,00	0,00	450 368,80	0,00	0,00	0,00	-
20 - Immobilisations incorporelles	2 484,00	3 348,00	5 184,00	1 404,00	8 826,00	4 968,00	- 43,7 %
21 - Immobilisations corporelles	2 767 219,03	975 546,88	1 364 941,92	1 728 471,89	235 373,98	5 456 444,99	2218,2 %
23 - Immobilisations en cours	135 453,61	13 544,16	8 266,85	12 924,60	80 190,86	629 291,02	684,7 %
45 - Opérations sous mandat	0,00	0,00	52 345,92	102 541,89	44 929,97	76 848,96	71,0 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	390 156,76	411 920,14	399 193,11	450 251,09	537 663,72	685 874,90	27,6 %
Total DI réelles	3 295 313,40	1 404 359,18	2 280 300,60	2 295 593,47	906 984,53	6 853 427,87	655,6 %
040 Subventions d'équipements transférées au compte de Résultat	481 840,00	523 188,00	619 076,00	643 057,00	654 511,00	560 814,00	- 14,3 %
041 Opérations patrimoniales	4 320,00	2 484,00	3 348,00	0,00	1 404,00		-
Total DI d'ordre	486 160,00	525 672,00	622 424,00	643 057,00	655 915,00	560 814,00	- 14,3 %
Total dépenses d'investissement	3 781 473,40	1 930 031,18	2 902 724,60	2 938 650,47	1 562 899,53	7 414 241,87	- 46,8 %

Les restes à réaliser qui seront repris sur l'exercice 2023 se portent à 704 110,12 euros.



La politique d'investissement de la CAPA s'est poursuivie.

Le chapitre 20 n'a pas été mobilisé en 2021, hormis pour les frais d'insertion, les études relatives à la réalisation de locaux adaptés pour la Direction de l'environnement ayant été suspendues dans le cadre de l'acquisition des locaux dits Fun Foot.

20-60 - frais d'insertion - 4 968 € (62,1%)

Il s'agit des publicités et annonces légales liées aux marchés publics de la Direction de l'Environnement. Le montant réalisé est ajusté en fonction de la densité des affaires traitées pour l'année en cours.

20-18627 - Programmiste CTC - 0 € (0,0%)

Programmiste pour l'élaboration du projet de nouveau centre technique communautaire. Rien n'a été dépensé en 2022.

Au chapitre 21, les principales réalisations ont trait à l'acquisition des locaux du futur centre technique communautaire et à l'acquisition de nouveaux véhicules.

21-62 - Acquisitions diverses - garage St Antoine - 5 398 € (100,0%)

Petit matériel.

21-22697 - Acquisition local Fun Foot - 4 342 654 € (94,4%)

Acquisition de locaux destinés à accueillir les futurs locaux de la Direction de l'Environnement. Initialement prévue en décembre, l'acquisition n'a pu être signée qu'en avril 2022.

21-22684 - Acquisition bacs redevance spéciale - 51 600 € (73,7%)

Bacs pour les professionnels collectés par la régie de collecte.

21-22686 - Opération pilote Tarra biodéchets - 110 520 € (89,5%)

Acquisition d'un système autonome pour le traitement des biodéchets dans le cadre de l'expérience pilote sur l'Amirauté. Mis en service début 2022.

Exploitation collecte

21-23711 - Acquisitions diverses - garage St Antoine - 6 664 € (99,9%)

Matériel nécessaire à l'atelier (nacelle mobile, grue d'atelier, torche aspirante, booster poids lourds...).

21-64 - AP - Acquisition modernisation parc véhicules - 630 779 € (42,0%)

Correspond à la livraison et au paiement de 2 bennes à ordures ménagères de 14 m3, d'une mini benne de 7,5 tonnes et d'une micro-benne de 3,5 tonnes.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Acquisitions véhicules	240 960	1 294 513	728 338	833 302	1 323 992	0	630 779

21-20657 - Changement équipement colonnes enterrées - 0 € (0,0%)

Opération reportée en 2023.

21-100 - Fournitures conteneurs enterrés - 7 052 € (14,1%)

Marché en cours de lancement.

21-1154 - Equipement points collecte communes - 33 368 € (21,4%)

Poste relatif à l'aménagement des points de collecte.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Equipement points collecte	5 178	57 427	37 651	94 948	24 983	44 142	33 368

21-16576 - Acquisition bacs OM - 102 455 € (50,0%)

La faible commande de conteneurs roulants s'explique par le ralentissement du déploiement en raison de l'étude d'optimisation.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Acquisition bacs OM	216 932	301 522	85 534	75 262	114 827	100 910	102 455

Service prévention – réemploi – tri – valorisation

21-74 - Acquisition PAV - 56 610 € (39,2%)

Renouvellement des bornes endommagées ainsi que les nouvelles dotations. Le peu de dépenses sur ce poste s'explique par le ralentissement du déploiement en raison de l'étude d'optimisation.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Acquisition PAV	79 362	502 686	38 758	125 563	66 546	52 182	56 610

21-78 - Acquisition caissons amovibles déchetteries modulaires - 24 648 € (86,1%)

Remplacement des caissons qui sont utilisés notamment pour les déchetteries mobiles

21-80 - Acquisition bacs collecte sélective - 84 698 € (47,1%)

La faible commande de conteneurs roulants s'explique par le ralentissement du déploiement en raison de l'étude d'optimisation.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Acquisi° bacs collecte sélective	0	32 856	29 946	181 143	194 997	26 044	84 698

21-23705 - Acquisition bus du tri - 0 € (0,0%)

Cette action est reportée à 2023.

Le chapitre 23 a été principalement mobilisé pour la réalisation d'une aire de lavage.

Exploitation collective

23-22682 - Aire de lavage - 0 € (0,0%)

Equipement de lavage de l'aire de lavage sur le site de Codec afin que les chauffeurs ne soient plus obligés d'aller laver leur véhicule sur le site de Saint-Antoine. Aucune dépense en 2022 car l'opération est terminée.

Grands projets

23-1167 – AP - travaux réhabilitation décharge - 629 291 € (50,9%)

Création d'un dispositif de rétention et de pompage des lixiviats de l'ancienne décharge de Saint Antoine. Les travaux attribués en juillet 2022, se sont achevés en décembre 2023. Le solde des marchés interviendra en 2023

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Réhab. St Antoine barrière hyd.	599 563	10 879					
Travaux réhabilitation décharge	113 085	8 918	0	0	0	8 404	629 291

23-16587 - Trx réfection bâtiments St Antoine - 0 € (0,0%)

Petits travaux de propreté des locaux d'accueil, reportés en 2023.

Au chapitre 45, est portée l'opération sous mandat du Syvadec de réalisation d'une Unité de Tri et de Valorisation.

458101-23706 - Frais procédure UTV - 4 802 € (32,0%)

Frais de procédure liés à la construction de l'unité de tri valorisation

458101-19640 - Etudes et travaux UTV - 72 047 € (15,8%)

Ces dépenses concernent l'étude et les travaux nécessaires à la construction d'un centre de tri et de valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CAPA conformément à la convention signée entre la CAPA et le SYVADEC.

	2018	2019	2020	2021	2022
Unité de tri et de valorisation	0	52 346	102 542	0	76 849

b. Les recettes d'investissement.

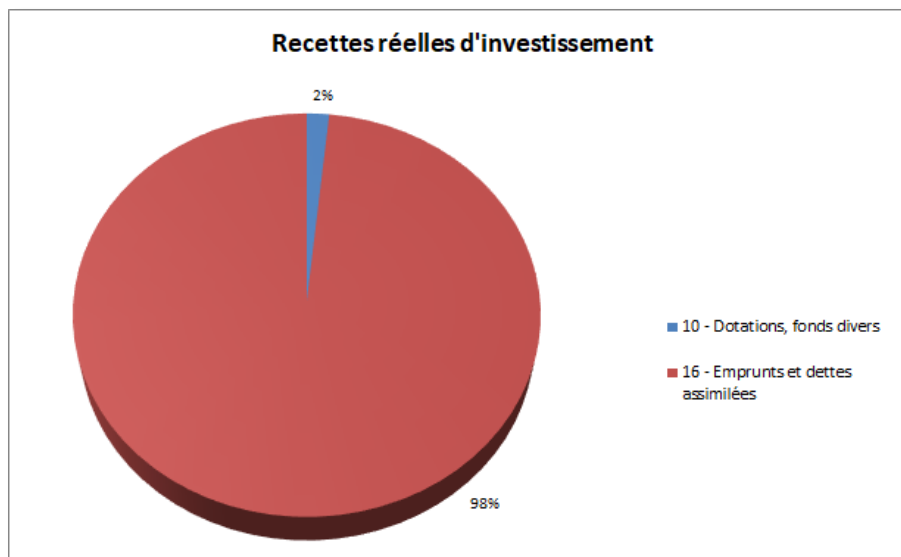
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 270 419,73 euros, en hausse de 844,3 %, principalement du fait que l'emprunt contracté en 2021 à hauteur de 4,2 M€ n'a été mobilisé qu'en 2022.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
13 - Subventions	620 217,93	1 438 314,46	359 718,96	851 834,19	129 376,15	0,00	- 100,0 %
10 - Dotations, fonds divers	484 113,75	476 041,56	151 077,96	225 810,41	321 375,93	70 419,73	- 78,1 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	500 000	598 500,00	0,00	2 300 000,00	1 500,00	4 200 000,0	279900,0 %
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Total RI réelles	1 604 331,68	2 512 856,02	510 796,92	3 377 644,60	452 252,08	4 270 419,73	844,3 %
042 – Opéra° d'ordre transferts entre sections	859 338	1 032 734	990 847,66	991 278,00	1 019 690,00	944 719,83	- 7,4 %
043 – Opéra° d'ordre dans la section de fonct.	4 320	2 484	3 348,00	0,00	1 404,00	0,00	- 100,0 %
Total RI d'ordre	863 658	1 035 218	994 195,66	991 278,00	1 021 094,00	944 719,83	- 7,5 %
Total recettes d'investissement	2 467 990	3 548 074,02	1 504 992,58	4 368 922,60	1 473 346,08	5 215 139,56	254,0 %

La section d'investissement n'a fait l'objet d'aucun encaissement de subvention en 2022. Les projets ont donc été majoritairement financés par du résultat reporté N-1 et de l'emprunt contracté en 2021 et mobilisé en 2022.

Pour mémoire, 2 emprunts avaient ainsi été contractés à hauteur de 4,2 M€ pour financer notamment l'acquisition des locaux du futur centre technique communautaire, auprès des organismes suivants :

- Le Crédit Coopératif pour 3 M€ au taux fixe de 0,85 %,
- La Banque des Territoires pour 1,2 M€ au taux fixe de 0,63 %.



Les restes à recouvrer qui seront repris sur l'exercice 2023 se portent à 608 721,00 euros.

Partie D : Le compte administratif du budget de l'Eau potable

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé. Il constitue l'arrêté des comptes et arrête le résultat de clôture de la gestion passée.

Le volume mandaté du compte administratif du budget de l'eau s'élève à 7 105 919,51 euros, dont 1 797 521,58 euros en fonctionnement et 5 308 397,93 euros réalisés au titre de l'investissement.

Les différences de montant entre les résultats financiers (I) et les réalisations (II) s'expliquent du fait que les premiers intègrent les mouvements d'ordres, tandis que les seconds retracent uniquement les mouvements réels.

Le compte administratif 2018 a été marqué par les nouvelles règles de gestion de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicables aux délégations de service public (DSP).

Jusqu'en 2017, il était possible d'utiliser le mécanisme de « transfert des droits à déduction » qui permettait de récupérer par le biais du fermier (et non par voie fiscale) la TVA ayant grevé les investissements utilisés dans le cadre de la DSP.

La loi de finances 2010 a réformé ce statut en modifiant notamment les modalités de récupération de la TVA payée lors de l'acquisition ou de la construction des équipements.

Ainsi, et depuis 2018, soit le début de la nouvelle DSP eau potable contractée par la CAPA, la mise à disposition à titre onéreux des investissements nécessaires à l'exploitation du service par le délégataire rend la Collectivité assujettie à la TVA.

Dès lors, elle doit soumettre les redevances à la TVA et peut « récupérer » en contrepartie la TVA payée en amont par la voie fiscale.

En conséquence, afin de respecter les nouvelles règles budgétaires, le compte administratif est réalisé et voté en Hors Taxe (HT).

I. Les résultats financiers du compte administratif 2022

I.1. Le résultat du compte administratif 2022

Le compte administratif de l'eau présente un excédent global de 739 001,65 euros déterminé à partir des résultats suivants :

a. Le résultat de fonctionnement :

<i>Section de fonctionnement</i>	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	1 797 521,58	2 816 254,77	1 018 733,19
Report de l'exercice précédent (002)	0,00	2 080 549,42	2 080 549,42
Total (1)			3 099 282,61

Constitué par le cumul des flux de fonctionnement réalisés sur l'exercice 2022 et du résultat reporté, il s'élève à 3 099 282,61 euros.

Ce résultat positif doit couvrir en priorité le besoin de financement 2022 de la section d'investissement (- 2,36 M€). Il sera proposé que le solde du résultat de fonctionnement (739 k€) soit repris à cette section, sauf si l'assemblée délibérante en décide autrement.

b. Le solde d'exécution de la section d'investissement :

<i>Section d'investissement</i>	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	5 308 397,93	3 631 330,93	- 1 677 067,00
Report de l'exercice précédent (001)	0,00	1 020 138,55	1 020 138,55
Restes à réaliser	1 703 352,51	0,00	- 1 703 352,51
Total (2)			- 2 360 280,96

Total (1) + (2)	739 001,65
------------------------	-------------------

Corrigés des restes à réaliser, le solde d'exécution présente un déficit de - 2 360 280,96 euros.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'année. Ils seront repris au budget l'exercice 2023.

I.2. Le financement de l'investissement

a. La capacité d'autofinancement dégagée par le budget de l'eau.

L'épargne brute qui représente le solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, permet d'analyser la capacité de ce budget à faire face à ses engagements, mais également à réaliser des investissements nouveaux. Pour déterminer le niveau d'épargne réel que le budget pourra dégager annuellement de façon récurrente, il convient de retraiter l'ensemble des dépenses et des recettes des mouvements exceptionnels qui ont pu être enregistrés dans les comptes de l'année.

L'épargne brute du budget de l'eau s'élève à 1 808 697,35 €, ce qui représente un taux de couverture de 77,1 % des recettes de fonctionnement. Le taux d'épargne brut exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont donc disponibles pour rembourser la dette et investir.

Le taux d'épargne brute moyen constaté pour les SPIC gérés en affermage avoisine 50 %. L'épargne dégagée par le budget annexe de la CAPA s'avère donc élevée.

L'épargne de gestion englobe les frais financiers et permet ainsi de mesurer la part globale des flux de recettes pouvant être consacrés à investir.

L'épargne nette est le solde d'épargne brute après déduction du remboursement en capital de la dette.

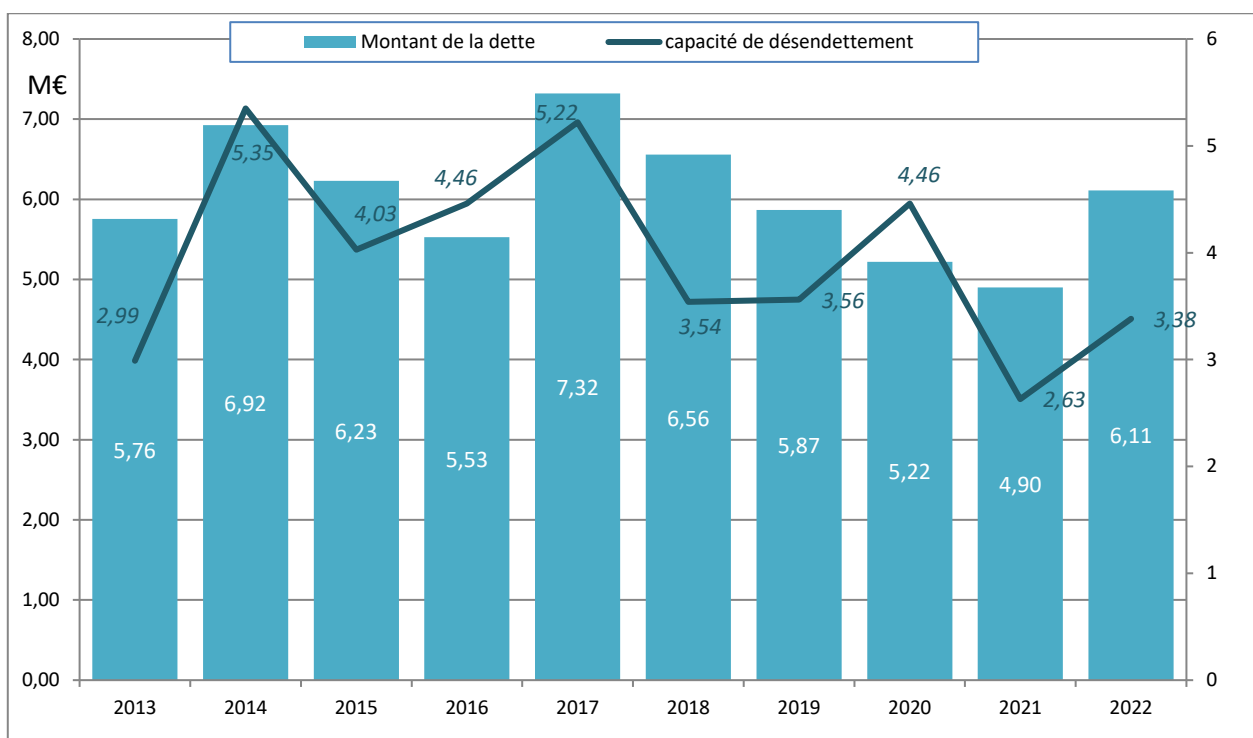
	CA 2022	Eau potable
(1)	Recettes réelles de fonctionnement*	2 443 444
(2)	Dépenses réelles de fonctionnement*	634 747
(3)=(1)-(2)	Epargne brute	1 808 697
(3)/(1)	Taux d'épargne brute	77,1 %
(4)	Frais financiers	102 122
(5)=(3)+(4)	Epargne de gestion	1 910 820
(5)/(1)	Taux d'épargne de gestion	81,5 %
(6)	Remboursement de capital	574 961
(7)=(3)-(6)	Epargne nette	1 233 736
(7)/(1)	Taux d'épargne nette	52,6 %
<i>* Hors mouvements non-récurrents retraités</i>		

b. Le financement des investissements du budget de l'eau.

Le niveau de dette porté par le budget de l'eau s'élève à 6 112 197,00 €. Rapporté à l'épargne brute, il détermine une capacité de désendettement à 3,38 ans. C'est un ratio très confortable au regard de la durée de vie moyenne particulièrement longue des investissements portés par ce type de service.

	CA 2022	Eau potable
Capital restant dû au 31/12/2022		6 112 197
Epargne brute		1 808 697
Capacité de désendettement		3,38 ans

Un emprunt de 2 M€, contracté en 2021, a été mobilisé sur 2022.



Les dépenses d'équipement se sont élevées à 4 240 985,16 euros.

Dépenses d'équipement	Eau potable
Chap 20 – Immobilisations incorporelles	123 835,44
Chap 21 – Immobilisations corporelles	709,10
Chap 23 – Immobilisations en cours	4 116 440,62
TOTAL	4 240 985,16

Le financement de ces 4,24 M€ a été partiellement couvert par l'épargne (1,8 M€), les subventions et dotations (346 k€), augmentés de 1,4 M€ de remboursement d'emprunt. Il en résulte une mobilisation du fonds de roulement à hauteur de 658 k€, pour atteindre 2,4 M€ au 31 décembre 2022. La ressource correspondante sera disponible pour financer les investissements à réaliser en 2023.

Tableau de financement	Eau potable
Emplois	4 240 985
Dépenses d'investissement hors dette	4 240 985
Ressources	3 582 651
Epargne brute récurrente	1 808 697
Fonctionnement non-récurrent retraité	3 295
Dotations et subventions	345 620
Divers	0
Variation de la dette	1 425 039
Variation du fonds de roulement	- 658 334
Fonds de roulement au 31/12/2021	3 100 688
Fonds de roulement au 31/12/2022	2 442 354

I.3. Le compte de gestion

1.3.1. Conformité des comptes

Le conseil communautaire doit s'assurer de la conformité du compte administratif établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion établi par le comptable.

Pour ce faire, on se reportera au tableau « II-A1 – Présentation générale du budget, vue d'ensemble » en page 5 du premier :

Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Dépenses		Recettes
	Section d'exploitation	1 797 521,58 (A)	2 816 254,77 (B)
	Section d'investissement	5 308 397,93 (C)	3 631 330,93 (D)

que l'on compare au tableau « II.1 – Résultats budgétaires de l'exercice » en page 21 du second :

Résultats budgétaires de l'exercice	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	3 631 330,93 (D)	2 816 254,77 (B)	6 447 585,70
Dépenses nettes	5 308 397,93 (C)	1 797 521,58 (A)	7 105 919,51
Résultats de l'exercice	- 1 677 067,00	1 018 733,19	658 333,81

pour constater la stricte concordance des montants.

On pourra toutefois relever une différence s'agissant du résultat cumulé, lequel s'établit à 2 442 354,16 € au compte administratif et à 1 445 329,29 € au compte de gestion (page 22), soit une différence de - 997 024,87 €.

Depuis 2007, lors de l'édition des comptes de gestion, les résultats de clôture de l'exercice des comptes de gestion du budget principal, de l'eau et de l'assainissement font apparaître une différence avec les comptes administratifs. Cette différence remonte aux origines de la CAPA, lors de l'intégration des résultats du district des 3A, et de la non prise en compte par le Trésor de la régularisation des ICNE sur l'exercice 2008. Après recherche et comparaison depuis l'origine de la création de la CAPA en 2002, on peut constater que la différence concernant les résultats de l'exercice en section d'investissement provient d'une part de l'intégration des résultats du district, qui est fautive, depuis 2007 et le changement de logiciel comptable au Trésor.

Chaque année, le Trésor Public, qui est toujours à la recherche d'une solution pour résoudre ce problème informatique, adresse un tableau rectifié manuellement, qui permet ainsi de constater la totale adéquation entre le compte administratif et le compte de gestion.

1.3.2. Analyse sommaire du compte de gestion

Actif (patrimoine)	M€
Immobilisations	46,50
Créances	1,86
<i>dont titres restant à recouvrer</i>	<i>0,06</i>
<i>dont rattachement de recettes</i>	<i>1,32</i>
<i>Dont TVA à récupérer</i>	<i>0,49</i>
Trésorerie auprès du budget principal	0,05
TOTAL ACTIF	48,42

Passif (ressources)	M€
Fonds propres	42,32
Provisions	0,00
Dettes financières à long terme	5,71
<i>dont intérêts courus non-échus</i>	<i>0,08</i>
Dettes d'exploitation	0,39
<i>dont mandats émis restant à payer</i>	<i>0,39</i>
<i>dont rattachement de dépenses</i>	<i>0,00</i>
Apport de trésorerie du budget principal	0,00
TOTAL PASSIF	48,42

Le budget annexe de l'eau affiche 46,50 M€ d'immobilisations nettes issues de ses investissements ou des remises des communes. Celles-ci sont couvertes à 91,0 % par des fonds propres (42,32 M€), c'est-à-dire par des ressources stables, issues des surplus de fonctionnement dégagés, des subventions, ... La dette (5,71 M€) est donc marginale au regard des immobilisations réalisées.

La trésorerie positive (0,05 M€) est déposée auprès du budget principal.

Outre les 997 k€ précédemment exposés, l'écart avec le résultat du compte administratif s'explique par le fait qu'à la date du 31 décembre 2021, 1,86 M€ de recettes restaient à recouvrer, dont 1,32 M€ au titre des rattachements, 0,06 M€ de titres restant à recouvrer, et 0,49 M€ au titre de la TVA à récupérer auprès du concessionnaire.

En sens inverse, 0,39 M€ de mandats restaient à décaisser, du fait du décalage normal entre ordonnateur et comptable, et 0,08 M€ d'intérêt d'emprunts dus mais non encore payés à la clôture de l'exercice (ICNE).

II. Les réalisations

Le budget de l'eau a enregistré 5 450 693,07 euros de dépenses réelles sur l'exercice 2022 pour 2 008 290,93 euros enregistrés en 2021, soit une augmentation de 171,4 % en comparant les budgets HT.

Dépenses réelles € HT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Fonctionnement	816 241,02	625 634,66	803 738,95	872 413,68	729 954,02	634 746,58	- 13,0 %
Investissement	2 253 190,07	2 051 903,10	1 774 762,96	1 784 496,20	1 278 336,91	4 815 946,49	276,7 %
Total dépenses réelles	3 069 431,09	2 677 537,76	2 578 501,91	2 656 909,88	2 008 290,93	5 450 693,07	171,4 %

II.1. La section de fonctionnement

a. Les dépenses réelles de fonctionnement :

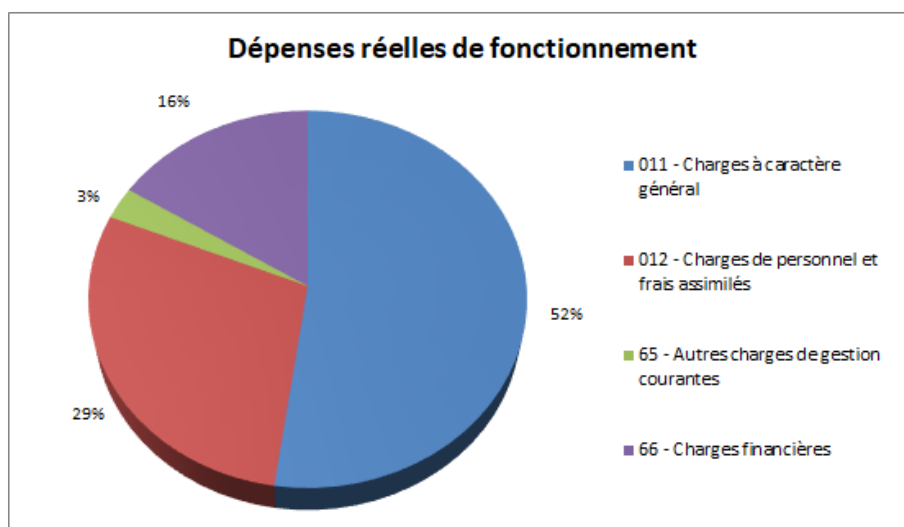
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 634 746,58 € en 2022 contre 729 954,02 € en 2021.

Pour rappel, les agents du budget de l'eau et de l'assainissement travaillant sur les 2 budgets, il a été décidé de payer la totalité des agents sur le budget assainissement à partir de l'exercice 2015. Ainsi, le montant des salaires figurant au chapitre 012 du budget de l'eau reprend dès lors uniquement deux parts :

- la prise en charge des agents affectés sur le budget principal et amenés à œuvrer pour le compte du budget de l'eau (direction générale des services, pôles fonctionnels...) sur la base d'une clé de répartition retenue et recalculée chaque année de la façon suivante :
 - o Pour le remboursement des frais portés par la direction générale des services et les pôles fonctionnels : masse salariale du budget annexe constatée au dernier CA voté / masse salariale totale,
 - o Pour le remboursement des frais portés par la direction des grands projets : crédits d'équipements comptabilisés au dernier CA voté du budget annexe / crédits d'équipements globaux de la CAPA ;
- La prise en charge des agents œuvrant pour le compte du budget de l'eau potable et payés directement sur le budget assainissement.

Les dépenses du chapitre 012 s'élèvent à 183 306 € contre 223 230 € en 2021, soit une diminution de - 17,9 %. Cette somme intégrant le reversement au budget principal (81 718 €), la masse salariale directement imputable au budget de l'eau s'élève à 101 588 euros contre 135 805 euros en 2021, soit une diminution réelle de - 25,2 %.

HT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
011 - Charges à caractère général	389 753,44	201 270,23	343 327,46	462 421,46	409 735,32	331 828,13	- 19,0 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	270 012,00	260 413,00	243 917,00	288 324,00	223 230,00	183 306,00	- 17,9 %
65 - Autres charges de gestion courantes	16 592,00	15 912,00	29 433,67	15 884,00	15 540,00	17 490,25	12,5 %
66 - Charges financières	139 883,58	148 039,43	125 526,66	105 784,22	81 448,70	102 122,20	25,4 %
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	61 534,16	0,00	0,00	0,00	-
Total DRF	816 241,02	625 634,66	803 738,95	872 413,68	729 954,02	634 746,58	- 13,0 %
042 – Opéra° d'ordre transferts entre sec°	955 904,00	992 619,00	1 085 915,00	1 082 900,00	1 109 758,00	1 162 775,00	4,8 %
043 – Opéra° d'ordre dans la sec° de fonct.							
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	955 904,00	992 619,00	1 085 915,00	1 082 900,00	1 109 758,00	1 162 775,00	4,8 %
Total dépenses de fonctionnement	1 772 145,02	1 618 253,66	1 889 653,95	1 955 313,68	1 839 712,02	1 797 521,58	- 2,3 %



Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 69,9 %.

011-5164 - Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux - 25 € (0,5%)

Prestations topographiques en vue de la construction d'un réservoir à Alata et crédits rattachés à l'exercice 2022.

011-5165 - Achat eau SIVOM - 245 860 € (78,1%)

Dépense liée à l'achat d'eau au SIVOM de la Cinarca pour alimenter le golfe de Lava et la commune de Villanova (2 semestres).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Achat d'eau SIVOM	278 248	259 021	109 562	246 287	316 740	290 248	245 860

011-5167 - Fournitures d'entretien et de petit équipement - 0 € (0,0%)

Achat de petit matériel nécessaire au fonctionnement du service. Pas d'utilisation en 2022.

011-5170 - Locations immobilières - 4 242 € (81,6%)

Location des terrains où sont implantés le puits de Baleone à Sarrola Carcopino et le réservoir de Saint Joseph à Ajaccio.

011-5177 - Etudes et recherches - 0 € (0,0%)

Etudes ponctuelles et succinctes. Pas d'utilisation en 2022.

011-5178 - Honoraires - 0 € (0,0%)

Indemnisation des commissaires enquêteurs lors des enquêtes publiques principalement. Pas d'utilisation en 2022.

011-5180 - Annonces et insertions - 0 € (0,0%)

Publication des annonces, consultations de marchés. Pas d'utilisation en 2022.

011-19571 - Annonces et insertion com - 6 863 € (99,5%)

011-20596 - Autres fournitures com - 306 € (120,0%)

011-20597 - Prestations de service com - 1 418 € (110,0%)

Les dépenses ont concerné une campagne d'information et l'impression de supports de communication relatifs aux travaux en eau sur la route des sanguinaires.

011-5183 - Voyages et déplacements - 0 € (0,0%)

Frais de déplacement. Pas d'utilisation en 2022.

011-5184 - Missions - 0 € (0,0%)

Frais de déplacement, restauration, hébergement. Pas d'utilisation en 2022.

011-5185 - Réceptions - 0 € (0,0%)

Frais liés à la réception d'installations ou d'évènements. Pas d'utilisation en 2022.

011-5187 - Services bancaires et assimilés - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe destinée à payer les frais de dossiers des emprunts n'a pas été utilisée.

011-5188 - Frais analyses - 0 € (0,0%)

Réalisation d'analyses de première adduction pour les nouvelles ressources. Pas d'utilisation en 2022.

011-8307 - Taxes foncières - 0 € (0,0%)

Enveloppe destinée au paiement de la taxe foncière de l'usine de traitement de l'eau potable de la Confinia et de réservoirs à Ajaccio. Le montant 2022 de 58 205 € a été titré par la ville en mai 2023.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxes foncières	135 184	62 677	59 021	56 152	58 424	60 499	0

011-9327 - Remboursements de frais - 9 499 € (57,2%)

Part des charges communes hors personnel affectées au budget de l'eau.

011-10349 - Redevance DR-DICT - 0 € (0,0%)

Redevance à l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) supprimée.

011-14499 - Débroussaillage - 0 € (0,0%)

Prestation de démaquisage ou d'entretien des accès aux ouvrages non prévus à la DSP. Pas d'utilisation en 2022.

011-14500 - Entretien réparation voies réseaux - 0 € (0,0%)

Réparations ponctuelles sur les installations qui ne sont pas à la charge du concessionnaire. Pas d'utilisation en 2022.

011-19570 - Pompage provisoire ressource Ocana - 60 036 € (100,0%)

Installation de pompage en secours dans le Prunelli pendant les travaux EDF. Prestation commune avec OEHC.

011-20586 - Bail emphytéotique réservoir - 3 580 € (81,1%)

Frais de notaire pour l'établissement du bail emphytéotique du terrain du réservoir de Saint Joseph.

011-20600 - Transport eau village - 0 € (0,0%)

Transport d'eau dans les villages en cas de sécheresse. Pas d'utilisation en 2022.

65-12434 - Remboursements de frais élus - 17 144 € (95,8%)

Part de la rémunération des élus affectée au budget de l'eau.

65-12443 - Créances admises en non-valeur - 346 € (99,8%)

Par délibération n°2022-112 du 26 juillet 2022, le conseil communautaire a autorisé l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

b. Les recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de - 5,6 % par rapport à 2021 (2,45 M€ contre 2,59 M€ en 2021).

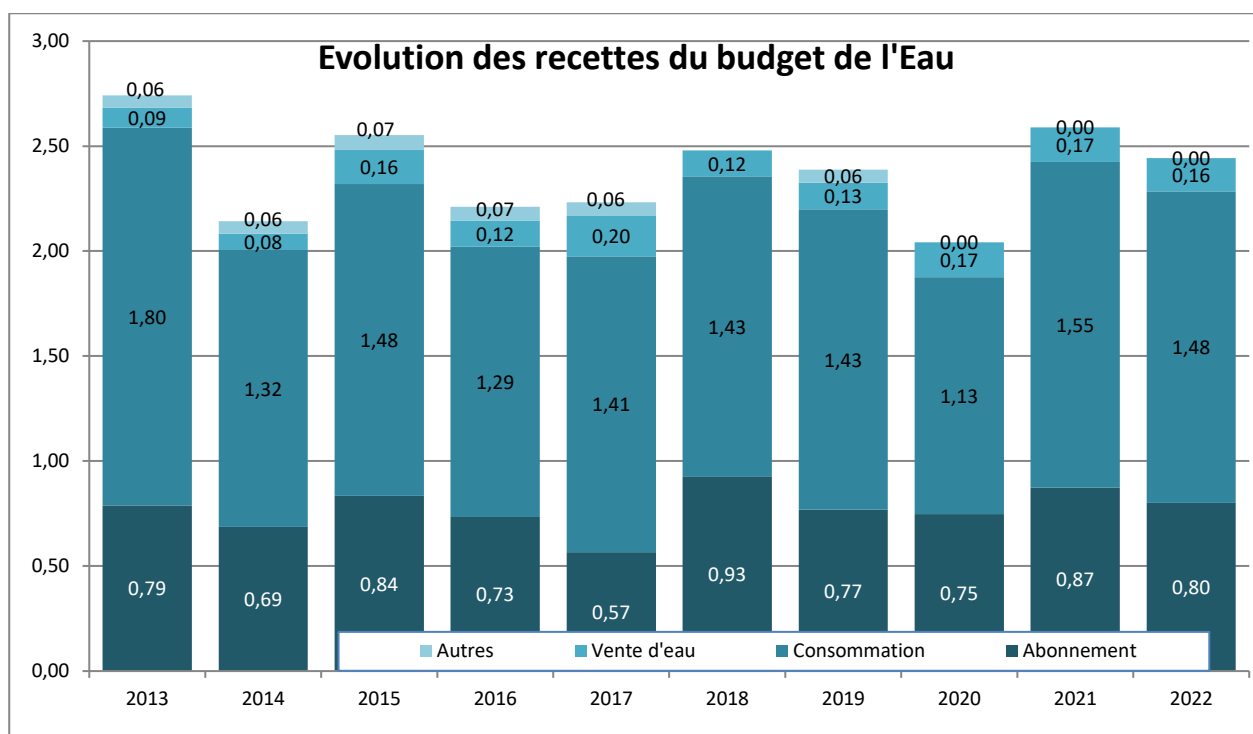
HT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
70 - Produits des domaines	2 232 625,69	2 478 705,92	2 388 097,63	2 042 511,61	2 589 643,26	2 443 443,93	- 5,6 %
77 - Produits exceptionnels	0	728,21	0,00	0,00	3 132,31	3 294,84	5,2 %
Total RRF	2 232 625,69	2 479 434,13	2 388 097,63	2 042 511,61	2 592 775,57	2 446 738,77	- 5,6 %
042 – Opéra° d'ordre transf. entre sec°	358 229,00	360 708,00	363 369,00	363 665,00	365 437,00	369 516,00	1,1 %
043 – Opéra° d'ordre dans sec° de fonct.							-
Total recettes d'ordre fonctionnement	358 229,00	360 708,00	363 369,00	363 665,00	365 437,00	369 516,00	1,1 %
Total recettes de fonctionnement	2 590 854,69	2 840 142,13	2 751 466,63	2 406 176,61	2 958 212,57	2 816 254,77	- 4,8 %

Détail du chapitre 70 : produit des domaines	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Achat eau SIVOM Cinarca	195 192	122 344	126 248	167 460	165 000	159 772	- 3,2 %
Autres	0	0	0	0	0	0	-
Remboursement frais	62 677	0	62 677	0	0	0	-
Surtaxe Eau	1 974 757	2 356 361	2 199 173	1 875 052	2 424 644	2 283 672	- 5,8 %
dont Consommation	1 407 978	1 429 100	1 430 542	1 127 982	1 550 361	1 482 316	- 4,4 %
dont Abonnement	566 779	927 261	768 631	747 070	874 283	801 356	- 8,3 %
Total	2 232 626	2 478 706	2 388 098	2 042 512	2 589 643	2 443 444	- 5,6 %

Les produits du domaine baissent légèrement de 5,6 % par rapport à 2021 et sont constitués principalement par le reversement de la surtaxe eau par Kyrnolia pour un montant global de 2,28 M€ dont 35 % au titre des abonnements facturés et 65 % au titre de la consommation (respectivement 36 et 64 % en 2021).

La baisse recensée est néanmoins à relativiser, 2021 ayant constitué une année de transition. En effet le délégataire Kyrnolia a indiqué qu'une partie de la facturation imputable à l'année 2020 a été reversée sur 2021, un changement interne de logiciel n'ayant pas permis de régulariser totalement la situation au 31 décembre 2020. Ce reliquat de l'année 2020 a ainsi été additionné à la surtaxe calculée au titre du 1^{er} semestre 2021, se repercutant donc sur le volume d'encaissement constaté sur l'année .

L'année 2022 traduit ainsi une dynamique plus représentative du territoire.



070-5198 – Autres taxes et redevances – 1 482 316 €

Part variable de la redevance eau potable revenant à la collectivité. Comme indiqué plus haut, la baisse recensée est néanmoins à relativiser, 2021 ayant constitué une année de transition. En effet le délégataire Kyrnolia a indiqué qu'une partie de la facturation imputable à l'année 2020 a été reversée sur 2021, un changement interne de logiciel n'ayant pas permis de régulariser totalement la situation au 31 décembre 2020. Ce reliquat de l'année 2020 a ainsi été additionné à la surtaxe calculée au titre du 1^{er} semestre 2021, se répercutant donc sur le volume d'encaissement constaté sur l'année. L'année 2022 traduit ainsi une dynamique plus représentative du territoire.

070-5199 – Abonnements – 801 356 €

Part fixe de la redevance eau potable revenant à la collectivité.

070-8314 – Ventes d'eaux aux abonnés – 159 772 €

Reversement par le concessionnaire des redevances Agence de l'Eau et de la part concessionnaire facturée deux fois (lors de la vente en gros et lors de la vente à l'utilisateur), et d'une remise volumétrique sur l'achat d'eau au SIVOM de la Cinarca. Le 2^e semestre 2022 a été rattaché pour un montant correspondant au solde de l'inscription budgétaire et sera régularisé dans le courant du premier trimestre 2023.

077-5201 – Autres produits exceptionnels – 3 295 €

L'encaissement correspond au remboursement d'un avoir effectué par l'OEHC dans le cadre de prestations de branchement en eau pour les particuliers.

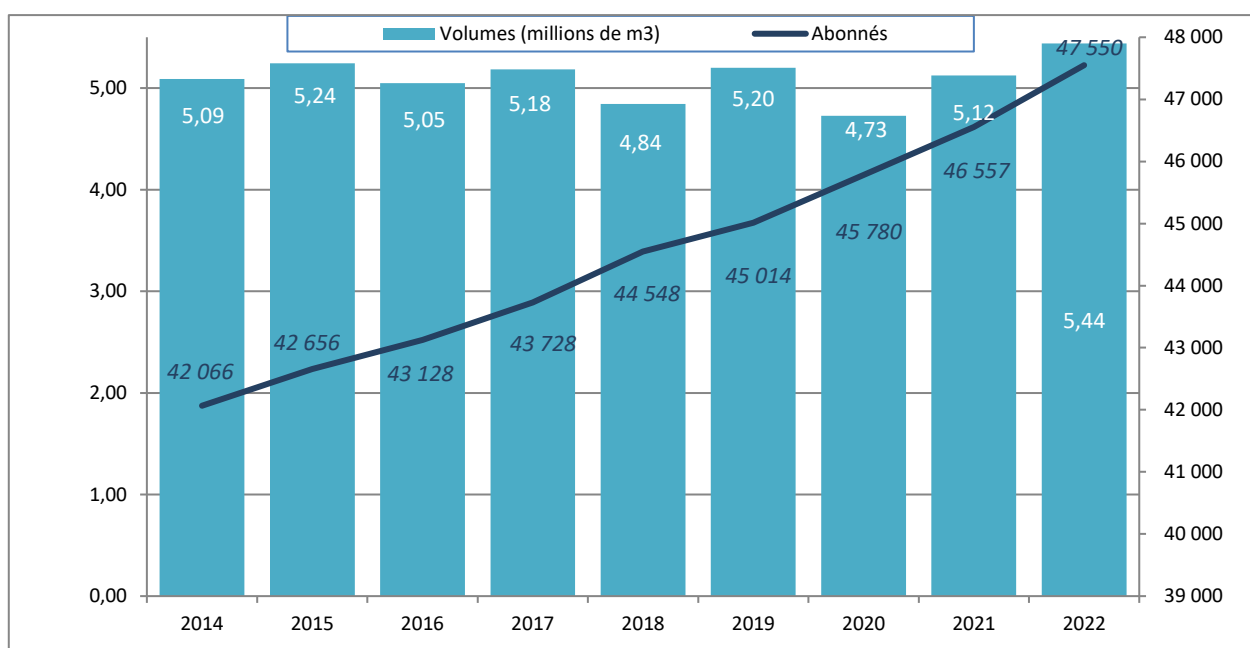
Evolution des tarifs

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Part fixe fermier (abonnement)	38,12 €/an	38,00 €/an	38,84 €/an	39,59 €/an	39,82 €/an	41,68 €/an	4,67 %
Part variable fermier (consommations)	0,9569 €/m ³						
- 0 à 30 m ³		0,9110 €/m ³	0,9312 €/m ³	0,9492 €/m ³	0,9547 €/m ³	0,9995 €/m ³	4,69 %
- 31 à 150 m ³		0,9810 €/m ³	1,0027 €/m ³	1,0221 €/m ³	1,0280 €/m ³	1,0763 €/m ³	4,70 %
- Plus de 150 m ³		1,3100 €/m ³	1,3390 €/m ³	1,3649 €/m ³	1,3728 €/m ³	1,4372 €/m ³	4,69 %
Part fixe CAPA (abonnement)	17,2329 €/an	17,2329 €/an	17,2329 €/an	17,405 €/an	17,5792 €/an	17,7550 €/an	1,0 %
Part variable CAPA (consommation)	0,2759 €/m³	0,2759 €/m³	0,2759 €/m³	2,2787 €/m³	0,2814 €/m³	0,2842 €/m³	1,0 %
Taxe Agence de l'Eau	0,31 €/m ³	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³	0,355 €/m ³	0,355 €/m ³	0,32 €/m ³	- 9,9 %
TVA	2,1 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %	

Evolution des volumes

Issus des Rapports Périodiques sur la Qualité de Service (RPQS), les chiffres suivants correspondent aux abonnés et à la consommation de chaque année ramenés sur 365 jours ; ils peuvent différer des montants facturés.

RPQS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation
Abonnements	43 728	44 548	45 014	45 780	46 557	47 550	2,1 %
Volumes facturés	5 184 877 m ³	4 842 522 m ³	5 200 793 m ³	4 727 726	5 122 419	5 438 203	6,2 %



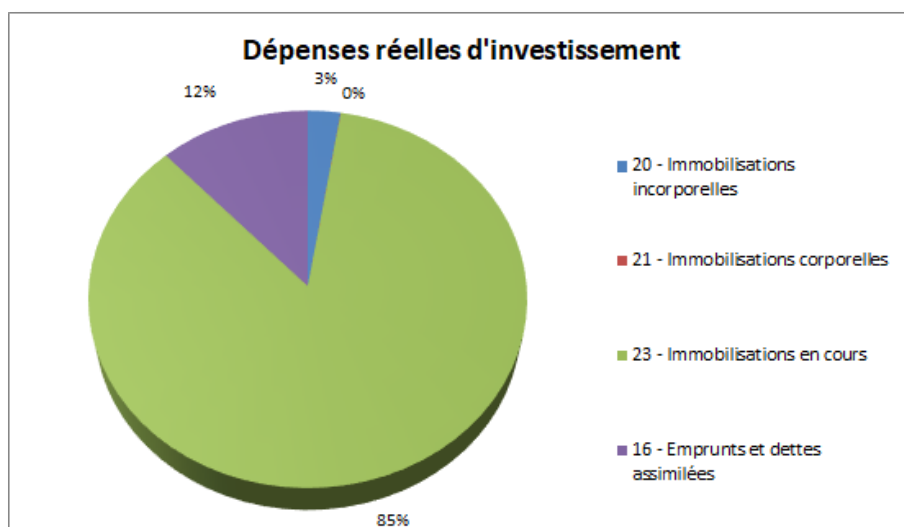
II.2. La section d'investissement

a. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 815 946,49 euros et connaissent ainsi une progression de 276,7 % par rapport à 2021.

En leur sein, les dépenses d'équipements s'élèvent à 4 240 985,16 € en 2022 contre 745 424,85 € mandatés en 2021 ; soit une augmentation de 468,9 %.

HT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
20 - Immobilisations incorporelles	72 418,12	6 972,00	62 538,49	142 358,76	22 781,26	123 835,44	443,6 %
21 - Immobilisations corporelles	57,00	13 295,93	74 570,09	700,00	0,00	709,10	-
23 - Immobilisations en cours	1 416 258,79	1 266 040,13	903 929,76	994 240,83	722 643,59	4 116 440,62	469,6 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	706 070,02	765 595,04	688 589,36	647 196,61	532 912,06	574 961,33	7,9 %
13 - Subventions d'équipement	58 386,14	0,00	45 135,26	0,00	0,00	0,00	-
Total DI réelles	2 253 190,07	2 051 903,10	1 774 762,96	1 784 496,20	1 278 336,91	4 815 946,49	276,7 %
042 - Opéra° d'ordre transferts entre sec°	358 229,00	360 708,00	363 369,00	363 665,00	365 437,00	369 516,00	1,1 %
043 - Opéra° d'ordre dans sec° de fonct.	36 452,00	86 902,00	7 404,00	0,00	170 831,00	122 935,44	- 28,0 %
Total DI d'ordre	394 771,00	447 610,00	370 773,00	363 665,00	536 268,00	492 451,44	- 8,2 %
Total dépenses d'investissement	2 647 961,07	2 499 513,10	2 145 535,96	2 148 161,20	1 814 604,91	5 308 397,93	192,5 %



Le taux de réalisation des dépenses d'équipement hors reports est de 51,6 % (9,2 % en 2021). Les restes à réaliser qui seront repris sur l'exercice 2023 se portent à 1 703 352,51 euros. En les intégrant le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 74,9 % (36,6 % en 2021).

Chapitre 20

20-5224 - CAPA - Frais d'insertion - 900 € (11,7%)

Frais de publicité pour la passation des marchés.

20-9328 - AP - CAPA - Etude ress. alternatives Gravona Tolla - 19 050 € (13,1%)

Dossier en attente de définir les solutions techniques les plus appropriées avec l'Office Hydraulique pour les deux parties.

20-11378 - AP - Aja - Etude desserte Résidence des Iles - 43 577 € (81,4%)

Opération de travaux initiée en septembre 2021. Elle s'achèvera au premier trimestre 2023. Le solde des marchés de travaux interviendra en 2023.

20-12423 - VDM - Maitrise d'œuvre réservoir - 10 696 € (26,8%)

Opération de travaux initiée en mars 2022 l'achèvement est prévu en 2023.

20-12433 - Villanova - Etudes MO réservoir Haut du Poggio - 1 812 € (1,4%)

Le marché de maîtrise d'œuvre a été initié en décembre 2022.

20-13456 - Alata - Etude réservoir - 0 € (0,0%)

Les conclusions du schéma directeur d'eau potable remises fin 2021, confirment la nécessité d'un ouvrage complémentaire. Le foncier doit encore être identifié afin d'engager un marché de maîtrise d'œuvre sur une emprise foncière maîtrisée.

20-14479 - CAPA - MO prise en rivière Ocana - 15 388 € (22,2%)

Dossier en attente de définir les solutions techniques les plus appropriées avec l'Office Hydraulique pour les deux parties.

20-16524 - Bilan patrimonial réservoirs et stations - 3 603 € (6,7%)

Réalisation de diagnostic en vue de la réhabilitation des réservoirs de Pedi Morella à Cuttoli Corticchiato et de l'hôpital à Ajaccio.

20-16525 - Schéma directeur AEP - 21 513 € (97,6%)

Solde du schéma directeur d'eau potable.

20-16543 - Repérage réseaux classe A - 1 580 € (5,7%)

Prestation de repérage des réseaux avenue Noel Franchini et Place du Diamant à Ajaccio.

20-20598 - CSPS et CT - Eau potable - 5 715 € (57,3%)

Enveloppe globale pour les études diverses nécessaires aux lancements des consultation de travaux d'eau potable.

20-20587 - SDAEP - MOE renforcement Confinia Piataniccia Yolanda - 0 € (0,0%)

Compte tenu de la finalisation tardive du schéma directeur, cette opération débutera en 2023.

20-20588 - Etude forage Baleone - 0 € (0,0%)

Etude hydrogéologique pour savoir si la ressource peut être conservée et définir la solution à mettre en œuvre pour retrouver la production initiale autorisée. Une convention de recherche et de développement partagée a été signée avec le BRGM. Elle débutera en 2023.

Chapitre 21**21-5226 - CAPA - Acquisitions foncières - 709 € (2,8%)**

Bornage de terrain à Villanova.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Acquisitions foncières	49 441	5 106	57	13 296	74 570	700	0	709

Chapitre 23**Afa****23-18556 - Afa - Déplacement Casacciola - 0 € (0,0%)**

Opération en attente d'un transfert de foncier à la commune pour aménagement d'un chemin communal et intégration des réseaux. La conclusion interviendra en 2023.

AFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Extension raccord forages bêche Radica	41 470							
Extension Chemin des moulins	32 667			1 720				
Extension fonte DN 100 – Piscia Rossa		42 563	60 037			2 608		
Extension Casaccia					11 393			
	74 137	42 563	60 037	1 720	11 393	2 608	0	0
	192 458							

AFA – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Extension fonte DN100 Piscia Rossa	2016	27 840,50	158 475,00
Bon complémentaire extension fonte DN100	2016	7 444,00	
Renouvellement Ogliastrone	2016	38 598,25	
Extension Vigna Piana	2016	20 776,00	
Extension Casaccia	2019	11 029,50	
Dévoisement AEP lieudit Casacciolo	2020	18 469,25	
Regul. Intervention dévoisement Papagno	2021	15 507,50	
Dévoisement lieu-dit Casacciolo	2022	18 810,00	

AFA – travaux exclusifs Kyrnolia	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Reprise de branchements Piscia Rossa	2016	9 171,02	29 645,56
Piscia Rossa - Complément MAPA N°2016/DIA09422	2016	2 607,76	
Raccordement Vigna Piana	2017	1 632,04	
Raccordement canalisation lieu-dit Ogliastrone RD161	2017	14 558,10	
Report PR Radica	2022	1 676,64	

Ajaccio

23-12397 - AP - Aja - Renforcement desserte Rce des Iles - 1 689 032 € (74,1%)

Opération de travaux initiée en septembre 2022 et dont l'achèvement est prévu au premier trimestre 2023.

23-12447 - Aja - Extension Chemin du Finosello - 80 153 € (96,3%)

Le périmètre de l'opération a été profondément modifié afin d'éviter la mise en place d'un surpresseur privé. Opération achevée. Le solde interviendra en 2023.

23-13473 - Aja - Déplacement équipement PPRT Loretto - 450 € (40,9%)

Opération achevée.

23-15508 - Aja - MOD ANRU Salines - 0 € (0,0%)

En attente bilan et délibérations afférentes sur la tranche 1 de l'opération.

23-17547 - Aja - Surpresseur Ajaccio Bodiccione - 0 € (0,0%)

Opération achevée.

23-18557 - Aja - Pozzo di Borgo Zevaco Maire - 0 € (0,0%)

Marché de travaux engagé et notifié fin novembre 2022. Les travaux seront opérés en 2023.

23-19566 - Aja - Extension AEP Salario - 9 909 € (91,5%)

Opération achevée. Des négociations ont eu lieu avec le concessionnaire routier afin de réduire significativement la réfection finale des enrobés. Un accord a été obtenu. Le solde de l'opération interviendra en 2023.

23-19572 - Aja - Renouv Vazzio stade - 163 644 € (82,0%)

Opération achevée. Le solde interviendra début 2023.

23-19573 - Aja - Renouv rue Frediani - 88 214 € (97,1%)

Opération achevée.

23-19574 - Aja - Renouv réseau BAN dépôt gaz - 66 747 € (91,2%)

Opération achevée.

23-20590 - Aja - Clôture réservoir Saint Joseph - 901 € (30,0%)

Remise en état de la clôture autour du réservoir de Saint Joseph à Ajaccio.

23-20594 - Aja - Renouv transversales rue Fesch - 0 € (0,0%)

Opération liée aux travaux de voirie. Pas de réalisation en 2022. La rue Sébastiani est prévue en 2023.

23-20603 - Aja - dev EP réseau parking diamant - 0 € (0,0%)

Opération de travaux attribuée en décembre 2022. Les travaux seront opérés au premier semestre 2023.

AJACCIO	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Renouv. branchements en plomb		7 162						
Extension collège du Stiletto	16 195							
Travaux Mezzavia - Quartiers Est		112 325						
Renouvellement conduites Vazzio			85 688	12 979				
Déplace ^t réseau exut. Prince Imperial		47 248						
Renforcement Résidence des Iles		52 170	8 340				72 717	
Extension Ekoilo	23 143							
Extension Chemin du Finosello		11 324		760				80 153
Surpresseur Résidence des Iles	14 825							
Déplace ^t équipement PPRT Loretto		4 970	253 042	168 348	10 698	24 452	1 614	450
MOD ANRU Salines			46 199	39 004			31 919	
Travaux AEP Beverini					25 829	37 772	5 679	
Surpresseur Bodiccione					20 520	126 670	54 466	
Extension Salario							94 812	9 909
Renouvellement rue Frediani							3 755	88 214
Renouv. réseau BAN dépôt gaz							2 874	66 747
Renforce ^t desserte Res. Des îles								1 689 032
Renouvellement Vazzio stade								163 644
Clôture St Joseph								901
	54 163	235 200	393 269	221 092	57 047	188 894	267 836	2 099 050
								3 516 551

AJACCIO – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Route du Vazzino	2015	27 398,90	1 544 928,18
Intervention urgente DN 300 Av Noel Franchini	2015	9 331,10	
Branchement 11 avenue Noël Franchini	2015	11 399,71	
Complément Bdc RRR005 - Branchement av 11 Noel Franchini	2015	9 900,00	
Intervention Rocade Abbé Recco	2015	56 311,30	
Extension chemin du Finosello	2015	63 906,59	
Intervention Chemin du Finosello - Bon complémentaire	2016	6 908,40	
Vittulo – Complément "Corsini"	2016	14 825,00	
Vidange DN 350 – Vazzino	2016	9 493,50	
BDC complémentaire 16I018B – Vazzino	2016	10 448,00	
Extension fonte DN100 - Vittulo Corsini	2016	58 398,48	
Dévoisement Saint Joseph	2017	348 252,60	
Intervention piste Peraldi/Baleone	2017	6 917,50	
Extension route des Sanguinaires – crique	2017	11 902,00	
Extension réseau stade de Pietralba	2017	41 048,50	
Régul intervention chemin d'Acqualonga - Mezzavia	2018	53 336,00	
Casse Saint-Antoine	2018	4 937,00	
Renouvellement Avenue Beverini - Phase 1	2018	16 372,00	
Renouv. Beverini Phase 2 et 3	2018	47 434,00	
Remplacement Fonte DN100 – Kennedy	2017	37 808,50	
Pose Fonte DN100 Res. des Iles	2017	11 699,80	
Vittulo - Expansion complémentaire PEHD DN63 – Grisetti	2017	16 214,50	
Regul intervention rue Bonardi	2017	34 032,50	
Reprise de branchement GDV Saint Antoine – régularisation	2017	5 366,50	
Aménagement station 7 ponts - JPS	2018	17 682,00	
BDC complémentaire chemin d'Acqualonga	2018	949,00	
Dévoisement entrée nouvel Hôpital	2018	52 368,30	
Réseau neuf Rocade	2018	2 007,50	
Ouvrage de surverse du bassin de St Joseph	2019	29 905,94	
Renouvellement Beverini Vico	2019	32 770,50	
Inertage conduite abandonnée – Beverini/Vico	2019	7863,63	
Remplacement conduite Chemin des roseaux	2019	6 595,50	
Extension Chemin de Candia	2019	15 481,00	
Dévoisement alimentation station de pompage Loretto	2019	9 067,03	
Extension chemin du Finosello	2020	25 284,10	
Reprise canalisation ressource Prunelli – lit Gravona	2020	80 183,45	
Extension chemin de la Sposata	2020	103 727,90	
Extension Salario	2021	77 080,00	
Extension réseau Chemin de la Fontaine	2021	13 678,65	
Régul. du 14/06 – renouvellement ANRU Cannes Agora	2021	11 206,00	
Regul. du 21/06 – branchement Codec	2021	24 057,95	
Dévoisement sous RD Hôpital	2021	5 013,00	
Dévoisement Sposata ponceau CDC	2021	19 229,20	
Travaux urgents traverse Mezzavia	2022	24 826,25	
Renouvellement réseau cours Napoléon	2022	72 128,90	

AJACCIO – Travaux exclusifs Kyrnolia	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Reprise de branchement eau potable - J.B Marcaggi	2015	1 504,83	235 761,96
Lieu-dit Finosello - raccordement	2015	4 257,26	
Raccordement canalisations Vittulo	2016	25 097,08	
Raccordement canalisations Alzo di Leva	2016	4 743,79	
Renouvellement réseau d'eau de qualité potable ZI Vazzino	2016	12 561,14	
Raccordement canalisations Av Kennedy / rue Dell Pellegrino	2017	10 893,88	
Raccordement canalisations Monte Cristo Res des iles	2017	5 406,41	
Raccordement canalisations Lieu-dit Loretto	2017	10 554,98	
Raccordement canalisations Vittulo	2017	3 989,14	
Stiletto - Pose d'une vanne	2017	2 730,67	
Raccordement canalisations rue Pierre Bonardi	2017	14 054,13	
Raccordement canalisations lieu-dit Pietralba	2017	4 567,15	
Déplacement de ventouse au GS des Salines	2018	3 984,80	
Reprise de branchements route du Vittulo	2018	11 920,57	
Raccordement canalisations chemin d'Acqualonga	2018	4 563,45	
Beverini – Vanne 400 Crédit Agricole – régul.	2018	20 992,61	
Beverini – Traversée phase 1 – Secteur Bozzi – régul.	2018	8 439,27	
Raccordement canalisation suite à déviation - Stiletto	2018	5 971,84	

AJACCIO – Travaux exclusifs Kyrnolia	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Route Sanguinaires – Pression Résidence des Îles Arbusier	2019	2 743,00	
Beverini – raccordement face boudoir	2019	10 245,43	
Raccordement phase 2	2019	3 712,14	
Mise aux normes de pression sur réseau Rte Sanguinaires	2019	2 743,00	
Branchements Chemin des roseaux	2019	3 895,84	
Raccordement Chemin de Candia	2020	2 237,35	
Raccordement canalisation la Rocade	2020	2 347,96	
Raccordement Logirem / CREPS	2020	15 819,28	
Raccordement diam.100 fonte Sposata	2020	7 418,84	
Raccordement réseau RD Salario	2021	3 467,35	
Raccordement lieu-dit Sposata	2021	5 628,77	
Raccordement route du Stiletto – La Rocade RD31	2021	2 422,42	
Branchement Vazzio	2021	4 306,48	
Raccordement et branchement Fontaine Salario	2021	9 909,28	
Raccordement canalisations Finosello Trabacchino	2022	2 631,82	

Alata

23-12402 - Alata - Report de branchements - 0 € (0,0%)

Enveloppe destinée aux reports de branchements et raccordements des renouvellements et extensions de réseau d'eau de la commune.

23-16530 - Alata - Extension Chemin des Moulins - 9 421 € (100,0%)

Opération achevée.

23-19565 - Alata - Extension San Andrea - 0 € (0,0%)

Opération achevée.

23-19575 - Alata - Surpresseur Castagnola - 0 € (0,0%)

Opération en attente de régularisation foncière.

23-19576 - Alata - Dévoisement Santo Vecchio - 0 € (0,0%)

Opération de travaux débutée en octobre 2022. Le solde interviendra en 2023.

23-19577 - Alata - Renouv réseau Ranuchietto réservoir - 0 € (0,0%)

Opération reportée en 2023, en attente de maîtrise foncier.

23-19578 - Alata - Renouv Cardiglioni San Benedetto - 33 783 € (100,0%)

Opération achevée.

ALATA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Renouvellement Balisaccia					5 733			
Extension Colline de Trova	3 294							
Renouvellement Pietrosella		11 722						
Renouvellement Trova – Ranucchietto	875	145 965		1 960				
Renforcement Griggiola		22 967						
Renouvellement San Benedetto			82 147	34 585	67 860	98 496		
Reports de branchements		31 236		39 055	34 858	4 855	29 012	
Bouclage Faggianelli			42 386					
Chemin de Pratti				87 036				
Remise en état réservoir Pruno				775	64 603	6 237		
Extension Griggiola – Casanova				12 575	8 858			
Extension Faggianelli - Tuscia					41 097			
Extension Chemin des moulins					287			9 421
Démantèlement réservoir Ranucchietto						2 986	33 174	
Extension San Andrea							23 205	
Dévoisement Santo Vecchio							273	
Renouv. Cardiglioni San Benedetto								33 783
	4 169	211 891	124 533	175 986	223 296	112 574	86 664	43 204
					981 317			

ALATA – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Extension fonte DN100 Tuscia	2016	38 991,00	404 989,46
BDC complémentaire 16I010 – Régul	2016	8 022,50	
Tuscia - BDC complémentaire n°2 16I010	2016	3 819,60	
Extension Trova	2016	24 248,06	
Monte Nebbiu - dévoiement	2016	3 838,50	
Dévoiement fonte DN150 parcelle Nordee Trova	2017	19 718,00	
Déviation Fonte DN150	2018	7 787,75	
Renouvellement Chemin de Grigiola 2	2018	8 122,75	
Extension bouclage Tuscia	2018	32 252,50	
Intervention DN63 Grigiola	2018	30 717,50	
Extension PR Mairie	2019	13 205,80	
Renouvellement San Benedetto T3	2020	75 330,15	
San Andrea – regul 30/11	2021	17 539	
Renouvellement ethernit Ranucchetto	2021	33 759,00	
Renouvellement ethernit Cardiglione San Benedetto	2021	32 113,00	
Extension Bas d'Alata PR	2022	24 265	
San Benedetto – raccordement ancien forage	2022	11 733	

ALATA – travaux exclusifs Kyrnolia	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Modification station pompage village	2015	3 200,00	236 817,73
Raccordement canalisations - Villaranda	2015	3 462,91	
Modification du réseau d'eau potable Ranucchetto	2016	20 235,11	
Raccordement canalisations Villaranda	2016	5 163,66	
Nettoyage et désinfection conduites Villaranda	2016	792,00	
Raccordement canalisation et stabilisateur Villaranda	2016	9 247,72	
Raccordements canalisations Grigiola Nevarone	2016	10 148,20	
Colline de Trova racc. canalisations devis complémentaire	2016	11 001,38	
Raccordement canalisations Tuscia	2017	7 167,55	
Raccordement canalisations Trova	2017	14 380,47	
Surpresseur bassin eau potable – Grigiola	2017	13 350,00	
Raccordement et reports de branchement San Benedetto T1	2018	42 960,17	
Raccordement canalisations chemin de Pratti	2018	11 099,58	
Raccordement canalisations Grigiola	2018	13 832,21	
Raccordements et reports de branchements San Benedetto T2	2018	20 501,92	
Extension canalisations lieu-dit Grigiola	2018	4 723,95	
Extension lieu-dit Tuscia - Faggianelli	2018	8 558,58	
Village city stade – raccordement branchement	2019	6 083,91	
Raccordement et branchement San Benedetto	2020	16 446,09	
Branchement Balisaccia	2020	4 855,49	
Raccordement antenne San Andrea	2021	1 728,36	
Raccordement antenne Chemin des Moulins	2021	2 417,40	
Report avant démolition réservoir Ranucchetto	2022	5 461,07	

Appietto

23-11359 - Appietto - Reports branchements - 0 € (0,0%)

Enveloppe destinée aux reports de branchements et raccordements des renouvellements et extensions de réseau d'eau de la commune.

23-12405 - Appietto - Renouv. Teppa T2 réservoir et église - 0 € (0,0%)

Opération en attente de la maîtrise foncière des emprises de travaux.

23-16532 - Appietto - Monte Nebbiu - 0 € (0,0%)

La Capa confie à la commune d'Appietto une maîtrise d'ouvrage déléguée afin d'intégrer à l'opération communale d'aménagement du secteur, le déploiement des réseaux d'eau, d'assainissement et de pluvial. Les marchés de travaux ont été initiés en 2022. Le paiement des premiers titres interviendra en 2023.

23-20592 - Appietto - Extension réseau Saint Cyr - 0 € (0,0%)

Opération de travaux attribuée en novembre 2022. Les travaux ainsi que leur solde interviendront en 2023.

APPIETTO	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Renouvellement canalisations AEP				1 680				
Reports branchements			30 024	79 549		6 033		
Marchesaccio – maillage								
Pozzo Sfondato – déplacement canalisa°								
Renouvellement Teppa T3	76	77 295	43 826	1 920				
Extension Volpaja	46 245	48 173		4 222	66 356			
Monte Nebbiu				6 715	4 294			
Extension Route de Lava				2 076		133 926	13 834	
	46 321	125 468	73 850	96 162	70 650	139 959	13 834	0
	566 244							

APPIETTO – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Dévoiemnt provisoire lieu-dit Monte Nebbiu	2015	12 500,65	198 362,00
Extension San Giovanni	2015	44 077,50	
Mise en place d'un Té - BDC complémentaire au RR051	2015	2 007,60	
Extension réseau d'eau potable Marchesacciu	2016	6 796,00	
Renouvellement Monte Nebbiu - Traversée Cavallu Mortu	2018	6 506,90	
Dévoiemnt Volpaja	2018	54 971,85	
Extension DN63 - Golfe de Lava	2017	18 217,00	
Renouvellement Volpaja (secteur bas)	2019	21 032,00	
Extension bouclage Tuscia	2019	32 252,50	

APPIETTO – travaux exclusifs Kyrnolia	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Raccordement canalisations - Marchesaccio	2014	21 969,70	160 907,21
Raccordement canalisations – Lieu-dit San Giovanni	2015	3 638,76	
Reports de branchements Chemin de Volpaja	2016	6 636,37	
Raccordement canalisation Marchesacciu	2016	30 023,72	
Raccordement canalisa°, reprise de branche ^t – Marchesaccio	2016	79 548,96	
Raccordement canalisations Golfe de Lava	2017	3 912,24	
Renouvellement canalisations - Monte Nebbiu	2018	4 294,50	
Renouvellement canalisation Vulpaja	2019	10 882,96	

Cuttoli-Corticchiato**23-12412 - Cuttoli - Reports branchements - 0 € (0,0%)**

Enveloppe destinée aux reports de branchements et raccordements des renouvellements et extensions de réseau d'eau de la commune.

23-19579 - Cuttoli - Renouv descente Diceppu sous RD - 232 587 € (82,7%)

Opération achevée. Le solde interviendra en 2023.

23-20591 - Cuttoli - Extension Sgarettatu Giorgiagi - 0 € (0,0%)

Opération de travaux attribuée en 2022. Les travaux ainsi que leur solde interviendront en 2023.

CUTTOLI-CORTICCHIATO	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Renouvellement barrière	24 480			1 360				
Renouvellement réseau Eglise	10 320	3 393						
Renouvellement San Petru – Pedi Morella		148 958	13 223	1 960				
Reports branchements	13 857	32 477		25 869			29 150	
Renouvellement Pedi Morella				16 927	268		273	
Renouvellement Diceppu sous RD								232 587
	48 657	184 829	13 223	46 115	268	0	29 423	232 587
	555 102							

CUTTOLI-CORTICCHIATO – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Reprise béton pour rehausse regard existant	2015	1 627,70	81 853,10
San Petru - Antenne collectrice DN 500	2016	7 635,40	
Extension PEHD DN63 - Col de Paolu	2017	63 045,00	
BDC complémentaire - Extension PEHD DN63 - Col de Paolu	2017	9 645,00	

CUTTOLI-CORTICCHIATO – travaux exclusifs Kyrnolia	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Modification réseau eau potable (bas) Pedi Morella	2016	22 111,04	103 740,07
Modification réseau eau potable (haut) Pedi Morella	2016	10 366,25	
Raccordements et reports de branchements - Col de Paolu	2017	6 049,03	
Farrandu	2018	9 083,00	
Raccordement canalisations - Pedi Morella	2018	4 746,39	
Reprise de branchements - Colu di Paolu	2018	5 990,36	
Branchement surpresseur Pedi Morella	2019	29 150,00	
Raccordement Diceppu	2022	16 244,00	

Peri

23-12418 - Peri - Reports de branchements - 57 002 € (62,6%)

Enveloppe destinée aux reports de branchements et raccordements des renouvellements et extensions de réseau d'eau de la commune.

23-13467 - Peri - Renouvellement village T5 - 2 055 € (4,9%)

L'opération de travaux a été effectuée sur les emprises publiques. Un secteur a été abandonné faute de maîtrise foncière. Le marché a été soldé.

23-16534 - Peri - Extension Salasca - 127 366 € (74,3%)

Opération achevée.

23-18559 - Peri - Répartiteur - 0 € (0,0%)

Consultation infructueuse relancée en 2022. L'opération sera relancée en 2023.

PERI	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etanchéité réservoir	38 193	12 623						
Extension Chemin de Petrella	1 640							
Extension Chemin de Sciala – Morunacce	109 648							
Renouvellement Village T4		140 147						
Reports de branchements	31 338	8 770			1 849	42 300		57 002
Cataraghjo		375					255	
Extension Alzeto T1		1 021	2 042	33 109				
Incalcinato bouclage			430	38 561				
Renouvellement village T5					26 277	16 174		2 055
Extension Salasca					287			127 366
Petra Rossa - Millella					7 935			
	180 819	162 936	2 471	71 670	36 348	58 474	255	186 423
					699 396			

PERI – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Sciale Murunacci	2015	53 044,00	198 678,13
T4 - Groupe scolaire	2016	8 106,20	
Four	2016	2 393,00	
Jonction réseau Incalcinato	2018	6 910,20	
Extension Plaine de Peri	2018	22 717,50	
Extension Plaine de Peri – Cataraghju	2019	35 099,38	
Extension du réseau d'eau potable	2021	31 242,25	
Extension Salasca – antenne	2022	5 908,60	
Antenne Olmo	2022	10 116,50	
Renouvellement conduite fonte DN100	2022	23 140,50	

PERI – travaux exclusifs Kyrnolia	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Complément Bdc DIA2014/07648 Muricce	2014	3 751,44	207 494,81
Raccordement canalisation - Petrella	2014	11 127,02	
Raccordement canalisa° et reprise branche¹ - Sciala Morunacce	2014	3 025,24	
Dispositif alimentation provisoire réservoir Village	2015	6 380,00	
Déplacement de deux branchement - Patari	2015	4 932,76	
T4 – Modifica° réseau eau potable et reprise de branchement	2016	21 057,44	
Report de branchement Tranche 4	2016	8 770,28	
Sciala Morunacce tranche B	2017	7 270,35	
Raccordement canalisations village Alzetta	2017	2 034,05	
Raccorde¹ canalisa° 100/100 Petra Rossa et 100/80 incalcinato	2018	5 490,69	
Pose d'une ventouse et d'un poteau incendie - Incalcinato	2018	4 578,38	
Branchement définitif AEP centre social	2019	5 472,15	
Millela bouclage	2019	4 331,14	
Raccordement canalisation Cataraccio	2019	4 865,37	
Renouvellement T5 raccordement canalisa° et branchement	2019	46 127,49	
Peri – raccordement canalisation lieu-dit Salasca	2022	57 002,20	
Raccordement AEP et report branchement Olmo	2022	5 639,44	
Raccordement Olmo	2022	5 639,44	

Sarrola-Carcopino

23-14486 - Sarrola - Ribarotti - 69 352 € (68,7%)

Opération achevée.

23-19580 - Sarrola - Renouv liaison forage usine Piataniccia - 20 645 € (100,0%)

Opération achevée.

SARROLA-CARROPINO	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Extension Zalla	23 228							
Extension RN 193 A Suaralta	99 602	1 476	4 675	1 960				
Extension Batroni	1 506	11 597		68 372	781			
Ribarotti		2 096			10 315	120 275	24 132	69 352
Renouv. Liaison forage usine Piataniccia								20 645
	124 336	15 169	4 675	70 332	11 096	120 275	24 132	89 997
	460 012							

SARROLA-CARROPINO – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Extension PEHD DN40 - Piazza Maio	2015	6 795,30	211 460,08
Maillage Confina / Piataniccia	2016	142 829,00	
BDC complémentaire RRR028	2016	42 061,28	
Réseaux forages Piataniccia	2021	19 774,50	

SARROLA-CARROPINO – travaux exclusifs Kyrnolia	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Raccordement canalisation Sarrola	2015	3 779,52	95 886,51
Raccordement canalisations Batroni	2015	9 885,45	
Maillage Piataniccia	2016	22 851,50	
Lieu-dit Panchetta - Branchement eau potable GDV Pasqualini	2017	2 055,42	
Raccordement Pernicaggio	2018	31 196,66	
Raccordement Batroni Tranche 2	2018	6 791,04	
Raccordement canalisation Ribarotti D1	2020	10 795,96	

Tavaco

23-17550 - Tavaco - Extension cimetièrre - 46 677 € (52,4%)

Opération achevée.

23-20593 - Tavaco - hameau de Martelli - 0 € (0,0%)

Les études en cours se heurtent au manque d'information sur la constructibilité du secteur ainsi qu'à l'absence de maîtrise foncière nécessaires au dimensionnement de l'extension. Les études se poursuivront en 2023.

TAVACO	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Renforce ^t réservoir Piana Carazzi		217 305	78 528	43 506	312			
Montée Carazzi				31 225				
Extension cimetièrre					1 336		31 342	46 677
	0	217 305	78 528	74 731	1 648	0	31 342	46 677
								450 231

TAVACO – travaux exclusifs Kyrnolia	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Raccordement canalisat° et reprise de branchements - RT20	2016	30 387,68	79 308,13
Raccordement canalisations (surpresseur) Valle di Bona	2017	6 903,23	
Raccordement canalisations lieu-dit Carazzi	2018	9 703,00	
Extension réseau pour liaison forage	2019	29 571,23	
Raccordement et reprise branchement cimetièrre	2022	2 742,99	

Valle-di-Mezzana

23-12422 - VDM - Renouv depuis mairie vers piste du captage Poggiale - 0 € (0,0%)

Opération achevée.

23-14507 - Trx réservoir adduction Valle di Mezzana - 0 € (0,0%)

Ancienne enveloppe, doublons enveloppe 16542

23-16542 - AP - Trx réservoir adduction Valle di Mezzana - 537 690 € (69,7%)

Travaux en cours dont la finalisation interviendra au premier semestre 2023.

23-15516 - VDM - Casile - 23 871 € (98,3%)

Opération achevée.

VALLE-DI-MEZZANA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Renouvellement mairie vers piste captage	76	21 271		1 720				
Ecole nouvelle					68 006			
Travaux réservoir adduction						125 231	51 581	537 690
Casile								23 871
	76	21 271	0	1 720	68 006	125 231	51 581	
								561 561

VALLE-DI-MEZZANA – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Maillage provisoire Valle-di-Mezzana – Sarrola-Carcopino	2017	6 032,50	112 456,25
Renouvellement aérien lieu-dit Poggiale	2019	22 514,00	
Extension Ecole	2019	45 326,00	
Renouvellement La Croix / Epingle	2019	14 289,00	
Renouvellement ethernit village Casile	2021	24 294,75	

VALLE-DI-MEZZANA – travaux exclusifs Kyrnolia	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Raccordement et branchement de canalisations	2016	1 090,85	53 951,95
Raccordement canalisations - Poggiale	2016	6 742,41	
Raccordement canalisations U Casile	2017	2 353,13	
Renouvellement canalisation – Poggiale	2019	5 114,72	
Opapo forage	2019	3 439,51	
La Croix	2019	3 914,30	
Ecole village	2019	1 549,38	
Raccordement et branchement village	2020	14 621,20	
Raccordement départ réservoir	2020	6 541,79	
Regul Casile raccordement et reprise branchement	2022	8 976,09	

Villanova

23-18560 - Villanova - Piste ancien captage - 53 208 € (100,0%)

Opération achevée.

23-18561 - Villanova - AEP Saliccia - 350 816 € (95,7%)

Opération achevée. Le solde interviendra en 2023 après régularisation du foncier nécessaire au raccordement.

23-19582 - Villanova - Renouv ethern village - 38 584 € (96,0%)

Opération achevée.

VILLANOVA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Installation surpresseur au Poggio	1 084							
Extension jusqu'à la parcelle 291	24 000							
Reprise busage ruisseau sur piste captage		19 362						
Extension Costi		26 988		4 210				
Piste ancien captage								53 208
AEP Saliccia								350 816
Renouv. Ethernit village								38 584
	25 084	46 350	0	4 210	0	0	0	442 608
	518 252							

VILLANOVA – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Extension DN63	2015	13 308,08	162 504,78
Extension DN100 - secteur Rendenaccia	2015	39 812,03	
Dévoisement PEHD DN63	2016	1 672,20	
Extension Lieu-dit U Poggio	2016	27 106,58	
Remplacement ET75 par PE63	2018	16 167,00	
Renouvellement ET 75	2019	16 684,45	
Renouvellement eau potable PE 63 Hameau de Poggio	2020	4 536,94	
Renouvellement ethernit village	2021	29 101,00	
Extension réseau DN63 Stretta di i Mori	2022	14 116,50	

VILLANOVA – travaux exclusifs Kyrnolia	Année	Montant HT	Total 2015-2022
I Costi di Villanova - raccordement canalisations	2016	4 209,69	123 349,32
Raccordement canalisations lieu-dit U Poghju	2016	4 278,85	
Raccordement canalisations Lieu-Dit U Poghju (2)	2017	3 362,18	
Reports de branchement village	2019	36 176,30	
Raccordements et branchement village	2020	14 621,20	
Raccordement Pehd 63	2020	8 934,60	
PR 1 et 2 San Fidele	2021	3 309,12	
Raccordement Golfe de Lava	2021	10 060,88	
Report Stretta di i Mori	2022	8 796,50	
Report et raccordement	2022	5 600,00	

CAPA

23-7294 - CAPA - Trx extension et renouvellements divers - 273 245 € (55,1%)

Enveloppe de travaux pour le renouvellement des réseaux d'eau potable non prévus.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Travaux extension	334 332	208 226	541 296	406 692	375 837	246 226	204 437	273 245

23-6258 - AP - CAPA - Travaux protection ressources - 0 € (0,0%)

Protection des sources non encore protégées à Cuttoli Cortichiatto, Sarrola Carcopino et Tavaco. Les arrêtés de DUP n'ont pas été pris en 2022, les travaux n'ont donc pas été réalisés.

23-13474 - CAPA - Accès et protection forage Prunelli - 0 € (0,0%)

La régularisation de l'accès au forage n'est pas résolue, accord avec le propriétaire à trouver

23-20589 - CAPA - Forage Baleone - 0 € (0,0%)

Travaux conditionnés par les conclusions de l'étude à réaliser par le BRGM

23-15511 - CAPA - MOD divers - 1 281 € (4,3%)

Cette enveloppe est dédiée aux demandes intervenant en cours d'année de la part des maires des communes membres.

23-19568 - AP - Réfection du génie civil des ouvrages - Rehab réservoirs - 139 808 € (34,0%)

Enveloppe de travaux générale destinée à engager rapidement les travaux prioritaires identifiées au schéma directeur d'eau potable. Les ouvrages de Pedi Morella et Sarrola fontaine ont été réhabilités. Le réservoir de Ranucchietto démantelé. Le programme de réhabilitation se poursuivra en 2023.

23-19581 - Suppression interconnexion eau brute eau traitée - 0 € (0,0%)

Suppressions des interconnexions eau brute – eau traitée actuellement assurée par les vannes. Commande passée à Kyrnolia, travaux non réalisés

b. Les recettes d'investissement.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent 2,35 M€, en progression de 96,6 %.

HT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
13 - Subventions	148 720,85	159 633,90	17 806,31	106 297,90	244 721,63	345 620,49	41,2 %
10 - Dotations, fonds divers	188 803,08	59 097,09	0,00	0,00	0,00	0,00	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 498 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	-
23 - Immobilisations en cours	11 855,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
1068 - Excédent de fonct. capitalisé	649 113,24	713 479,65	0,00	1 048 669,36	948 490,18	0,00	- 100,0 %
Total RI réelles	3 497 232,59	932 210,64	17 806,31	1 154 967,26	1 193 211,81	2 345 620,49	96,6 %
042 – Opéra° d'ordre transferts entre sec°	955 904,00	992 619,00	1 085 915,00	1 082 900,00	1 109 758,00	1 162 775,00	4,8 %
043 – Opéra° d'ordre dans la sec° de fonct.	36 542,00	86 902,00	7 404,00	0,00	170 831,00	122 935,44	- 28,0 %
Total RI d'ordre	992 446,00	1 079 521,00	1 093 319,00	1 082 900,00	1 280 589,00	1 285 710,44	0,4 %
Total recettes d'investissement	4 489 678,59	2 011 731,64	1 111 125,31	2 237 867,26	2 473 800,81	3 631 330,93	46,8 %

Un emprunt de 2 M€ contracté auprès de la Banque des Territoires au taux de 0,88 % en 2021 a été mobilisé en 2022.

Les subventions perçues par la CAPA en 2021 s'inscrivent au chapitre 13 du Compte administratif pour un montant total perçu de 345 620,49 €, soit un taux de réalisation de 97,4 %.

	Prévues BP 2022	Perçues CA 2022	% Réalisation
1311 - Etat et établissements nationaux	272 578	208 209	76,4 %
1312 – Région	82 290	137 411	167,0 %
Subventions Investissement	354 868	345 620	97,4 %

13-18555 Sub AE AEP Peri – 6 011 €

L'encaissement correspond à l'acompte versé par l'Agence de l'Eau sur les actions réalisées en 2022 dans le cadre des travaux d'adduction en eau potable sur le secteur de Barulaccia situé sur la commune de Peri.

13-18562 – AE Réseau schéma directeur AEP Arr.20096027 – 23 355 €

L'encaissement correspond à la part du financement accordé par l'agence de l'eau sur les actions réalisées en 2022 dans le cadre de la mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CAPA

13-Sub AE adduction réservoir Valle Di Mezzana 178 843 €

L'encaissement correspond à l'acompte accordé par l'Agence de l'Eau sur les actions réalisées en 2022 dans le cadre des travaux d'adduction en eau potable situés sur la commune de Valle Di Mezzana.

13-18563 CDC AEP Barulaccia Peri Arr.20203747 – 1 028 €

L'encaissement correspond au 3^e acompte accordé par la Collectivité de Corse sur les actions réalisées en 2022 dans le cadre des travaux d'adduction en eau potable sur le secteur de Barulaccia situé sur la commune de Peri.

13-20599 CDC réhabilitation réservoir AEP Ajaccio Arr20212121 – 72 000 €

L'encaissement correspond à l'acompte accordé par la Collectivité de Corse sur les actions réalisées en 2022 dans le cadre des travaux de réhabilitation des réservoirs en eau potable situés sur la commune d'Ajaccio.

13-20602 CDC réseaux et captages Valle Di Mezzana Arr202119153 – 64 384 €

L'encaissement correspond à l'acompte accordé par la Collectivité de Corse sur les actions réalisées en 2022 dans le cadre des travaux d'adduction en eau potable situés sur la commune de Valle Di Mezzana.

Partie E : Le compte administratif du budget de l'Assainissement

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé. Il constitue l'arrêté des comptes et arrête le résultat de clôture de la gestion passée.

Le volume mandaté du compte administratif du budget de l'assainissement s'élève à 10 629 542,04 euros, dont 4 355 510,82 euros réalisés au titre du fonctionnement et 6 274 031,22 euros au titre de l'investissement.

Les différences de montant entre les résultats financiers (I) et les réalisations (II) s'expliquent du fait que les premiers intègrent les mouvements d'ordres, tandis que les seconds retracent uniquement les mouvements réels.

Le compte administratif 2018 a été marqué par les nouvelles règles de gestion de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicables aux délégations de service public (DSP).

Jusqu'en 2017, il était possible d'utiliser le mécanisme de « transfert des droits à déduction » qui permettait de récupérer par le biais du fermier (et non par voie fiscale) la TVA ayant grevé les investissements utilisés dans le cadre de la DSP.

La loi de finances 2010 a réformé ce statut en modifiant notamment les modalités de récupération de la TVA payée lors de l'acquisition ou de la construction des équipements.

Ainsi, et depuis 2018, soit le début de la nouvelle DSP assainissement contractée par la CAPA, la mise à disposition à titre onéreux des investissements nécessaires à l'exploitation du service par le délégataire rend la Collectivité assujettie à la TVA.

Dès lors, elle doit soumettre les redevances à la TVA et peut « récupérer » en contrepartie la TVA payée en amont par la voie fiscale.

En conséquence, afin de respecter les nouvelles règles budgétaires, le compte administratif est réalisé et voté en Hors Taxe (HT).

I. Les résultats financiers du compte administratif 2022

I.1. Le résultat du compte administratif 2022

Le compte administratif de l'assainissement présente un excédent global de 828 901,14 euros déterminé à partir des résultats suivants :

a. Le résultat de fonctionnement :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	4 355 510,82	5 313 590,15	958 079,33
Report de l'exercice précédent (002)	0,00	1 564 130,82	1 564 130,82
Total (1)			2 522 210,15

Constitué par le cumul des flux de fonctionnement réalisés sur l'exercice 2022 et du résultat reporté, il s'élève à 2 522 210,15 euros.

Ce montant fera l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante.

b. Le solde d'exécution de la section d'investissement :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	5 697 848,12	6 761 314,32	1 063 466,20
Report de l'exercice précédent (001)	576 183,10	0,00	- 576 183,10
Restes à réaliser	4 180 592,11	2 000 000,00	- 2 180 592,11
Total (2)			- 1 693 309,01

Total (1) + (2)			828 901,14
------------------------	--	--	-------------------

Corrigés des restes à réaliser, le solde d'exécution présente un déficit de - 1 693 309,01 euros.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'année. Ils seront repris au budget de l'exercice 2023.

I.2. Le financement de l'investissement

a. La capacité d'autofinancement dégagée par le budget de l'assainissement.

L'épargne brute qui représente le solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, permet d'analyser la capacité de ce budget à faire face à ses engagements, mais également à réaliser des investissements nouveaux. Pour déterminer le niveau d'épargne réel que le budget pourra dégager annuellement de façon récurrente, il convient de retraiter l'ensemble des dépenses et des recettes des mouvements exceptionnels qui ont pu être enregistrés dans les comptes de l'année.

L'épargne brute du budget de l'assainissement s'élève à 2 923 377,99 €, soit 63,7 % des recettes de fonctionnement. C'est un taux d'épargne brute conséquent au regard d'une moyenne des SPIC gérés en affermage de l'ordre de 50 %.

L'épargne de gestion englobe les frais financiers et permet ainsi de mesurer la part globale des flux de recettes pouvant être consacrés à investir.

L'épargne nette est le solde d'épargne brute après déduction du remboursement en capital de la dette.

CA 2022		Assainissement
(1)	Recettes réelles de fonctionnement*	4 672 134,15
(2)	Dépenses réelles de fonctionnement*	1 748 756,16
(3)=(1)-(2)	Epargne brute	2 923 377,99
(3)/(1)	Taux d'épargne brute	63,7 %
(4)	Frais financiers	522 593,87
(5)=(3)+(4)	Epargne de gestion	3 445 971,86
(5)/(1)	Taux d'épargne de gestion	75,1 %
(6)	Remboursement de capital	1 846 827,05
(7)=(3)-(6)	Epargne nette	1 076 550,94
(7)/(1)	Taux d'épargne nette	23,5 %

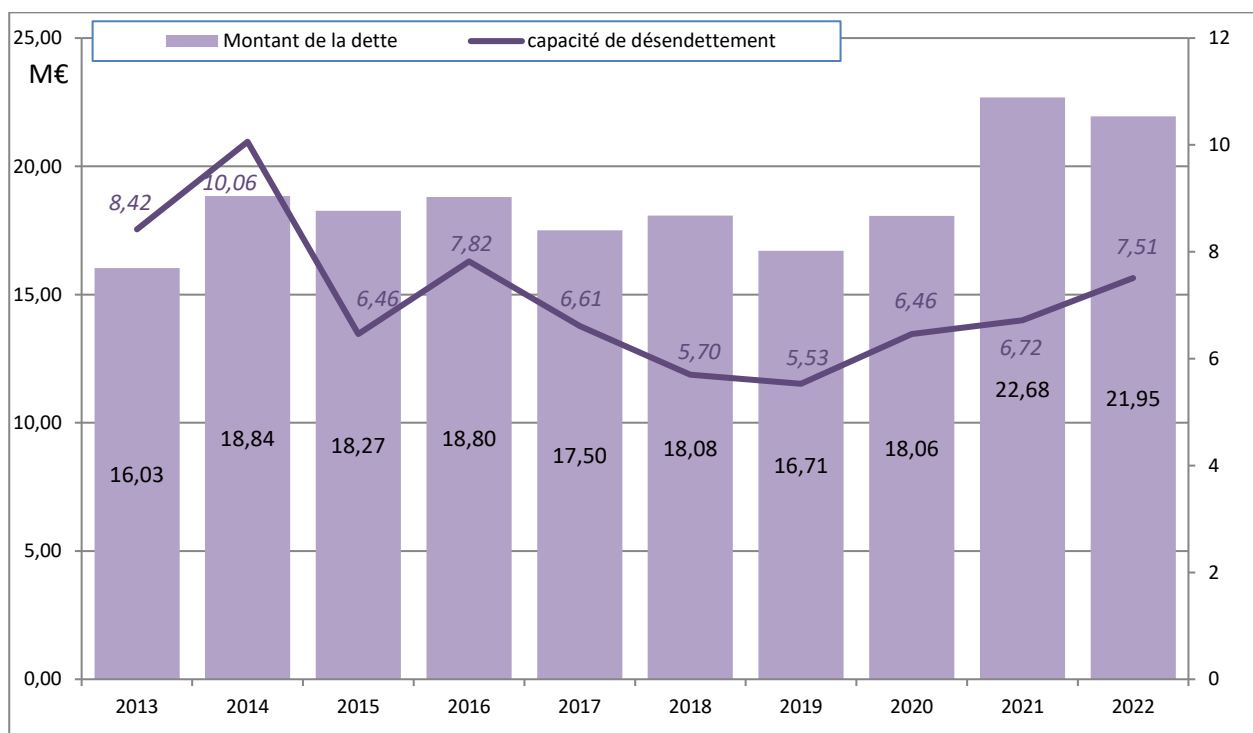
* Hors mouvements non-récurrents retraités

b. Le financement des investissements du budget de l'assainissement.

Le niveau de dette porté par le budget de l'assainissement s'élève à 21 946 121,00 €. Rapporté à l'épargne brute, il détermine une capacité de désendettement à 7,51 ans. C'est un ratio reste très confortable au regard de la durée de vie moyenne particulièrement longue des investissements portés par ce type de service.

CA 2022	Assainissement
Capital restant dû au 31/12/2022	21 946 121
Epargne brute	2 923 378
Capacité de désendettement	7,51

Un emprunt de 2 M€ contracté en 2021, a été mobilisé en 2022, tandis qu'un emprunt du même montant contracté en 2022 sera mobilisé en 2023.



Les dépenses d'équipement se sont élevées à 3 108 749,15 euros.

Dépenses d'équipement	Assainissement
Chap 20 – Immobilisations incorporelles	104 955,92
Chap 21 – Immobilisations corporelles	3 744,31
Chap 23 – Immobilisations en cours	3 000 048,92
TOTAL	3 108 749,15

Tableau de financement	Assainissement
Emplois	3 108 749
Dépenses d'investissement hors dette	3 108 749
Ressources	3 525 562
Epargne brute récurrente	2 923 378
Fonctionnement non-récurrent retraité	- 1 500
Dotations et subventions	341 096
Divers	109 415
Variation de la dette	153 173
Variation du fonds de roulement	416 813
Fonds de roulement au 31/12/2021	2 592 677
Fonds de roulement au 31/12/2022	3 009 490

Comme le montre le tableau ci-dessus, le financement de ces 3,1 M€ d'opérations nouvelles a été couvert par l'épargne (2,9 M€), ainsi que par les subventions et dotations (341 k€), des immobilisations en cours (109 k€) et par 153 k€ d'emprunt. Le fonds de roulement a ainsi été conforté de 417 k€, pour atteindre 3,0 M€ au 31 décembre 2022. La ressource correspondante sera disponible pour financer les investissements à réaliser en 2023.

I.3. Le compte de gestion

1.4.1. Conformité des comptes

Le conseil communautaire doit s'assurer de la conformité du compte administratif établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion établi par le comptable.

Pour ce faire, on se reportera au tableau « II-A1 – Présentation générale du budget, vue d'ensemble » en page 5 du premier :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	4 355 510,82 (A)	5 313 590,15 (B)
	Section d'investissement	5 697 848,12 (C)	6 761 314,32 (D)

que l'on compare au tableau « II.1 – Résultats budgétaires de l'exercice » en page 21 du second :

Résultats budgétaires de l'exercice	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	6 761 314,32 (D)	5 313 590,15 (B)	12 074 904,47
Dépenses nettes	5 697 848,12 (C)	4 355 510,82 (A)	10 053 358,94
Résultats de l'exercice	1 063 466,20	958 079,33	2 021 545,53

pour constater la stricte concordance des montants.

On pourra toutefois relever une différence s'agissant du résultat cumulé, lequel s'établi à 3 009 493,25 € au compte administratif et à 2 870 920,31 € au compte de gestion (page 22), soit une différence de - 138 572,94 €.

Depuis 2007, lors de l'édition des comptes de gestion, les résultats de clôture de l'exercice des comptes de gestion du budget principal, de l'eau et de l'assainissement font apparaître une différence avec les comptes administratifs. Cette différence remonte aux origines de la CAPA, lors de l'intégration des résultats du district des 3A, et de la non prise en compte par le Trésor de la régularisation des ICNE sur l'exercice 2008. Après recherche et comparaison depuis l'origine de la création de la CAPA en 2002, on peut constater que la différence concernant les résultats de l'exercice en section d'investissement provient d'une part de l'intégration des résultats du district, qui est fautive, depuis 2007 et le changement de logiciel comptable au Trésor.

Chaque année, le Trésor Public, qui est toujours à la recherche d'une solution pour résoudre ce problème informatique, adresse un tableau rectifié manuellement, qui permet ainsi de constater la totale adéquation entre le compte administratif et le compte de gestion.

1.4.2. Analyse sommaire du compte de gestion

Actif (patrimoine)	M€
Immobilisations	89,40
Créances	3,42
<i>dont titres restant à recouvrer</i>	<i>0,92</i>
<i>dont rattachement de recettes</i>	<i>2,40</i>
<i>Dont TVA à récupérer</i>	<i>0,10</i>
Trésorerie auprès du budget principal	0,61
TOTAL ACTIF	93,43

Passif (ressources)	M€
Fonds propres	70,41
Provisions	0,00
Dettes financières à long terme	22,07
<i>dont intérêts courus non-échus</i>	<i>0,20</i>
Dettes d'exploitation	0,95
<i>dont mandats émis restant à payer</i>	<i>0,95</i>
<i>dont rattachement de dépenses</i>	<i>0,00</i>
Apport de trésorerie du budget principal	0,00
TOTAL PASSIF	93,43

Le budget annexe de l'assainissement affiche 89,40 M€ d'immobilisations nettes issues de ses investissements ou des remises des communes. Celles-ci sont couvertes à 78,8 % par des fonds propres (70,41 M€), c'est-à-dire par des ressources stables, issues des surplus de fonctionnement dégagés, des subventions, ... La dette (22,07 M€) reste donc réduite au regard des immobilisations réalisées.

En intégrant la trésorerie de 0,61 M€, mais également la différence de 139 k€ précédemment évoquée, l'écart avec le résultat du compte administratif (- 2,40 M€) s'explique par le fait qu'à la date du 31 décembre 2022, 3,42 M€ de recettes restaient à recouvrer, dont 2,40 M€ au titre des rattachements de recettes, 0,92 M€ de titres émis restant à recouvrer, et 0,10 M€ de TVA restant à récupérer.

En sens inverse, 0,95 M€ de mandats restaient à décaisser, du fait du décalage normal entre l'ordonnateur et le comptable, auxquels s'ajoutent 0,20 M€ d'intérêts courus non-échus.

II. Les réalisations

Le budget de l'assainissement a enregistré 6 705 832,36 euros de dépenses réelles sur l'exercice 2022 pour 8 560 948,27 euros enregistrés en 2021, soit une baisse de - 21,7 %.

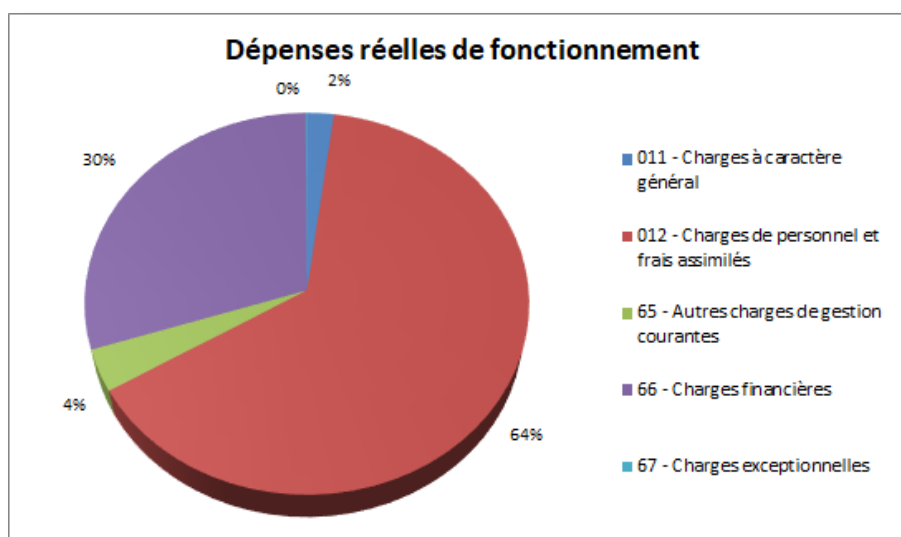
Dépenses réelles € HT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Fonctionnement	1 616 517,35	1 556 121,34	1 568 686,00	1 433 425,02	1 487 516,02	1 750 256,16	17,7 %
Investissement	5 599 730,20	4 422 673,31	6 177 976,03	6 641 865,55	7 073 432,25	4 955 576,20	- 29,9 %
9,9 % Total dépenses réelles	7 216 247,55	6 323 814,97	7 746 662,03	8 075 290,57	8 560 948,27	6 705 832,36	- 21,7 %

II.1. La section de fonctionnement

a. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 750 256,16 € en 2022 contre 1 487 516,02 € en 2021, soit une progression de 17,7 %.

HT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
011 - Charges à caractère général	233 808,30	173 394,77	150 051,43	34 784,87	35 125,89	36 540,04	4,0 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	696 641,63	735 726,99	767 287,76	780 637,51	823 223,41	1 127 216,97	36,9 %
65 - Autres charges de gestion courantes	16 592,00	15 912,00	16 427,26	15 886,01	25 415,48	62 405,28	145,5 %
66 - Charges financières	669 475,42	631 087,58	611 448,33	575 469,13	558 996,45	522 593,87	- 6,5 %
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	23 471,22	26 647,50	44 754,79	1 500,00	- 96,6 %
Total DRF	1 616 517,35	1 556 121,34	1 568 686,00	1 433 425,02	1 487 516,02	1 750 256,16	17,7 %
042 – Opéra° d'ordre transferts entre sec°	1 653 020,00	1 931 699,00	2 032 450,00	2 046 235,00	2 223 192,00	2 605 254,66	17,2 %
043 – Opéra° d'ordre dans la sec° de fonct.							
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 653 020,00	1 931 669,00	2 032 450,00	2 046 235,00	2 223 192,00	2 605 254,66	17,2 %
Total dépenses de fonctionnement	3 269 537,35	3 487 820,34	3 601 136,00	3 479 660,02	3 710 708,02	4 355 510,82	17,4 %



Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 91,9 %.

Les charges à caractère général sont en progression de 4,0 % passant de 35,1 k€ en 2021 à 36,5 k€ en 2022.

Les dépenses du chapitre 012 s'élèvent à 1 127 217 € contre 823 223 € en 2021, soit 36,9 % d'augmentation. Cette somme intégrant le reversement au budget principal (521 586 €), mais également la part affectée à l'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines qui fait l'objet d'un reversement du budget principal (83 422 €) et celle affectée à l'eau potable qui fait l'objet d'un reversement du budget de l'eau (101 588 €), la masse salariale directement imputable au budget de l'assainissement s'élève à 420 621 euros contre 342 255 euros en 2021, soit une augmentation réelle de 22,9 %.

10 agents ont bénéficié d'avancements d'échelons sur l'ensemble de l'année 2022, ce qui représente un cout supplémentaire d'environ 9 000 €.

La prise en compte du décret n° 2022-586 du 20 avril 2022 portant revalorisation de l'indice majoré minimum de la fonction publique à effet au 1er mai 2022 – qui passe de 343 (IB 371) à 352 (IB 382) – a concerné 4 agents.

La hausse de la valeur du point de la fonction publique territoriale de 3,5 % a impacté l'ensemble des agents, pour un coût supplémentaire d'environ 8 000 €.

Dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP, le CIA a été versé à 100 % pour les agents n'ayant pas d'absence et ayant eu une bonne évaluation professionnelle, pour un coût en 2022 de 7 500 €.

011-5143 - Fournitures non stockables - 340 € (20,0%)

Prise en charge de dépenses d'énergie des stations de pompage permettant de raccorder le village d'Afa à la station d'épuration de Campo dell'Oro en attendant la remise des ouvrages au concessionnaire.

011-5144 - Fournitures d'entretien et de petit équipement - 0 € (0,0%)

Achat de petit matériel nécessaire au fonctionnement du service. Pas d'utilisation en 2022.

011-5147 - EU locations immobilières - 1 331 € (100,0%)

Location du terrain sur lequel est implanté la Step de Trova à Alata.

011-5154 - Etudes et recherches - 0 € (0,0%)

Etudes ponctuelles, principalement les zonages d'assainissement. Pas d'utilisation en 2022

011-5156 - Honoraires - 0 € (0,0%)

Indemnisation des commissaires enquêteurs lors des enquêtes publiques principalement. Pas d'utilisation en 2022.

011-5155 - Documentation générale et technique - 0 € (0,0%)

Achat de normes, documentations, pas d'utilisation en 2022.

011-5161 - Voyages et déplacements - 0 € (0,0%)

Enveloppe liée à la prise en charge de frais de déplacement. Pas d'utilisation en 2022.

011-5162 - Missions - 0 € (0,0%)

Frais de déplacement, restauration, hébergement. Pas d'utilisation en 2022

011-5163 - Réceptions - 0 € (0,0%)

Frais liés à la réception d'installations ou d'évènements. Pas d'utilisation en 2022

011-5165 - Frais analyses - 0 € (0,0%)

Analyses réalisées ponctuellement afin de confirmer ou infirmer une pollution, principalement dans le cadre du SPANC. Pas d'utilisation en 2022.

011-5158 - Annonces et insertions - 0 € (0,0%)

Publicités pour la passation de marchés.

011-5229 - Divers - 238 € (100,0%)

Abonnement aux données de Météo France.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Divers	54 600	164 103	108 600	110 000	1 196	1 090	238

011-5231 - Prestations de services SPANC - 23 340 € (63,9%)

Frais de recouvrement de la redevance assainissement non collectif assurée par le concessionnaire du service de l'eau potable.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prestations de service SPANC	25 100	- 1 308	12 325	11 000	11 189	0	23 340

011-5233 - Services bancaires et assimilés - 0 € (0,0%)

Cette enveloppe destinée à payer les frais de dossiers des emprunts n'a pas été utilisée.

011-9328 - Remboursements de frais au budget principal - 9 499 € (57,2%)

Facturation des frais pris en charge par le budget principal pour le compte du budget annexe.

011-9354 - Maintenance logiciel SPANC - 813 € (90,3%)

Prestation annuelle de maintenance et de mise à jour du logiciel SPANC.

011-10382 - Redevance DR-DICT - 0 € (0,0%)

Redevance à l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) supprimée.

011-11404 - Autres taxes et redevances - 926 € (23,2%)

Redevance d'occupation du domaine public dans la base aéronavale d'Aspretto et l'émissaire de la station d'épuration de campo dell'Oro.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres taxes et redevances	2 418	12	5 762	4 344	926	5 762	926

011-15453 - ICPE Campo - 0 € (0,0%)

Garanties financières à mettre en place dans le cadre de l'arrêté ICPE de la Step de Campo dell Oro. Renouvellement de la convention, montant réglé en 2023.

011-16497 - Débroussaillage - 0 € (0,0%)

Enveloppe prévue pour les opérations de démaquisage non compris dans le contrat de concession. Pas d'utilisation en 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Débroussaillage	14 695	4 580	9 562	0	0	0	0

011-16506 - MAJ logiciel SPANC Liamone 2 Sevi - 0 € (0,0%)

Prestation d'intégration de données abonnés et cadastrales des communes de la communauté de communes Spelunca Liamone dans le logiciel SPANC. Pas de données transmises en 2022

011-21589 - Annonces et insertions communication - 0 € (0 %)**011-21590 - Catalogues et imprimés communication - 54 € (6,5 %)**

Les dépenses ont concerné l'impression d'un flyer relatif à la STEP d'Afa.

65-10362 - Indemnités - 17 144 € (95,8%)

Part de la rémunération des élus affectée au budget de l'assainissement.

65-15452 - Créances admises en non-valeur - 45 260 € (96,5%)

Par délibération n°2022-112 du 26 juillet 2022, le conseil communautaire a autorisé l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

65-19544 - Régularisation PAS - 1 € (0,0%)

Régularisation au titre du prélèvement à la source.

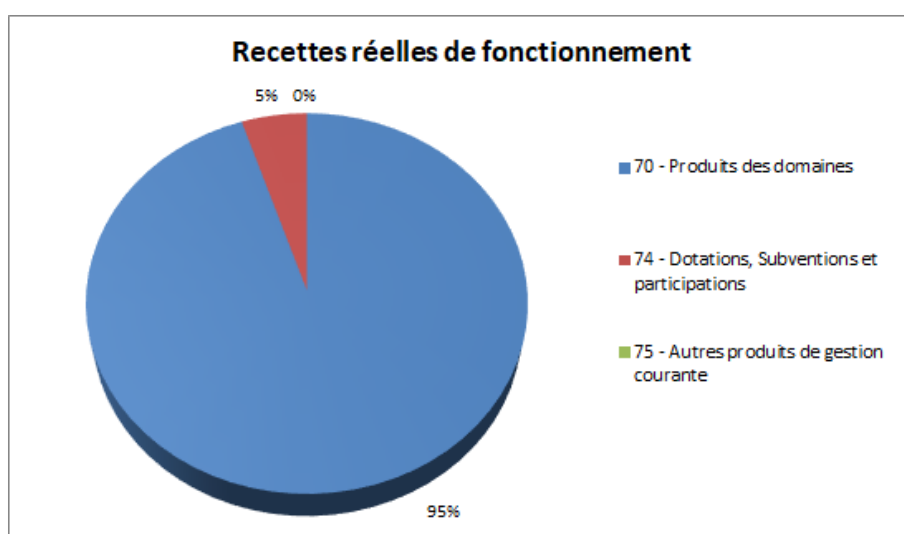
67-22603 - Contentieux agence de l'eau - 1 500 € (25,0%)

Indemnité liée au contentieux avec l'Agence de l'Eau sur la station d'épuration d'Afa

b. Les recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 3,0 % par rapport à 2021 (4,67 M€ HT contre 4,82 M€ HT en 2021).

HT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
70 - Produits des domaines	3 712 882,36	4 257 547,86	4 205 453,44	3 932 132,72	4 554 045,22	4 433 654,09	- 2,6 %
74 - Dotations, Subventions et participations	576 872,25	465 198,54	358 091,57	268 724,19	264 065,12	238 478,51	- 9,7 %
75 - Autres produits de gestion courante	2 411,68	5 576,85	1,23	0,75	0,00	1,55	-
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	48,70	3,08	0,00	- 100,0 %
Total RRF	4 292 166,29	4 728 323,25	4 563 546,24	4 200 906,36	4 818 113,42	4 672 134,15	- 3,0 %
042 – Opéra° d'ordre transferts entre sec°	556 830,00	573 169,00	608 542,00	611 667,00	618 866,00	641 456,00	3,7 %
043 – Opéra° d'ordre dans la sec° de fonct.							
Total recettes d'ordre de fonctionnement	556 830,00	573 169,00	608 542,00	611 667,00	618 866,00	641 456,00	3,7 %
Total recettes de fonctionnement	4 848 996,29	5 595 644,14	5 172 088,24	4 812 573,36	5 436 949,42	5 313 590,15	- 2,3 %



Détail du chapitre 70 : produit des domaines	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
Consommation	1 999 801	2 681 718	2 497 432	2 035 932	2 718 237	2 592 562	- 4,6 %
Abonnement	878 414	626 103	634 217	601 852	711 667	649 430	- 8,8 %
Branchement réseau	0	0	0	0	0	0	-
Redevance assainissement collectif	2 878 215	3 307 821	3 131 649	2 637 784	3 429 904	3 241 992	- 5,5 %
PAC	378 957	474 499	569 697	904 795	846 026	885 710	4,7 %
Redevance assainissement non collectif	93 625	98 391	114 312	114 031	122 756	120 941	- 1,5 %
Autres	362 085	376 837	389 795	275 523	155 359	185 010	19,1 %
70 - Produits des domaines	3 712 882	4 257 548	4 205 453	3 932 133	4 554 045	4 433 654	- 2,6 %

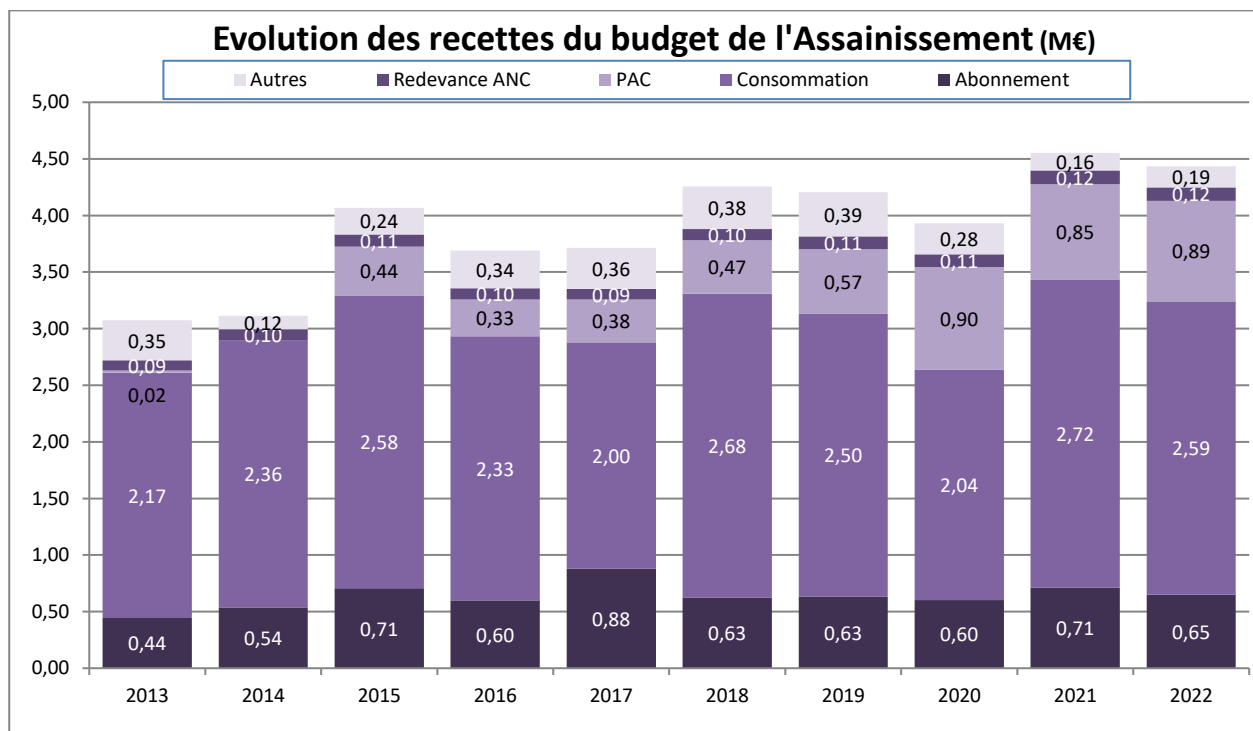
Les produits du domaine baissent légèrement de 2,6 % par rapport à 2021 et sont constitués principalement par le reversement de la surtaxe eau par Kyrnolia pour un montant global de 3,24 M€ dont 20 % au titre des abonnements facturés et 80 % au titre de la consommation (respectivement 35 et 65 % en 2021).

La baisse recensée sur la redevance est néanmoins à relativiser, 2021 ayant constitué une année de transition. En effet le délégataire Kyrnolia a indiqué qu'une partie de la facturation imputable à l'année 2020 a été reversée sur 2021, un changement interne de logiciel n'ayant pas permis de régulariser totalement la situation au 31 décembre 2020. Ce reliquat de l'année 2020 a ainsi été additionné à la redevance calculée au titre du 1^{er} semestre 2021, se répercutant donc sur le volume d'encaissement constaté sur l'année .

L'année 2022 traduit ainsi une dynamique plus représentative du territoire.

On relèvera également que le recouvrement de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) se traduit par un encaissement de 885 710 € en 2020 (+ 4,7 %), représentant 20% des produits des domaines encaissés sur l'année, en lien avec le déploiement des réseaux principaux d'une part et les nouvelles constructions d'autre part.

Les autres catégories regroupent les refacturations de personnel du budget de l'eau vers le budget principal, les conventions de prestations SPANC (service public d'assainissement non collectif) mutualisées avec les communautés de communes frontalières (Liamone, Prunelli...). La convention avec Kyrnolia au titre des eaux pluviales était remboursée par la ville jusqu'en 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CAPA étant désormais compétente, ce montant est pris en compte dans le cadre du transfert de charges.



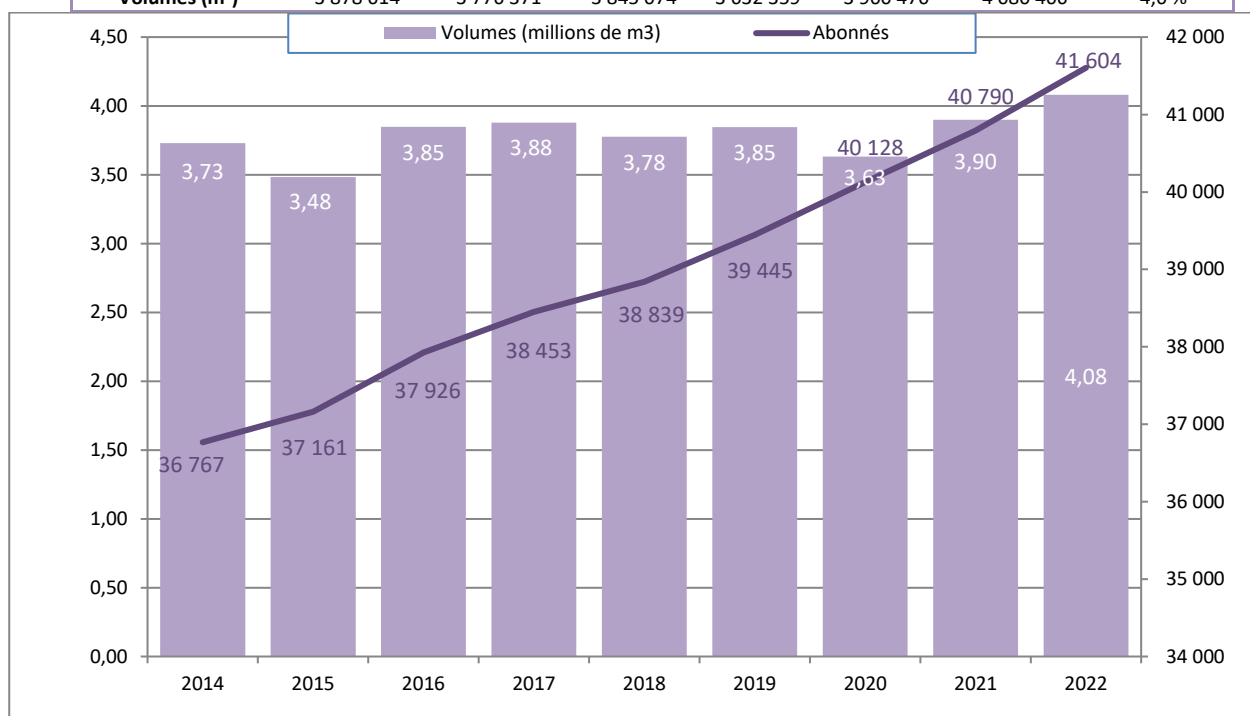
Evolution des tarifs :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-22
Part fixe fermier (abonnement)	36,60 €/an	38,20 €/an	39,18 €/an	39,92 €/an	39,99 €/an	42,00 €/an	5,0 %
Part variable fermier (consommations)	0,6832€/m ³						
- 0 à 30 m ³		0,6850 €/m ³	0,7026 €/m ³	0,7159 €/m ³	0,7171 €/m ³	0,7531 €/m ³	5,0 %
- 31 à 150 m ³		0,7120 €/m ³	0,7303 €/m ³	0,7441 €/m ³	0,7454 €/m ³	0,7828 €/m ³	5,0 %
- Plus de 150 m ³		1,2980 €/m ³	1,3314 €/m ³	1,3566 €/m ³	1,3589 €/m ³	1,4270 €/m ³	5,0 %
Part fixe CAPA (abonnement)	16,1699 €/an	16,1699 €/an	16,1699 €/an	16,3316 €/an	16,4949 €/an	16,6598 €/an	1,0 %
Part variable CAPA (consommation)	0,6440 €/m³	0,6440 €/m³	0,6440 €/m³	0,6504 €/m³	0,6569 €/m³	0,6635 €/m³	1,0 %
Taxe Agence de l'Eau	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³	0,15 €/m ³	- 6,3 %
TVA	2,1 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %	

Evolution des volumes :

Issus des Rapports Périodiques sur la Qualité de Service (RPQS), les chiffres suivants correspondent aux abonnés et à la consommation de chaque année ramenés sur 365 jours ; ils peuvent différer des montants facturés.

RPQS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation
Abonnements	38 453	38 839	39 445	40 128	40 790	41 604	2,0 %
Volumes (m ³)	3 878 614	3 776 371	3 845 074	3 632 359	3 900 470	4 080 406	4,6 %



070-5174 – Redevance d'Assainissement non collectif – 120 941 €

Recette issue de la redevance assainissement non collectif (installations neuves et existantes).

070-7295 – Redevance d'Assainissement Collectif – 2 592 562 €

Part variable de la surtaxe assainissement revenant à la collectivité. Comme indiqué plus haut, la baisse recensée est néanmoins à relativiser, 2021 ayant constitué une année de transition. En effet le délégataire Kyrnolia a indiqué qu'une partie de la facturation imputable à l'année 2020 a été reversée sur 2021, un changement interne de logiciel n'ayant pas permis de régulariser totalement la situation au 31 décembre 2020. Ce reliquat de l'année 2020 a ainsi été additionné à la redevance calculée au titre du 1er semestre 2021, se répercutant donc sur le volume d'encaissement constaté sur l'année. L'année 2022 traduit ainsi une dynamique plus représentative du territoire.

070-8314 – Abonnements – 649 430 €

Part fixe de la redevance d'assainissement collectif revenant à la collectivité.

070-11411 – Participation Assainissement Collectif – 885 710 €

Participation acquittée par les propriétaires des immeubles qui se raccordent au réseau d'assainissement collectif en contrepartie de l'économie faite en ne réalisant pas d'assainissement individuel. La recette est fonction de la quantité de constructions réalisées.

070-15471 – Remboursement personnel budget de l'eau – 185 010 €

Les charges de personnel de l'eau et de l'assainissement sont remboursées au budget principal par le budget de l'assainissement. Cette somme correspond au remboursement par le budget de l'eau des frais de personnel affectés au service de l'eau.

074-5173 – Primes d'épuration – 238 479 €

Primes versées par l'Agence de l'Eau suivant les performances épuratoires des équipements d'assainissement.

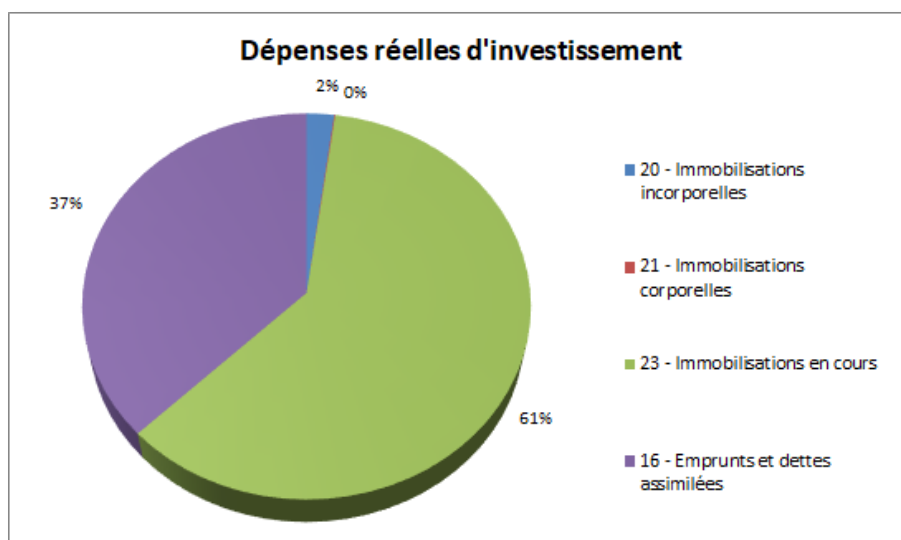
II.2. La section d'investissement

a. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 955 576,20 euros en diminution de - 29,9 % par rapport à 2021.

HT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
20 - Immobilisations incorporelles	73 683,19	274 344,54	75 078,74	113 022,22	67 207,88	104 955,92	56,2 %
21 - Immobilisations corporelles	135,00	19 482,73	22 464,17	665,00	610,00	3 744,31	513,8 %
23 - Immobilisations en cours	4 226 065,92	2 812 007,77	4 697 971,87	5 084 906,69	5 236 158,39	3 000 048,92	- 42,7 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 299 846,09	1 316 838,27	1 378 441,25	1 443 271,64	1 769 455,98	1 846 827,05	4,4 %
13 - Subventions d'équipement	0,00	0,00	4 020,00	0,00	0,00	0,00	-
Total DI réelles	5 599 730,20	4 422 673,31	6 177 976,03	6 641 865,55	7 073 432,25	4 955 576,20	- 29,9 %
042 – Opéra° d'ordre transferts entre sec°	556 830,00	573 169,00	608 542,00	611 667,00	618 866,00	641 456,00	3,7 %
043 – Opéra° d'ordre dans la sec° de fonct.	178 140,00	60 087,00	274 939,00	0,00	135 627,00	100 815,92	- 25,7 %
Total dépenses d'ordre d'investissement	734 970,00	633 256,00	883 481,00	611 667,00	754 493,00	742 271,92	- 1,6 %
Total dépenses d'investissement	6 334 700,20	5 055 929,31	7 061 457,03	7 253 532,55	7 827 925,25	5 697 848,12	- 27,2 %

Les dépenses d'équipements s'élèvent 3 108 749,15 euros en 2022, contre 5 303 976,27 mandatés en 2021 ; soit une diminution de - 41,4 %.



Les restes à réaliser qui seront repris sur l'exercice 2023 se portent à 4 180 592,11 euros.

Conformément à son schéma directeur d'assainissement la CAPA poursuit les investissements liés aux raccordements des communes rurales à la station de Campo dell'Oro.

Chapitre 20

20-5181 - Frais d'insertion - 4 140 € (55,1%)

Frais de publicité pour la passation des marchés.

20-9329 - MO extension réseau Bastia - 18 812 € (87,8%)

Opération achevée. Le solde interviendra en 2023.

20-9330 - MO extension réseau route de Calvi - 17 253 € (32,6%)

Opération achevée. Le solde interviendra en 2023.

20-11391 - Etudes diverses - 7 315 € (66,8%)

Etude de faisabilités diverses en matière d'assainissement.

20-11392 - AP - études Desserte du salario - 0 € (0,0%)

Travaux achevés. Le solde interviendra en 2023.

20-12430 - MO extension réseau Baleone vers Step Campo - 0 € (0,0%)

La dernière tranche de travaux, pour l'extension du réseau dans le Cavallu Mortu, sera réalisée en 2023.

20-15456 - Ajaccio - Etude hydraulique Vazzino - 0 € (0,0%)

Part CAPA pour réaliser l'étude de réaménagement hydraulique du Vazzino dans le cadre d'un groupement de commande (Villa d' Ajaccio, CdC, CAPA, CCI). La ville d' Ajaccio est mandataire du groupement. La ville n'a pas émis de titres de recette en 2022.

20-21577 - Peri - Plaine Millela - 0 € (0,0%)

Marché de maîtrise d'œuvre attribué fin 2022. Les études se poursuivront en 2023.

20-21591 - Aja - Etude enrochement Step Sanguinaires - 45 313 € (48,6%)

Marché de maîtrise d'œuvre en cours. La procédure d'urgence sollicitée auprès des services de l'état n'a pas aboutie. L'étude se poursuivra en 2023.

20-8304 - MO Step Villanova surcout chgt implant. - 11 043 € (83,3%)

Opération achevée.

20-22595 - CSPA et CT - Assainissement - 1 081 € (7,2%)

Enveloppe globale relative aux études nécessaires à la consultation des marchés de travaux liés à la compétence assainissement.

Chapitre 21

21-5197 - Autres terrains - 3 744 € (15,2%)

Redevance aux Chemin de Fer de la Corse suite à l'installation d'une station de pompage d'assainissement (réseau de la route de Bastia).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres terrains	280	135	19 483	22 464	665	610	3 744

Chapitre 23

Afa

23-18523 - Afa - Extension Furone - 135 757 € (37,6%)

Opération en cours de travaux. Achèvement prévu en 2023.

23-19540 - AP - Afa - Mise en conformité Step extension Baleone - 605 370 € (97,6%)

Travaux achevés.

23-20553 - Afa - PR Radica - 0 € (0,0%)

Travaux achevés.

23-20562 - Afa - Casacciola - 0 € (0,0%)

Opération en attente d'un transfert de foncier à la commune pour aménagement d'un chemin communal. La conclusion interviendra en 2023.

23-20563 - Afa - Vigna piana - 0 € (0,0%)

Marché attribué en décembre 2022. Les travaux seront exécutés en 2023.

AFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Travaux extension Radica								
Déplacement conduite								
Pelave – extension réseau								
Extension groupe scolaire	4 668	3 119		246 462	11 558			
Extension Furone					231			135 757
Mise en conformité STEP						23 387	467 932	605 370
	4 668	3 119	0	246 462	11 789		467 932	741 127
	1 498 715							

AFA – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Extension et branchement à Radica	2015	22 557,00	673 601,18
Reprise de branchements	2016	4 493,05	
Renouvellement Oglisatrone	2016	31 000,25	
Dévoisement Mme Rossi - Lieudit Furellu	2018	9 146,35	
Ext. Village Crèche sous RD	2018	11 790,60	
Ext. A Piaghja - Pozzo - sous RD5	2018	18 707,00	
Extension Groupe Scolaire - Branchement Sampatru	2018	9 372,60	
Renouvellement branchement Chemin des Moulins	2018	5 618,40	
Dévoisement cimetière (Zavani)	2019	12 286,00	
Extension Vigna Piana Doneville	2019	61 544,83	
Extension lieudit Casacciolo	2020	51 270,00	
Regul dévoisement Papagno	2021	17 225,50	
Chemin de la Tour	2021	75 027,95	
Ext ex entrepôt Rocca – Furone	2021	23 109,95	
Branchement Muffraggi	2021	22 951,50	
Baleone branchement But	2021	5 322,00	
Complément Baleone branchement But	2021	414,00	
Dévoisement lieu-dit Casacciolo	2022	46 593,00	
Ren assainissement secteur Fabiani	2022	51 484,00	
Ren plaine extension collectif	2022	39 495,00	
Ren branchements Café	2022	46 695,50	
Ren branchements Caubel	2022	50 338,50	
Ren branchements Paoletti	2022	57 157,50	

Ajaccio

23-10384 - AP - Trx Ajaccio desserte du Salario - 0 € (0,0%)

Opération achevée.

23-12439 - Eu archives Aja - PR Confina - 13 576 € (98,5%)

Opération achevée.

23-16509 - Aja ANRU Cannes Salines - 0 € (0,0%)

En attente bilan et délibération afférentes sur la tranche 1 de l'opération.

23-16511 - Aja - Ext chemin d'Arbajola et rocade Alzo di Leva - 44 602 € (23,4%)

Travaux initiés en octobre 2022. Le solde interviendra en 2023.

23-16513 - Aja - Renouveau PR E. Arene - 98 319 € (15,9%)

Suite à une consultation de travaux infructueuse, l'opération sera relancée après finalisation d'un diagnostic béton qui précisera l'étendue de la réhabilitation.

23-18519 - Aja - Extension Finosello - 95 290 € (95,0%)

Opération achevée.

23-18520 - Aja - Extension Vazzio - St Joseph - 0 € (0,0%)

Opération achevée.

23-19543 - Aja - Extension Saint Joseph - 0 € (0,0%)

Opération achevée.

23-20554 - Aja - Renouveau Pozzo Zevaco Maire - 320 € (0,3%)

Marché de travaux engagé et notifié fin novembre 2022. Les travaux seront opérés en 2023.

23-21579 - Aja - Ext Vazzio stade - 79 877 € (98,7%)

Travaux achevés. Le solde interviendra en 2023.

23-21580 - Aja - Ext brc Codec - 0 € (0,0%)

Opération achevée.

23-21584 - Aja - Extension rue des Romarins - 0 € (0,0%)

Opération en étude.

23-21586 - Aja - Ext Vazzio Caseo - 0 € (0,0%)

Travaux initiés en Octobre 2022. Le solde interviendra en 2023.

23-22596 - Aja - Ren transversales rue Fesch - 55 957 € (44,8%)

Opération liée aux travaux de voirie. Pas de réalisation en 2022. La rue Sébastiani est prévue en 2023

23-22597 - Aja - Rue Archipel Résidence des Iles - 118 898 € (100,0%)

Opération achevée.

23-22598 - Aja - Terrasse du Stiletto - 2 004 € (2,4%)

Marché de travaux attribué en décembre 2022. Les travaux seront opérés en 2023.

23-22606 - Aja - Dev EU réseau parking Diamant - 0 € (0,0%)

Marché de travaux attribué en décembre 2022. Les travaux seront opérés en 2023.

AJACCIO	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déplace ¹ PR Monument aux morts	71 224	55 117						
Ext. Chemin Candia – ren. Rue Bonaparte		52 616						
Renouvellement Chemin de Biancarello								
Mise en séparatif réseau Place Binda								
Desserte collège Stiletto								
Convention extension réseau Parata	45 592							
Jardins de l'Empereur – modif. branche ¹								
Déplacement canalisa ^o Fleurs et Jardins		32 771						
Renforcement Rce Clairière – Franchini								
Création antenne réseau Place Miot								
Rénovation réseau Loretto	156 658	325 302	1 175	81 969				
Renouvellement rue Conv. Chiappe								
Déplace ¹ rés. exutoire Crs Prince Imperial		76 391						
Renouvelle ¹ Kennedy – Dell Pellegrino								
Extension Ekoilo	27 384							
Extension Chemin de la Sposata			11 302					
Trx réseau bassin Madunuccia & Mezzavia		6 070						
ANRU Cannes Salines			32 726	104 940			62 467	
Extension Stiletto			114 564	25 543				
Ext. Chemin d'Arbajola – Rocade Alzo di L.				9 416	283			44 602
Extension Avenue Maillot				3 789	580	40 625		
Extension St Joseph					7 193		117 752	
Extension Vazzio St Joseph				9 865	338 299			
Extension Vazzio Caseo							2 915	
Renouvellement Beverini					174 553	177 005	48 676	
Extension Finosello					3 029	210		
Carré Bodiccione					45 265			
Desserte du Salario		958				103 374	929 091	
PR Confinia						2 914	92 479	13 576
Rénovation réseau Loretto							3 600	
Renouvellement Pozzo Zevaco Maire						1 032		320
Extension branchement Codec							42 229	
Renouvellement PR E.Arène								98 319
Extension Vazzio stade								79 877
Ren transversales rue Fesch								55 957
Rue Archipel Résidence des Iles								118 898
Terrasses du Stiletto								2 004
	300 857	259 225	159 768	235 522	569 205	325 160	1 299 209	416 553
	3 562 499							

AJACCIO – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2021
Assainissement dépôt Mezzavia (BP05)	2015	4 328,05	3 291 558,64
Intervention Réseau EU - Passage Guinguetta - Ajaccio	2015	1 886,00	
Regard pose d'un fourreau Mont Thabor	2015	3 486,06	
Mise à niveau tampon Bd Mme Mère angle Albert 1er	2015	2 338,00	
Intervention réseau EU poste de refoulement Trottel	2015	9 856,00	
RD11 rehausse tampons	2015	5 801,91	
Intervention canalisation ass eaux terrain de Saint Antoine 1	2015	19 349,40	
Dévoiemnt Gare CFC	2015	23 028,62	
Intervention rue des Cigales	2015	8 945,72	
Remise en état clôture Loretto	2015	14 187,30	
Avenue Kennedy	2015	7 631,20	
Rue des Glycines	2015	54 933,15	
4 rue Stephanopoli	2015	3 869,40	
Dévoiemnt SCI Fleurs et Jardin	2015	25 462,50	
Raccordement EU Avenue Noël Franchini	2015	13 951,50	
Intervention réseau 2 rue Marcaggi	2015	3 940,60	
Bdc complémentaire au RR055	2015	7 403,70	
Intervention rocade Abbé Recco	2015	48 434,67	
Renouvellement regards EU Suartello	2015	43 175,60	
Intervention 3-5 Rue Fesch	2015	5 963,20	
Réalisation branchements Loretto partie haute	2015	20 436,50	
Réalisation branchements Loretto partie basse	2015	34 749,60	
Loretto - Remise en état parcelles BM72 A 79	2015	29 656,75	
Intervention rue St-Roch	2016	11 117,00	
Dévoiemnt napoléonien rue Bonaparte	2016	18 353,80	
Ecole Pietralba	2016	26 585,48	
Intervention effondrement rue Beverini	2016	9 092,82	
Extension PVC DN200 – lieu-dit Loretto	2016	30 457,95	
Branchement EU rue Notre Dame	2016	5 315,21	
Chemin de Pietralba / Noel Franchini	2016	4 541,67	
Bon complémentaire RRR019B	2016	1 580,00	

AJACCIO – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2021
Mezzavia intervention réseau à l'Eglise	2016	5 025,85	
Intervention réseau unitaire croisement Dell Pellegrino/Paoli	2016	13 969,70 €	
Rue Dell Pellegrino - BDC complémentaire au BDC RRR030	2016	2 890,20 €	
Intervention Rue Antoine Serafini devant la Rade	2016	5 900,43 €	
Dépose et repose de tampon Rue Zevaco maire et Rue de la Porta	2016	3 770,65 €	
Mise en conformité du regard Rue Fesch et Crs Napoléon	2016	2 478,25 €	
Intervention rue Pompeani	2016	7 864,10 €	
Réfection regard Saint Antoine	2016	1 031,21 €	
Intervention Chemin de Lisa	2016	3 309,05 €	
Intempéries Loretto - dégagement réseau assainissement	2016	1 067,00 €	
Remise en état plateforme STEP – MO	2016	31 575,00 €	
Remise en état plateforme STEP - MO - bon complémentaire	2016	4 320,00 €	
Affaissement rue Sebastiani	2016	9 793,35 €	
Intervention réseau piscine Pascal Rossini	2016	5 160,10 €	
Intervention réseau chemin des Frati	2016	51 983,30 €	
BDC complémentaire 161021 - Chemin des Frati	2016	7 977,00 €	
Intervention réseau Casa Napoléon - sondages préalable	2016	2 109,60 €	
BDC complémentaire 161022 - Casa Napoléon	2016	33 018,60 €	
Intervention 57 rue Fesch	2016	2 044,90 €	
BDC complémentaire intervention 57 rue Fesch	2016	5 899,30 €	
Intervention 5 rue Fesch	2016	2 145,60 €	
Rue lena	2016	4 617,85 €	
Intervention rue Stéphanopoli	2016	5 273,20 €	
Intervention N.Franchini / Les Narcisses	2016	15 300,00 €	
Rue des Halles	2016	1 372,50 €	
Café Latin rue Fesch	2017	1 394,40 €	
Intervention réseau Maréchal Ornano angle Levie	2017	5 061,80 €	
Intervention réseau Premier Consul	2017	12 515,70 €	
Intervention réseau Premier consul - bon complémentaire	2017	9 818,50 €	
Création regard et raccordement d'un branchement rue des Glycines	2017	5 612,85 €	
Ajaccio - EU sondage drains St Antoine	2017	2 927,45 €	
BDC complémentaire 171039 sondage drains St Antoine	2017	26 186,00 €	
Intervention rue des Terrasses Fleuries (2)	2017	28 326,50 €	
BDC complémentaire Galeani	2017	12 476,90 €	
Intervention réseau Carrefour Ellipse	2017	3 223,50 €	
Intervention réseau - Transport - Quartier Confina	2017	3 678,35 €	
Villaranda	2017	35 899,35 €	
Regul intervention av 1er consul du 31/07/17 – Gusto	2017	1 734,65 €	
Regul intervention du 09/08/17 – Baléone	2017	10 377,80 €	
Rehausse regard Funfoot	2017	2 385,00 €	
Intervention réseau Pôle Suartello - branchement Prunetta	2017	24 875,10 €	
Intervention 11 av Noel Franchini	2017	2 638,40 €	
Intervention réseau affaissement rue Bonaparte	2017	3 346,70 €	
Intervention Terrasses Fleuries 3	2017	20 329,80 €	
BDC Complémentaire - Ajaccio Terrasses Fleuries 3	2017	10 131,92 €	
Intervention réseau comte Bacciochi	2017	23 281,00 €	
Création d'un branchement pépinière Pôle Suartello	2017	6 585,00 €	
Sondage rue Solferino	2017	2 876,80 €	
Bon complémentaire - Sondage rue Solférino	2017	4 148,90 €	
Renouvellement réseau Res. Laetitia	2017	16 441,00 €	
BDC complémentaire - Démaquisage - Canal Socordis/STEP Campo	2017	8 325,00 €	
Intervention rue des Terrasses Fleuries	2017	6 474,00 €	
Intervention réseau EPAHD les Oliviers	2017	6 432,65 €	
Intervention rue Fesch boulangerie Galeani	2017	16 694,30 €	
Extension Stiletto	2017	88 459,00 €	
Réparation Réseau – Kennedy	2017	15 156,00 €	
Intervention réseau 1er consul n°2	2017	5 102,40 €	
Regul intervention du 07/08/2017 - Ev Beverini Vico	2017	6 983,10 €	
Modification branchement école de Bodiccione	2017	7 310,80 €	
Regul intervention du 25/10/17 - rue Maestroni	2017	17 245,10 €	
Extension Stiletto intervention 2	2017	24 784,00 €	
Prestation de démaquisage - Canal Socordis/STEP Campo	2017	5 300,00 €	
Aménagement parcelle GDV – Baléone	2017	161 800,00 €	
Branchement réseau bd Roi Jérôme	2018	10 737,30 €	
Intervention réseau av Noel Franchini	2018	4 382,65 €	

AJACCIO – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2021
Mise à niveau parking Fun Foot	2018	3 407,90	
Intervention rue Colomba branchement le Trianon	2018	21 920,50	
Renouvellement branchement rue Méditerranée	2018	7 154,30	
Renouvellement branchement Crs général Leclerc	2018	4 811,50	
Renouvellement rue Cunéo	2018	22 404,40	
Renouv. Branch. Rue Miss Campbell	2018	11 080,95	
Renouv. Rue Bozzi	2018	22 306,75	
Renouv. Crs Napoléon Ibis	2018	19 010,00	
Dévoisement nouvel Hôpital	2018	52 393,00	
Renouv. Branch Madame Mère	2018	38 400,90	
Réseau neuf Rocade	2018	8 029,70	
Intervention St Jean	2018	23 690,76	
Intervention Codes reprofilage	2018	49 546,60	
Intervention Codes reprofilage - Bon complémentaire	2018	23 292,50	
BDC compl 18RR026 -régul – renouv. Montée St Jean	2018	4 178,90	
Ajaccio - EU - Intervention Gabriel Peri	2018	15 978,80	
Intervention 19 rue Wagram	2018	8 336,10	
Branchement 61 crs Napoléon	2018	9 493,40	
BDC Complémentaire - Intervention 61 Crs Napoléon	2018	6 217,90	
Intervention réseau 2 - rue Gabriel Peri	2018	3 871,80	
Extension Chemin des Ecoliers	2018	23 743,35	
Dévoisement M. Ramirez	2018	30 802,75	
BDC complémentaire Bdc 18RR007 - Renouv Branche ^t Mme Mère	2018	3 629,35	
BDC complémentaire 18RR008 - réseau neuf Rocade	2018	2 200,60	
Renouv. Réseau Empereur Immeuble Joseph	2018	35 136,00	
Renouvellement montée Saint Jean	2018	24 566,40	
Réparation effondrement réseau EU rue Gabriel Peri	2019	3 387,16	
Extension réseau Hôtel Ibis 2	2019	2 494,18	
Dévoisement Trapp – Bartoli	2019	9 361,65	
Regard branchement du 5 Bd Sampiero	2019	5 598,09	
Renouvellement réseau EU rues Bozzi – Masseria ouest	2019	13 717,00	
Effondrement Bd Scamaroni	2019	8 561,69	
Extension « Carré de Bodiccione »	2019	43 315,80	
Raccordement St François	2019	27 070,80	
Création de regards de branchement Suartello	2019	4 690,69	
Rue de la barrière – renouvellement	2019	7 037,49	
Regard cours Napoléon (n° 27)	2019	3 443,96	
Extension réseau 27 cours Napoléon Serpaggi	2019	15 560,40	
Alimentation électrique PR Vignetta	2019	25 544,89	
Raccordement et branchement route du Stiletto	2019	25 304,30	
Renouvellement rue de la Villette	2019	8 682,00	
Extension Chemin de Candia	2019	17 631,00	
Extension Jardins de l'Empereur Maillot I	2019	45 759,40	
Effondrement rue Dr Dell Pellegrino	2019	59 387,00	
Surverses Kennedy- Peretti-Mr Meubles	2019	7 136,75	
Rehausse regard rond-point Route d'Alata	2019	4 616,86	
Remplacement des tampons de regard cours Général Leclerc	2019	4 516,57	
Regard rue Solferino / Madame Mère	2020	161 480,98	
Extension chemin Finosello	2020	12 144,50	
Renouvellement Immeuble Lucien	2020	13 322,60	
Renouvellement Ecole Forcioli Conti	2020	54 596,50	
Création branchement rue de Wagram	2020	6 303,08	
Regard Cours Napoléon Prefecture	2020	35 969,30	
Effondrement rue Bataillon de Choc	2020	29 850,00	
Renouvellement branchement brasserie Siroccu et Laveri	2020	16 725,48	
Effondrement Bd Fred Scamaroni	2020	3 658,24	
Renouvellement réseau imm St Joseph Empereur	2021	7 128,30	
Raccordement Pôle Emploi	2021	79 299,00	
Bdc compl - Raccordement Pôle Emploi	2021	13 558,50	
Renouvellement 9 bd Roi Jérôme	2021	11 713,40	
Effondrement 2 rue Bozzi	2021	19 097,01	
Extension réseau chemin de la fontaine	2021	43 310,43	
Branchement Br Kadis	2021	12 691,00	
Renouvellement Rue Fiorella - Regul interv du 19/04	2021	16 693,50	
Regul du 03/05 - Traversée Mezzavia	2021	51 854,00	

AJACCIO – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2021
Baleone branchement Mosquée	2021	15 602,00	
Raccordement Codéc	2021	43 087,25	
Travaux Rue des Tamaris	2021	40 770,90	
Déconnexion pollution Salines 6 ANRU - Regul du 19/07	2021	14 045,00	
Renouvellement Mezzavia Crédit Agricole - Régul du 08/09	2021	9 025,75	
Effondrement rue Pompeani - Regul du 11/02	2021	11 715,91	
Effondrement Madame Mère	2022	15 631,00	
Effondrement Pascal Rossini	2022	19 602,00	
Ren réseau 33 et 35 cours Napoléon + raccordement rue des 3 Maries	2022	40 799,60	
Renouvellement réseau rue de l'Archipel	2022	111 641,50	
Ext/Ren EU Albert 1 ^{er}	2022	18 730,25	
Renouvellement réseau de collecte Cours Napoléon	2022	77 948,00	
Dévoisement E.Arène	2022	22 117,70	
Refoulement Stade Binda	2022	8 671,00	
Avenue JJ Levie	2022	30 407,70	

Alata

23-18521 - Alata - Extension San Andrea - 30 814 € (100,0%)

Opération achevée.

23-20564 - Alata - Pietrosella - 0 € (0,0%)

Opération en maîtrise d'ouvrage déléguée. Travaux initiés fin 2021. Les premiers titres de recette seront communiqués en 2023.

ALATA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Extension San Andrea						67 404		30 814
	98 245							

ALATA – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Création d'un branchement - Vannini	2016	6 853,80	96 492,29
Bon complémentaire extension Trova	2016	6 181,60	
Extension Trova	2016	28 520,56	
Bon de commande complémentaire extension Trova	2016	6 645,60	
Raccordement réseau principal du Village	2018	32 951,95	
Extension PR	2019	1 197,28	
Renouvellement réseau Villaranda	2022	14 141,50	

Appietto

23-20566 - Appietto - Monte Nebbiu MOD - 0 € (0,0%)

La Capa confie à la commune d'Appietto une maîtrise d'ouvrage déléguée afin d'intégrer à l'opération communale d'aménagement du secteur, le déploiement des réseaux d'eau d'assainissement et de pluvial. Les marchés de travaux ont été initiés en 2022. Le paiement des premiers titres interviendront en 2023.

23-22599 - Appietto - Extension réseau Saint Cyr - 0 € (0,0%)

Opération de travaux attribuée en novembre 2022. Les travaux ainsi que leur solde interviendront en 2023.

APPIETTO – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Extension Golfe de Lava sous voirie	2017	47 176,50	100 288,48
Branchement Poste de secours de la plage de Lava	2017	18 505,50	
Extension Golfe de Lava extension 10m	2017	15 781,50	
Extension Teppa canalisations assainissement aérienne	2017	16 305,50	
Branchement M.Kayzer	2019	2 519,48	

Cuttoli-Corticchiato

23-19538 - Cuttoli - Trx extension Ranchiccella - 81 917 € (83,8%)

Opération achevée.

23-21585 - Cuttoli - Extension Campiano - 0 € (0,0%)

Marché de travaux initié en Aout 2022. Le solde interviendra en 2023.

CUTTOLI-CORTICCHIATO	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Extension Ranchiccella							78 456	81 917
	160 373							

CUTTOLI-CORTICCHIATO – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2021
Intervention STEP	2018	16 599,50	16 599,50

Peri

23-18524 - AP - Peri - Extension St Antoine - 0 € (0,0%)

Les travaux de canalisation sont achevés. Les travaux des postes de relevage se heurtent à l'absence de maîtrise du foncier. La conclusion interviendra en 2023.

23-20556 - Peri - Punticellu, Listinchi, Maggina, Spar - 58 336 € (26,9%)

Opération achevée.

23-20559 - Peri - Chioso Novo - 0 € (0,0%)

Marchés de travaux attribués et notifiés en 2022. L'opération reste toutefois conditionnée par la maîtrise du foncier nécessaire à l'implantation du poste de relevage.

23-20560 - Peri - Spar - 0 € (0,0%)

Opération achevée.

23-20561 - Peri - Leccia - 0 € (0,0%)

Opération achevée.

PERI	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Extension rés. Peri vers Olmo	19 971	67 352	3 260	1 760				
Extension St Antoine						275 389	72 815	
Spar							230	
Punticellu, Listinchi, Maggina, Spar								58 336
	19 971	67 532	3 260	1 760	0	275 389	73 045	58 336
	449 112							

PERI – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Rehausse de regards	2014	9 218,00	101 512,43
Intervention réseau Peri Village T4	2016	18 091,23	
Création d'un branchement EU - Olmo	2017	12 120,00	
BDC complémentaire création d'un branchement EU - Olmo	2017	5 324,80	
Antenne Pantanu	2021	21 787,00	
Renouvellement réseau A Ribba	2022	13 829,40	
Pratu Tondù	2022	30 360,00	

Sarrola-Carcopino

23-20565 - Sarrola - Pasqualini - 0 € (0,0%)

Opération en étude. Les travaux interviendront en 2023 sous réserve de maîtriser le foncier nécessaire à l'implantation du poste de relevage.

SARROLA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Travaux STEP Sarrola	407		13 478					
Extension garage Mal Carcopino								
Pasqualini							320	
	407	0	13 478	0	0	0	320	0
	14 205							

SARROLA-CARCOPINO – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Création d'un regard Villa Leca	2015	2 928,00	623 559,48
Reprise de regards Carcopino	2016	2 661,60	
Création de regard assainissement	2016	1 378,75	
Réfection Piste d'accès STEP	2017	14 517,50	
Extension antenne Padrona	2017	46 358,00	
GDV – Régul.intervention - AEP/EU/Pluviales/Tapis drainant	2018	57 826,48	
Branchement Caldaniccia - tranche 1 - Secteur A	2018	48 118,80	
Sortie PR Baléone	2018	122 442,13	
Branchements - Tranche 1 - Secteur B	2018	43 416,00	
Branchements - Tranche 1 - Secteur C	2018	38 112,50	
Raccordement PR2 Baleone	2019	10 794,40	
Reprise tranchée Butrone	2019	18 328,80	
Branchement Caldaniccia plateforme transport	2019	7 719,60	
Baleone – branchement Leclerc	2020	18 430,00	
Raccordement contrôle technique	2021	13 583,00	
BDC Complémentaire - Raccordement contrôle technique	2021	3 494,00	
Raccordement centre Baleone	2021	20 357,62	
Regul du 17/03 déconnexion PR Mezzana	2021	18 645,50	
Branchement Culombu Baleone	2021	29 497,80	
Branchement AZ Habitat	2021	12 711,00	
Baleone Branchement refoulement Cavallu Mortu - JPS	2021	9 574,80	
Baleone Branchement Casse	2021	2 265,00	
Raccordement Pietri, SECIC et Maisetti	2022	22 643,20	
Raccordement parcelles 23 et 816	2022	13 390,00	
Raccordement Foir'fouille	2022	14 440,50	
Raccordement de Petriconi	2022	13 525,50	
Branchement Retif	2022	16 399,00	

Tavaco

23-15465 - Tavaco - extension église - 0 € (0,0%)

Opération achevée.

TAVACO	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Extension Eglise		800				39 483	0	
Création système assainissement		20 450						
	0	21 250	0	0	0	39 483	0	0
	60 733							

TAVACO – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Réalisation de branchement	2015	8 921,60	19 390,90
Partie publique branchement Mme Casanova	2015	2 347,00	
Branchement réseau Tavaco	2017	8 122,30	

Valle-di-Mezzana

23-19541 - VDM - Extension Fragnu - 0 € (0,0%)

Etude et maîtrise du foncier en cours. Les travaux interviendront en 2023 sous réserve d'une maîtrise du foncier.

VALLE-DI-MEZZANA – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
Réalisation de branchement	2015	4 356,90	79 599,07
Surverse PR haut	2018	27 876,50	
Extension Ecole	2019	47 365,67	

Villanova

23-9348 - AP - Trx création système ass. Villanova - 74 105 € (80,4%)

Opération achevée.

VILLANOVA	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Création système assainissement	10 715		23 370		253 990	996 064	1 553 136	243 413	74 105
	3 158 793								

VILLANOVA – marchés à bon de commande	Année	Montant HT	Total 2015-2022
San Fidele – Travaux sur poste de refoulement	2021	40 921,70	56 811,3
Reprise branchement Biancamaria	2022	3 730,10	
Reprise branchement Albertini	2022	2 899,10	
Création de branchement secteur caserne	2022	9 260,40	

CAPA

23-18522 - AP - Alata / Appietto - Extension RD 81 - 474 152 € (59,9%)

Opération achevée. Le solde interviendra en 2023.

Réseau Principal RD 81	2019	2020	2021	2022
Extension RD 81	347 154	938 009	1 360 779	474 152
	3 120 094			

23-5195 - Trx divers sur réseaux communautaires - 460 909 € (45,9%)

Enveloppe de travaux pour le renouvellement de réseau d'eau usée non prévus.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Travaux divers sur réseaux comm.	378 385	360 269	195 640	713 790	239 838	446 481	657 172	366 464	460 909
	3 807 948								

23-20555 - Aja - Remplacement GE Step Sanguinaires - 0 € (0,0%)

L'étude pour le remplacement du groupe électrogène de la station d'épuration des Sanguinaires est en cours. L'opération nécessite d'important travaux de génie civil afin d'ouvrir le bâtiment. Les travaux interviendront en 2023.

23-21576 - Aja - Trx enrochement Step Sanguinaires - 22 063 € (70,0%)

Travaux de géotechnique opérés en 2022. Les premiers travaux de confortement interviendront en 2023.

STEP SANGUINAIRES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Travaux Mise aux normes	2 492 236	1 569 751	924 544	103 821				7 022	
Reconstruction jardin STEP			21 470	207 830	10 266				
Mise aux normes			33 190						
Enrochement									22 063
	2 492 236	1 569 751	979 204	311 650	10 266	0	0	7 022	22 063
	5 392 192								

23-9333 - Trx remise à niveau Step existantes - 24 404 € (17,8%)

Travaux d'installation d'un système de protection contre la foudre à la station de Campo dell Oro. L'ajout de biomédias pour porter la capacité de la station de Campo dell Oro de 52 500 EH à 65 000 EH sera réalisé en 2023.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Remise à niveau STEP existantes	46 627		3 216	1 296	8 493	0	0	89 780	24 404
	173 816								

23-9334 - AP - Trx extension réseau vers Step Campo Baleone - 370 098 € (21,5%)

La dernière tranche de travaux sera finalisée en 2023 (Cavallu Mortu).

23-22600 - Vidange digesteur Step Campo - 26 193 € (26,2%)

Installation de l'échafaudage et diagnostic après vidange.

STEP CAMPO DELL'ORO	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Travaux STEP	23 750	37 125				134 490			
Equip. Transfert graisses		760		37 100					
Extension réseau vers STEP							458 684	247 439	370 098
Vidange digesteur									26 193
	23 750	37 825	0	37 100	0	134 490	458 684	247 439	396 291
	1 335 579								

23-16474 - AP - Peri - réseau Pal RN193 jusqu'à Peri t1 - 94 978 € (49,2%)

Opération achevée.

Réseau principal RT 20	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Trx extension vers STEP Baleone	19 541	1 776	457 567	1 840 409	1 337 648		802 234		
Réseau principal jusqu'à Peri T1			14 745	1 299	457 614	1 998 786		934 128	94 978
	19 541	1 776	472 313	1 841 709	1 795 262	1 998 786	802 234	934 128	94 978
	7 960 726								

23-16515 - CAPA - MOD divers - 32 111 € (99,7%)

Cette enveloppe prévisionnelle est destinée aux besoins exprimés en cours d'année par les maires pour la réalisation de maîtrise d'ouvrage déléguées. Pas de besoin en 2021.

b. Les recettes d'investissement.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4,05 M€, en progression de 189,0 %.

Cette évolution s'explique principalement du fait que l'emprunt contracté en 2021 a été mobilisé en 2022. Un nouvel emprunt contracté fin 2022 sera mobilisé en 2023.

A noter également que contrairement à 2021, un excédent de fonctionnement (compte 1068) a été capitalisé sur 2022.

HT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2021-22
13 - Subventions	980 345,05	2 122 396,40	187 519,80	431 885,13	1 355 431,99	341 096,27	- 74,8 %
10 - Dotations, fonds divers	526 875,64	110 943,53	0,00	0,00	0,00	0,00	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 897 000,00	0,00	8 300 000,00	0,00	2 000 000,00	-
23 - Immobilisations en cours	53 686,81	2 534,89	29 629,40	0,00	47 594,66	109 414,73	129,9 %
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	818 759,01	1 449 737,66	3 001 729,52	1 568 747,53	0	1 604 732,74	-
Total RI réelles	2 379 666,51	5 582 612,48	3 218 878,72	10 300 632,66	1 403 026,65	4 055 243,74	189,0 %
042 - Opéra° d'ordre transferts entre sec°	1 653 020,00	1 931 699	2 032 450,00	2 046 235,00	2 223 192,00	2 605 254,66	17,2 %
043 - Opéra° d'ordre dans la sec° de fonct.	178 140,00	60 087	274 939,00	0,00	135 627,00	100 815,92	- 25,7 %
Total recettes d'ordre d'investissement	1 831 160,00	1 991 786	2 307 389,00	2 046 235,00	2 358 819,00	2 706 070,58	14,7 %
Total recettes d'investissement	4 210 826,51	7 574 398,48	5 526 267,72	12 346 867,66	3 761 845,65	6 761 314,32	79,7 %

Emprunt 2021

Afin de financer une partie des investissements 2021, une consultation bancaire a été lancée le 27 septembre 2021 auprès de onze organismes bancaires sur un besoin s'établissant à 2M€. Les propositions des organismes consultés devaient respecter les conditions suivantes :

- Durée : de 20 à 25 ans
- Taux : fixe ou variable simple (EURIBOR 3m, 6m ou 12m)
- Marge
- Méthode de calcul des intérêts
- Périodicité : Annuelle, Semestrielle ou Trimestrielle
- Amortissement : Linéaire ou Progressif
- Commissions ou frais de dossier
- Déblocage des fonds : avec la possibilité de différer l'encaissement sans commission de non-utilisation des fonds

Après analyse des offres réceptionnées, l'offre de la Banque des Territoires a été retenue, avec un taux de 0,88%, sur l'enveloppe de 2 M€, permettant ainsi de financer les opérations engagées sur 2021 tout en améliorant le taux d'emprunt moyen pratiqué sur le budget de l'assainissement qui était de 2,41% au 31 décembre 2021. Cet emprunt a été mobilisé sur 2022.

Emprunt 2022

Pour financer une partie des investissements 2022, une consultation bancaire a été lancée le 14 octobre dernier auprès de onze organismes bancaires sur un besoin s'établissant à 2M€. Les propositions des organismes consultés devaient respecter les conditions suivantes :

- Durée : de 20 à 25 ans
- Taux : fixe ou variable simple (EURIBOR 3m, 6m ou 12m)
- Marge
- Méthode de calcul des intérêts
- Périodicité : Annuelle, Semestrielle ou Trimestrielle
- Amortissement : Linéaire ou Progressif
- Commissions ou frais de dossier
- Déblocage des fonds : avec la possibilité de différer l'encaissement sans commission de non-utilisation des fonds

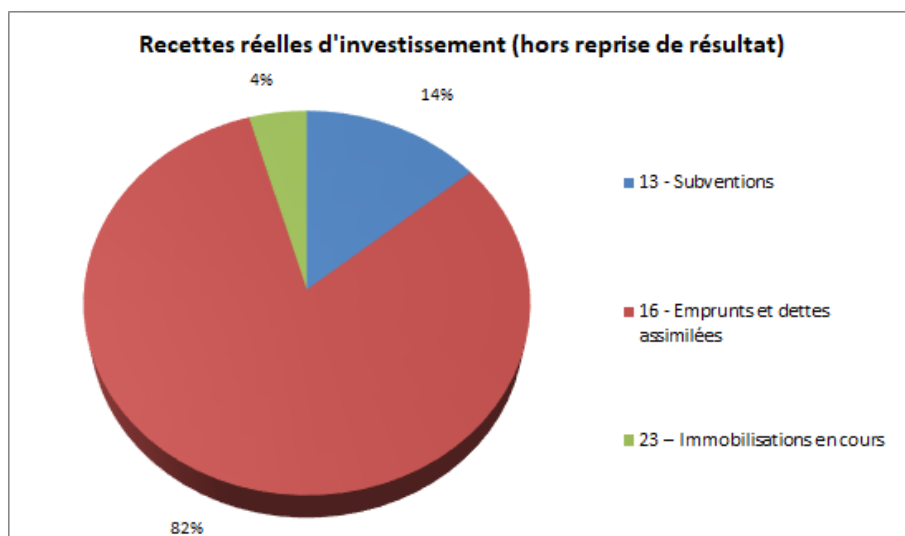
Trois organismes bancaires ont répondu à la consultation : la Caisse d'Épargne, la Banque des Territoires et la Société Générale. Après analyse des offres, l'offre de la Banque des Territoires a été retenue.

Les caractéristiques de la proposition sont les suivantes :

- Durée d'Amortissement : 25 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux fixe : 3,50 %
- Amortissement : Échéance prioritaire
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : Offerte
- Date encaissement des fonds : 15 mars N+1

Par décisions communautaires 2022-065 en date du 24 novembre 2022, il a été décidé de contractualiser l'emprunt mentionné ci-dessus pour un montant global de 2 millions d'euros et aux conditions évoquées précédemment. La somme est intégrée dans l'encours de dette globale dès l'année 2022.

Les restes à recouvrer qui seront récupérés sur l'exercice 2023 se portent à 2 000 000 euros et concernent l'emprunt contracté en fin d'année 2022 mais encaissable à compter du 1^{er} janvier 2023.



Les subventions perçues par la CAPA s'inscrivent au Chapitre 13 du Compte administratif 2022 pour un montant total perçu de 341 096,27 €, soit 71,3 % par rapport au prévisionnel 2022.

	Prévues BP 2022	Perçues CA 2022	% réalisation
1311 - Etat et établissements nationaux	206 460	206 460	100,0 %
1312 - Région	271 985	134 636	49,5 %
Subventions Investissement	478 445	341 096	71,3 %

13-19546- AE Step Villanova 20182670/72/74/75 – 206 460 €

Les encaissements correspondent aux financements accordés par l'Agence de l'Eau sur les actions réalisées dans le cadre des travaux de construction de la station d'épuration située sur la commune de Villanova

13-20571 – CDC Travaux Salario Arr.19B4024SACI – 67 577 €

L'encaissement correspond à la part du financement accordé par la Collectivité de Corse sur les actions réalisées en 2022 dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement situé sur le secteur du Salario sur la commune d'Ajaccio.

13-21593 – CDC Travaux mise en conformité Assainissement collectif AFA Arr.20202120 – 67 059 €

L'encaissement correspond à la part du financement accordé par la Collectivité de Corse sur les actions réalisées en 2022 dans le cadre des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement collectif de la commune d'Afa.